Quatre-vingt-unième année. — N° 287. Le Numéro : 10 francs. Lundi 5 et Mardi 6 Décembre 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

AVIS

Le *Journal officiel* a procédé au tirage à part du décret n° 49-1550 du 3 décembre 1949 relatif **à l'achat et à la vente sans titre de répartition des essences de pétrole** et arrêté du 3 décembre 1949 relatif au **prix du carburant auto, du gas oil et du pétrole lampant.**

Ce fascicule, qui porte le n° 535, est en vente, au prix de **10 F,** aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, à Paris (7e),** et aux bureaux de vente de l'Imprimerie nationale, **31, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e)** (dans le hall), et **19, rue Scribe, Paris (9e)** (recette centrale des finances de la Seine).

L'expédition de ce fascicule peut également être effectuée, moyennant le payement de la somme indiquée ci-dessus, sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal 100-97, Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 49-1552 du 4 décembre 1949 modifiant l'article 10 du décret n° 46-613 du 5 avril 1946 relatif aux droits d'inscription à la préparation du concours pour l'emploi de secrétaire d'administration (p. 11735).

(2 f.)

FONCTION PUBLIQUE ET RÉFORME ADMINISTRATIVE

Décret n° 49-1239 portant règlement d'administration publique et fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat (rectificatif) (p. 11735).

Tableaux annexés au décret n° 49-508 du 14 avril 1949 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites (*suite*) (p. 11736).

Ministère d'Etat.

Tableaux d'avancement des administrateurs civils de la radiodiffusion française pour les années 1948 et 1949 (p. 11741).

Ministère de la justice.

Décrets du 30 novembre 1949 maintenant en fonctions des commissaires et des commissaires suppléants du Gouvernement près le tribunal des conflits (p. 11741).

Décrets du 2 décembre 1949 portant révocation, nominations, détachements, attributions de fonctions, admissions à la retraite, acceptations de démission et conférant l'honorariat :

Greffiers (p. 11741).

Justice musulmane (p. 11741).

Magistrats (p. 11741).

Officiers publics et ministériels (p. 11742).

Suppléants de juges de paix (p. 11742).

Arrêté du 30 novembre 1949 relatif à la composition des tribunaux paritaires agricoles du Puy-de-Dôme (p. 11743).

Arrêtés portant admissions à la retraite, nominations, réintégration, acceptation de démission, radiation des cadres, rapportant les dispositions d'un précédent arrêté et rectificatif :

Administration pénitentiaire (p. 11743).

Commissions départementales de dommages de guerre (p. 11744).

Greffiers (p. 11744).

Tribunaux pour enfants (p. 11744).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 2 décembre 1949 plaçant un contrôleur civil dans la position hors cadres (p. 11744).

Décret n° 49-1553 du 4 décembre 1949 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs des corps d'adjoints administratifs, de secrétaires sténodactylographes, de sténodactylographes et d'employés de bureau à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères (p. 11744).

Exequatur accordés à des consuls (p. 11744).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 2 décembre 1949 portant changement de nom de communes (p. 11745).

Décret du 2 décembre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la commune de Montrouge (Seine) des terrains bâtis et non bâtis nécessaires à l'agrandissement du stade municipal « Maurice-Arnoux » (p. 11745).

Arrêtés portant mutations, mises en congé et en disponibilité, admissions à la retraite et conférant l'honorariat (sûreté nationale) (p. 11745).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 49-1554 du 30 novembre 1949 portant organisation du corps des équipages de la flotte (p. 11746).

Décret n° 49-1555 du 30 novembre 1949 portant organisation du personnel des musiques de la flotte (p. 11748).

Décrets du 30 novembre 1949 portant attribution et autorisation du port de la médaille des évadés (p. 11749).

Décrets du 2 décembre 1949 portant acceptation de démission, promotions et radiations des cadres (armées de mer et de l'air, active et réserve) (p. 11757).

Décrets du 3 décembre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11761).

Décrets du 3 décembre 1949 portant concession de la médaille militaire (p. 11762).

Décret n° 49-1556 du 4 décembre 1949 modifiant le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air (p. 11771).

Décret n° 49-1557 du 4 décembre 1949 autorisant le recrutement d'attachés d'administration de la marine (p. 11771).

Arrêté du 30 novembre 1949 portant délégation de signature (p. 11771).

Arrêté portant nomination d'un membre du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) (p. 11772).

Arrêtés portant réintégration et mise en disponibilité (constructions et armes navales et école polytechnique) (p. 11772).

Décision portant radiation des contrôles de l'école spéciale interarmes (p. 11772).

Tableau de départ colonial du 1er décembre 1949 (additif) (p. 11772).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 49-1558 du 4 décembre 1949 portant annulation de crédits sur l'exercice 1949 (Finances et affaires économiques. — I. — Finances) (p. 11772).

Décrets du 4 décembre 1949 portant nomination, mutation et admission à la retraite de receveurs particuliers des finances (p. 11774).

Décret n° 49-1520 modifiant et complétant le décret n° 49-85 du 21 janvier 1949 fixant les modalités d'application de l'article 206 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale (rectificatif) (p. 11774).

Décret n° 49-1550 relatif à l'achat et à la vente sans titre de répartition des essences de pétrole (rectificatif) (p. 11774).

Arrêté du 3 décembre 1949 fixant les rémunérations des commis et aides-commis auxiliaires du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) régis par le décret du 11 mai 1907 (p. 11774).

Arrêté du 5 décembre 1949 portant suppression, dans le département de la Seine, de cinq comités de confiscation des profits illicites (p. 11775).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 2 décembre 1949 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie nationale de médecine (p. 11779).

Arrêté nommant des élèves de première année dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers (p. 11779).

Listes d'architectes étrangers dont l'autorisation d'exercer leur profession en France a été accordée ou retirée (p. 11779).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 2 décembre 1949 portant approbation des plans des surfaces submersibles de la rivière d'Aude (départements de l'Aude et de l'Hérault) dans la partie comprise entre le pont du chemin de fer, dans la commune de Pomas, et la mer (p. 11746).

Décret du 2 décembre 1949 portant déclassement de lignes de chemins de fer d'intérêt local (p. 11746).

Décret du 2 décembre 1949 portant nomination et titularisation dans l'emploi d'ingénieur de la météorologie (p. 11746).

Arrêté du 30 août 1949 relatif au budget primitif de l'office scientifique et technique des pêches maritimes pour l'exercice 1949 (p. 11746).

Arrêté du 3 décembre 1949 portant délégations de signature (p. 11746).

Arrêtés portant titularisations (administration centrale) (p. 11746).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 2 décembre 1949 relatif au financement du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie (p. 11745).

Décret du 2 décembre 1949 autorisant l'expropriation et l'occupation temporaire des terrains nécessaires à l'aménagement de la chute de Peyrat-le-Château (p. 11745).

Décret du 2 décembre 1949 relatif à l'amodiation d'une concession de mine (p. 11745).

Décret du 2 décembre 1949 portant nomination dans l'ordre du Mérite artisanal (p. 11745).

Arrêté modifiant la composition du conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote (p. 11745).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 49-1559 du 1er décembre 1949 modifiant et complétant le décret n° 48-2028 du 27 décembre 1948 portant réglementation des concessions domaniales en Guyane française (p. 11775).

Décret portant déclaration d'utilité publique des travaux d'adduction d'eau à entreprendre par le syndicat intercommunal du Bas-Languedoc (Hérault) (rectificatif) (p. 11776).

Arrêtés portant nominations (génie rural) (p. 11776).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 2 décembre 1949 portant relèvement, en Indochine, du taux d'intérêt pour crédit de droits de douane (p. 11776).

Décrets du 2 décembre 1949 portant reclassements, admission à la retraite et nominations et rectificatif:

Administrateurs (p. 11776).

Gouverneurs (p. 11776).

Magistrats d'outre-mer (p. 11776).

Arrêté du 25 novembre 1949 fixant l'indemnité de responsabilité de caisse attribuée au secrétaire économe de l'école nationale de la France d'outre-mer (p. 11777).

Arrêtés du 29 novembre 1949 portant fixation du cautionnement et augmentation du montant de l'indemnité de responsabilité de l'agent comptable du ministère de la France d'outre-mer (p. 11777).

Arrêté portant mise en position de mission d'un professeur de la faculté de droit de Lille (p. 11777).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, promotions, nominations et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Agence économique (p. 11777).

Inspecteurs du travail (p. 11777).

Inspection des chasses et de la protection de la faune (p. 11777).

Personnel des bureaux des secrétariats généraux (p. 11777).

Personnel du cadre d'administration générale (p. 11778).

Sages-femmes et infirmières (p. 11778).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 49-1560 du 2 décembre 1949 étendant les dispositions du décret du 22 mars 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures, dans les établissements hospitaliers publics ou privés, aux établissements similaires relevant des syndicats professionnels, des sociétés civiles et des associations de quelque nature que ce soit, visés par l'acte dit loi du 21 mars 1941 (p. 11779).

Décret n° 49-1499 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières d'hygiène applicables dans les établissements dont le personnel est exposé aux poussières arsenicales et *arrêtés* fixant les termes de l'avis indiquant les dangers des affections arsenicales ainsi que les précautions à prendre pour les éviter et les termes des recommandations prévues pour les visites médicales (rectificatifs) (p. 11779).

Arrêtés des 30 novembre et 1er décembre 1949 portant fusion et scission de sociétés mutualistes (p. 11779).

Tableau complémentaire d'avancement d'échelon des secrétaires d'administration pour l'année 1948 et *arrêté* portant promotion (p. 11780).

Circulaire n° 243 S. S. du 26 novembre 1949 relative à l'attribution à certaines catégories de travailleurs de la majoration familiale de la prime unique exceptionnelle prévue par l'arrêté du 3 novembre 1949 (p. 11780).

Circulaire n° 241 S. S. relative à l'attribution de la majoration familiale de la prime unique et exceptionnelle prévue par l'arrêté du 3 novembre 1949 (rectificatif) (p. 11780).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés du 5 octobre 1949 portant retrait d'approbation des statuts de sociétés d'habitations à bon marché (p. 11772).

Arrêté du 21 novembre 1949 portant revision d'un projet d'aménagement de commune (p. 11772).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 11772).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret portant attribution de la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre (rectificatif) (p. 11778).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décrets du 26 novembre 1949 portant nominations dans l'ordre de la Santé publique et rectificatif (p. 11780).

Arrêté du 2 décembre 1949 portant inscription sur la liste des laboratoires d'analyses médicales (p. 11780).

Arrêté fixant la composition du jury de l'examen d'aptitude à l'emploi de mécanicien au centre de désinfection de Marseille (p. 11781).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 29 novembre 1949 portant remise de débet (p. 11781).

Arrêtés portant mises en disponibilité, mutations et détachements (administration centrale et services extérieurs) (p. 11781).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 11782).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 11786).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 11786).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 11787).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux exportateurs de sous-produits de semoulerie (p. 11787).

Avis aux importateurs de produits en provenance de Suède (p. 11787).

Avis concernant le résultat du tirage des obligations à p. 100 amortissable 1954 (p. 11787).

Avis relatif à la mise en vente par l'Imprimerie nationale de l'inventaire de la situation financière au 1er novembre 1949 (p. 11787).

Sociétés étrangères d'assurances: Avis de retrait de représentants responsables (p. 11787).

Situations résumées de la dette de l'Etat et de la caisse autonome d'amortissement et des opérations du Trésor (p. 11788).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 11790).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de sous-produits de semoulerie (p. 11787).

Annonces (p. 11793).

CONSEIL ECONOMIQUE
(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)
N°s 20, 21 et 22

Avis et rapports. — Séances des 23, 29 et 30 novembre 1949.

PRIX : 5 F

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 49-1552 du 4 décembre 1949 modifiant l'article 10 du décret n° 46-613 du 5 avril 1946 relatif aux droits d'inscription à la préparation du concours pour l'emploi de secrétaire d'administration.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu le décret n° 46-613 du 5 avril 1946 relatif aux indemnités allouées aux membres du jury des concours d'entrée à l'école nationale d'administration et des concours pour l'emploi de secrétaire d'administration,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 10 du décret n° 46-613 du 5 avril 1946 susvisé est modifié comme suit:

« L'inscription aux conférences orales et travaux écrits de la préparation au concours pour l'emploi de secrétaire d'administration est gratuite pour les fonctionnaires, auxiliaires, agents contractuels ou temporaires de l'Etat qui se trouvent dans les conditions requises pour se présenter au concours de secrétaires d'administration dans un délai maximum de deux ans.

« Les fonctionnaires et agents qui auraient suivi une préparation et qui ne se seraient pas présentés aux épreuves écrites du concours de secrétaire d'administration, sans raison valable, devront acquitter les droits afférents à la préparation à laquelle ils se seront inscrits.

« Les autres candidats devront acquitter les droits d'inscription suivants:

« Candidats désirant suivre les conférences orales et participer aux travaux écrits de la préparation complète: 2.000 F.

« Candidats désirant suivre les conférences orales et participer aux travaux écrits de la préparation, à l'exception des cours et devoirs de droit public: 1.000 F.

« Candidats désirant s'inscrire à la préparation complète par correspondance: 1.500 F.

« Candidats désirant s'inscrire à la préparation par correspondance, à l'exception des cours et devoirs de droit public: 750 F ».

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

Décret n° 49-1239 portant règlement d'administration publique et fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 septembre 1949: page 9295, 3e colonne, 1er alinéa, au lieu de: « ... à l'expiration des congés sans traitement prévus aux articles 8 et 9... », lire: « ... à l'expiration des congés sans traitement prévus aux articles 9 et 10... »; 3e alinéa, au lieu de: « ... après avoir bénéficié des dispositions de l'article 8, deuxième alinéa, ci-dessus », lire: « ... après avoir bénéficié des dispositions de l'article 9, 2e alinéa ci-dessus... »; article 15, 2e alinéa, au lieu de: « ... en dehors du cas prévu à l'article 12... », lire: « ... en dehors du cas prévu à l'article 13... ».

TABLEAUX ANNEXÉS

au décret n° 49-508 du 14 avril 1949 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites *(suite)*.

TABLEAU B

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE	OBSERVATIONS
PRESIDENCE DU CONSEIL		
Radiodiffusion (services extérieurs).		
Agent principal et agent	130 — 230 (240) (1)	(1) Classe exceptionnelle.
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES		
Office des biens et intérêts privés.		
Agent du Gouvernement français près le tribunal arbitral mixte	500	
MINISTERE DE L'AGRICULTURE		
Ecole nationale d'horticulture.		
Surveillant bibliothécaire	130 — 230 (240) (1)	
Commis secrétaire	130 — 230 (240) (1)	
Laboratoires de recherches vétérinaires.		Appellations à changer en celles de:
Chef de travaux assistant (2)	300 — 430	(2) ..... attaché de recherches.
Chef de travaux (3)	360 — 510	(3) ..... chargé de recherches.
Directeur adjoint de station (4)	500 — 630	(4) ..... maître de recherches.
Directeur de station (5)	550 — 700	
Cadres locaux d'extinction des départements d'outre-mer.		
Conducteur adjoint, conducteur, conducteur principal et conducteur en chef des travaux de l'agriculture	185 — 315	
Agent et agent principal de culture	185 — 315	
MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE		
Institution nationale des invalides.		
Régisseur des dépenses	130 — 230 (240) (1)	
Infirmière diplômée	185 — 260	
Infirmière non diplômée	135 — 195 (6)	(6) Personnel qualifié utilisé sous le contrôle de l'infirmière diplômée pour aider celle-ci dans l'accomplissement de ses fonctions. Appellation à changer en celle d'aide-soignante.
Office national des anciens combattants et victimes de guerre.		
Chef de groupe	210 — 270	
Infirmier diplômé d'Etat	185 — 260	
Services extérieurs du ministère.		
Employé de bureau principal et employé de bureau	130 — 230 (240) (1)	

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE	OBSERVATIONS
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE		
PERSONNELS CIVILS		
Secrétariat d'Etat aux forces armées. — Air.		
Services extérieurs.		
Secrétaire administratif principal	325 — 360	
Secrétaire administratif	185 — 315	
Agent administratif	210 — 250	
Commis administratif	130 — 230 (240) (1)	
Secrétariat d'Etat aux forces armées. — Guerre.		
Services extérieurs.		
Secrétaire administratif principal	325 — 360	
Secrétaire administratif	185 — 315	
Agent administratif	210 — 250	
Commis administratif	130 — 230 (240) (1)	
Secrétariat d'Etat à la marine.		
Services extérieurs.		
Agent administratif de la marine militaire (7)	130 — 250.	(7) Cadre en voie d'extinction.
MINISTERE DE LA JUSTICE		
Etablissements pénitentiaires.		
Chef d'atelier	180 — 290	
Sous-chef d'atelier	175 — 270	
Fonctionnaires des cours et tribunaux.		
Cour de cassation.		
Expéditionnaire de greffe	130 — 230 (240) (1)	
Cour d'appel de Paris.		
Employé de parquet	130 — 230 240) (1)	
Cour d'appel de Colmar.		
Aide-greffier	130 — 230 240) (1)	
Tribunal de première instance (Seine).		
Employé de parquet	130 — 230 (240) (1)	
Justices de paix et tribunaux de commerce d'Algérie.		
Commis greffier	130 — 230 240) (1)	
Grande chancellerie de l'ordre de la libération.		
Grand chancelier	Hors échelle.	

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE	OBSERVATIONS
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		
Muséologie.		
Taxidermiste	180 — 270 (290) (1)	
Secrétaire administratif	130 — 230 (240) (1)	
Institut de météorologie et de physique d'Algérie.		
Aide-météorologiste et aide-physicien	250 — 175	
Architecture (service des jardins).		
Chef jardinier des palais nationaux	270 — 340 (360) (8)	(8) Classe fonctionnelle réservée à trois emplois.
Sous-chef jardinier des palais nationaux	185 — 290	
Chef d'atelier des palais nationaux	175 — 270	
Jardinier professionnel	135 — 195 (9)	(9) Indices provisoires. Ultérieurement les jardiniers professionnels seront répartis, selon leur qualification professionnelle et selon les règles statutaires prévues pour l'ensemble des ouvriers d'état, dans les échelles attribuées à ces derniers.
Architecture (service de la conservation).		
Argentier de l'Elysée	140 — 185	(10) Classement à opérer dans l'une et l'autre de ces échelles en fonction de la qualification professionnelle.
Lingère de l'Elysée (10)	145 — 220 (240) (11) 135 — 195	
Expéditionnaire, calculateur principal	130 — 230 (240) (1)	(11) Echelon fonctionnel réservé à un emploi.
Architecture (service de l'entretien).		
Commis dessinateur	130 — 230 (240) (1)	
Ecole des langues orientales.		
Employé	130 — 230 (240) (1)	
Collège de France.		
Secrétaire dactylographe	130 — 230 (240) (1)	
Administration centrale.		
Calculateur	130 — 230 (240) (1)	
Enseignement supérieur.		
Agrégée préparatrice de l'E. N. S. de Fontenay	315 — 510	
Archives de France.		
Ouvrier principal	225 — 290	
Musées de France.		
Chef de laboratoire	225 — 430	
Education physique et sportive.		
Directeur adjoint de l'école nationale de ski et d'alpinisme	(12)	(12) Assimilation au censeur des écoles normales supérieures d'éducation physique ou de l'institut national des sports; catégorie à fixer en fonction de l'effectif pondéré de l'établissement où sont exercées les fonctions.
Directeur adjoint de centre régional d'éducation physique et sportive	(12)	
Inspecteur général des colonies de vacances	390 — 550	
Entraîneur national	390 — 525	

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE	OBSERVATIONS
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE *(suite)*		
Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais.		
Chef d'atelier de teinture	340 — 420	
Chef des services de gestion	250 — 360	
Secrétaire administratif	130 — 230 (240) (1)	
Ecole centrale des arts et manufactures (cadres enseignants ou de direction).		
Directeur	750	
Sous-directeur	550 — 650	
Professeur (1re catégorie)	650 — 750	
Professeur (2e catégorie)	550 — 650	
Chef de travaux	230 — 510	
Secrétaire général	300 — 500	
Cadre de surveillance.		
Inspecteur principal des études	225 — 430	
Inspecteur des élèves	120 — 160	
Cadre secondaire administratif.		
Secrétaire de direction	130 — 250	
Dame comptable dactylographe	120 — 170 (13)	(13) Certains emplois de dame dactylographe et de dame comptable dactylographe pourront être transformés par voie budgétaire en emplois de dame sténodactylographe (135—190).
Cadre de service ou d'exécution.		
Ouvrier (1re catégorie)	170 — 240	
Ouvrier (2e catégorie)	145 — 220	
Aide de laboratoire	145 — 220	
Garçon de laboratoire	120 — 160	
Concierge	110 — 145	
Garçon de bureau	110 — 145	
Enseignement technique.		
Ecoles nationales professionnelles, collèges techniques et établissements assimilés.		
Maître d'internat	175 (14) 185 (15)	(14) Non licencié. (15) Licencié.
Observatoire de Paris.		
Photographe		
MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES		
I. — FINANCES		
Administration centrale.		
Agent technique	130 — 230 (240) (1)	
Reporteur lithographe	170 — 250	
Caisse des dépôts et consignations.		
Agent technique	130 — 230 (240) (1)	
Cour des comptes.		
Conseiller référendaire	525 — 650 (700) (16)	(16) L'indice 700 sera attribué au conseiller référendaire justifiant de plus de 15 années de services dans cet emploi.
II. — AFFAIRES ECONOMIQUES		
Institut national de la statistique et des affaires économiques.		
Adjoint technique et principal	185 — 340 (360) (17)	(17) Classe exceptionnelle réservée à 10 pour 100 de l'effectif du grade.

GRADES ET EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE	OBSERVATIONS
MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER		
Travaux publics coloniaux.		
Adjoint technique et principal	185 — 340 (360) (17)	
Services coloniaux des ports.		
Commis et commis principal des services coloniaux des ports (Bordeaux et Marseille)	130 — 230 (240) (1)	
Agence comptable des timbres-poste coloniaux.		
Agent chargé des commandes	130 — 230 (240) (1)	
Caissier	130 — 230 (240) (1)	
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE		
Service des carburants.		
Adjoint technique et adjoint technique principal	185 — 340 (360) (17)	
Ecole nationale supérieure des mines de Paris.		
Chef de travaux pratiques	360 — 590	
Aide-bibliothécaire	130 — 230 (240) (1)	
MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES		
Réseaux généraux de télécommunication de l'Union française (câbles sous-marins et services radioélectriques).		
Opérateur télégraphiste	140 — 250	
Opérateur radiotélégraphiste	140 — 250	
MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME		
Direction de l'urbanisme.		
Inspecteur de l'urbanisme de 1re classe	500 — 530 (18)	(18) 600 après 20 ans de services dont 6 années au moins en qualité d'inspecteur urbaniste de 1re classe.
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION		
Laboratoire de contrôle des médicaments antivénériens.		
Secrétaire comptable	130 — 230 (240) (1)	(19) Appellation à transformer en celle de chef de travaux biologiste.
Assistant diplômé (19)	225 — 450	
Etablissements nationaux de bienfaisance.		
Aide-comptable de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains	130 — 230 (240) (1)	
Laboratoire central du ministère et de l'académie de médecine.		
Préparateur diplômé (19)	225 — 450	

MINISTERE D'ETAT

Tableau d'avancement des administrateurs de la radiodiffusion française pour l'année 1948.

Par arrêté du 18 novembre 1949, les fonctionnaires de la radiodiffusion française dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement d'échelon établi au titre de l'année 1948 dans les conditions suivantes:

Administrateur civil de 2e classe.

Serignac (Clément), 3e échelon, 1er février 1948.

Faget (Noël), 3e échelon, 1er février 1948.

Trilles (Pierre), 3e échelon, 1er octobre 1948.

Administrateur civil de 3e classe.

Calas (William), 3e échelon, 1er janvier 1948.

Zamponi (Jacques), 3e échelon, 1er janvier 1948.

Genet (François), 3e échelon, 1er février 1948.

Mouchard (Marcel), 3e échelon, 1er juillet 1948.

Les fonctionnaires figurant au tableau d'avancement ci-dessus sont promus à leurs échelons respectifs aux dates susmentionnées.

Tableau d'avancement des fonctionnaires de la radiodiffusion française pour l'année 1949.

Par arrêté du 18 novembre 1949, les fonctionnaires de la radiodiffusion française dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement d'échelon établi au titre de l'année 1949 dans les conditions suivantes:

Administrateur civil de 1re classe.

Caulon (Edouard), 3e échelon, 1er février 1949.

Pons (Eugène), 3e échelon, 1er octobre 1949. En service détaché.

Ikral (Joseph), 2e échelon, 1er octobre 1949. En service détaché.

Administrateur civil de 2e classe.

Martinet (Maurice), 3e échelon, 1er février 1949.

Cairal (Gabriel), 3e échelon, 1er août 1949.

Administrateur civil de 3e classe.

Valat (Guy), 1e échelon, 1er février 1949.

Walet (Maurice), 4e échelon, 1er décembre 1949.

Gaze (Marcel), 2e échelon, 9 février 1949.

Salvert (Marguerite), 2e échelon, 1er août 1949.

Vincent (Georgette), 2e échelon, 1er août 1949.

Robert (Jean), 2e échelon, 1er août 1949.

Giraudon (Raymonde), 2e échelon, 21 décembre 1949.

Furbeyre (Jacqueline), 2e échelon, 21 décembre 1949.

Koulitchenko (Madeleine), 2e échelon, 21 décembre 1949.

Lafouge (Roger), 2e échelon, 21 décembre 1949.

Lesage (Pierre), 2e échelon, 21 décembre 1949.

Les fonctionnaires figurant au tableau d'avancement ci-dessus sont promus à leurs échelons respectifs aux dates susmentionnées.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 30 novembre 1949 maintenant en fonctions un commissaire et un commissaire suppléant du Gouvernement près le tribunal des conflits.

Par décret en date du 30 novembre 1949:

Est maintenu dans les fonctions de commissaire du Gouvernement près le tribunal des conflits: M. Odent, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Est maintenu dans les fonctions de commissaire suppléant du Gouvernement près le tribunal des conflits: M. Delvolvé, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Décret du 30 novembre 1949 maintenant en fonctions un commissaire et un commissaire suppléant du Gouvernement près le tribunal des conflits.

Par décret en date du 30 novembre 1949:

Est maintenu dans les fonctions de commissaire du Gouvernement près le tribunal des conflits: M. Rey, avocat général à la cour de cassation.

Est maintenu dans les fonctions de commissaire suppléant du Gouvernement près le tribunal des conflits: M. Dupuich, avocat général à la cour de cassation.

Décret du 2 décembre 1949 portant révocation d'un greffier.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. David (Pierre-Jean-Louis), greffier du tribunal de commerce et de la justice de paix d'Agde (Hérault), est révoqué de ses fonctions.

Décret du 2 décembre 1949 portant nomination d'un interprète traducteur.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Chamboredon (Louis-Adolphe), est nommé interprète traducteur, pour la langue espagnole, près le tribunal d'Alger.

Décret du 2 décembre 1949 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 2 décembre 1949:

Sont nommés:

Président du tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône, sur sa demande, M. Gaudin, vice-président du tribunal de première instance de Grenoble, en remplacement de M. Narjoux, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Vice-président au tribunal de première instance de Grenoble, M. Husson, vice-président au tribunal de première instance de Valence, en remplacement de M. Gaudin.

Président du tribunal de première instance de Fougères, M. Lautier, juge d'instruction au tribunal de première instance de Rennes, en remplacement de M. Hervé, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Vannes.

Juge au tribunal de première instance de Limoges, M. Paris, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Bellac, en remplacement de M. de Lacvivier, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Mont-de-Marsan.

Juge au tribunal de première instance de Nîmes, sur sa demande, M. Imbert, président du tribunal de première instance de Saint-Flour, en remplacement de M. Braure, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Lesparre.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance d'Evreux, M. Boulley-Dupare, attaché titulaire au ministère de la justice, en remplacement de M. Caron, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Pontivy.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Guingamp, M. Parigot, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Regagnon, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Sarlat.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Vervins, M. Uzan (Georges), avocat (liste d'aptitude aux fonctions judiciaires à la suite de la 2e session d'octobre 1948 de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature, ladite liste publiée au *Journal officiel* du 22 décembre 1948), en remplacement de M. David, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Doullens.

M. Battaglini, ancien procureur de la République près le tribunal de première instance de Pontivy, est nommé président honoraire du tribunal de première instance de Pontivy.

Décret du 2 décembre 1949 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 2 décembre 1949, sont nommés:

Conseiller à la cour d'appel d'Alger, sur sa demande, M. Bourdin, président du tribunal de première instance d'Orléansville, en remplacement de M. Ripert, décédé.

Conseiller à la cour d'appel d'Alger, sur sa demande, M. Suignard, vice-président au tribunal de première instance d'Alger, en remplacement de M. Narboni, décédé.

Vice-président au tribunal de première instance d'Alger, sur sa demande, M. Antonetti, président du tribunal de première instance de Tizi-Ouzou, en remplacement de M. Suignard.

Décret du 2 décembre 1949 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 2 décembre 1949:

M. Thierry, juge de 2e classe, mis à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, est nommé juge au tribunal de première instance de Limoges, en remplacement de M. de Lacvivier, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Mont-de-Marsan.

M. Thierry, nommé juge au tribunal de première instance de Limoges par le présent décret, sera, à compter de son installation dans lesdites fonctions, maintenu à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Décret du 2 décembre 1949 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Lordet, juge d'instruction au tribunal de première instance de Bône, est nommé juge au tribunal de première instance de Tunis, en remplacement de M. Champion, qui a été nommé juge au tribunal de première instance d'Alger.

Décret du 2 décembre 1949 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Mongibeaux, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis, est nommé juge au tribunal de première instance de Bône, en remplacement de M. Lordet, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Tunis.

Décret du 2 décembre 1949 maintenant un magistrat à la disposition du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Lévy, conseiller de cour d'appel, est maintenu à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de deux ans à compter du 1er avril 1949.

Décret du 2 décembre 1949 maintenant un magistrat en position de détachement au commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Thierry, juge de 2e classe, est maintenu à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans à compter du 1er avril 1948.

Décret du 2 décembre 1949 rapportant les dispositions d'un précédent décret maintenant en position de détachement et portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 2 décembre 1949:

Sont rapportées les dispositions du décret du 30 septembre 1949 par lesquelles a été nommé juge au tribunal de première instance de Laval, M. Faucheux, juge de 2e classe, qui est maintenu à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes.

M. Lherondel, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Château-Gonthier, est nommé, sur sa demande, juge au tribunal de première instance de Laval, en remplacement de M. Faucheux, qui est maintenu à la disposition de M. le commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes.

Décret du 2 décembre 1949 chargeant un magistrat des fonctions de juge des enfants.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Grosier, juge au tribunal de première instance de Chartres, est chargé pour trois ans des fonctions de juge des enfants à ce tribunal, en remplacement de M. Guyon, qui est, sur sa demande, déchargé desdites fonctions.

Décret du 2 décembre 1949 chargeant un magistrat des fonctions de juge des enfants.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Pacault, juge au tribunal de première instance de Redon, est chargé pour une nouvelle période de trois ans des fonctions de juge des enfants audit tribunal, à compter du 8 novembre 1948.

Décret du 2 décembre 1949 chargeant un magistrat des fonctions de juge des enfants.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Rouger, juge au tribunal de première instance de Saint-Lô, est chargé pour trois ans des fonctions de juge des enfants audit tribunal, en remplacement de M. Lebrelon, qui est, sur sa demande, déchargé desdites fonctions.

Décret du 2 décembre 1949 chargeant un magistrat des fonctions de l'instruction.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Stéfani, juge au tribunal de première instance de Rabat, est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Durieux, qui reprend, sur sa demande, les fonctions de juge au siège.

Décret du 2 décembre 1949 chargeant un magistrat des fonctions de juge de paix.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Connillères, juge au tribunal de première instance de Castelsarrasin, est chargé des fonctions de juge de paix des cantons de Castelsarrasin et Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Décret du 2 décembre 1949 portant admission à la retraite

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Hercourt, conseiller à la cour d'appel de Limoges, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (limite d'âge), à compter du 17 décembre 1949.

Décret du 2 décembre 1949 portant admission à la retraite

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Causse, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Sétif, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 2 décembre 1949 portant nomination d'un notaire à Basse-Terre.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Beaubrun (Robert-Valentin-Joseph), est nommé notaire à la résidence de Basse-Terre, canton de ce nom (Guadeloupe), en remplacement de M. d'Alexis (Marie-Louis-Julien-Daniel), décédé.

Décret du 2 décembre 1949 portant nominations et démission de suppléants de juges de paix.

Par décret en date du 2 décembre 1949:

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de:

Amplepuis (Rhône), M. Biolay (Jean-Claude), en remplacement de M. Rollin, décédé.

Aubin (Aveyron), M. Sales (Alexandre), en remplacement de M. Marsaleix, qui a été atteint par la limite d'âge.

Beaune (canton Sud) (Côte-d'Or), M. Bergeret (Stéphan), en remplacement de M. Loisel, qui a été atteint par la limite d'âge.

Chauny (Aisne), M. Théron (Lucien), en remplacement de M. Fontaine, dont la démission a été acceptée.

Corlay (Côtes-du-Nord), M. Guyomard (Joseph), en remplacement de M. Serandour, décédé.

La Côte-Saint-André (Isère), M. Barnoud (Jean), en remplacement de M. Berthier, qui est admis à cesser ses fonctions.

Epinac-les-Mines (Saône-et-Loire), M. Boudon (Henri), en remplacement de M. Chaussier, décédé.

Meyrueis (Lozère), M. Cot (Marcel), en remplacement de M. Rolland, non acceptant, et dont la nomination est rapportée.

Montagrier (Dordogne), M. Puygauthier (Roger), en remplacement de M. Blanchardie, qui a été atteint par la limite d'âge.

Najac (Aveyron), M. Blanc (Pierre), en remplacement de M. Salingardes, décédé.

Nouvion (Somme), M. Guilbert (Léonce), en remplacement de M. Porion, qui a été atteint par la limite d'âge.

Plancoët (Côtes-du-Nord), M. Hervé (Henri), en remplacement de M. Cambray, décédé.

Plancoët (Côtes-du-Nord), M. Riot (Francisque), en remplacement de M. Robert, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Julien-du-Sault (Yonne), M. Dupré (Gustave), en remplacement de M. Emonière, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Julien-du-Sault (Yonne), M. Roudault (Arsène), en remplacement de M. Guillaumin, qui a été atteint par la limite d'âge.

Vauviliers (Haute-Saône), M. Colney (André), en remplacement de M. Mauguière, dont la démission a été acceptée.

Vendeuvre (Aube), M. Chervot (Marius), en remplacement de M. Collin, qui a été atteint par la limite d'âge.

Verzy (Marne), M. Stroebel (Paul), en remplacement de M. Richard, qui a été atteint par la limite d'âge.

Est acceptée la démission de:

M. Mouren, suppléant du juge de paix de Saint-Tropez (Var).

Décret du 2 décembre 1949 portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix, rapportant une nomination et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 2 décembre 1949:

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de:

Avize (Marne), M. Rennesson (Fernand), en remplacement de M. Demange, qui a été atteint par la limite d'âge.

Barjac (Gard), M. Martin (Charles), en remplacement de M. Boissel, décédé.

Bouchain (Nord), M. Masingues (Emile), en remplacement de M. Dusart, qui a été atteint par la limite d'âge.

Calacuccia (Corse), M. Geronimi (Dominique), en remplacement de M. Luciani, qui est admis à cesser ses fonctions.

Chailland (Mayenne), M. Hunger (Alphonse), en remplacement de M. Gaultier, dont la démission est acceptée.

Cusset (Allier), M. Carrier de Boissy (Roger), en remplacement de M. Roux, qui a été atteint par la limite d'âge.

Etain (Meuse), M. Orliac (Eugène), en remplacement de M. Wrisez, décédé.

Fougères (canton Nord), (Ille-et-Vilaine), M. Loyer (Léon), en remplacement de M. Ruffle, dont la démission est acceptée.

Lannion (Côtes-du-Nord), M. Herlidou (Léon), en remplacement de M. Tensorer, qui a été appelé à d'autres fonctions.

Loudéac (Côtes-du-Nord), M. Nevo (Guy), en remplacement de M. Boinet, décédé.

Le Grand-Serre (Rhône), M. Besson (Marie-Joseph), en remplacement de M. Lesage, dont la démission a été acceptée.

Massat (Ariège), M. Maury (Antoine), en remplacement de M. Maurette-Mondet, dont la démission a été acceptée.

Montrevault (Maine-et-Loire), M. Clemenceau (Louis), en remplacement de M. Soulis, dont la démission est acceptée.

Saint-Georges-du-Vièvre (Eure), M. Leplieux (Jean), en remplacement de M. Plessis, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône), M. Frizet (Pierre), en remplacement de M. Coulomb, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saulieu (Côte-d'Or), M. Meurisse (Jean), en remplacement de M. Feuchot, qui a été atteint par la limite d'âge.

Vitry-le-François (Marne), M. Lambert (Jean), en remplacement de M. Daconnac, dont la démission a été acceptée.

Sont acceptées les démissions de:

M. Benoit, suppléant du juge de paix de Doulaincourt (Haute-Marne).

M. Blanchier, suppléant du juge de paix de la Rochefoucauld (Charente).

M. Bouchy, suppléant du juge de paix de Lormes (Nièvre).

M. Brunet, suppléant du juge de paix de Montaigu-de-Quercy (Tarn-et-Garonne).

M. Duran, suppléant du juge de paix du Mas-d'Azil (Ariège).

M. Lafougal, suppléant du juge de paix de Bretenoux (Lot).

M. Nicolas, suppléant du juge de paix de Romilly-sur-Seine (Aube).

M. Replat, suppléant du juge de paix de Saint-Laurent-du-Pont (Isère).

Sont rapportées les dispositions du décret du 20 août 1949 par lesquelle M. Fayet (Claude) a été nommé suppléant du juge de paix du canton Sud d'Aurillac (Cantal), en remplacement de M. Gilet.

Sont nommés juges de paix honoraires:

M. Blanchier, ancien suppléant du juge de paix de la Rochefoucauld (Charente).

M. Ducart, ancien suppléant du juge de paix de Bouchain (Nord).

M. Ruffié, ancien suppléant du juge de paix de Fougères (canton Nord) (Ille-et-Vilaine).

Décret du 2 décembre 1949 portant nominations et démissions de suppléants de juge de paix et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 2 décembre 1949:

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de:

Aigrefeuille (Loire-Inférieure), M. Montassier (Marius), en remplacement de M. Dugast, qui a été atteint par la limite d'âge.

Cadenet (Vaucluse), M. Pia (Gervais), en remplacement de M. Frizet, qui a été atteint par la limite d'âge.

Cazals (Lot), M. Boussac (Marcel), en remplacement de M. Salanie, dont la démission a été acceptée.

Champdeniers (Deux-Sèvres), M. Gaillard (Louis), en remplacement de M. Caniet, qui a été atteint par la limite d'âge.

Châteaubourg (Ille-et-Vilaine), M. Lecerf (Yves), en remplacement de M. Leblanc, qui a été atteint par la limite d'âge.

Châtillon-Coligny (Loiret), M. Beaudenon (Georges), en remplacement de M. Zurfluh, décédé.

Ecouen (Seine-et-Oise), M. Lauriau (Jacques), en remplacement de M. Lauriau (Louis), qui a été atteint par la limite d'âge.

Embrun (Hautes-Alpes), M. Martin (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Martin (Adolphe), qui a été atteint par la limite d'âge.

Florac (Lozère), M. Barge (Pierre), en remplacement de M. Esperandieu, dont la démission a été acceptée.

Gavray (Manche), M. Potier (Auguste), en remplacement de M. Legentil, qui a été atteint par la limite d'âge.

Levier (Doubs), M. Bousson (Emile), en remplacement de M. Delamarche, dont la démission a été acceptée.

Livernon (Lot), M. Roques (Emile), en remplacement de M. Courdes, dont la démission a été acceptée.

Marquion (Pas-de-Calais), M. Pomeyrols (Albert), en remplacement de M. Desvaux, dont la démission a été acceptée.

Marson (Marne), M. Dommanget (Robert), en remplacement de M. Adnet, qui a été atteint par la limite d'âge.

Moustiers-Sainte-Marie (Basses-Alpes), M. Lesto (Jean), en remplacement de M. Audibert, décédé.

Nozay (Loire-Inférieure), M. Deluen (Jules), en remplacement de M. Pasgrimaud, dont la démission est acceptée.

Rioz (Haute-Saône), M. Ballot (François), en remplacement de M. Munnier, décédé.

Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme), M. Mareuge (Jean), en remplacement de M. Dousset, dont la démission est acceptée.

Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), M. Jolyon (Valéry), en remplacement de M. Maillavin, décédé.

Saumur (canton Nord-Ouest) (Maine-et-Loire), M. Moche (Maurice), en remplacement de M. Faucon, décédé.

Sully-sur-Loire (Loiret), M. Quille (Fernand), en remplacement de M. Asselineau, qui a été atteint par la limite d'âge.

Tourcoing (canton Nord-et Nord-Est) (Nord), M. Lemoine (Edouard), en remplacement de M. Hanus, qui a été appelé à d'autres fonctions.

Villefranche-de-Longchapt (Dordogne), M. Tessier (Jean), en remplacement de M. Sainte-Catherine, décédé.

Sont acceptées les démissions de:

M. Bauchet, suppléant du juge de paix de Clermont-Ferrand (canton Sud) (Puy-de-Dôme).

M. Besse, suppléant du juge de paix de Villereal (Lot-et-Garonne).

M. Chanot, suppléant du juge de paix de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).

M. Fautrat, suppléant du juge de paix de Passais-la-Conception (Orne).

M. Robiliot suppléant du juge de paix d'Henrichemont (Cher).

M. Teisseire, suppléant du juge de paix de Nerac (Lot-et-Garonne).

Est nommé juge de paix honoraire:

M. Berger, ancien suppléant du juge de paix de Creil (Oise).

Composition des tribunaux paritaires agricoles du Puy-de-Dôme.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles 2 et 3 de l'ordonnance du 4 décembre 1944 relative aux commissions paritaires compétentes pour statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux à ferme, modifiée par les lois des 13 avril 1946 et 9 avril 1947;

Vu l'arrêté du 28 mai 1946 portant création de deux sections dans un certain nombre de tribunaux paritaires agricoles du ressort de la cour d'appel de Riom;

Vu l'arrêté modificatif du 6 décembre 1948,

Arrête:

Art. 1er. — La composition des tribunaux paritaires agricoles du département du Puy-de-Dôme, comprenant actuellement deux sections, est réduite à une section unique.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la proclamation des résultats des élections auxquelles il sera procédé, au début de l'année 1950, en application des articles 6 à 8 de l'ordonnance du 4 décembre 1944, modifiée par la loi du 13 avril 1946.

Fait à Paris, le 30 novembre 1949.

Pour le ministre:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 28 novembre 1949, est rapporté l'arrêté du 26 décembre 1944 en tant qu'il révoque sans pension M. Derchue (Paul), greffier comptable (4e classe) au centre pénitentiaire de Villeneuve-Saint-Georges, qui est révoqué avec pension, mais dont la pension est suspendue pendant cinq ans.

Par arrêté en date du 29 novembre 1949:

Sont admis à faire valoir leurs droits à pension, après réforme:

A compter du 12 octobre 1949: M. Pecat (Jean), surveillant (1re classe) à la maison de correction de Strasbourg (application des dispositions de l'article 6, paragraphe 1er, de la loi du 20 septembre 1948).

A compter du 30 octobre 1949: M. Fouget (Raymond), surveillant (1re classe) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré (application des dispositions de l'article 25 de la loi du 20 septembre 1948).

Sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à pension:

A compter du 1er décembre 1949: M. Geron (Armand), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt du Havre (application des dispositions de l'article 6, paragraphe 1er, de la loi du 20 septembre 1948).

A compter du 5 décembre 1949: M. Delage (Clément), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Lyon (application des dispositions de l'article 6, paragraphe 2, de la loi du 20 septembre 1948).

A compter du 1er janvier 1950: M. Lefebvre (Georges), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt d'Amiens (application des dispositions de l'article 6, paragraphe 1er, de la loi du 20 septembre 1948).

M. Glandier (Arthur), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Lyon (application des dispositions de l'article 6, paragraphe 2, de la loi du 20 septembre 1948).

Sont admis à faire valoir leurs droits à pension:

A compter du 5 décembre 1949: M. Beneteau (Pierre), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt de Caen (application des dispositions de l'article 21 de la loi du 8 août 1947 et de l'article 6, paragraphe 1er, de la loi du 20 septembre 1948.)

A compter du 19 décembre 1949: M. Perrier (Etienne), surveillant (1re classe) à la maison d'arrêt d'Evreux (application des dispositions de l'article 21 de la loi du 8 août 1947 et de l'article 6, paragraphe 1er, de la loi du 20 septembre 1948.)

Sont nommés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison centrale de Fontevrault: M. Le Port (Joseph), surveillant (1e classe) à la maison d'arrêt de Quimper.

A la maison de correction de Strasbourg:

M. Faul (Emile), surveillant stagiaire au centre pénitentiaire de la Meinau.

M. Ruch (Gilbert), surveillant stagiaire au centre pénitentiaire de la Meinau.

Aux Prisons de Fresnes: Mme Le Solliec (Olga), surveillante (2e classe) à la maison d'arrêt de Dijon.

Sont nommés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison centrale de Clairvaux: M. Florence (Emile), surveillant (3e classe) à la maison centrale de Caen.

Au groupe pénitentiaire d'Eysses-Carrère: M. Valet (Roger), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

A la maison d'arrêt de Toulouse: M. Bonjout (René), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt de Foix.

Au centre pénitentiaire du Vigeant: M. Hérault (François), surveillant (4e classe) au centre pénitentiaire de la Celle-Saint-Cloud.

Aux prisons de Fresnes: M. Puel (Maurice), surveillant (5e classe) à la maison centrale de Clairvaux.

A la maison centrale de Clairvaux: M. Catillon (Maurice), surveillant (5e classe) aux prisons de Fresnes.

Sont nommées en qualité de surveillantes de petit effectif (1re classe):

A la maison d'arrêt de Dijon:

Mme Coignot (Marie), surveillante (1e classe) audit établissement.

Mme Lambert (Rose), surveillante (6e classe) audit établissement.

Est réintégré en qualité de surveillant (5e classe):

Au centre pénitentiaire de Corneilles-en-Parisis: M. Chartier (Emile), placé en disponibilité, sur sa demande, par arrêté du 20 septembre 1946.

Est acceptée la démission de:

M. Laganier (Auguste), surveillant à la maison d'arrêt de Lyon, placé en disponibilité, sur sa demande, par arrêté du 21 juillet 1949.

Est rayé des cadres:

M. Surre (Etienne), surveillant à la maison centrale de Melun, placé en disponibilité, sur sa demande, par arrêté du 20 septembre 1946.

Par arrêté en date du 29 novembre 1949, est admis à faire valoir ses droits à pension, à compter du 26 décembre 1949:

M. Derchue (Paul), ex-greffier comptable des établissements pénitentiaires (application des dispositions de l'article 56, paragraphe 1er de la loi du 20 septembre 1948).

Commissions départementales de dommages de guerre.

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 30 novembre 1949:

M. Dellor, vice-président honoraire du tribunal de première instance de Toulon, est nommé président de la commission départementale des dommages de guerre du Var, en remplacement de M. Prigent, décédé.

M. Le Gall, conseiller honoraire à la cour d'appel de Rennes, est nommé président suppléant de la commission départementale des dommages de guerre de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. Toquet, démissionnaire.

M. Breton, juge au tribunal de première instance de la Rochelle, est nommé président suppléant de la commission départementale des dommages de guerre de la Charente-Maritime, en remplacement de M. Coquelin, démissionnaire.

Greffiers.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 novembre 1949: page 11129, 1re colonne, 3e ligne, au lieu de: « M. Bouteille (Pierre) », lire: « M. Bouteille (René) ».

Tribunaux pour enfants.

Par arrêté du 1er décembre 1949, sont désignés pour exercer jusqu'au 1er octobre 1951 les fonctions d'assesseur au tribunal pour enfants de Pau:

Assesseur titulaire. — M. Etienne Normand, en remplacement de M. Nouvelon, démissionnaire.

Assesseur suppléant. — M. Pierre Laclau, en remplacement de M. Chateau, démissionnaire.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 2 décembre 1949 plaçant un contrôleur civil dans la position hors cadre.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Grenier (Pierre), contrôleur civil adjoint de 3e classe 1er échelon au bureau du cercle de Berkane, est placé dans la position hors cadres pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 1950 et mis à la disposition du résident général de France à Tunis.

Décret n° 49-1553 du 4 décembre 1949 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs des corps d'adjoints administratifs, de secrétaires sténodactylographes, de sténodactylographes et d'employés de bureau à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères et les administrations assimilées des cadres d'adjoints administratifs et d'employés de bureau et à la fixation du statut de ces fonctionnaires, et notamment son article 4;

Vu le décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères et les administrations assimilées des cadres de secrétaires sténodactylographes et de sténodactylographes et à la fixation du statut de ces fonctionnaires, et notamment son article 4;

Vu la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946, notamment son article 119,

Décrète:

Art. 1er. — Les cadres d'adjoints administratifs, d'employés de bureau, de secrétaires sténodactylographes et de sténodactylographes de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères comprennent les effectifs fixés aux articles suivants.

Art. 2. — Le cadre des adjoints administratifs comprend trente-quatre emplois, répartis ainsi qu'il suit entre les différents grades et classes de la carrière:

Trois adjoints administratifs de classe exceptionnelle;

Sept adjoints administratifs de 1re classe;

Dix adjoints administratifs de 2e classe;

Douze adjoints administratifs de 3e classe;

Deux adjoints administratifs stagiaires.

Sur ce nombre, quatre adjoints administratifs pourront être nommés chefs de groupe dans les conditions prévues à l'article 17 du décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 susvisé.

Art. 3. — Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 33 du décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 susvisé, le cadre des employés de bureau comprend un effectif fixé à cinquante-cinq emplois, dont dix-huit employés de bureau de 1re classe et trente-sept employés de bureau de 2e classe.

Art. 4. — Le cadre des secrétaires sténodactylographes comprend vingt et un emplois.

Par dérogation aux dispositions du deuxième paragraphe de l'article 17 du décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947, pourront, sans condition d'âge, être nommés en qualité de chefs de groupe et titularisés dans le cadre, les secrétaires sténodactylographes ayant accédé par voie de concours avant le 1er janvier 1947 à un cadre de titulaires de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.

Art. 5. — Le cadre des sténodactylographes comprend soixante-quatorze emplois.

Art. 6. — A titre transitoire, il pourra être procédé dans la limite des effectifs globaux déterminés aux articles ci-dessus à des intégrations en surnombre à l'une ou à plusieurs des classes d'adjoints administratifs et d'employés de bureau énumérés ci-dessus.

Les effectifs en surnombre seront résorbés dans un délai de quinze ans par l'effet des dégagements normaux des corps d'adjoints administratifs et d'employés de bureau, compte tenu du recrutement normal des stagiaires appartenant à ces deux catégories.

Art. 7. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Roberto Machado-Morales en qualité de consul général des Etats-Unis du Venezuela à Paris.

L'exequatur est accordé à M. Biddle H. Garrison en qualité de consul du Chili à Bayonne.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 2 décembre 1949 portant changement de nom de la commune de Candes (Indre-et-Loire).

Par décret en date du 2 décembre 1949, la commune de Candes (canton et arrondissement de Chinon, département d'Indre-et-Loire) portera désormais le nom de Candes-Saint-Martin.

Décret du 2 décembre 1949 portant changement de nom de la commune de La Bernerie (Loire-Inférieure).

Par décret en date du 2 décembre 1949, la commune de la Bernerie (canton de Bourgneuf-en-Retz, arrondissement de Saint-Nazaire, département de la Loire-Inférieure), portera désormais le nom de la Bernerie-en-Retz.

Décret du 2 décembre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la commune de Montrouge (Seine), des terrains bâtis et non bâtis nécessaires à l'agrandissement du stade municipal « Maurice-Arnoux ».

Par décret en date du 2 décembre 1949 a été déclarée d'utilité publique l'acquisition par la commune de Montrouge (Seine) des terrains bâtis et non bâtis en vue de l'agrandissement du stade municipal « Maurice-Arnoux ».

Par ce texte, le maire de Montrouge agissant au nom et pour le compte de la commune, a été autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit s'il y a lieu par voie d'expropriation les terrains bâtis et non bâtis d'une contenance de 10.113 mètres carrés sis à Montrouge, 123 à 131, rue Maurice-Arnoux et 66 à 86, rue Racine, figurant au cadastre sous les nos 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40 de la section M, tels qu'ils sont représentés par une teinte verte sur le plan approuvé.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition évaluée à 6.552.000 F tant au moyen d'une subvention de l'Etat et d'une avance de l'Etat au titre des grands travaux (loi du 4 juin 1941) qu'à l'aide d'un crédit inscrit à cet effet au budget communal et gagé par une imposition de centimes extraordinaires.

Les expropriations à effectuer devront être accomplies dans un délai de deux ans à compter de la date du présent décret. Passé ce délai, toute nouvelle expropriation devra faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

Sûreté nationale

Officiers

Par arrêtés en date du 7 novembre 1949, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

M. Pascal (Marcel), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain d'Avignon.

M. Sounalet (Félix), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain de Grenoble.

Par arrêté en date du 14 novembre 1949, sont mutés pour convenances personnelles:

M. Le Guyador (Roger), officier principal de C. R. S. de 1re classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 102.

M. Mout (Georges), officier principal de C. R. S. de 2e classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 6.

Par arrêté en date du 15 novembre 1949, M. Dupont (Maurice), officier de paix de 2e classe, est muté, pour convenances personnelles, au corps urbain de Toulon.

Par arrêtés en date du 23 novembre 1949:

M. Van Nienwenhove (René), officier de paix de 1re classe, est muté, pour convenances personnelles, au corps urbain de Valenciennes.

Sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Rio (Jean-Marie), officier de paix principal de 2e classe au corps urbain de Nancy.

M. Vaillant (Jules), officier de paix de 1re classe au corps urbain de Saint-Quentin.

Par arrêtés en date du 25 novembre 1949:

L'honorariat est conféré à M. Baillou (Raoul), officier de paix de 1re classe en retraite.

M. Laurent (Ernest), officier de paix de 1re classe, est muté, dans l'intérêt du service, au corps urbain de Mulhouse.

Par arrêtés en date du 28 novembre 1949:

M. Mericq (Jacques), officier principal de C. R. S. de 1re classe, est muté, pour convenances personnelles, en qualité d'adjoint au commandant du groupement des C. R. S. de Toulouse.

Sont mutés, pour convenances personnelles, en qualité d'officier de paix de 1re classe:

M. Franc (Emile), officier de C. R. S. de 1re classe au corps urbain d'Alès.

M. Ratouit (Robert), officier de C. R. S. de 1re classe au corps urbain de Toulouse.

M. Jeantaud (Louis), officier de C. R. S. de 2e classe, est muté, dans l'intérêt du service, à la compagnie républicaine de sécurité n° 15.

Commandants

Par arrêté en date du 14 novembre 1949, M. Toulouse (Paul), commandant de C. R. S. de 4e classe, en disponibilité d'office, est radié des cadres de la sûreté nationale.

Par arrêté en date du 15 novembre 1949, M. Loth (Gaston), commandant principal de C. R. S. de 1re classe à l'état-major des C. R. S., est dégagé des cadres de la sûreté nationale et placé dans la position de congé prévue par l'article 6 de la loi du 3 septembre 1947.

Commandant de groupement

Par arrêté en date du 18 novembre 1949, M. Porte (Henri), commandant le groupement des C. R. S. de Lyon, est replacé dans le grade de commandant de groupement de C. R. S. de 2e classe.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 2 décembre 1949 relatif au financement du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 10 mars 1948 sur l'utilisation de l'énergie;

Vu le décret n° 48-877 du 27 mai 1948 instituant un comité consultatif de l'utilisation de l'énergie, et modifié par les décrets n° 48-1933 du 18 décembre 1948 et n° 49-232 du 21 février 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Les frais de fonctionnement du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie sont supportés par les producteurs, les transporteurs et les distributeurs d'énergie.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Décret du 2 décembre 1949 autorisant l'expropriation et l'occupation temporaire des terrains nécessaires à l'aménagement de la chute de Peyrat-le-Château.

Par décret en date du 2 décembre 1949, est autorisée l'expropriation des propriétés indiquées sur le tableau indicatif et figurées sur le plan parcellaire à l'échelle de 1/2500 établi à la date du 5 octobre 1949 et qui restera annexé au présent décret.

L'expropriation aura lieu suivant la procédure prévue par le décret du 30 octobre 1935. Elle devra être accomplie dans un délai de deux ans à partir de l'approbation définitive.

Est autorisée, dans les conditions fixées par l'article 14 du décret du 30 octobre 1935 susvisé, l'occupation temporaire des propriétés noyées par la retenu du barrage de Vassivière.

Décret du 2 décembre 1949 relatif à l'amodiation d'une concession de mine.

Par décret en date du 2 décembre 1949, a été autorisée, sous certaines conditions, l'amodiation de la concession des mines de fer de Fillols et Taurinya à la Société anonyme des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et Anzin sans que cette autorisation implique aucune approbation des conditions financières de l'amodiation, ni préjugé de la valeur de la mine.

Décret du 2 décembre 1949 portant nomination dans l'ordre du Mérite artisanal.

Par décret en date du 2 décembre 1949, est nommé dans l'ordre du Mérite artisanal en qualité de commandeur:

M. Germain (Pierre), chef adjoint du cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce.

Composition du conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 11 avril 1924 portant création de l'office national industriel de l'azote;

Vu la loi provisoirement applicable du 21 septembre 1941 modifiant l'organisation et le fonctionnement de l'office national industriel de l'azote;

Vu l'ordonnance n° 45-157 du 31 janvier 1945 modifiant l'organisation et le fonctionnement de l'office national industriel de l'azote;

Vu les décrets des 30 mai 1925 et 30 juillet 1936 déterminant le fonctionnement administratif et financier de l'office national industriel de l'azote;

Vu les arrêtés des 1er juin et 29 octobre 1945, des 30 avril et 22 juin 1946, des 6 mai et 24 septembre 1947 et des 30 janvier, 1er juin et 5 juin 1948, nommant les membres titulaires et les membres suppléants du conseil d'administration de l'office,

Arrête:

Article unique. — Par application de l'article 3 de la loi du 11 avril 1924, modifié par l'article 1er de la loi provisoirement applicable du 21 septembre 1941 et par l'article 1er de l'ordonnance n° 45-157 du 31 janvier 1945 et également, par application de l'article 4 du décret du 30 mai 1925 mis à jour, est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote:

Au titre de représentant du ministre de l'industrie et du commerce.

M. Desrousseaux, ingénieur en chef des mines, directeur des mines et de la sidérurgie, en remplacement de M. Perrineau.

Fait à Paris, le 2 décembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BREVEUS.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 2 décembre 1949 portant approbation des plans des surfaces submersibles de la rivière d'Aude (département de l'Aude et de l'Hérault) dans la partie comprise entre le pont du chemin de fer dans la commune de Pomas et la mer.

Par décret en date du 2 décembre 1949, sont approuvés les plans des surfaces submersibles de la rivière d'Aude dans la partie comprise entre le pont du chemin de fer dans la commune de Pomas (Aude) et la mer, sur le territoire des communes désignées ci-après:

1° Dans le département de l'Aude: Pomas, Rouffiac-d'Aude, Couffoulens, Preixan, Cavanac, Carcassonne, Villalier, Villemoustaussou, Villedubert, Berriac, Trèbes, Floure, Barbaira, Fontès-d'Aude, Capendu, Marseillette, Blomac, Douzens, Moux, Saint-Couat-d'Aude, Puichéric, Roquecourbe, la Redorte, Castelnau-d'Aude, Azille, Tourouzelle, Lézignan, Homps, Argens, Roubia, Paraza, Ventenac-d'Aude, Saint-Nazaire-d'Aude, Cane, Raissac-d'Aude, Saint-Marcel, Marcorignan, Névian, Salleles-d'Aude, Moussan, Cuxeillan, Cuxac-d'Aude, Salles-d'Aude, Fleury, Coursan, Narbonne, Vinassan, Armissan.

2° Dans le département de l'Hérault: Olonzac, Capestang, Montels, Poilhes, Nissan, Lespignan, Vendres.

Ces plans resteront annexés au présent décret.

En application de l'article 3 du décret du 30 octobre 1935, aucun ouvrage, aucune plantation ou obstacle ne pourront être établis ou modifiés sans qu'une déclaration préalable en ait été faite à l'administration qui aura la faculté d'interdire les travaux ou d'ordonner les modifications nécessaires pour assurer le libre écoulement des eaux ou la conservation du champ d'inondation.

Décret du 2 décembre 1949 portant déclassement des lignes d'intérêt local de Saint-Brieuc au Phare, Saint-Brieuc à Saint-Alban et Matignon, Lamballe à Saint-Alban, Lamnion à Perros-Guirec et Treguier.

Par décret en date du 2 décembre 1949, sont déclassées les lignes de chemin de fer d'intérêt local ci-après:

Saint-Brieuc au Phare,
Saint-Brieuc à Saint-Alban et Matignon (à partir du P.K. 1,03867),
Lamballe à Saint-Alban,
Lannion à Perros-Guirec et Tréguier.

Décret du 2 décembre 1949 portant nomination et titularisation dans l'emploi d'ingénieur de la météorologie.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Dauby (Léon), ingénieur des travaux météorologiques du cadre d'outre-mer, est nommé à l'emploi d'ingénieur ordinaire de la météorologie de 3e classe et titularisé dans le grade correspondant à dater du 15 septembre 1949.

Budget primitif de l'office scientifique et technique des pêches maritimes pour l'exercice 1949.

Par arrêté interministériel en date du 30 août 1949, les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif de l'office scientifique et technique des pêches maritimes pour l'exercice 1949 sont arrêtées à la somme de 86.677.000 F.

Délégations de signature.

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu les décrets des 28 et 29 octobre 1949 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret et l'arrêté du 29 octobre 1949 précisant les attributions du sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Arrête:

Art. 1er. — Sont renouvelées les délégations de signature données aux directeurs de l'administration centrale de la marine marchande et au chef des services financiers des transports maritimes par l'arrêté du 11 février 1949 et par l'arrêté antérieur du 21 septembre 1948.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 29 octobre 1949.

Fait à Paris, le 3 décembre 1949.

JACQUES CHASTELLAIN.

Administration centrale.

Par arrêté du 1er juillet 1949, Mlles Degoix (Gilberte), Lesteven (Agnès), MM. Flaud (Camille), Harrburger (Maurice) et Jaffrez (Paul), secrétaires d'administration stagiaires à l'administration centrale des travaux publics, qui ont subi avec succès les épreuves d'admission du concours de secrétaire d'administration, sont titularisés dans leur grade à dater du 20 septembre 1948.

Le reclassement des intéressés sera prononcé ultérieurement en tant que de besoin.

Par arrêté du 3 décembre 1949, Mlle Faucheux (Raymonde), nommée à l'emploi de secrétaire d'administration stagiaire (comptable) à l'administration centrale du ministère de la marine marchande par arrêté du 5 août 1949, est titularisée dans le grade de secrétaire d'administration (comptable) de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er juillet 1949.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 49-1554 du 30 novembre 1949 portant organisation du corps des équipages de la flotte.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret du 26 novembre 1937 relatif à l'organisation du corps des équipages de la flotte et du personnel des musiques de la flotte,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 2, 3, 6, 9, 13, 14, 20, 20 *bis*, 25, 26, 30, 33, 38, 46, 47, 56, 72, 79 et 81 du décret du 26 novembre 1947 relatif à l'organisation du corps des équipages de la flotte et du personnel des musiques de la flotte sont modifiés comme suit:

Article 2.

Hiérarchie.

1. — Paragraphe 3 (nouvelle rédaction). — Les matelots sont divisés en deux groupes suivant qu'ils sont titulaires ou non d'un brevet de spécialité: ils sont répartis en trois classes dans les conditions suivantes:

Matelots sans spécialité: 3e et 2e classe.
Matelots titulaires d'un brevet provisoire: 3e et 2e classe.
Matelots titulaires d'un brevet élémentaire: 2e et 1re classe.

Les apprentis marins et les matelots prennent rang dans l'ordre suivant:

Apprentis marins.
Matelots sans spécialité de 3e classe.
Matelots sans spécialité de 2e classe.
Matelots brevetés de 3e classe.
Matelots brevetés de 2e classe.
Matelots brevetés de 1re classe.

2. — Paragraphe 5. — A la fin du premier alinéa ajouter: « Les officiers mariniers et les quartiers-maîtres reçoivent l'appellation de « gradés ».

Article 3.

Spécialités dont se compose le corps des équipages de la flotte.

(Nouvelle rédaction.)

Le corps des équipages de la flotte comprend les spécialités indiquées ci-après:

Les manœuvriers (gabiers pour les matelots brevetés) employés à tout ce qui a trait à la manœuvre du navire, des ancres et des embarcations, sont également utilisés pour la sécurité et entretiennent une partie du matériel de ce service.

Les timoniers, chargés du service de la route, de la sonde, des signaux à l'exception des signaux par T. S. F.

Les hydrographes, affectés aux travaux hydrographiques.

Les pilotes de la flotte, affectés au pilotage des bâtiments de la marine militaire.

Les météorologistes, chargés de la prévision du temps à bord de certains bâtiments, dans les bases de l'aéronautique navale, et dans les stations navales à terre des régions maritimes. Ils utilisent et entretiennent le matériel météorologique.

Les charpentiers, chargés des travaux de charpentage, de menuiserie, de tonnellerie et de l'entretien d'une partie du matériel de sécurité.

Les canonniers, chargés, à bord des bâtiments et dans les services à terre, de toute l'artillerie et des munitions correspondantes.

Les canonniers de défense des côtes, chargés d'assurer le service de batteries de côtes.

Les opticiens télémétristes, chargés de l'utilisation et de l'entretien des appareils d'optique.

Les armuriers, chargés d'assurer le service d'entretien et de réparation du matériel d'artillerie et des armes portatives à bord des bâtiments et dans les services de la flotte, ainsi que dans les directions d'artillerie de la marine.

Les fusiliers constituant les unités chargées de débarquer pour combattre à terre et d'encadrer les formations de la marine aux armées. Les gradés fusiliers sont en outre chargés d'assurer la police dans les unités et services à terre, ainsi que l'éducation physique et militaire des équipages; ils constituent un cadre spécial.

Les maîtres d'arme chargés de l'instruction de l'escrime.

Les clairons, chargés d'exécuter les sonneries réglementaires.

Les torpilleurs, chargés de l'entretien, de la réparation et de l'utilisation des torpilles, mines et grenades employées dans la marine, tant à bord qu'à terre, ainsi que de l'utilisation des appareils d'écoute sous-marine.

Les électriciens, chargés d'assurer le fonctionnement et l'entretien des appareils du service électricité et des appareils électriques des autres services sur la demande de ceux-ci.

Les radiotélégraphistes, chargés d'assurer le service des transmissions électriques sans fil.

Les transfilistes, chargés d'assurer à bord et à terre le service des transmissions électriques par fil; ils sont également chargés des appareils de cinématographie.

Les détecteurs, chargés de l'entretien, du réglage, des réparations courantes des appareils de détection et de la mise en œuvre de certains de ces appareils.

Les mécaniciens, chargés de la conduite et de l'entretien des appareils à vapeur et des moteurs à combustion interne en usage à bord des bâtiments et dans les divers services de la marine; ils sont également utilisés pour la sécurité.

Les mécaniciens de défense des côtes, chargés des moteurs et appareils électriques dans les ateliers et les services de défense des côtes.

Les chauffeurs, chargés d'assurer le service de la chauffe, ainsi que le service des appareils auxiliaires des chaufferies, et de concourir au service des machines à bord des bâtiments de la flotte ; ils sont également utilisés pour la sécurité.

Les fourriers, chargés de la tenue des écritures relatives à la comptabilité du personnel et du matériel et, dans certains cas, à celle des vivres.

Les secrétaires militaires, qui remplissent les fonctions de secrétaire.

Les commis aux vivres, chargés de la conservation et de la distribution des vivres et denrées, ainsi que de la tenue des écritures relatives à la comptabilité « vivres ».

Les infirmiers, chargés des soins à donner aux malades dans les hôpitaux, infirmeries et ambulances, à terre ou à bord.

Les cuisiniers, chargés de la préparation des aliments pour le personnel officier et non officier à bord des bâtiments de l'Etat et dans certains services à terre désignés par le ministre.

Les maîtres d'hôtel, affectés au service des tables des officiers et au service personnel d'officiers généraux et supérieurs et d'officiers subalternes commandants.

Les boulangers, chargés de la fabrication du pain

Les tailleurs, chargés de la confection et de l'entretien des effets d'habillement.

Les cordonniers, chargés de la réparation des chausures et de l'équipement.

Le personnel d'équipage, chargé à bord des bâtiments et dans les formations à terre de l'entretien du matériel qui ne nécessite pas impérativement l'emploi d'un personnel spécialisé. Il participe au service général.

Les pilotes de l'aéronautique navale, chargés du pilotage des aéronefs de l'aéronautique navale.

Les armuriers d'aéronautique, chargés de l'entretien et des réparations courantes des armes et du matériel d'armement de l'aéronautique, ainsi que de l'installation de ces armes et des matériels d'armement à bord des aéronefs.

Les électriciens d'aéronautique, chargés d'assurer le fonctionnement et l'entretien des appareils et installations électriques utilisés à bord des aéronefs et dans les bases de l'aéronautique navale.

Les radaristes d'aéronautique, chargés de la visite, du réglage, de l'entretien et des réparations courantes du matériel électronique de l'aéronautique navale.

Les mécaniciens de moteur d'avion, chargés d'assurer la conduite et l'entretien des moteurs d'aéronautique.

Les mécaniciens d'avion, chargés d'assurer l'entretien de toutes les parties des aéronefs autres que: les moteurs, les matériels d'armement, les installations électriques, radioélectriques et électroniques.

Les photographes, chargés de la mise en œuvre, de l'entretien et des réparations courantes des installations photographiques.

Article 6.

Insignes de grade. — Insignes divers.

Reporter les dispositions relatives aux insignes de grade des aspirants avant celles concernant les maîtres principaux.

Article 9.

Grade attribué aux marins lors de leur incorporation.

Alinéa 3 (nouvelle rédaction). — « 3. — De matelot de 2e classe sans spécialité pour les élèves admis dans une école de formation d'officier de carrière ».

Alinéa 4. — Au lieu de: « De matelot de 3e classe mécanicien pour les élèves de l'école de maistrance de Toulon », mettre: « De matelot de 3e classe breveté provisoire mécanicien pour les élèves de l'école de maistrance de la flotte (machine) ».

Alinéa 5. — Au lieu de: « De matelot de 3e classe infirmier... », mettre: « De matelot de 2e classe breveté élémentaire infirmier... ».

Alinéa 6. — Au lieu de: « De matelot breveté de 1re, 2e ou 3e classe... », mettre: « De matelot de 1re, 2e ou 3e classe breveté élémentaire ou provisoire... ».

Article 13.

Organisation et fonctionnement des écoles de spécialité.

Paragraphe 1 (nouvelle rédaction). — « 1. — Les écoles de spécialité (sauf celles correspondant aux spécialités d'hydrographe, de météorologiste, de maître d'armes, d'infirmier ainsi qu'aux spécialités de l'aéronautique navale) font partie du groupe des écoles ».

Article 14.

Brevets de spécialité.

1. — Paragraphe 2, alinéa *a*. — A la liste des spécialités comportant un brevet provisoire, ajouter: « électricien d'aéronautique, mécanicien d'avion, armurier d'aéronautique et radiotélégraphiste ».

Supprimer : « opticien télémétriste et clairon ».

2. — Paragraphe 2, avant-dernier alinéa. — Supprimer l'alinéa: « Les mécaniciens, mécaniciens de moteur d'avion brevetés provisoires de 2e classe ont le titre de mécanicien d'atelier qu'ils conservent dans le grade de quartier-maître ».

Article 20.

Recrutement et formation des pilotes d'aviation maritime.

Remplacer dans le titre et dans le texte les termes de « Pilote d'aviation maritime » ou « Pilote d'aviation » par celui de: « Pilote de l'aéronautique navale ».

Article 20 *bis*.

Recrutement et formation du personnel volant de l'aéronautique navale autre que les pilotes d'aviation.

Dans le titre de l'article, au lieu de: « Pilotes d'aviation », mettre: « Pilotes de l'aéronautique navale ».

Article 25.

Points supplémentaires.

Supprimer les alinéas 4° et 6°.

Article 26.

Influence des punitions sur les notes. Points négatifs.

Paragraphe 3. — Au lieu de: « ...une remise partielle de leurs points négatifs... », mettre: « ...une remise partielle ou totale de leurs points négatifs... ».

Article 30.

Avancement en grade.

1. — Paragraphe 4, *a*, 1er alinéa. — Au lieu de: « Le brevet est acquis, soit à l'école de spécialité à laquelle les matelots sont destinés à la sortie de l'école de maistrance, soit, en ce qui concerne les mécaniciens du service général, à la sortie de l'école de maistrance elle-même », mettre : « Le brevet est acquis, soit à l'école de spécialité à laquelle les matelots sont destinés à la sortie de l'école de maistrance, soit, en ce qui concerne les mécaniciens du service général, à la sortie de l'école de maistrance elle-même, soit par la délivrance sans examen, sur la proposition de leur commandant, du brevet élémentaire d'équipage six mois après leur sortie de l'école de maistrance, dans le cas où ils n'auraient pas encore acquis une autre spécialité ».

2. — Ajouter le pragraphe 8 suivant:

« 8. — Les maîtres ayant satisfait à l'examen de sortie du cours de perfectionnement des officiers mariniers admissibles au grade d'officier des équipages sont promus d'office au grade de premier-maître.

Article 33.

Avancement au grade de quartier-maître.

Supprimer le paragraphe 3.

Article 38.

Avancement des marins des spécialités de défense des côtes.

Supprimer le paragraphe 2.

Article 46.

Propositions d'avancement pour le grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

Paragraphe 1, 1er alinéa. — Au lieu de: « Les maîtres principaux, premiers maîtres et maîtres réunissant ou susceptibles de réunir au 1er octobre de l'année en cours les conditions suivantes », mettre: « Les maîtres principaux, premiers maîtres et maîtres réunissant au 1er octobre précédant le concours les conditions suivantes: ».

Article 47.

Inscription au tableau d'avancement.

Paragraphe 2. — Au lieu de: « sont inscrits au tableau d'avancement dans le courant du mois d'octobre... », mettre: « sont inscrits au tableau d'avancement aussitôt que possible après la sortie de ce cours... ».

Article 56.

Cadre de maistrance.

1. — Paragraphe 2. — Supprimer le dernier alinéa ainsi conçu: « Les officiers mariniers qui, à l'issue de leur lien, n'ont pas huit ans de services et deux ans de grade d'officier marinier peuvent être maintenus en service par rengagement. »

2. — Paragraphe 4, premier alinéa. — Supprimer: « et, pour les seconds maîtres seulement, trois années de grade ».

Article 72.

(Nouvelle rédaction.)

Congédiement dans un territoire d'outre-mer.

1. — Les marins congédiables de tous grades qui désirent se fixer dans le territoire d'outre-mer où ils sont en service sont congédiés à l'expiration de leur lien au service.

2. — Le commandant du bâtiment ou le chef de service fait connaître aux marins congédiés ainsi outre-mer le laps de temps qui leur est imparti à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'activité pour pouvoir être rapatriés aux frais de l'Etat.

Article 79.

Paragraphe 1er. — Au lieu de: « comme il est dit à l'article 81 ci-après », mettre: « comme il est dit à l'article 80 ci-après ».

Article 81.

Emploi des armuriers à terre. Subordination des armuriers.

Supprimer cet article.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 novembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
RENÉ PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JEAN RAYMOND-LAURENT.

Décret n° 49-1555 du 30 novembre 1949 portant organisation du personnel des musiques de la flotte.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret du 26 novembre 1937 portant organisation du corps des équipages de la flotte et du personnel des musiques de la flotte;

Vu l'article 75 de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu le décret du 15 août 1933 relatif au recrutement, au congédiement et à la réforme des marins et militaires de l'armée de mer;

Vu le décret du 24 avril 1937 fixant le statut des sous-officiers de carrière de l'armée de mer,

Décrète:

Composition des musiques de la flotte.

Art. 1er. — 1. — Les musiques de la flotte comprennent:

Des musiques sédentaires dirigées par des officiers, chefs de musique, et éventuellement par des maîtres principaux musiciens;

Des musiques de bord et des fanfares dirigées par des officiers mariniers musiciens.

2. — Le personnel non officier des musiques est réparti entre:

Un cadre sédentaire, qui constitue le noyau des musiques sédentaires;

Un cadre mobile destiné à alimenter les musiques de bord.

3. — Le personnel du cadre sédentaire des musiques de la flotte comprend:

Des sous-chefs de musique, maîtres principaux;
Des maîtres principaux;
Des premiers maîtres;
Des maîtres;
Des seconds maîtres de 1re et de 2e classe musiciens.

4. — Le personnel du cadre mobile des musiques de la flotte comprend:

Des premiers maîtres;
Des maîtres;
Des seconds maîtres de 1re et de 2e classe;
Des quartiers-maîtres de 1re et de 2e classe;
Des matelots de 1re et de 2e classe musiciens.

Organisation générale des musiques de la flotte.

Art. 2. — 1. — Le ministre fixe le nombre et le lieu de stationnement des musiques sédentaires; il désigne les forces navales et unités qui doivent être dotées d'une musique de bord ou fanfare.

2. — Les musiques sédentaires comprennent une partie sédentaire, plus spécialement affectée à l'enseignement, et une partie mobile formée de musiciens qui sont appelés à servir alternativement à terre et à la mer.

3. — Un arrêté ministériel détermine:

L'effectif de chacune des musiques et fanfares;

La composition instrumentale de chacune d'elles.

Recrutement du personnel non officier des musiques de la flotte.

Art. 3. — Le personnel non officier des musiques de la flotte se recrute:

a) Par voie d'engagement ou de rengagement dans le personnel des musiques de la flotte ou parmi les marins de toute provenance du corps des équipages de la flotte après constatation de l'aptitude professionnelle des candidats;

b) Par voie de changement de corps;

c) Par voie de concours parmi les artistes militaires ou civils. Ces derniers doivent se trouver dans les conditions exigées pour avoir droit au moins à pension proportionnelle à cinquante ans d'âge.

Uniforme et insignes de grade des musiciens.

Art. 4. — 1. — L'uniforme du personnel non officier des musiques de la flotte est le même que celui des officiers mariniers du corps des équipages de la flotte.

2. — Les insignes de grade de ce personnel sont identiques aux insignes de grade du personnel du corps des équipages de la flotte correspondant.

Elèves musiciens.

Art. 5. — En dehors des engagés volontaires dans le personnel des musiques de la flotte, des élèves musiciens sont choisis par les chefs de musique parmi les marins du corps des équipages de la flotte reconnus susceptibles d'être employés comme musiciens de la partie mobile.

Conditions pour être nommé matelot musicien.

Art. 6. — Les matelots musiciens mobiles sont pris parmi les élèves musiciens qui subissent avec succès l'examen professionnel fixé par un arrêté ministériel.

La nomination à l'emploi de matelot musicien mobile est toujours faite à la deuxième classe de l'emploi.

Avancement au grade de quartier-maître musicien.

Art. 7. — 1. — Les matelots musiciens ne peuvent être nommés au grade de quartier-maître qu'après avoir accompli au moins un an de service à terre ou à la mer.

2. — La nomination au grade de quartier-maître musicien est faite dans les mêmes conditions qu'une promotion au grade de quartier-maître dans le corps des équipages de la flotte.

Avancement au grade de second maître musicien mobile.

Art. 8. — 1. — Les quartiers-maîtres musiciens ne peuvent être nommés au grade de second maître musicien mobile que s'ils réunissent au moins un an de service dans le grade et après concours.

2. — La nomination au grade de second maître a lieu à la deuxième classe du grade.

Conditions d'admission dans le cadre sédentaire.

Art. 9. — 1. — L'admission dans le cadre sédentaire est prononcée après un concours ouvert à tous les musiciens mobiles de la flotte sans distinction de grade.

A défaut de candidats provenant des musiciens de la marine, les musiciens des armées de terre et de l'air, ainsi que les musiciens civils, peuvent être admis à concourir pour entrer dans le cadre sédentaire.

2. — Le personnel admis dans le cadre sédentaire est nommé second maître de 2e classe musicien, à moins qu'il ne soit déjà titulaire d'un grade plus élevé; dans ce cas il conserve son grade et son ancienneté dans le grade.

Avancement aux grades de maître et de premier maître des cadres mobile ou sédentaire et de maître principal.

Art. 10. — 1. — Les seconds maîtres et les maîtres musiciens mobiles ou sédentaires et les premiers maîtres musiciens sédentaires ne peuvent être proposés pour le grade immédiatement supérieur qu'après avoir accompli dans leur grade une année au moins de service.

2. — Les intéressés sont nommés maître, premier maître ou maître principal après inscription au tableau d'avancement dans les conditions fixées par le ministre.

Nomination des sous-chefs de musique.

Art. 11. — La nomination des sous-chefs de musique est prononcée par le ministre, en qualité de maître principal musicien sédentaire, après un concours auquel peuvent prendre part tous les musiciens de la flotte.

Nomination aux différents grades du personnel non officier des musiques de la flotte.

Art. 12. — Les nominations des matelots, quartiers-maîtres, seconds maîtres, maîtres, premiers maîtres et maîtres principaux musiciens sont prononcées par le préfet maritime ou le commandant de la marine dont relève la musique dans laquelle la vacance s'est produite.

Avancement en classe des musiciens.

Art. 13. — 1. — Les avancements en classe des seconds maîtres, quartiers-maîtres et matelots musiciens sont concédés par les préfets maritimes et commandants de la marine dont ils relèvent en fonction de leur classement sur les listes par ordre de mérite établies d'après les notes attribuées semestriellement aux intéressés.

2. — Le nombre de ces avancements est déterminé sur l'ensemble des effectifs relevant des autorités désignées ci-dessus, d'après les proportions fixées par le ministre.

Notes des musiciens.

Art. 14. — Le personnel non officier des musiques de la flotte est noté dans les mêmes conditions que le personnel du corps des équipages de la flotte. Les notes des matelots, quartiers-maîtres, seconds maîtres et maîtres musiciens de musiques et fanfares ainsi que les bulletins de notes des premiers maîtres et maîtres principaux sont transmises au commandant de l'unité de rattachement de la musique sédentaire dont ils relèvent.

Régime applicable au personnel non officier des musiques de la flotte.

Art. 15. — Le personnel non officier des musiques de la flotte est soumis aux mêmes règles que le personnel du corps des équipages de la flotte, en ce qui concerne:

Les engagements;
Les rengagements;
Le cadre de maistrance;
La disponibilité;
L'embarquement et le débarquement;
Les congés et permissions;
Les récompenses honorifiques;
La discipline et la compétence juridictionnelle;
La réforme;
Le congédiement.

Nomination des chefs de musique.

Art. 16. — 1. — Les fonctions de chef de musique sont remplies, suivant l'importance de la musique:

Soit par des officiers chefs de musique et, éventuellement, des maîtres principaux musiciens, lorsqu'il s'agit de musiques sédentaires;

Soit par des premiers maîtres musiciens du cadre mobile, lorsqu'il s'agit de musiques de bord.

2. — Les officiers chefs de musique sont nommés par décret après un concours ouvert à Paris devant un jury spécial désigné par le ministre.

Sont admis à concourir:

Les chefs de musique des armées de terre et de l'air autorisés par leur chef de corps et acceptés par le ministre;

Les maîtres principaux musiciens.

3. — Les conditions dans lesquelles les maîtres principaux musiciens sédentaires et les premiers maîtres musiciens mobiles peuvent être désignés pour remplir les fonctions de chef de musique sont fixées par le ministre.

Texte abrogé.

Art. 17. — Le titre II du décret du 26 novembre 1937 portant organisation du corps des équipages de la flotte et du personnel des musiques de la flotte (art. 96 à 108) est abrogé.

Art. 18. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 novembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JEAN RAYMOND-LAURENT.

Décret du 30 novembre 1949 portant attribution de la médaille des évadés.

Par décret en date du 30 novembre 1949, la médaille des évadés est conférée aux candidats dont les noms suivent, avec citation entraînant le droit au port de la Croix de guerre:

A l'ordre de l'armée.

PANHELEUX (Séraphin-A.-M.), recrutement de Nantes, mle 1671, classe 1928/2, sergent.

A l'ordre du corps d'armée.

LARRERE (Gérard-J.), sous-lieutenant de réserve, classe 1938, mle 915, recrutement de Bordeaux.

SCHNEIDER (Henri-J.-J.), soldat, classe 1943, recrutement de Strasbourg, mle 6927.

A l'ordre de la division.

BILOT (Marcel), soldat, classe 1933/2, recrutement d'Arras, mle 765.

MAURE (René-J.-E.), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Nice, mle 359.

PLANTEY (Fort-A.), soldat 1re classe, classe 1921, recrutement de Bordeaux, mle 1570.

SEVIN (Louis-C.-R.), caporal-chef, classe 1926/2, recrutement de Chartres, mle 700.

A l'ordre de la brigade.

CHAZOT (Jean-B.-G.), soldat, recrutement de Saint-Etienne, mle 4619, classe 1931.

CHEDEVILLE (Raoul-O.-V.), soldat, classe 1929, recrutement de Caen, mle 645.

DELARD DE RIGOULIERES (Jean-L.-J.-M.), sergent de réserve, classe 1933/2, mle 3635, recrutement de Bordeaux.

DUBOC (René-A.), maréchal des logis, classe 1937, recrutement de Rouen.

DUCHESNE (Léon), soldat, classe 1921, recrutement de Falaise.

GAMAIN (Jean-L.-E.), caporal, classe 1936/A, recrutement de Saint-Omer, mle 2242.

GUISE (René), soldat 1re classe, classe 1930, mle 415, recrutement de Nancy.

LEFEVRE (Elie-P.), soldat, classe 1938/B, recrutement d'Amiens, mle 154.

MAZURELLE (Emile-C.), classe 1938, soldat, recrutement de Lille, mle 2118.

PELLETIER (Pierre-J.), caporal, classe 1931, recrutement de la Seine 3e bureau.

PERDRIEL (Sosthène-R.), soldat, classe 1932, recrutement de Caen, mle 3252.

PETIT (Henri), caporal, classe 1933, recrutement de Périgueux, mle 1068.

PETIT (Pierre-E.-J.), soldat, classe 1932, recrutement de Caen, mle 2760.

PONTFORT (Fernand-D.), capitaine, classe 1931, recrutement d'Arras.

REBEL (Paul-A.), soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Nancy, mle 206.

SABATHIER (Jean-M.-L.-L.), soldat, classe 1929, mle 406, recrutement d'Auch.

SOUNALET (Jacques-M.-J.-C.-M.), classe 1933/2, recrutement de la Seine 3e bureau, mle 4836.

TORRENS (Michel-F.-J.), caporal-chef, classe 1931, recrutement de Perpignan, mle 512.

TOUZEAU (Edmond-E.), soldat de 1re classe, classe 1936/2, recrutement d'Angoulême, mle 1232.

VIGNON-WORMSER (Raymond-M.), soldat de 1re classe, recrutement de la Seine, mle 297.

A l'ordre du régiment.

ANTOINE (Pierre), classe 1932, recrutement d'Epinal, sergent, mle 1970.

AYME (Lucien-L.), caporal, classe 1936, recrutement de Marseille, mle 23.

BALHY (Henri-A.), maréchal des logis, recrutement de la Seine, 4e bureau, classe 1935, mle 2113.

BARBERY (Jules), soldat, classe 1934, recrutement de Lyon, mle 2763.

BARILONE (Angelo), soldat de 1re classe, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1934/B, mle 5052.

CONSTANTIN (Jean-B.-E.), soldat de 1re classe, classe 1935, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1920.

DEMUINCK (Henri-E.), sergent-chef, classe 1936, recrutement de Versailles, mle 4680.

DUCATILLON (Georges), soldat, classe 1929, recrutement de Valenciennes.

FONDERE (Emile), adjudant fourrier de réserve, recrutement de Carcassonne, classe 1922.

MARTINEAU (Jean), soldat, classe 1928, recrutement de Bordeaux, mle 2570.
MOTARD (Pierre-M.), soldat, classe 1932, recrutement de Libourne, mle 155.
POPULUS (René-L.), classe 1931, soldat, recrutement de Nancy, mle 363.
ROUDAUD (Raymond), soldat, classe 1928, recrutement de Limogés, mle 2905.
RUKLI (Jean), caporal, classe 1928, recrutement de Valenciennes, mle 383.
SALAMON (Maximilien), soldat, classe 1931, recrutement de la Seine, mle 4042.
SENGES (Célestin-M.-L.), soldat, classe 1934, mle 5077, recrutement de Versailles.
TAROND (Georges), soldat, classe 1933, recrutement de Versailles, mle 5141.

Décret du 30 novembre 1949 portant attribution de la médaille des évadés.

Par décret en date du 30 novembre 1949, la médaille des évadés est conférés aux candidats dont les noms suivent avec accompagnement d'une lettre de félicitations:

BONIFACI (Joseph), classe 1934, recrutement d'Ajaccio, mle 1842.
BRANGER (André), soldat, classe 1930, recrutement d'Auxerre, mle 1210.
BRITENNE (Julien), classe 1932/2, recrutement Avesnes, mle 1180.
BUSSON (Antoine-M.), lieutenant F.F.I., classe 1933, recrutement de Tulle, mle 697.
CARON (Albert.-R.), classe 1934, lieutenant, recrutement de Rouen.
COTTERET (Georges), classe 1932, recrutement de Cambrai, mle 19.
DOMINGO (Elie-H.), lieutenant, classe 1937, recrutement de Bar-le-Duc, mle 239.
DUCROCQ (Delphin-R.), classe 1929, recrutement d'Arras, mle 5221.
DURAND (André.-A.), sous-lieutenant, classe 1937, 2e bureau du recrutement de la Seine, mle 3126.
FABRE (Marcel-F.-A.), classe 1931/B, recrutement de Perpignan, mle 720.
GUENAULT (Marcel.-R.-N.), classe 1929/3, recrutement d'Angers, sergent.
JULLIEN (Robert.-L.), classe 1937, 4e bureau du recrutement de la Seine, mle 1553, sergent.
KEITH (Jean-L.), classe 1938, recrutement de Nancy, mle 901, sergent.
LABAUME (René-C.), adjudant-chef, classe 1938, recrutement du Puy, mle 264.
LABRO (Louis-E.), sous-lieutenant F.F.C., classe 1933, recrutement de Toulouse, mle 630.
LAFONT (Antoine-C.), sergent-chef, classe 1933, recrutement de Marseille, mle 2801.
LAROQUE (Pierre-A.), caporal, classe 1932/2, recrutement de Marmande, mle 1041.
LAULNE (Félix-R.), soldat de 1re classe, classe 1935, recrutement de Pau, mle 401.
LEBERT (Jean-L.), maréchal des logis, classe 1934, recrutement de Bar-le-Duc, mle 505.
LUBAT (Marcel-H.), soldat, classe 1935, recrutement de Bordeaux, mle 13823.
LUBET (Xavier.-L.-A.), maréchal des logis, classe 1932/2, 6e bureau du recrutement de la Seine, mle 3252.
MAGNAVAL (Louis-G.), caporal, classe 1936, recrutement de Tulle, mle 946.
MARTIGNON (Georges-E.), inspecteur de la sûreté, classe 1938, recrutement de Nancy, mle 567.
MAVIER (Adolphe-J.-M.), adjudant, classe 1925, recrutement de Tulle, mle 329.
MERLHE (Léopold-P.-M.-D.), soldat, classe 1934, recrutement de Rodez, mle 690.
PETITJEAN (Roger-J.), classe 1933/1, recrutement de Bar-le-Duc, mle 82.
PINCEMAILLE (Roger-L.), chasseur de 1re classe, recrutement d'Alger.
RENVERSEZ (Charles.-N.), sergent-chef, classe 1930, recrutement de Saint-Quentin, mle 155.
RHODEZ (François-J.-A.), caporal-chef, classe 1933, recrutement de Toulon, mle 136.
RICHARD (Paul), aspirant, classe 1931, recrutement de Nancy, mle 1905.
RIOT (Marie-A.), classe 1936, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1227, soldat de 1re classe.
ROUSSE (Léon), sous-lieutenant, classe 1937, recrutement de Tarbes, mle 904.
SABATTE (Jean-H.), sergent, classe 1928, recrutement de Pau, mle 1101.
SAUNAL (Pierre-E.-L.), lieutenant, classe 1911, recrutement du Mans.
SEGAS (Maurice), sergent-chef, classe 1934/2, recrutement de Bordeaux, mle 4342.
SENEGAS (Louis-G.), soldat, classe 1930, recrutement de Rodez, mle 117.
STEFF (René), conducteur, classe 1941, recrutement du Maroc.
STROMBONI (Antoine-J.), classe 1939, recrutement d'Ajaccio, mle L.-M. 28.
TAILLEFER (Roger), adjudant, classe 1925/27, recrutement de Péronne, mle L.M. 85.
THENIER (Maurice-P.), sergent-chef, classe 1933, recrutement d'Angers, mle 850.
VIEUXMAIRE (Raymond-A.), classe 1932, recrutement de Vesoul, mle 72, sergent-chef.

Décret du 30 novembre 1949 portant attribution de la médaille des évadés.

Par décret en date du 30 novembre 1949, la médaille des évadés est conférée aux candidats dont les noms suivent:

ACHARD (Pierre-L.), soldat de 1re classe, 4e bureau de recrutement de la Seine, classe 1933, mle 646.
AFFLARD (André-N.), soldat, recrutement de Cambrai, classe 1938.
AGUITTON (Georges-A.), soldat, classe 1929, recrutement de Marseille, mle 1217.
AKAR (Etienne-D.), lieutenant, classe 1931 B, 2e bureau de recrutement de la Seine.
ALABERT (René-J.), maréchal des logis, classe 1937, recrutement de Perpignan, mle 69.
ALBRECHT (Georges), adjudant-chef, classe E. V. 1920, recrutement d'Oran, mle 2398.
ALFONSI (Abraham), lieutenant, classe 1926, recrutement d'Ajaccio, mle 174.
ALLAIN (Claude-F.-M.), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Brest, mle 2240.
ALLART (Kléber-E.), soldat, classe 1932, recrutement de Béthune, mle 3477.
ALLIAUME (Olivier-J.-P.), sergent, classe 1924, recrutement de Cambrai, mle 1054.
AMBRUS (Jean), soldat, classe 1938/1, recrutement de Béthune, mle 3290.
ANDRE (Edmond-F.), caporal, classe 1930/2, recrutement de Versailles, mle EM 1912.
ANDRES (Louis), soldat, classe 1931/2, recrutement de Sarrebourg, mle 989.
ANSART (Albert-M.-C.-G.), caporal, classe 1937, mle 884.
ARIZABALAGA (Angel), maître pointeur, classe 1925, recrutement de Bordeaux, mle 4430.
ARMBRUSTER (Georges-H.), soldat, classe 1927/1, recrutement de Thionville, mle 816.
ARNAUD (Félix-F.), sergent-chef, classe 1939, mle 996.
AROTCE (Pierre), caporal, classe 1939, recrutement de Pau.
AUBERT (Cyrille), brigadier, classe 1926, recrutement de Tulle, mle 1198.
AUBINEAU (André), soldat, classe 1937, recrutement de Niort, mle 1134.
AUBRET (Marcel), sergent, classe 1933/2, recrutement de Guéret, mle 1032.
AUBRY (Georges-R.), sous-lieutenant, classe 1935, recrutement de Vesoul, mle 310.
AUBRY (Maurice-L.-R.), maréchal des logis, classe 1934, recrutement de Chaumont, mle 886.
AUCLERC (Pierre-R.), sergent, classe 1928/2, recrutement de Bordeaux, mle 1963.
AVOUAC (Eugène-L.), soldat, classe 1933/2, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 3123.
AZAN (Michel-A.), soldat de 1re classe, classe 1934, recrutement de Marseille, mle 780.
BADINA (Eugène-Ch.), gendarme, classe 1941, recrutement de Châteauroux, mle 4403.
BALESSE (Yvon-F.-M.), sergent-chef, classe 1928, recrutement de Cambrai, mle 1940.
BAR (Ignace), sergent, classe 1931, recrutement de Chambéry, mle L. M. 188-876.
BARBIER (Henri-J.), soldat de 1re classe, recrutement de Nancy, classe 1929, mle 1466.
BARDOU (Maurice-P.-C.), soldat, classe 1928, recrutement d'Albi, mle 1254.
BARET (Paul-O.), soldat, classe 1938, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 3274.
BARETH (Jean-M.-R.), caporal, classe 1932, recrutement d'Epinal, mle 714.
BARLET (Jean-L.), maréchal des logis, classe 1933, recrutement de Mâcon, mle 3129.
BARRE (Pierre-J.), sergent, classe 1936, recrutement du Mans, mle 88.
BARRIERE (René-J.-C.), soldat, classe 1930, recrutement de Belfort, mle 3.
BARTHELEMY (Etienne), maréchal des logis, classe 1931, recrutement de Sarrebourg, mle 781.
BARTHELEMY (Raymond-G.), caporal-chef, classe 1934, recrutement de Rodez.
BARUN (Marijan), soldat, classe 1930, recrutement de Bargares, mle 2007.
BASSALER (Louis-J.-R.), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de Tulle, mle 1211.
BASSOLI (André-L.), soldat, classe 1931, recrutement de Melun, mle 2629.
BASTIANI (José-E.-M.), lieutenant, classe 1935, recrutement de Marseille, mle 1075/35.
BATSELLE (Georges-R.), lieutenant, classe 1939, recrutement de Rennes, mle F 2126.
BATTAGLINI (César-G.-A.-J.-F.), classe 1893, recrutement d'Ajaccio.
BAUCHET (Henri-L.-C.), soldat, classe 1934 B, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1562.
BAUDIER (Maurice-M.-E.), brigadier, classe 1935, recrutement de Bar-le-Duc, mle 382.
BEAUCAMPS (Victor-H.-J.), soldat, classe 1928, recrutement d'Arras, mle 416.
BELLET (David-C.), soldat de 1re classe, classe 1931, recrutement de Marseille, mle 6413.
BELNOU (Constant-G.-G.), maréchal des logis, classe 1929/1, recrutement de Tours, mle 683.
BENED (Julien-M.), lieutenant, classe 1946, recrutement d'Annecy.
BERDER (Robert-L.), second maître mécanicien de 1re classe, classe 1934, recrutement de Brest, mle 4697 B 30.
BERGERAT (Jean-M.), soldat, classe 1927, recrutement d'Orléans, mle 107.
BERNARD (Etienne-M.-J.), soldat, classe 1925, recrutement de Dunkerque, mle 2592.
BERNARD (Lucien-H.-P.-A.), soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 951.
BERNARD (Paul-V.-A.), classe 1931/2, recrutement de Cambrai, mle 907.
BERTHON (Robert-A.), caporal, classe 1933/3, recrutement de Moulins, mle 3169.
BERTRAND (André-P.), brigadier-chef, classe 1933/2, recrutement de Béthune.
BERTUCCA (André-J.), caporal, classe 1926/2, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 4829.
BICKERT (Raymond-G.), soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement de Colmar, mle 1329.
BILLAUD (André-L.), soldat, classe 1934 A, recrutement d'Arras B, mle 281.
BLANC (Henri-E.), soldat, classe 1922, recrutement de Toulon, mle 966.

BOCLET (Roger-A.), voltigeur, classe 1927/2, recrutement d'Amiens, mle 626.
BODROS (Louis-M.-H.), soldat, classe 1938, recrutement de Brest, mle 2879.
BOISNARD (Louis-L.), soldat de 1re classe, classe 1931, recrutement de la Rochelle, mle 910.
BOISTEAU (Pierre-M.-E.), soldat, classe 1931, recrutement de Nantes, mle 331.
BONES (Eugène-L.), soldat, classe 1932, recrutement de Béthune, mle 2778.
BONHOMME (André-F.), soldat, classe 1933, recrutement du Puy, mle 1198.
BONNET (Raymond-H.-M.), brigadier, classe 1928, recrutement de la Rochelle, mle 70.
BONNISSANT (Louis-F.), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Rennes, mle 1247.
BOUC (Victorien-M.), soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement d'Arras, mle 279.
BOUCHER (Georges), soldat de 1re classe, classe 1938, recrutement de Beauvais, mle 1802.
BOUCHER (Marcel-L.), sergent, classe 1925, recrutement de la Seine, 2e bureau.
BOUGOUIN (Edmond-R.), sergent, classe 1931, recrutement d'Angers, mle 10.
BOULANGER (Maurice-J.-F.), soldat, classe 1926, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 4426.
BOULET (François-J.), soldat, classe 1929/1, recrutement de Lille, mle 1888.
BOULUGUET (Simonne L.), née CARDOIT.
BOUQUET (Marcel-E.-H.), maître régleur, classe 1938, recrutement de Dunkerque, mle 535.
BOURGEAISEAU (Fernand-L.-C.), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de Nevers, mle 1533.
BOURGET (Louis-A.), soldat de 1re classe, classe 1935, recrutement d'Angers, mle 1663.
BOURREAU (Donat-J.-B.), brigadier, classe 1924, recrutement de Troyes, mle 321.
BOURSIER (René-L.), sergent, classe 1934-1936, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 192.
BOUTON (Albert), maréchal des logis, classe 1934, recrutement de la Rochelle, mle 1270.
BOYENVAL (René-E.-A.), soldat, classe 1923, recrutement de Laon, mle 9333.
BRAGER (Louis-R.), soldat de 1re classe, classe 1929/2, recrutement de Mende, mle 750.
BRANDEIS (Yves-S.-I.), capitaine, classe 1934, recrutement de la Seine (3e bureau).
BRASSEUR (Albert-R.), soldat, classe 1938, recrutement de Versailles, mle 900.
BRAULT (Maurice), maréchal des logis chef, classe 1925, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 43.
BRIAND (André-A.-B.), soldat, classe 1938, recrutement de Nantes, mle 2968.
BRIAT (Charles), soldat, classe 1930, recrutement de Nevers, mle 1435.
BRIDEL (Marcel-L.-J.), soldat, classe 1933, recrutement de Béthune, mle 426.
BRIOU (Albert-M.), caporal, classe 1929, recrutement de Guinguamp, mle 50.
BRIX (Roger-J.-A.), adjudant, classe 1937, recrutement de Saint-Lô.
BROUSSE (Marcel-E.), soldat, classe 1934, recrutement de Poitiers.
BRUSON (Marcel-E.-V.), soldat de 1re classe, classe 1935, recrutement de Nancy-Sud, mle 138.
BRUYERON (Gaston-J.), soldat, classe 1931, recrutement du Puy, mle 555.
BUISSON (Jean-M.), soldat de 1re classe, classe 1937, recrutement de Nancy, mle 515.
BUKI (Nachman), soldat, classe 1923, recrutement de Montargis, mle 26222.
BUTIN (Paul-O.), caporal-chef, classe 1938, recrutement d'Auxerre, mle 523.
CAGNAT (Bernard-R.), soldat de 1re classe, classe 1931/2, recrutement d'Auxerre, mle 1991.
CAILLET (Camille-C.), sapeur de 1re classe, classe 1923, recrutement de Reims, mle 2102.
CAIROL (Victor-J.), brigadier-chef, classe 1938, recrutement de Marseille, mle 407.
CALABUIG (Joseph-M.), adjudant-chef, classe 1935, recrutement du Maroc, mle A 3367/35.
CALAME (Albert), maître ouvrier, classe 1931, recrutement d'Auxerre, mle 530.
CAMBOURS (Bertrand), maréchal des logis, classe 1933/2, recrutement de Toulouse, mle 2122.
CAMPET (Jean-P.-B.), caporal, classe 1939/1, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 986.
CAMPHIN (René-P.), colonel F.F.I., classe 1933/1, recrutement d'Arras, mle 92 CM 3.
CANE (Henri-P.), soldat de 1re classe, classe 1944.
CAPBERN (Pierre), soldat de 1re classe, classe 1936, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 10.
CARDIN (René-H.-L.), soldat de 1re classe, classe 1926, recrutement d'Angoulême, mle 1592.
CARLUT (Georges-G.), soldat, classe 1924, recrutement de Nancy, mle 1185.
CARON (René-J.-G.), soldat, classe 1940, recrutement d'Epinal, mle L.M. 606.
CARRERE (Jean-B.), soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Bayonne, mle 1932.
CASSIN (Jean-G.), soldat, classe 1932, recrutement de Libonne-Bordeaux, mle 517/L.
CASTAGNERI (Lucien-J.), caporal-chef, classe 1932, recrutement de Lyon, mle 1225.
CASTAGNET (Jean), sergent, classe 1935, recrutement de Pau, mle 366.
CASTEL (Pierre), adjudant-chef, classe 1932, recrutement de Brest, mle 426.
CAZALENS (Paul), soldat, classe 1928, recrutement d'Albi, mle 334.
CAZE (Marceau), soldat de 1re classe, classe 1928/1, recrutement de Laon, mle 677.
CAZENAVE (Léon-J.), caporal, classe 1939/1, recrutement de Tarbes, mle 923.
CERFOGLI (Pierre), soldat, classe 1931, recrutement de Chaumont, mle 296.
CERNUSCO (Angelo), soldat, classe 1933/2, recrutement de Versailles, mle 1214.
CERVELLE (Ernest-M.-P.), soldat, classe 1939, recrutement de Saint-Lô.
CHALANDRE (Raymond-L.), soldat, classe 1938, recrutement de la Seine (2e bureau).
CHAMPION (Georges-A.), soldat, classe 1936, recrutement de Montauban, mle 195.
CHAPELLE (Robert-A.-H.), caporal-chef, recrutement de Toulon, mle C 10062.
CHAROY (Robert-L.), brigadier, classe 1940, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 465.
CHARPENTIER (Jean-A.), soldat, classe 1930, recrutement de Bordeaux, mle 781.
CHARRON (Jean), brigadier, classe 1939 (E. V.), recrutement du Mans, mle 298.
CHASTAGNER (Francis), soldat, classe 1929, recrutement de Limoges, mle 1978.
CHATELIER (Ernest), soldat, classe 1926, recrutement d'Angoulême, mle 56.
CHAUMAZ (Edouard-E.), gendarme, classe 1935, recrutement d'Agen, mle 661.
CHAUMONT (Henri-R.-A.), soldat, classe 1937, recrutement du Mans, mle 515.
CHAUSSADE (André-P.), soldat, classe 1919, recrutement de Tulle, mle 1008.
CHAUSSEPIED (André-L.-G.), caporal, classe 1936, mle 1111.
CHEMERY (Edmond-J.-B.), soldat, classe 1931, recrutement de Cambrai, mle 2558.
CHENELOT (Roger-L.), caporal, classe 1935, recrutement de Besançon, mle 630.
CHESNE (Alexandre-L.-J.-M.), maréchal des logis, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1936, mle 1722.
CHICHIVIEUX (Antoine-A.), caporal, classe 1928, recrutement de Saint-Etienne, mle 525.
CHIENNO (Emile-M.-M.), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Gap, mle 279.
CHILLAZ (DE) (Pierre-A.-J.-M.), capitaine, classe 1933, recrutement de Paris.
CHINSKY (Edouard), soldat, classe 1936, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 1131.
CHOFFEL (Jean), caporal, classe 1931, recrutement d'Epinal.
CHOLET (Antoine-J.-F.), recrutement de 1921, mle 81028 5.
CHOVIN (Charles-J.-A.), soldat, classe 1930/1, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2598.
CHRISTOPHE (Jean-A.-D.-C.), soldat, classe 1931/2, recrutement de Metz, mle 638.
CHUINE (Oswal), classe 1931, recrutement de Béthune, mle 3285, caporal.
CHUOI (Tran-Van), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Saïgon, mle 4937.
CINTRAT (René-C.), soldat de 1re classe, classe 1933, recrutement de Versailles, mle 5858.
CLAUDEL (Raymond-J.), soldat, classe 1928, recrutement d'Epinal, mle 1320.
CLAUSS (Alfred), classe 1930, recrutement de Strasbourg.
CLEMENT (Francis), soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Marseille, mle 755.
CLEMENT (Louis-B.), soldat de 1re classe, classe 1937, recrutement de Nîmes, mle 268.
COCHUT (Jean-M.), soldat, classe 1922, recrutement de Laon, mle 778.
COHEN (Gaston-M.), soldat, classe 1927, recrutement d'Alger, mle 2516.
COIGNARD (Robert-G.-L.), caporal, classe 1934, mle 2464.
COLET (Jean-J.), soldat, classe 1935, recrutement de Perpignan, mle 1034.
COLIN (André-A.), sous-lieutenant, classe 1937, recrutement de Nancy.
COLLINET (André-V.-E.), soldat de 1re classe, classe 1922, recrutement de Valenciennes, mle 3778.
COMPAIN (Jean-C.), lieutenant, classe 1937.
CONFOLENS (Léon), caporal, classe 1938, recrutement de Tulle, mle 98.
CONSTANTY (Jean-G.-M.), sergent-major, classe 1940, recrutement de Bordeaux, mle 994.
CONTESSO (Louis-C.-G.), soldat, recrutement de Nice, mle 2575, calsse 1932.
CORDIER (Léon-N.-C.), caporal-chef, classe 1936, mle 1514.
CORNET (Pierre-E.-B.-M.), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Nantes, mle 2853.
CORNETTE (Jules-D.), capitaine, classe 1932, recrutement de Lille, mle 3257.
COTHIAS (Gilbert), soldat, classe 1938, recrutement d'Orléans, mle 561.
COUDRIN (Marcel), soldat, classe 1928/2, recrutement de Versailles, mle 5287.
COULANGEON (Robert-P.), lieutenant, classe 1926, recrutement de Montluçon.
COURLIT (Albert), soldat, classe 1930, recrutement d'Angoulême, mle 1261.
COURT (Marcel-E.-J.), soldat, classe 1932, recrutement de Moulins, mle 3194.
COURTE (Albert-T.), soldat, classe 1933, recrutement de Nancy, mle 907.
COURTOIS (Marcel-E.), soldat de 1re classe, classe 1934, recrutement d'Orléans, mle 2069.
COUSIN (Jean-J.), soldat, classe 1935, recrutement de Vesoul, mle L. M. 195.
CREVEL (Israël-A.), aspirant, classe 1938, recrutement de Rouen, mle 1585.
CRON (Fernand-G.), sergent, classe 1933, mle 14170.
CUNY (Georges-A.-E.), capitaine, classe 1917, recrutement de Belfort, mle 2202.
DALAIS (Gustave-P.), soldat, classe 1932, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 3198.
DALBAN (Robert-M.), maréchal des logis, classe 1938, recrutement de Lyon, mle 2671.
DALED (Roger), caporal, classe 1934/1, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 2287.
DAUCHY (Roger-A.-S.-J.), soldat de 1re classe, recrutement de Béthune, mle 565, classe 1938.
DAVID (Adrien-G.), soldat classe 1921, recrutement de Nîmes, mle 1321.
DEBEAUQUENNE (François), lieutenant, classe 1930, recrutement d'Arras, mle 1551.
DEBRE (Michel-J.-P.), classe 1932, recrutement de la Seine, 2e bureau, chef d'escadron.

DELEURENCÉ (Gérard-A.-E.), adjudant, classe 1925, recrutement de Lille, mle 4987.
DEL GIUDICE (Félix), soldat, classe 1928, recrutement de Pont-Saint-Esprit Avignon, mle 2151.
DELHAYE (André-J.-J.), soldat, classe 1937, recrutement de Saint-Omer, mle 2130.
DELRIEU (Jean-L.), maréchal des logis, classe 1926, recrutement de Thionville, mle 2359.
DELSART (Paul), sergent, classe 1939, recrutement de Cambrai, mle 268.
DESGRANGES (Emile-A.), soldat, classe 1929, recrutement de Dijon, mle 1887.
DESROUSSEAUX (Alfred), maréchal des logis, classe 1923, recrutement de Lille, mle 6186.
DIOMARD (Henri-E.), caporal, classe 1936, recrutement de Rouen, mle 2906.
DOBIGEON (Raymond-E.-F.), soldat, classe 1935, recrutement de Nantes, mle 2013.
DORANGE (François-X.-J.-M.), lieutenant, classe 1932, recrutement de Saint-Brieuc, mle 2816.
DOUAT (Lucien-P.), soldat, classe 1937, recrutement de Rodez, mle 50.
DUBOIS (Marcel-E.), soldat de 1re classe, classe 1934, recrutement de la Seine 2e bureau, mle 7189.
DUBOIS (Paul-A.), soldat, classe 1937, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 1037.
DUBOS (Pierre-H.), caporal-chef, classe 1934/2, recrutement de Bordeaux, mle 2310.
DUBUIS (Pierre-M.), soldat, classe 1932, recrutement de Saint-Etienne, mle 1391.
DUCHEMIN (Raymond-A.-L.), soldat, classe 1932, mle 741.
DUCLOUX (André-A.-A.), adjudant, classe 1926, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 473.
DUCOURNEAU (Lucien), soldat, classe 1920, recrutement de Bordeaux, mle 1545.
DUFAILLY (Raymond-E.), sergent, classe 1929, recrutement du Havre, Rouen, mle 3404.
DUFOUR (Raymond-A.), soldat de 1re classe, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 155.
DULOS (Albert-L.), soldat, classe 1944.
DUMONT (Marcel-L.-J.), soldat, classe 1937, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 199.
DUPAS (André), sergent, classe 1937, recrutement de Chartres, mle 461.
DUPERRON (Louis-P.-C.), soldat de 1re classe, classe 1928, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 540.
DUPEYROUX (Henri-L.), sergent-chef, classe 1934, recrutement de Tulle, mle 1986.
DUPLESSIS (Jean-E.), soldat, classe 1939, recrutement de Blois, mle 863.
DUPUIS (Jules-A.-F.), soldat, classe 1938, recrutement d'Angers, mle 675.
DUPUY (Noël-R.), soldat, classe 1932, recrutement de Toulon, mle 1175.
DUQUENOY (Gustave-L.), soldat, classe 1921, recrutement de Saint-Omer, mle 2586.
DURAND (Léopold-C.-L.), classe 1933/B, recrutement de Nîmes, mle 1452.
DUSSIN (Raoul), soldat de 1re classe, classe 1934/1, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 355.
DUTHILLEUL (André-G.-L.), soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Caen.
EL MAATI BEN EL MAATI, brigadier-chef, classe 1939, recrutement de Rabat, mle A. 8274/1939.
ESPEOUT (René-C.-R.), classe 1922, recrutement de la Seine, mle 3334 FFL 55821.
FAHR (Louis-A.), sergent-chef, classe 1940, recrutement de Colmar.
FAUVET (Victor-P.), soldat, classe 1924, recrutement d'Arras, mle 4899.
FERRY (André), classe 1920, recrutement de Metz, mle N.I. 1193.
FRICKER (René), classe 1942, 1er C. S. T.
GABORIAU (Prosper-J.-M.), soldat, classe 1926, recrutement de Niort, mle 2132.
GAGNEUX (Julien), soldat, classe 1931, recrutement d'Angers, mle 1485.
GALEAU (Pierre-M.), soldat, classe 1931, recrutement de Cahors, mle 1050.
GALLAUX (Maurice-A.), soldat de 1re classe, classe 1936, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 3868.
GARACHE (Michel-A.-J.), soldat de 1re classe, classe 1935, recrutement de Béthune, mle 1430.
GARBAY (Armand), sergent, classe 1930, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 1221.
GARIN (Victor-M.), soldat, classe 1934, recrutement de Lorient, mle 1085.
GARNIER (Edmond-M.-C.-J.), brigadier, classe 1934, recrutement de Nancy, mle 1260.
GARNIER (Valentin-M.-E.), soldat, classe 1937, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1232.
GARO (Contentin-Y.-M.), classe 1935, recrutement de Brest, mle 31, soldat de 1re classe.
GARREL (Jean-M.), recrutement d'Aurillac, mle 1350, soldat.
GASNIER (Roger-A.), recrutement de Paris, 2e bureau, soldat.
GATTY (Pierre-J.-M.), classe 1927, recrutement de Nancy, mle 313, soldat de 1re classe.
GAUBERT (Albert-G.), classe 1932, recrutement de Digne, mle 286, soldat.
GAUDEMARD (Emile-M.), classe 1923, recrutement de Toulon, mle 1100 L. M. 697, soldat.
GAUDILLERE (Pierre), classe 1938, recrutement de Mâcon, mle 83, soldat.
GAUDILLIERE (Raymond-M.), classe 1933, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 3383, soldat de 1re classe.
GAURIER (Marcel-J.-E.), classe 1931, recrutement de Chartres, mle 456, soldat.
GAUTHIER (Georges), classe 1927, recrutement de Saint-Omer, mle 3672, soldat.
GAUTIER (Marius-L.-E.), classe 1932, recrutement de la Rochelle, mle 317, soldat.
GAYOUT (Lucien), classe 1925, recrutement de Limoges, mle 2755, soldat.
GEILLE (René-J.-J.), classe 1929, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 799, soldat de 1re classe.
GELB (Joseph), classe 1922, mle 2884, soldat.
GENEST (Maurice-E.), classe 1932/A, recrutement de Beauvais, mle 523, lieutenant F. F. I.
GENETIER (Pierre-J.-B.), classe 1934, recrutement de Mâcon, mle 2928, soldat.
GEORGES (Pierre-R.), classe 1934/B, recrutement de Nancy, mle 6209, soldat de 1re classe.
GILETTA (Joseph), classe 1929, recrutement de Marseille, mle 2477, adjudant-chef.
GILLE (Guy-M.-A.), classe 1948, recrutement de Metz.
GILLE (Henri-C.), maréchal des logis, classe 1912/13, recrutement de Verdun, mle 1719.
GILLES (Omer-H.-J.), classe 1930, recrutement de Lille, mle 6886, soldat.
GILLET (Robert-E), soldat de 1re classe, recrutement d'Angers, classe 1934.
GINEFRI (Pierre-N.), classe 1925, recrutement de Nancy, mle 1664, caporal.
GINER (Lucien-M.), classe 1941, recrutement de Toulon, sergent-chef.
GINSBURGER (Roger, dit Pierre Villon), recrutement de Strasbourg, classe 1921.
GLOUTIER (Pierre-P.-M.), classe 1917, recrutement de Chaumont, mle 728, lieutenant.
GOGLIC (Edouard-A.), classe 1939, recrutement de Nice, mle 394, soldat.
GOINEAU (Aimé-L.), classe 1938/3, recrutement de Tours, mle 109, brigadier.
GOSSET (Lucien-G.-R.), classe 1934, recrutement de Laon, mle 979, maréchal des logis.
GOUDRY (Pierre-J.-L.), classe 1933/2, recrutement de Dunkerque, mle 1713, soldat.
GOUEL (Clément-J.-M.), classe 1936 B, recrutement de Rouen, mle 1614, sergent.
GOUGON (Maurice-C.), soldat, classe 1928, mle 4492, recrutement de Bordeaux.
GOUJON (Jules-G.), classe 1928-2, recrutement de Metz, mle 1265, caporal.
GOULARD (Kléber), classe 1920, recrutement de Valenciennes, caporal.
GOUPIL (Robert-E.-L.), sergent, classe 1925, recrutement du Havre.
GOURGUES (Adrien-A.), classe 1934, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 77, soldat.
GOURMANEL (Pierre-J.-E.), classe 1935, recrutement d'Amiens, mle 1629, caporal.
GRANDCLEMENT (Georges-J.), classe 1936, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 896, soldat de 1re classe.
GRAS (Alfred), classe 1929, recrutement de Montluçon, mle 895, soldat de 1re classe.
GROZINGER (Robert-A.), classe 1931, recrutement de Versailles, mle 2192, soldat.
GUEE (André-L.-H.), classe 1928, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 1051, maréchal des logis de réserve.
GUESNON (Guy-G.), classe 1939, recrutement de Rouen, mle 1779, soldat.
GUIBAL (Roger-M.), classe 1932, recrutement de Rodez, mle 447, brigadier.
GUILLEMOT (Jean-M.), classe 1934/B, recrutement de Châteauroux, mle 1643, soldat.
GUILLON (Daniel-J.), classe 1936, recrutement de Châteauroux, mle 59, soldat de 1re classe.
GUILLORY (Paul-E.), soldat, classe 1935, mle 3778, recrutement de la Seine, 2e bureau.
GUITARD (Jean-F.), classe 1938, recrutement de Perpignan, mle 1136, adjudant.
GUITTAT (Jean), classe 1932/2, recrutement de Macon, mle 1218, soldat.
HAKEM MOHAMED, classe 1931, recrutement d'Alger, mle 2345, sergent.
HALPERN (Litman), classe 1938, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 1893, soldat.
HALTRECHT (Alexandre), classe 1926, recrutement de Toulouse, mle 1964, sergent.
HAMEL (Victor-H.), classe 1936, recrutement de Rouen, mle 2130, adjudant.
HANIN (Claude-E.), classe 1931/1, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 1197, sergent-chef.
HANQUART (Alfred), recrutement de la Seine, 3e bureau, soldat.
HAOUY (Alfred-J.-B.), classe 1934, recrutement d'Epinal, mle 2649, caporal chef.
HARAMBILLET (Jean-B.), classe 1931/2, recrutement de Pau, mle 695, sergent.
HARDOUIN (Marguerite-M.-R.-B.),
HAUCHART (Pierre-L.), classe 1925, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 5077, soldat de 1re classe.
HAUTIER (Raoul-E.-D.), capitaine à T. F.
HAY (Roland-C.-L.), caporal, classe 1939/42, recrutement de Laval, mle 13022, sergent.
HEBERT (Emile-L.), classe 1928, recrutement de Caen, mle 410, soldat.
HEBERT (Eugène-L.), classe 1931, recrutement de Caen, mle 2129, soldat.
HEIME (Louis A.), classe 1929/1, recrutement de Châlons-sur Marne, mle 960, soldat.
HENRIOT (Aimé-V.), classe 1929/3, recrutement de Toul, mle 3114, soldat.
HENRY (Jean), classe 1934, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 6169, soldat de 1re classe.
HENRY (Léopold-A.), classe 1936, recrutement de Nancy, mle 741, caporal-chef.
HERAULT (René-A.-E.), classe 1927, recrutement de Nancy, mle 895, soldat de 1re classe.
HESPEL (Henri), classe 1932, recrutement de Lille, mle 1581, soldat.
HESSE (François-P.), soldat, classe 1930, recrutement d'Alger, mle 2208.
HILD (Roger-A.), classe 1931, recrutement de Belfort, mle 53, lieutenant.
HILT (Jean-A.), classe 1932/1, recrutement de Sélestat, mle 2, sergent-chef.
HOCHART (Gaston-P.-E.), classe 1935, recrutement de Saint-Omer, mle 1682, sergent de réserve.
HOLFELTZ (Jean-A.), soldat de 1re classe, recrutement de Paris 1er bureau, mle 4067.
HOUDIN (Jacques-A.), classe 1935, recrutement de Vincennes, soldat.
HOUMANN (Emile-G.), classe 1928, recrutement d'Epinal, mle 2682, sapeur mineur.

HUBERT (Pierre L.-A.), soldat, classe 1930, recrutement de Châlons-sur-Marne.
HUBERT (Raymond-B.-H.), classe 1924/2, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 3369, maréchal des logis.
HUE (Célestin-J.-F.), classe 1927, recrutement de Saint-Malo, soldat.
HUGONET (Henri-N.), classe 1927, recrutement de Lyon, chef d'escadron.
HUGUENIN (Georges J.), classe 1934/1, recrutement de Vesoul, mle 471, soldat de 1re classe.
HUGUENY (Marcel-L.-C.), classe 1933, médecin lieutenant.
HUMBLOT (Jean-R.), classe 1938, recrutement de Chaumont, mle 488, soldat.
HUON (François-A.-M.), classe 1908, recrutement de Quimper, mle 2709, adjudant-chef.
HUTEAU (Gérard-A.-Y.-F.), classe 1942, recrutement de Rennes, mle 5553/R, sergent-chef.
ISTIN (Yves-P.-A.), classe 1928, recrutement de Brest, mle 761, soldat.
IVANOWITZ (René-M.), classe 1936, recrutement d'Epinal, mle 530, soldat de 1re classe.
JACQUART (Robert-V.), maréchal des logis, classe 1926, recrutement de Béthune, mle 2822.
JACQUET (Pierre-M.-V.), classe 1934/1, recrutement de Saint-Etienne, mle 244, soldat.
JALICON (Michel-J.-M.), classe 1935, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1691, soldat.
JAMET (Lionel-G.), classe 1927, recrutement de Châteauroux, soldat.
JARLIER (Jean-M.), classe 1930, recrutement du Puy, mle 837, soldat.
JARRIE (Pierre-L.-M.), classe 1946, caporal-chef.
JASCULA (Jean), classe 1941, recrutement de Casablanca, mle 2000 Cas 43, quartier-maître secrétaire.
JEANMONNOT (André H.), classe 1936, recrutement du Maroc, mle 6638, adjudant.
JEANNE (André-M.-G.), classe 1935, recrutement B.M.R. de Cherbourg, mle 1430 C. 35, soldat.
JEANNE (Auguste-A.-A.), classe 1935, recrutement de Cherbourg, mle 896 C. 35.
JENNY (Jean-P.), classe 1941, recrutement de Strasbourg, mle A. 47/41, act. 4523, maréchal des logis.
JOISNEAU (Pierre), classe 1934, recrutement d'Orléans, mle 1614, soldat.
JORNET (Raphaël-A.-L.), classe 1935, recrutement de Marseille, mle 4408.
JOSNARD (Louis-E.-M.), classe 1931/27, recrutement d'Orléans, mle 1888, maréchal des logis.
JOUANJEAN (Henri-G.), classe 1933, recrutement de Saint-Brieuc, mle 628, sergent.
JOURDAIN (Denis-E.), classe 1937, recrutement de Rouen, mle 1889, sergent.
JURIN (Paul-E.), classe 1933/2, recrutement de Nancy, mle 3126, sergent-chef.
KALIFA (Salomon-M.-D.), classe 1936, recrutement de Casablanca, mle 1276, sous-lieutenant.
KARP (Joseph-L.), classe 1942, recrutement d'Angoulême, mle 1726, caporal.
KERHOST (Louis-J.-M.), soldat, classe 1935, recrutement de Guingamp, mle 1932.
KERMANAC'H (Joseph-P. M.), classe 1939, recrutement de Quimper, mle 341.
KOCH (Jean-P.-M.), classe 1945, recrutement de Strasbourg, mle 1085, sergent.
KRIER, née LEHMAN (Olga-M.).
LABAUNE (Marius-F.), classe 1932, recrutement de Macon, mle 2588, 1er canonnier.
LABITTE (Louis), soldat, classe 1933, recrutement de Béthune, Mle 3442.
LACAZE (Elie-F.), classe 1933, recrutement de Montauban, mle 551, adjudant.
LACHUER (Albert), classe 1938, recrutement de Brest, mle 2199, soldat.
LACOMBE (Eloi-R.), classe 1937, recrutement d'Agen, mle 631, maître pointeur.
LACOMBE (Georges), classe 1928, recrutement de Brive, mle 1490, sergent.
LAFFAIRE (Joseph-L.), soldat de 2e classe, classe 1933, recrutement de Tulle, mle 1136.
LAFORGE (Berlin-L.-P.), soldat de 2e classe, classe 1932, recrutement de Nimes, mle 52.
LAFRAISE (René-A.-C.), caporal, classe 1926, recrutement de Saint-Omer, mle 3143.
LAFUSTE (Maurice-M.-G.), maréchal des logis, classe 1933, recrutement de Toulouse, mle 2047.
LAGACHE (Marcel-C.), soldat de 1re classe, classe 1929, recrutement de Valenciennes, mle 2257.
LAGARDE (Jean-G.), sergent, classe 1932, recrutement de Tulle, mle 1163.
LAGIER (Pierre-J.-A.), adjudant de réserve, classe 1932, recrutement de Valence, mle 1501.
LAISNE (Georges-L.-G.), caporal-chef, classe 1930-1932 E. V., recrutement d'Alençon, mle 2191 et III.
LAJOUANIE (Etienne-M.-J.-A.), chef de bataillon, classe 1925/2, recrutement d'Angoulême.
LANDRY (Gaston-J.), soldat, classe 1929, recrutement de Chartres, mle 1083.
LANGLE (Marcel), maréchal des logis, classe 1928/1, recrutement de Vesoul, mle 87.
LANGUMIER (Henri-J.-L.), brigadier, classe 1931/2, recrutement de Caen, mle 1309.
LANNOY (Maurice-A.-A.), brigadier, classe 1921, recrutement de Saint-Omer, mle 473.
LANOISELET (Raymond-J.), soldat de 2e classe, classe 1932, recrutement de Mâcon, mle 1586.
LANOIX (Auguste-C.), classe 1938, recrutement de Besançon, mle 343.
LANTENOIS (Charles-V.), soldat de 2e classe, classe 1929, recrutement de Laon, mle 2152.
LANTZ (Jacques-B.), soldat de 2e classe, classe 1942, recrutement de Poitiers, mle 2101.
LAPEYRE (Raymond-J.), soldat de 2e classe, classe 1937, recrutement de la Seine, 6e B.
LAPORTE (Léopold-J.-A.), caporal-chef, classe 1934, recrutement de Bayonne.
LAPORTE (Paul-C.), soldat de 1re classe, classe 1936, recrutement d'Epinal, mle 1509.
LARBRE (Régis-J.-L.), brigadier, recrutement de Saint-Etienne, mle 2772.
LATAPPY (Jean-N.), soldat de 1re classe, classe 1936, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 154.
LAUREAU (Pierre-A.), soldat de 2e classe, classe 1936, recrutement de la Seine, 1e B., mle 667.
LAURENT (Francis-G.-C.), sergent, classe 1933, recrutement de Nantes, mle 21 F.
LAURENT (Isidore-A.), soldat de 2e classe, classe 1931, recrutement de Perpignan, mle 414.
LAURENT (Louis-M.), sergent, classe 1932/2, recrutement de Lyon, mle 5846.
LAUVERNIER (Jean-B.), soldat de 2e classe, classe 1934, recrutement de Mâcon, mle 1692.
LAVAL (Antoine), sergent-chef, classe 1935, recrutement d'Aurillac, mle 285.
LEBREAU (Jean), caporal-chef, classe 1922, recrutement de Limoges.
LECLABART (Jules-G.-D.), capitaine, classe 1919, recrutement d'Amiens, mle 943.
LECLERCQ (Marcel-C.A.), soldat, classe 1933/2, recrutement d'Amiens, mle 3500.
LE CLERE (Marcel), sergent-chef, classe 1934 B, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 2984.
LE GOENT (Pierre-L.), soldat, classe 1926, recrutement de Brest, mle 3111.
LECOMTE (Louis-C.), soldat, classe 1927, recrutement d'Alençon, mle 1144.
LE COQ (Albert-Y.), soldat de 1re classe, classe 1930, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1500.
LE FALHER (Georges), soldat, classe 1932/2, recrutement de Bordeaux, mle 2870.
LEFEBVRE (André-E.), capitaine, classe 1926/2, recrutement de Lille.
LEFEBVRE (Paul), soldat, classe 1928, recrutement d'Avesnes, mle 2061.
LEFEBVRE (Roger-L.), caporal, classe 1926, recrutement de Versailles, mle 4108.
LEFEVRE (Marcel-V.), soldat de 1re classe, classe 1931, recrutement de Chartres, mle 933.
LE GALL (Joseph), lieutenant, classe 1928/1, recrutement de Brest.
LE GARREC (Jean-P.), second maître, classe 1923, recrutement de Paris, mle 4080-25-1.
LEGRAND (Adrien-V.-C.), soldat de 1re classe, classe 1923, recrutement de Lisieux, mle 301.
LEGRAND (Jean-A.), caporal, classe 1932/A, recrutement du Havre, mle 991.
LEGRIS (Jules), soldat, classe 1934, recrutement d'Arras, mle 241.
LEHEURTEUX (Louis-J.-M.), soldat, classe 1933, recrutement de Rouen, mle 2966.
LEHNHOFF (Jacques), soldat, classe 1936, recrutement de Sarrebourg, mle 933.
LEJEUNE (Eugène-E.), sergent, classe 1938, recrutement de Laon, mle 414.
LE MAITRE (Yves-M.-P.), soldat, classe 1940, recrutement de Brieuc, mle 3675.
LEMITRE (Marcel-A.), caporal-chef, classe 1934/1, recrutement de la Seine (2e bureau).
LEMOINE (Georges-C.), maréchal des logis, classe 1924, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 25-63.
LEMOINE (Georges-M.-G.), brigadier, classe 1932/1, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 863.
LEMOINE (Henri), soldat, classe 1933, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 1253.
LEMOYNE (Louis-M.), soldat, classe 1930, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1727.
LE NAY (Pierre-M.), soldat, classe 1923, recrutement de Brest.
LENFANT (Fernand-E.), soldat, classe 1935, recrutement de Nimes, mle 1187.
LE NOTRE (François-P.), caporal, classe 1938, recrutement de Versailles, mle 6245.
LE PORTOIS (Jean-E.), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 222.
LEPRINCE (André-A.), soldat, classe 1933, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 6227.
LERICOLAIS (René-G.-F.), soldat, classe 1932, recrutement d'Alençon, mle 1936.
LESBARRERES (Marcel-G.), soldat, classe 1935, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 5263.
LESCA (François-D.), soldat, classe 1938, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 222.
LETOURNEAU (Louis), soldat de 1re classe, classe 1927, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 671.
LEVASSEUR (Jean-L.-F.), chef de bataillon, classe 1919/20, recrutement de Saint-Malo, mle 1252.
LEVON (Jean-G.), maréchal des logis chef, classe 1938, recrutement de Thionville, mle 1119.
LEVY (André), soldat, classe 1930, recrutement 1933, mle 607.
LEVY (Bernard), aspirant, classe 1932 B, recrutement de Metz.
LEVY (Elie-R.), sous-lieutenant, classe 1928/2, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 3768.
LEVY (Roger-M.), maréchal des logis, classe 1926, recrutement de Melun, mle 543.
L'HELGUEN (Jacques-J.-M.-M.), soldat, classe 1938, recrutement de Quimper, mle 1385.
LHUILLIER (René-E.-L.), soldat, classe 1928, recrutement de Nancy, mle 795.
L'HUILLIER (Robert-H.-M.), adjudant-chef, classe 1930, recrutement de Neufchâteau.
LICHTENAUER (Paul-L.), soldat, classe 1937, recrutement de Versailles, mle 657.
LIENARD (Marcel), classe 1931, recrutement de Valenciennes, mle 107.
LIGOUT (René-J.), brigadier-chef, classe 1928, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 1702.
LINARD (Jean-P.-A.), soldat de 1re classe, classe 1928/2, recrutement d'Epinal, mle 1233.
LINDNER (Lucien-G.), caporal-chef, classe 1941, recrutement de Strasbourg, mle 1556.

LINTZ (Raymond-R.), soldat de 1re classe, classe 1937, recrutement de Bar-le-Duc, mle 640.
LLARENS (André), gendarme, classe 1945, recrutement de Perpignan, mle 18701.
LLOZE (Joseph-P.-A.), lieutenant, classe 1933, recrutement de Perpignan, mle 235.
LOEB (Pierre), soldat, classe 1933, recrutement de Selestrat, mle 876.
LOEUILLETTE (Maurice-J.), soldat, classe 1930, recrutement d'Amiens, mle 674.
LOICHOT (André-C.-E.), soldat, classe 1931, recrutement de Besançon, mle 2336.
LOISON (Louis-M.-J.), soldat de 1re classe, classe 1933, recrutement du Mans, mle 2361.
LOUART (Lucien), brigadier, classe 1938, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 2723.
LOUIS (Charles-A.), soldat, classe 1933, recrutement d'Arras, mle 2830.
LOUIS (Roger-A.-E.-A.), lieutenant, classe 1935/1, recrutement de Bordeaux.
LUCAS (François-E.-A.), lieutenant, classe 1940, recrutement de Rennes, mle 485.
LUPEL (DE), née LEVY-BOLAK (Janine), sergent.
MACAISNE (Gervais-H.-G.), lieutenant, classe 1932/2, recrutement d'Amiens, mle 3489.
MACCAGNO (Célestin), soldat de 1re classe, classe 1938, recrutement de Nice, mle 506.
MAGNALDI (Jean-B.-J.), soldat, classe 1926, recrutement de Toulon, mle 2028.
MAGNE (Denis-M.), soldat de 1re classe, classe 1924/1, recrutement de Périgueux, mle 687.
MAGNIER (Maurice-G.-C.), brigadier, classe 1933/2, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 3106.
MAHOUDEAUX (Lucien-L.), brigadier, classe 1930 B, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 2390.
MALLERET alias JOINVILLE, général honoraire (Alfred-A.), classe 1931/2, recrutement de la Seine (1er bureau).
MANOUKIAN (David), soldat, classe 1932, recrutement de Versailles, mle 5707.
MARCHAUD (Robert-G.-E.), adjudant, classe 1933, recrutement de la Rochelle, mle 159.
MARCHAN (Marcel), soldat, classe 1932, recrutement d'Alger, mle 2398.
MARJOU (Lucien-E.-J.), maréchal des logis, classe 1923, recrutement de la Seine (1er bureau).
MARQUEREAU (Jean-H.), sergent-chef, classe 1940, recrutement du Maroc, mle 398.
MARSCHALLE (René-G.), classe 1927, recrutement de Versailles, mle 2260, soldat.
MARTEAU (Lucien-L.-L.), classe 1932, recrutement de Chartres, mle 1131, soldat.
MARTIAL (André), classe 1925, recrutement de Périgueux, mle 815, maréchal des logis chef.
MARTIN (Emile), classe 1945, recrutement de Mediouna, caporal.
MARTIN (François), classe 1934, recrutement de Carcasonne, mle 15-158.
MARTIN (Gabriel-L.-E.), classe 1928, recrutement de Saint-Brieuc, mle 869, soldat.
MARTIN (Henri-A.-A.), classe 1936, recrutement de Dunkerque, mle 1353, sergent.
MARTINET (Henri-C.-L.), classe 1937, recrutement de Thionville, mle 914.
MARTOJA (Maurice-E.), classe 1939, recrutement de Lyon, mle 698, soldat.
MARX (Charles), classe 1927/2, recrutement de Strasbourg, mle 1867, brigadier.
MARX (Robert), classe 1934, recrutement de Bayonne, mle 230, sergent.
MASFERRER (Henri-A.-L.), classe 1943, recrutement de la 5e région, brigadier.
MASSON (François-A.-A.), classe 1931/2, recrutement de Béthune, mle 3598, adjudant.
MATHIAS (Louis), classe 1931, recrutement de Mâcon, mle 1404, caporal.
MAUDUIT (Jean), classe 1939, recrutement de Laon, mle 2195, brigadier.
MAUGE (André-L.-G.), classe 1938, recrutement de la Seine, 2e bureau.
MAURANGES (Marie-J.-J.), classe 1932, recrutement de Tulle, mle 3136, caporal.
MAUROY (Bernard-J.), classe 1931, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 186, soldat.
MAURY (René-G.), soldat, classe 1936, recrutement de Périgueux, mle Luc 19-1937.
MAYAUD (Gustave-M.-M.), classe 1931, recrutement de Privas, mle 1685, soldat.
MAYERUS (André), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 205.
MAZALEIGUE (René-P.-H.), classe 1938, recrutement de Tours, mle 1232, caporal chef.
MAZENQ (Roger-P.-M.), classe 1936/2, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 2837, caporal chef.
MEGE (Firmin), classe 1935, recrutement du Puy, mle 170, brigadier.
MEGNAN (François-E.-A.), classe 1918, recrutement de Mamers, mle 423, soldat de 1re classe.
MELCHIOR (Robert-E.), classe 1925, recrutement d'Epinal, mle 1296, sergent.
MELINE (Léon-H.), classe 1932, recrutement de Laon, mle 3509, soldat.
MENANT (Gaston-A.-V.), classe 1925, recrutement de Tours, soldat de 1re classe.
MERCIER (Georges-A.), classe 1927, recrutement de Bar-le-Duc, mle 234.
MERIAUX (Oscar), classe 1930, recrutement de Cambrai, mle 993, soldat.
MERLE (Marcel-A.), classe 1932, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 2204, lieutenant de réserve.
MERLIN (Auguste-J.-A.), classe 1931/2, recrutement de Valenciennes, mle 2091, soldat de 1re classe.
MERMILLOD-BLONDIN (André-M.), classe 1935, recrutement d'Annecy, mle 1112, sergent-chef.
MESLARD (Maurice-G.-E.), classe 1937, recrutement de Chartres, mle 1094, soldat.
METAYER (Kléber-M.), classe 1938/2, recrutement du Mans, mle L. 73, caporal-chef.
MEXIQUE (Roger), classe 1937, recrutement de Nancy, mle 635, soldat de 1re classe.
MEYER (Ernest), classe 1942, recrutement de Bizerte, mle 1078 Biz. 42, matelot.
MICHAUD (André-R.), classe 1932, recrutement d'Angoulême, mle 212, soldat.
MICHAUD (Henri-E.), classe 1940, recrutement de Poitiers, mle 311, soldat.
MICHAUT (Yves-L.-P.-M.), classe 1941, recrutement de Paris, lieutenant.
MICHEL (Charles-E.), classe 1932/2, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 6948, soldat.
MIDENET (Lucien-R.), classe 1944, recrutement d'Epinal, mle 466, caporal.
MIDY (Jean-M.-C.), classe 1935, recrutement de Quimper, mle 1718, adjudant-chef.
MIESUD (Paul-M.), classe 1945, gendarme, recrutement de Casablanca, mle 196, Cas. 44.
MIGNON (Marcel-L.), classe 1930, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 896, soldat.
MILLET (François-J.), lieutenant, classe 1921, recrutement de Toulouse, mle 1646.
MILLOT (Eugène-M.), classe 1933, recrutement de Nancy, mle 212, maréchal des logis.
MINET (Jean), classe 1925, recrutement de Saint-Etienne, brigadier.
MIRABAIL (Henri-P.-A.), classe 1938, recrutement de Toulouse, mle 1396, soldat.
MISNER (Arthur-F.-A.), sergent-chef, classe 1937, recrutement de Mulhouse, mle 563.
MISSONNIER (Raymond-L.), classe 1935, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 4400, soldat.
MOCHE (André-P.-P.), classe 1935, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 2209, brigadier-chef.
MOGIER (Antoine), classe 1937, recrutement de Saint-Etienne, mle 1620, soldat de 1re classe.
MOHAMED BEN ABDELKADER BEN ZAIDA, classe 1927, recrutement A. C. A. T., mle 186, sous-lieutenant.
MOING (Henri-V.), classe 1931, recrutement du Puy, mle 794, soldat.
MOLINA (Henri), classe 1934, recrutement d'Oran, mle 133, caporal.
MONDIN (Eugène-R.), classe 1939, recrutement de la Seine, 1er bureau, caporal-chef.
MONDOLINI (Dominique), classe 1939, recrutement d'Ajaccio, mle 928, soldat.
MONDON (Isabelle), recrutement de Poitiers, caporal.
MONGROLLE (Charles-P.-L.), classe 1928/3, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 3176, caporal.
MONNAUX (Jean-L.-M.), classe 1933, recrutement de Thionville, mle 862, caporal-chef.
MONTELS (Gabriel), classe 1929, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 311, soldat.
MORAT (André-M.-P.), classe 1932, recrutement de Chaumont, mle 39, aspirant.
MOREAU (Jean), classe 1929, recrutement de Mâcon, mle 1791.
MOREAU (Robert), classe 1931/2, recrutement de Versailles, mle 4015, lieutenant, régiment de sapeurs-pompiers.
MOREAU (Robert-E.-P.), classe 1929/2, recrutement de Blois, mle 645, sergent.
MOREAU (Serge-F.), classe 1932, recrutement d'Orléans, soldat.
MORI (Adolphe-P.-P.), classe 1939, recrute d'Ajaccio, mle 316, adjudant.
MORIN (Robert-C.), classe 1938, recrutement de la Rochelle, mle 1627, soldat.
MOUCHOT (Léon-E.), classe 1932, recrutement de Sarrebourg, mle 817, soldat.
MOULARD (Fernand-C.), classe 1932, recrutement de Lille, mle 3777, caporal.
MOULIN (François-R.), classe 1928/3, recrutement de Valence, mle 1223 L. 83, caporal.
MOUNIER (Noël-J.-M.), classe 1931/2, recrutement de Carcassonne, mle 1707, soldat de 1re classe.
MOUNIER (Noëlly-J.-F.), classe 1931, recrutement de Privas, mle 1686, soldat.
MOURADIAN (Jacques), classe 1930/2, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 4417 157 B, aspirant.
MOURGUES (Alexis), classe 1922, recrutement d'Aurillac, mle 1532, soldat.
MOUSSET (Georges-H.-Y.), classe 1937, recrutement du Mans, mle 10738, soldat de 1re classe.
MOUTTE (Pierre-A.), classe 1930/B, recrutement de Marseille, mle 5889, caporal-chef.
MULLER (Germain-E.), classe 1923, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 2455, brigadier.
MULLER (Paul), classe 1940, recrutement de Nancy, sergent.
MULOT (Jean-L.), classe 1937, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 557, adjudant.
MULTON (Paul-E.), recrutement de Châteauroux, mle 1328, soldat.
MUNTZ (Raoul-R.-L.), classe 1927, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 683, soldat.
NAELTEN (Toussaint), classe 1932/2, recrutement de Valenciennes, mle 1699, soldat de 1re classe.
NAVARRE (Marcel-R.-S.), classe 1936, recrutement de Rouen, mle 418, sergent.
NAVEAU (André-L.-J.), classe 1932, recrutement de Laval, mle 1269, caporal-chef.
NEBLE (Elie-N.), classe 1938, recrutement de Toulon, mle 703, soldat. A titre posthume.
NERRANT (René-M.), classe 1933/2, recrutement de Châteauroux, mle 1834, sergent.
NICLOUX, épouse GILLE (Lucie-M.), déportée politique.
NICOLAS (Charles-A.), classe 1940, recrutement de Mézières, mle 2695, lieutenant.
NICOLAS (Marceau-L.), classe 1924, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 991, soldat.
NIQUET (Roger-P.), classe 1916, recrutement de Rouen-Sud, mle 196, soldat de 1re classe.
NIVESSE (Pierre), classe 1929, recrutement de Lille, mle 3263, soldat.
NYO (Georges-Y.-M.), classe 1915, recrutement de Guingamp, général de division.

OLIVIER (Irénée-J.), classe 1929/1, recrutement de Bordeaux, mle 671, soldat de 1re classe.
OLLIER (Jean-J.-A.), classe 1929/2, recrutement de la Seine, 2e bureau, 2e C. S. T.
OLTZ (Charles-J.), classe 1924/2, recrutement de Nancy, mle 1622 T, soldat.
ORSINI (Joseph-F.-J.), classe 1923, recrutement de la Rochelle, mle 174, sergent.
ORSINI (Pierre-P.), classe 1929/1930, recrutement d'Ajaccio, mle 1885, adjudant.
ORTOLI (Vincent), adjudant, classe 1929, recrutement d'Ajaccio, mle 30.
OUAIRY (Fernand-F.), classe 1924, recrutement d'Ancenis, mle 1024, brigadier-chef.
OUDART (Paul-P.), classe 1930, recrutement de Melun, mle 1356, sergent.
OUSTRIC (Georges-P.), classe 1923, recrutement de Carcassonne, chef de bataillon.
PAGARY (Gustave-A.-A.), classe 1933, recrutement de Saint-Lô, mle 1110, caporal.
PAGÈS (Léon-C.-N.), classe 1930, recrutement de la Seine, 6e bureau, maréchal des logis.
PAILLIEZ (Marcel), classe 1932, recrutement de Cambrai, mle 2932, soldat.
PALOT (Paul-A.), classe 1939, recrutement de Limoges, mle 87, soldat.
PANET (Albert-A.), classe 1935, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1411, caporal.
PANET (Raymond-L.), classe 1931, recrutement de Guéret, mle 1326, soldat.
PARACHOU (Néon), classe 1932, recrutement de la Seine, 4e bureau, soldat.
PARIS (François), classe 1912, recrutement du Maroc, mle F 210, maréchal des logis.
PARMENTIER (Albert-C.-L.), classe 1937, recrutement d'Epinal, mle 1500, adjudant-chef.
PARRINI (Sylvain-N.), sergent, classe 1936, recrutement de Nice, mle 2071.
PASCAL (Albert-M.-J.), classe 1929, recrutement de Toulon, mle 3222, soldat de 1re classe.
PASCAL (Louis), classe 1933/3, recrutement de Limoges, soldat.
PASCAL (Louis-J.-A.-M.), classe 1931, recrutement de Rodez, mle 229, brigadier-chef.
PASQUIER (Eugène-G.-P.), classe 1931, recrutement du Mans, mle 23649, soldat de 1re classe.
PASSERON (Antoine-A.), soldat de 1re classe, recrutement de Nice, mle 972.
PATUREL (Robert-P.), classe 1932/B, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 4209, soldat de 2e classe.
PAULY (Auguste-A.), classe 1921, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3810, brigadier-chef.
PAYELLE (Jacques-F.), classe 1938, recrutement de Nancy, mle 1646, soldat de 2e classe.
PEAN (Michel-E.), classe 1933/B, recrutement de Chartres, mle 1393, maréchal des logis.
PEAN (Robert-L.), classe 1924, recrutement du Mans, mle 1425, soldat de 2e classe.
PEILLERON (Pierre-P.-A.), classe 1934/2, recrutement de Moulins, mle 2147, maréchal des logis.
PELLETIER (Jean), soldat de 2e classe, classe 1938, recrutement d'Orléans, mle 1918.
PELLISSIER (Auguste-L.), classe 1931, recrutement de Thionville, mle 1101, caporal-chef.
PENNEC (Joseph-B.-P.), classe 1931/2, recrutement de Brest, mle 4572, soldat de 2e classe.
PENNEROUX (Camille-G.), classe 1927, recrutement de Guéret, mle 678, soldat de 1re classe.
PERRAMOND (Georges), classe 1932, recrutement de Carcassonne, mle 1457, soldat de 2e classe.
PERRET (Marcel), classe 1926, recrutement de Tulle, mle 1176, soldat de 2e classe.
PERRIER (Amédée-J.), classe 1930, recrutement de Rennes, soldat de 2e classe.
PERROTTE (Robert-C.-M.), classe 1937, mle 709, recrutement de Rouen, capitaine.
PERRUCHON (Camille-M.), classe 1926, recrutement de Bourges, mle 1801, caporal-chef.
PERSOD (Ferdinand), classe 1925, recrutement de Valence, mle 416, soldat de 2e classe.
PERUS (Charles-L.), classe 1936, recrutement de Valenciennes, mle 585, soldat de 2e classe.
PETIT (Eugène-F.), classe 1933, recrutement de Mende, mle 326, soldat de 2e classe.
PETIT (Georges-J.-A.), classe 1932/A, recrutement de Chartres, mle 2392, soldat de 2e classe.
PETITDEMANGE (André-D.), classe 1939/1, recrutement d'Epinal, mle 695, soldat de 2e classe.
PETITJEAN (André-A.-E.), classe 1932, recrutement de Vesoul, mle 307, caporal-chef.
PEYTAVIN (Augustin-H.), classe 1928, recrutement de Mende, mle 578, soldat de 2e classe.
PHILIP (Raymond-G.), classe 1941, recrutement de la Seine, soldat de 2e classe.
PICARD (Jean-L.), classe 1934, recrutement d'Aurillac, mle 18, sergent.
PICARDAT (René-J.), classe 1938, recrutement d'Epinal, mle 1946, gendarme.
PICQ (Edmond-M.-D.), classe 1932, recrutement du Puy, soldat de 1re classe.
PIERQUET (Paul-L.-J.), classe 1939, recrutement de Nevers, mle L. M. 49, sous-lieutenant
PIERRE (Joseph-C.), classe 1925, recrutement de Guéret, mle 1225, soldat.
PIFFETEAU (Jérémie-E.), classe 1929, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 2071/1932 L. 32/1929, adjudant-chef.
PINGUET (André-A.-A.), classe 1927, recrutement d'Orléans, mle 197, brigadier.
PION (Eugène), classe 1924, recrutement d'Arras, mle 317, soldat.
PIONNIER (Serge-H.), classe 1933, recrutement de Versailles, mle 7401, soldat.
PLEISER (Charles-H.), classe 1939, recrutement de Bar-le-Duc, mle 618, soldat.
PLESSIS (Maurice-C.-E.), classe 1938, recrutement de Saint-Brieuc, sous-officier adjoint.
PLOUVIEZ (Victor), classe 1937/2, recrutement d'Arras/B, mle 492, soldat.
PLUTINAGE (Albert-E.), classe 1936, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 520, soldat.
POGGIONOVO (Antoine-M.), recrutement d'Ajaccio, mle 150, classe 1922, soldat.
POITRIMOL (Maurice-M.-G.), soldat de 1re classe, classe 1934, recrutement de Chartres, mle 846.
POMMIER (Pierre-L.-C.), classe 1942, recrutement de Valence-Blida, mle C. 19385 de Blida, caporal.
PONTIER (Jean-M.), classe 1932, recrutement d'Aurillac, mle 958, soldat.
DE POPOW (Platon), classe 1927, recrutement de Caen, mle 1648, soldat.
POQUEREAU (Ernest-C.), classe 1926/2, recrutement d'Angers, mle 1573, soldat.
POTTIER (Jean-L.-E.), classe 1933/2, recrutement de Caen, mle 3258, maréchal des logis.
POUEY (Bernard-A.), classe 1929/2, recrutement de Tarbes, mle 1638, lieutenant.
POUILLY (Jean), classe 1928, recrutement de Mâcon, mle 990, maître pointeur.
POULET (Edouard-A.), classe 1924, recrutement d'Avesnes, mle 1387, soldat.
POULET (Paul-E.), classe 1927, recrutement d'Auxonne, mle 965, sergent.
POUS (Roger-G.), classe 1934, recrutement de Carcassonne, mle LM 83, adjudant.
PRADEL (Georges-F.-N.), classe 1929, recrutement de Marseille, mle 856, soldat.
PRAUD (Joseph-P.), classe 1913, recrutement de la Roche-sur-Yon (Vendée), sergent.
PRIN-ABEIL (Marcel-G.), classe 1939, recrutement de Lyon, mle 2324, caporal.
PRIVAT (Joseph), classe 1925, recrutement de Périgueux, mle E. 4/145, soldat.
PROUX (Maurice), sergent, classe 1927, recrutement 1927, mle 410.
PRUD'HOMME (André), classe 1906, recrutement de Verdun, capitaine.
PRUNIER (Henri-E.-A.), soldat, classe 1938, recrutement de Caen, mle 767.
PUIG (Marcel-F.-P.), classe 1930, recrutement de Perpignan, mle 551, soldat.
PUTIER (Maurice), classe 1927, recrutement d'Angoulême, mle 1338, caporal.
QUARTEMONT (Charles-R.), classe 1911, recrutement de Bordeaux, mle 3025, maréchal des logis chef.
QUATRESOLS (Francisque-C.), classe 1913, recrutement 1912, soldat.
QUEVILLY (Emile-A.), classe 1923, recrutement de Rouen-Sud, mle 371, soldat.
QUIGRAT (Gaston), classe 1932 B, recrutement de Nice, mle 1601, caporal.
QUILICHINI (Nicolas), classe 1939, recrutement d'Ajaccio, mle 722, soldat.
QUINQUIS (Yves), classe 1941, recrutement de Montluçon, mle B. 7317/11, sergent-major.
RABAT (Jean-L.-E.), classe 1934/B, recrutement de Carcassonne, caporal, mle 1602.
RABAUD (André-G.), classe 1937, recrutement de Versailles, mle 1965, caporal-chef.
RACOUET (Yves-J.), classe 1913, recrutement de Casablanca, mle 1091, caporal.
RAFFUTIN (Auguste-E.), classe 1939, recrutement de Dijon, mle 16552, sergent.
RAPO (Fernand-J.-C.), classe 1928, recrutement d'Annecy, mle 593, soldat de 1re classe.
RAQUILLET (Claude-M.-P.), classe 1935, recrutement de Versailles, mle 801, sergent.
RATEAU (André), mle 37209, classe 1910, maréchal des logis chef, recrutement de Bordeaux.
RAULT (Georges-A.-M.), classe 1937, recrutement de la Seine 3e B, mle 1267, soldat.
RAYNAL (Sylvestre-J.-B.-J. de Dieu-Basile), classe 1929, recrutement d'Albi, mle 1081, soldat de 1re classe.
RAYNAUD (Jean-B.), classe 1925, recrutement du Puy, mle 322, soldat.
REMOND (Charles-M.), classe 1926, recrutement de la Meuse 638, mle 638, caporal.
REMOND (Eloi-A.-E.), classe 1931, recrutement de Saint-Omer, mle 1821, sergent-chef.
RENARD (Jean-E.), classe 1936, recrutement de Versailles, mle 8293, brigadier.
REVELLI (Albert-J.-L.), classe 1933, recrutement de Nice, mle 1649, soldat.
RIALLAND (Lucien-L.-F.), classe 1937, recrutement de la Seine 1er B., mle 3177, soldat de 1re classe.
RICARDE (Jean-F.), classe 1933, recrutement de Pau, mle 2593, soldat.
RIGAUD (Maurice-J.-L.), classe 1933/2, recrutement de Tarbes, mle 913, caporal-chef.
RICHARD (Louis-A.), classe 1932, recrutement de Chaumont, mle 1593, soldat de 1re classe.
RICHERT (Jean-E.), classe 1930, recrutement de Nancy, mle 772, soldat de 1re classe.
RIETSCH (Joseph-A.), adjudant, classe 1938, recrutement de Strasbourg, mle 4621, Alger.
RIMBAULT (René-A.-L.), soldat de 1re classe, classe 1931, recrutement d'Arras, mle 1816.
RINGENBACH (Jules-L.), classe 1929, recrutement de Belfort, mle 1816, sergent-chef.
RIOU (Jacques-L.), soldat, 1930-1932, recrutement de Saint-Etienne, mle 131, soldat.
RIUS (Robert-J.-A.), classe 1938, recrutement de Foix, brigadier.
RIVAUX (Victor-L.), classe 1930, recrutement d'Arras, mle 146, adjudant.
RIVIÈRE (Jean-A.), classe 1935, recrutement de Tulle, mle 1801, soldat.
ROBERT (Clodomir-M.), classe 1933, recrutement d'Amiens, mle 881, soldat.
ROBERT (Maurice-A.), classe 1934, recrutement d'Albi, mle 96, caporal-chef.
ROBIN (Léon-L.), classe 1921, recrutement de Rennes, mle 774, brigadier.
ROBIN (Marcel), classe 1920-1922, recrutement de Blois, mle L.M. 14, adjudant-chef.
ROCHEFORT (André-L.-E.), classe 1932, recrutement de Nantes, mle 2163, maréchal des logis de réserve
ROGER (Jean-E.-P.), classe 1930, recrutement de Carcassonne, mle 1077, soldat de 1re classe.

ROLAND (Jean-J.), classe 1932, recrutement de Bordeaux, mle 1304, soldat.
ROLLY (Lucien-H.), classe 1931 B., recrutement de Versailles, mle 7316, soldat.
RONDEL (Joannès), classe 1933, recrutement de Saint-Etienne, mle 3548, soldat.
ROTH (René), classe 1936 B, recrutement de Nancy, mle 1753, caporal.
ROUSSEAU (Amédée), classe 1926/2, recrutement de Bayonne, mle 2497, soldat.
ROUSSEAU (François-M.), classe 1924/2, recrutement de Macon, mle 471-A, maréchal des logis.
ROUSSEAU (Marcel), classe 1935, recrutement de Lille, mle 3747, soldat.
ROUSSEAU (Paul), gendarme, classe 1927/1, recrutement d'Abbeville, mle 195.
ROUSSEAU (Raoul-M.), soldat, classe 1932, recrutement de Chartres, mle 134, du 271e R.I.
ROUVRE (Marcel-M.), soldat, classe 1939, recrutement de Blois, mle 847.
ROUX (Henri-L.-P.), classe 1931, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 2881, soldat.
ROUX (Roger-J.-M.), classe 1933, recrutement de Guéret, mle 21, adjudant-chef.
ROUXEL (Frédéric-F.), classe 1924, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1039, soldat.
ROUYER (Paul-A.), classe 1928, recrutement de Toul, mle 1392, soldat.
ROY (Maurice-V.-J.), classe 1923, recrutement de Marmande, mle 607, maréchal des logis.
RUDEN (Roger), classe 1939, recrutement de la Seine 1er bureau, mle 1847, soldat.
RUITORT (Jean-A.), classe 1931, recrutement de Pau, mle 639, soldat.
RUTILIET (Louis-H.), soldat, classe 1933, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1920.
SABOURIN (René-A.), classe 1933, recrutement de Tours, mle 317, soldat.
SADRIN (Charles-A.), classe 1927/2, recrutement de Chalons-sur-Saône, mle 599, sergent-chef.
SAGNIER (Jean-M.), classe 1941, recrutement de Toulon, mle C. 20566.
SAINT-LEGER (Georges-E.-M.-J.), classe 1921, recrutement de Lille, mle 3258, caporal.
SALAUN (Jean-F.-M.), classe 1932, recrutement de Saint-Lô, mle 132, soldat.
SALOMON (Fernand), classe 1930, recrutement de Périgueux, mle 519, soldat.
SAMAIN (Albert-H.-J.), classe 1937/2, recrutement de Lille, mle 1160, soldat.
SANANES (Roger), classe 1933 B, recrutement d'Oran, mle 2050, caporal-chef.
SANCHEZ (Philippe-C.), classe 1939, recrutement de Montpellier, mle 609.
SANIER (Omer-D.-G.), classe 1927, recrutement d'Amiens, mle 1445, soldat.
SANSON (Alban-M.), classe 1935, recrutement d'Amiens, mle 2120, soldat.
SARTRE (Joseph-F.-A.), classe 1936, recrutement de Mende, mle 385, soldat de 1re classe.
SAUDER (Jules), classe 1919, recrutement de Londres, mle 35917 F. A. F. L., soldat de 2e classe.
SAUGERON (Emile-R.-J.-A.), classe 1940, recrutement d'Alençon, mle 1014, soldat de 2e classe.
SAULI (Etienne), classe 1931, recrutement d'Ajaccio, sergent, mle 681.
SAUMON (Louis), classe 1921, recrutement d'Angoulême, mle 989, soldat de 1re classe.
SAUVANT (Arthur), mle 6572, classe 1925, recrutement de Tours, soldat de 1re classe.
SAVARY (Désiré-L.), classe 1935, recrutement d'Arras B, mle 1921, soldat de 1re classe.
SCHMOLL (Robert-L.-P.) dit Jean-Robert Nivelle, classe 1928, recrutement de la Seine (6e bureau).
SCHULE (Maurice-E.), classe 1922, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 6922, soldat de 1re classe.
SCHWEITZER (André-A.), classe 1933, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1020, soldat de 2e classe.
SCHWEITZER (François-M.), classe 1942, recrutement 1944, mle 780, gendarme.
SEIGNON (Eugène-E.), classe 1922, recrutement de Montélimar, mle 388, caporal-chef.
SEMELIN (Elie), classe 1930, recrutement de Nimes, mle 1731, soldat de 1re classe.
SENECHAL (Octave), classe 1933, recrutement de Valenciennes, mle 502, soldat de 1re classe.
SEREE (Raymond), classe 1933, recrutement de Bordeaux, mle 5871, sergent.
SEREZAT (René-M.), classe 1940, recrutement de Guéret, mle 67, soldat de 2e classe.
SERINDAS (Frank-L.), classe 1923, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 212, soldat de 1re classe.
SHIREJIAN (Krikor dit Georges), classe 1931, recrutement de Marseille, mle 2794, soldat de 2e classe.
SIXTE (Roger-A.), classe 1928, recrutement de la Seine, mle 5260, soldat de 1re classe.
SIZAIRE (Emile-M.), classe 1924, recrutement de Valenciennes, mle 310, soldat de 2e classe.
SOGNI (Robert-J.-B.), classe 1930, recrutement de Thionville, mle 2647, soldat de 2e classe.
SOLEAU (André-C.-E.), classe 1939, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 2702.
SORIN (Henri-L.-A.), caporal-chef, classe 1930, recrutement de la Roche-sur-Yon.
SOTTOU (Jean-B.), classe 1941, mle 121, soldat de 2e classe.
SOUBIE (Marcel-J.), classe 1935, recrutement de Valence, mle 525, soldat de 1re classe.
SOUBRIER (Jean-E.-F.), classe 1933, recrutement de la Haute-Loire), capitaine en non activité.
SOULA (Jean-A.), classe 1924, recrutement de Lorient, mle 1163, adjudant-chef.
SPELLE (Raoul), classe 1933, recrutement de Châlons-sur-Marne, soldat, mle 559.
SPENDJOPOULO (Apostol), classe 1940, soldat de 1re classe, mle 2016.
SPERONI (Emile), classe 1931/1, recrutement de la Seine, 1er bureau, soldat, mle 1577.
STAUBER (Léon), classe 1944, soldat, mle 231.
STOCKMART (Armond-P.), classe 1934, recrutement de Belfort, sergent, mle M. 88.
STOLL (Edouard-J.-G.), classe 1940, recrutement de Mulhouse, médecin lieutenant, mle 650.
STOUVENEL (André-C.), classe 1938, soldat, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 3081.
SUCHON (Marcel-E.-L.), classe 1932, soldat, recrutement de Privas (Ardèche), mle 1019.
SUDRIE (Paul-L.), classe 1937/2, soldat, recrutement de Périgueux, mle 1620.
SULPICE (Jean-A.), classe 1932, soldat, recrutement de Chambéry, mle 1344.
SUTTER (Georges-A.), classe 1933, gendarme, recrutement d'Epinal, mle 349.
SWYNGHEDAUW (Henri), classe 1933, brigadier-chef, recrutement de Dunkerque, mle 1554.
SWYNGHEDEAUW (Maurice-F.-G.), classe 1926, brigadier, recrutement de Dunkerque, mle 770.
SYLLARD (Jean-L.), classe 1930, soldat, recrutement de Brest, mle 1414.
SZERCKOSE (Szymoue) (Simon), classe 1930, sergent, recrutement de la Seine, mle 1779.
TABARY (Paul-L.-A.), classe 1941, maréchal des logis, recrutement de Valenciennes, mle 3771.
TAILLEUX (Henri-A.-L.), classe 1937, sergent, recrutement de Rouen, mle 2261.
TARDIF (Lucien-A.), classe 1926, recrutement de Clermont-Ferrand, soldat, mle 169.
TARDIVAT (Roger), classe 1934, soldat, recrutement de Besançon, mle 105.
TARONT (Antoine), classe 1935, soldat, recrutement de Valenciennes, mle 2496.
TASTET (André), classe 1932, maréchal des logis, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 2113.
TASTET (Georges-J.), classe 1932, soldat, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 174.
TAVERNIER (Jean-B.), classe 1931, caporal, recrutement du Puy, mle 1294.
TAVERNIER (Pierre-J.-B.-H.), classe 1932, maréchal des logis chef, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 4633.
TEILLOL (Henri), classe 1937, soldat, recrutement de Tulle, mle 1079.
TELLIER (André-A.), classe 1931, soldat, recrutement d'Amiens, mle 2169.
TEMPERE (Claude-P.), classe 1929, soldat, recrutement du Puy, mle 756.
TENENTAP (Carol), classe 1939, soldat, recrutement de la Seine Central, mle 11023.
TERLOT (Lucien-E.), classe 1931, recrutement de Versailles, mle 1266, soldat de 1re classe.
TERQUEUX (Roger), classe 1927, recrutement de Beauvais, mle 535, sergent-chef.
TERRAGE (André-A.-C.), classe 1925/2, recrutement de Versailles, mle 6319, soldat de 1re classe.
TERRAZZONI (Paul), classe 1935, recrutement d'Ajaccio, mle 1093, M. D. M. de Taza, adjudant.
TESTUD (Jean-M.-C.-G.), soldat, classe 1931, recrutement du Puy, mle 1962.
TEVEL (Marcel), classe 1934, recrutement de Mézières, mle L. M. 293, maréchal des logis chef.
THALMANN (Raymond-C.), classe 1922, recrutement de Londres F. F. L., mle 55860, lieutenant.
THERME (Robert-A.), classe 1932/B, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 1513, canonnier.
THIBAUDAT (Jean-B.), classe 1932/2, recrutement de Nevers, mle 1418, sergent.
THIBAUDEAU (Gilbert-R.), classe 1935, recrutement de Nantes, mle 3327, soldat.
THIEBAUT (René), classe 1933, recrutement d'Epinal, mle 3132, caporal.
THOMAS (André-R.), classe 1931/2, recrutement de Châteauroux, mle 1869, soldat de 1re classe.
THOMAS (Jules-M.), classe 1938, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 306, soldat.
TIBLE (Antony-J.-M.), classe 1927, mle 897, soldat, recrutement d'Aurillac.
TINCHANT (Henri-V.), classe 1931/1, recrutement de Paris (4e bureau), mle 546, soldat.
TINENCOURT (Emilien-V.), classe 1932, recrutement d'Amiens, mle 3661, soldat.
TISNE (Adrien-C.), classe 1942, recrutement de Toulouse, mle 9880, caporal.
TISSINIE (Gaston-L.), classe 1933/2, recrutement de Toulouse, mle 2730, soldat.
TISSOT (André-E.), classe 1932, recrutement de Bourg, mle 2368, soldat.
TOMAZOVER (Roger), classe 1930/3, recrutement de la Seine, mle 616, sergent.
TORREGROSA (Raymond-F.), classe 1937, recrutement d'Oran, mle 2023, soldat.
TOULAN (Jean-M.-C.), classe 1930, recrutement de Lorient, mle 1374, adjudant-chef.
TRAVERS (André-M.), soldat de 1re classe, classe 1937, recrutement de Belfort, mle 486 (à titre posthume).
TREHEN (Robert-L.-N.), classe 1934/B, recrutement de Saint-Brieuc, sergent F. F. I.
TREILLARD (Jean), classe 1932, recrutement de Limoges, mle 78, soldat.
TREIZAIN (Pierre), classe 1930, recrutement de Périgueux, mle 856, soldat de 1re classe.
TREUILLE (André-J.), classe 1931, recrutement de Bordeaux, mle L. M. 650, sergent.
TRIBOUILLARD (Léon-G.-A.), classe 1938, recrutement de Caen, soldat.
TRIFAULT (Marcel-A.-A.), classe 1934, recrutement de Lemans, mle 2639, soldat.
TRIQUET (Jacques-E.), classe 1939, 6e bureau de recrutement de la Seine, mle 2749, caporal.
TROMPETTE (Raymond-F.), classe 1934, recrutement de Nancy, mle 1011, sous-lieutenant.
TROPEE (Joseph-T.-L.-L.), classe 1937, recrutement de Rennes, mle 803, soldat de 1re classe.
TUAILLON (Léon-P.), classe 1932/1, recrutement de Belfort, mle 935, maréchal des logis chef.

TUDAL (François-M.), classe 1927, recrutement de Guingamp, mle 2017, soldat.
TUPIN (Marcel-A.), classe 1938, recrutement du Mans, mle 182, soldat.
TURRAUD (Jean-M.), classe 1935, recrutement de Toulouse, mle 1432, soldat.
VAINEAU (Emmanuel), classe 1930, recrutement d'Angers, mle 343, soldat.
VALET (Maurice-D.-L.), classe 1928, recrutement de Falaise, mle 151, capitaine.
VALLADE (Marcel-H.), classe 1937, recrutement de Mézières, mle 349, sergent-chef.
VALLEUR (Marius-C.), classe 1934 B, recrutement de Saint-Etienne, mle 2474, soldat.
VALLEZ (Alexandre-H.-N.), classe 1931, recrutement de Cambrai, mle 273, soldat.
VANDERMEERSCH (Marcel-E.), recrutement de Dunkerque, mle 1577, soldat.
VAN NIEUWENBORGE (Marcel-G.), classe 1937, recrutement de Versailles, mle 4521, soldat.
VANOVERBERGHE (Alphonse), classe 1932, recrutement de Lille, soldat.
VAN TITTELBOOM (Marcel-P.), classe 1932, recrutement de Lille, mle 4895, soldat.
VANVLAENDEREN (Emile-M.), classe 1925, 4e bureau de recrutement de la Seine, mle 2255, soldat.
VAREILLAUD (Jean-E.), classe 1934/1, 2e bureau de recrutement de la Seine, mle 789, brigadier-chef.
VASSAL (Gérard-M.-M.), classe 1944, recrutement d'Alger, mle 5073, aspirant.
VASSEUR (Henri-R.), classe 1930/2, recrutement de Cambrai, mle 414, sergent.
VAUTRIN (André-A.), classe 1928, recrutement de Mâcon, mle 950, caporal.
VEDEL (Aimé-R.-E.), classe 1928, recrutement du Puy, mle 133, adjudant.
VEINBERG (Jean), classe 1933/A, mle 1244, caporal.
VENEZ (René-P.), classe 1925, recrutement de Toulouse, mle 1708, soldat.
VERAN (Xavier), classe 1921/1, recrutement de Nice, mle 2473, aspirant.
VERDIER (Gilbert-A.), classe 1932, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 437, soldat.
VERGES D'ESPAGNE (Pierre), classe 1921, recrutement de Riom, capitaine.
VERGEZ (Germain), classe 1931, recrutement de Pau, mle 1156, soldat.
VERMONT (Pierre-R.-E.), classe 1927, recrutement de la Seine 2e bureau, mle 5616, caporal-chef.
VERON (Charles-D.-J.), classe 1934/2, recrutement de la Seine 4e bureau, mle 1244, capitaine.
VIAU (René-E.-L.), classe 1926/2, recrutement de Tours, mle 2236, soldat.
VICAIRE (Emile-J.), classe 1938, recrutement de Besançon, mle 761, soldat. A titre posthume.
VIGNEAU (Paul), classe 1955, recrutement de Grenoble, mle 267 E. V., caporal.
VIGNOLLES (Camille), classe 1934/1, recrutement de Cambrai, mle 331, soldat 1re classe.
VIGNY (Jacques-L.-V.), classe 1941, recrutement de Laon, sergent F.F.I.
VIGREUX (Emile-E.), classe 1938, recrutement de la Seine 2e bureau, soldat.
VILAIN (Auguste), classe 1925, recrutement de Valenciennes, mle 585, soldat.
VILLAUME (Paul-A.), classe 1931, recrutement d'Epinal, mle 2742.
VINCON (Henri-C.-A.), classe 1929, recrutement de Marseille, mle 1006, soldat.
VINZANT (Maurice-M.-A.), classe 1929, recrutement 1930, sous-lieutenant.
VIOLACCI (Victor-P.), classe 1930, recrutement de la Seine 6e bureau, mle 1854, soldat du 69e bataillon de C.P.
VISONNEAU (Noël-A.-L.), classe 1933, recrutement de Nantes, mle 1083, soldat.
VITCHES (Pierre-V.), classe 1932, recrutement de la Seine 6e bureau, mle 1831, sous-lieutenant.
VIVIER (Henri-E.), classe 1924, recrutement de Saint-Brieuc, mle 2037, soldat.
VOCANSON (Auguste-F.-J.), classe 1935, recrutement du Puy, mle 1158, soldat de 1re classe.
VOET (Charles-J.), mle 6016, recrutement de Lille, soldat de 1re classe.
VOVTCHENKO (Nicolas), classe 1923, recrutement de Nice, mle 414, sapeur 2e classe.
VUILLEMEY (Marcel-A.), classe 1928, recrutement de Vesoul, mle L. M. 280, sergent.

Décret du 30 novembre 1949 portant autorisations de port de la médaille des évadés.

Par décret en date du 30 novembre 1949, sont autorisés à porter la médaille des évadés:

Médaille seule.

MM.

Thabaud (J.-A.-J.), capitaine de corvette.
Mesnier (J.-B.-H.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Lemaire (A.-G.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Mindren (Y.-M.), ingénieur mécanicien en chef de réserve.
Mondet (Maurice), maître auxiliaire.
Piedvache (Raymond), matelot sans spécialité, mle 346 B 44.

Décret du 2 décembre 1949 portant démission de grade d'un ingénieur de l'artillerie navale.

Par décret en date du 2 décembre 1949, est acceptée, pour compter du 1er décembre 1949, la démission de son grade offerte par l'ingénieur principal de l'artillerie navale, Valla (D.-E.), port matriculaire: Toulon.

Cet officier est nommé à la même date, avec son grade, dans la réserve de l'armée de mer.

Décret du 2 décembre 1949 portant promotions dans le service de santé (section air).

Par décret en date du 2 décembre 1949, sont promus à titre définitif dans les cadres actifs pour prendre rang du 1er octobre 1949:

Service de santé (section air).

Au grade de médecin colonel.

M. le médecin lieutenant-colonel M. Vidal (Henri), par vacance.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

M. le médecin commandant Tricaud (Martial), en remplacement de M. le médecin lieutenant-colonel Vidal, promu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

2e tour (choix). M. Bastien (Jean), en remplacement de M. le médecin commandant Tricaud, promu.

1er tour (ancienneté). M. Rodière (Marceau), par vacance.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Quillichini (François) (inscrit au tableau d'avancement) en remplacement de M. Chopis, promu.

2e tour (choix). M. Politur (Daniel), en remplacement de M. Bouquet, promu.

3e tour (ancienneté). M. Brient (Lucien), en remplacement de M. Beauvieux, promu.

Décret du 2 décembre 1949 portant promotions au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 2 décembre 1949, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-lieutenants dont les noms suivent:

I. — Corps des officiers de réserve de l'armée de l'air.

A. — Cadre navigant

(Rang du 25 octobre 1939.)

M. Mellhey (René-Jean-Emile), né le 23 novembre 1913.

(Rang du 10 octobre 1941.)

M. Guillaumin (Marcel-Eugène), né le 6 janvier 1914.
M. Noël (Emile-Henri), né le 7 janvier 1915.

(Rang du 10 avril 1942.)

M. Duc (François), né le 14 décembre 1914.

(Rang du 16 septembre 1942.)

M. Blanchet (Michel-Jean-Lucien), né le 9 octobre 1916.

(Rang du 1er octobre 1942.)

M. Armelin (Maurice-François), né le 22 mars 1914.

(Rang du 4 novembre 1942.)

M. Bauvin (René-Emile-Charles), né le 2 mars 1914.

(Rang du 1er avril 1943.)

M. Bousseau (Jean-Marcel), né le 12 mars 1915.

(Rang du 10 avril 1943.)

M. Morelli (Albert-Marius), né le 14 octobre 1915.

(Rang du 16 septembre 1943.)

M. Anton (Antoine), né le 14 mars 1917.

(Rang du 1er octobre 1943.)

M. Warnier (François-Jules), né le 8 janvier 1913.

(Rang du 10 octobre 1943.)

M. Bugeaud (Georges-Albert-Gustave-Henri), né le 15 février 1915.
M. Berthoz (François-Henri-Richard), né le 11 juillet 1915.
M. Jeanne (Bernard-Louis-Victor), né le 2 septembre 1916.

(Rang du 15 mars 1944.)

M. Lancon (Michel-Jules-Georges), né le 22 mars 1920.

(Rang du 25 juin 1945.)

M. Lasterade de Chavigny (Fernand-Henri), né le 19 juillet 1916.
M. Blanchin (Louis-Henri-Jules-Antoine), né le 16 juillet 1918.
M. Gavignet (Jean-Henri), né le 19 mai 1919.

(Rang du 9 juillet 1945.)

M. Clapier (Bernard-Alex-Edgard), né le 26 janvier 1921.

(Rang du 13 septembre 1945.)

M. Pelleray (Claude-Jean), né le 29 novembre 1922.

(Rang du 25 décembre 1945.)

M. Lacoste (André), né le 20 mai 1917.
M. Staub (Robert-Marie), né le 29 juin 1918.
M. Noettinger (Jacques-Marie-Joseph), né le 10 octobre 1919.
M. Savarit (Gérard), né le 13 février 1920.

(Rang du 8 avril 1946.)

M. Guth (Georges-Marie), né le 1er mai 1917.

(Rang du 25 juin 1946.)

M. Cudenet (Jacques-Raoul-Gabriel), né le 11 octobre 1916.

M. Lafargue (Jean-André), né le 25 janvier 1917.

(Rang du 25 juillet 1946.)

M. Bergevin (Claude-Jean), né le 4 juillet 1919.

(Rang du 25 septembre 1946.)

M. Lecerf (Roger), né le 18 août 1921.

(Rang du 25 novembre 1946.)

M. Grisanti (Eugène-Antoine-Roland), né le 21 septembre 1917.

(Rang du 25 décembre 1946.)

M. Lebourblanc (Jean-Auguste-Léon), né le 29 juin 1918.

(Rang du 15 janvier 1947.)

M. Lescure (Georges-Jacques), né le 15 mars 1922.

(Rang du 25 février 1947.)

M. Billard (Jean-Gilbert), né le 4 juillet 1916.

M. Monginet (Pierre-Louis), né le 27 juillet 1916.

(Rang du 25 mars 1947.)

M. Pompon (Henri-Lucien), né le 19 mars 1918.

M. Pignon (Robert-Guy), né le 23 mai 1923.

M. Lesieur (André-Fernand-Alfred), né le 23 septembre 1919.

M. Guilloux (Lucien), né le 3 juin 1921.

(Rang du 25 mai 1947.)

M. Granier (Firmin-Irénée-André), né le 26 juin 1917.

M. Lebel (Louis-Edouard), né le 11 janvier 1919.

M. Baguères (Jacques-Fernand-Louis), né le 19 novembre 1916.

(Rang du 15 juin 1947.)

M. Quillet (Jack-Louis-Etienne), né le 24 mars 1914.

(Rang du 25 juin 1947.)

M. Rumeau (Joseph-Pierre), né le 18 février 1918.

M. Coutant (dit Corta) (Henri-Roger), né le 28 juin 1921.

M. Plouchard (Georges-Arthur-Jules-Lucien), né le 20 juin 1920.

(Rang du 25 juillet 1947.)

M. Dongar (Georges-Albert), né le 6 mai 1918.

(Rang du 25 septembre 1947.)

M. Roulland (André), né le 7 novembre 1917.

M. Mathieu de Beschart (Jacques-Maurice-Georges-Henri-Victor), né le 25 février 1919.

M. Liblin (Georges-Jacques-Henri), né le 31 mai 1920.

M. Blancard (Marcel-Fernand-Georges), né le 4 juillet 1920.

(Rang du 25 octobre 1947.)

M. Petiaux (Etienne-Alain), né le 5 février 1919.

(Rang du 25 décembre 1947.)

M. Lafond (Bernard-Pierre-Léon), né le 18 octobre 1920.

(Rang du 25 mars 1948.)

M. Armand (Abel-Maurice), né le 27 mars 1920.

M. Mallet (Henri-Prosper-Eugène), né le 28 mars 1921.

M. Turcas (Louis-Joseph), né le 1er mai 1921.

M. Boulley-Duparc (Louis-Robert-Claude), né le 27 août 1914.

M. Bellon (Joël-Georges-André), né le 26 septembre 1916.

(Rang du 25 juin 1948.)

M. Fauquette (Aimé-Hubert-Jean), né le 4 mai 1920.

M. Dombre (Denis-Didier), né le 10 juin 1914.

M. Joffres (Claude-Fernand-François), né le 27 avril 1922.

(Rang du 30 août 1948.)

M. Aubourg (Pierre-Maurice), né le 23 avril 1912.

(Rang du 25 septembre 1948.)

M. Duhourcau (Jacques), né le 30 juillet 1920.

(Rang du 25 décembre 1948.)

M. Roumet (Philippe-Jean), né le 22 janvier 1921.

M. Ravarit (Henri-Armand), né le 28 octobre 1922.

M. Chamonard (Jacques), né le 26 mars 1922.

B. — Cadre sédentaire

(Rang du 25 juin 1940.)

M. Dumesnil (Maurice-Robert), né le 25 février 1904.

(Rang du 25 décembre 1940.)

M. Pebrel (Jean-Alphonse-Marie-Georges), né le 9 janvier 1907.

(Rang du 15 mars 1942.)

M. Chapin (Yves-Maurice), né le 6 février 1903.

(Rang du 25 juin 1942.)

M. Blanchet (Roger), né le 20 juillet 1903.

(Rang du 1er octobre 1942.)

M. Bienvault (Roland-Paul), né le 14 janvier 1915.

(Rang du 25 juin 1943.)

M. Cueille (Robert), né le 10 novembre 1907.

M. Tournier (André-Victor), né le 10 octobre 1908.

M. Brun (André-Emile-Joseph), né le 6 avril 1911.

(Rang du 1er octobre 1943.)

M. Arnoux (Gilbert-René-Charles), né le 10 octobre 1913.

(Rang du 15 mars 1944.)

M. Paris (André), né le 30 septembre 1896.

M. Angiolini (Henri-Léon), né le 6 janvier 1909.

M. (de) Heil d'Oberkirch (Bernard-Frédéric-Marie), né le 27 avril 1904.

M. Lecourt (Robert), né le 19 septembre 1908.

(Rang du 25 juin 1946.)

M. Capdegelle (Jean-Joseph), né le 9 novembre 1904.

(Rang du 25 décembre 1946.)

M. Blanche (Jacques-René-Louis), né le 25 septembre 1917.

M. Bibert (Xavier-Marie-Joseph), né le 6 mai 1919.

M. Ades (Emile-Maurice), né le 30 septembre 1921.

M. Pillot (Pierre-Jean), né le 28 mai 1911.

(Rang du 25 mars 1947.)

M. Duperre (Ferdinand-Léonard-Alexandre), né le 5 août 1904.

(Rang du 1er mai 1947.)

M. Pinguet (Jean), né le 17 novembre 1924.

(Rang du 25 juin 1947.)

M. Bayssière (Yves-Jean-François), né le 6 avril 1909.

M. Trigou (Henri-Pierre), né le 21 juin 1914.

M. Nègre (Georges-Ludovic), né le 21 mars 1923.

M. Bagnard (Julien-Emile), né le 5 janvier 1899.

M. Crotte (Marcel-Adrien-Fernand), né le 20 avril 1902.

(Rang du 25 septembre 1947.)

M. Lebe (Marcel-Jules-François-René), né le 22 septembre 1919.

M. Ramon (Charles), né le 9 mars 1903.

M. Bernard (Stéphané-Gustave), né le 15 avril 1904.

M. Hervo (Michel-Célestin-Alfred), né le 23 avril 1905.

M. Vetter (Paul-Ernest), né le 15 juin 1919.

(Rang du 25 décembre 1947.)

M. Bordère (Louis-Jean), né le 24 novembre 1898.

M. Fournier (Raymond-Georges), né le 18 juillet 1917.

(Rang du 25 février 1948.)

M. Collard (Jean-Robert), né le 24 avril 1910.

(Rang du 25 mars 1948.)

M. Genevois (Jean), né le 7 août 1911.

M. Goutaland (Henri), né le 18 janvier 1905.

M. Walter (Joseph), né le 18 juin 1919.

M. Paquet (Jean-Pierre), né le 10 décembre 1924.

(Rang du 25 juin 1948.)

M. Metzger (Charles-Joseph), né le 30 novembre 1914.

M. Joulin (Lucien-Raymond), né le 6 juin 1919.

M. Ollier (Lucien-Antoine), né le 25 juillet 1920.

M. Josz (César-Henri-Paul), né le 29 septembre 1921.

M. Desport (Paul), né le 31 mars 1921.

(Rang du 16 septembre 1948.)

M. Jolbert (Victor), né le 16 octobre 1904.

(Rang du 25 septembre 1948.)

M. Mialhe (Pierre), né le 8 octobre 1916.

(Rang du 20 décembre 1948.)

M. Mahaut (Georges-Joseph), né le 12 octobre 1905.

(Rang du 25 décembre 1948.)

M. Calmet (Ludovic-Paul-Marius), né le 31 décembre 1903.

M. Abaltut (André), né le 20 mars 1921.

M. Lods (Gilbert-Louis), né le 23 juin 1920.

M. Dumas (Fernand), né le 19 mai 1903.

M. Boutin (Jean-Louis), né le 13 juillet 1918.

(Rang du 1er mars 1949.)

M. Lesca (Michel), né le 8 septembre 1916.

(Rang du 25 mars 1949.)

M. Mouden (Jean-Joseph-Marie), né le 11 janvier 1921.

(Rang du 1er avril 1949.)

M. Campagne (Ivan-Jean), né le 2 novembre 1902.

(Rang du 25 juin 1949.)

M. Lepage (Louis-Maurice), né le 17 novembre 1899.

(Rang du 1er août 1949.)

M. Anglade (Léon-André), né le 21 février 1906.

(Rang du 1er septembre 1949.)

M. Boette (Henri-Antoine-William), né le 17 janvier 1907.

(Rang du 25 septembre 1949.)

M. Chauvin (Jacques-Marie-Gabriel), né le 18 décembre 1918.

M. Dizier (Ferdinand-Robert), né le 10 mars 1901.

II. — **Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.**

(Rang du 25 juin 1940.)

M. Le Saux (Jean-Baptiste), né le 2 novembre 1902.

(Rang du 15 mars 1944.)

M. Laroquette (Pierre), né le 1er novembre 1901.

(Rang du 1er octobre 1946.)

M. Nodier (Antonin), né le 14 janvier 1922.

(Rang du 25 décembre 1946.)

M. Donnadieu (Charles), né le 22 février 1906.

(Rang du 25 juin 1947.)

M. Bacquignon (Raoul-François), né le 22 août 1907.

M. Taupenot (Georges-Antoine-Albert), né le 12 novembre 1908.

M. Pageix (Paul-Alexis-Antoine), né le 29 mars 1912.

(Rang du 25 mars 1948.)

M. Lacroix (Emile-Armand), né le 30 mars 1900.

M. Crotte (Henri-Casimir), né le 22 mars 1911.

M. Pidou (Yves-Antoine), né le 5 octobre 1898.

(Rang du 25 juin 1948.)

M. Vignon (Robert-Marc), né le 16 septembre 1914.

(Rang du 25 septembre 1948.)

M. Degivry (Pierre-Jean-Marie), né le 9 octobre 1909.

(Rang du 16 décembre 1948.)

M. Castets (Louis-François), né le 18 mars 1906.

(Rang du 25 juin 1949.)

M. Dean (Auguste-Armand), né le 21 avril 1903.

(Rang du 1er août 1949.)

M. Jipcière (Gilbert-Maurice-Camille), né le 17 octobre 1908.

III. — **Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.**

(Rang du 3 septembre 1943.)

M. Sauvage (Félix-Hector-Castali-Joseph), né le 25 mai 1899.

(Rang du 15 mars 1944.)

M. Callens (Roger-Paul), né le 8 mars 1907.

M. Madarasz (Jean-Antoine-Jules), né le 4 juillet 1910.

(Rang du 25 décembre 1946.)

M. Cardot (Camille-Louis), né le 19 mai 1901.

M. Hennion (Maurice-Henri-Raoul), né le 12 mai 1897.

M. Maillet (Emile-Venant-Romuald), né le 18 mai 1901.

M. Klage (Robert-Alphonse), né le 25 octobre 1915.

(Rang du 25 décembre 1948.)

M. Martinez (Jean), né le 16 mars 1912.

Les promotions au grade de lieutenant de réserve, objet du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde.

Décret du 2 décembre 1949 portant radiation des cadres.

Par décret du 2 décembre 1949 les officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent, atteints par la limite d'âge de leur grade, sont rayés des cadres aux dates ci-après (régularisation):

Les colonels:

(A compter du 14 octobre 1949.)

M. de Brion (Régis-Marie-Edmond-Adolphe), né le 14 octobre 1888.

(A compter du 29 décembre 1949.)

M. Chatelain (Joseph), né le 29 décembre 1888.

(A compter du 23 décembre 1949.)

M. Cressole (Baptiste-Marcel), né le 23 septembre 1888.

(A compter du 31 octobre 1949.)

M. Olivain (Arthur-Paul-Emile), né le 31 octobre 1888.

(A compter du 17 octobre 1949.)

M. de la Perrelle (Robert), né le 17 octobre 1888.

(A compter du 1er décembre 1949.)

M. Poupon (Roger), né le 1er décembre 1888.

(A compter du 22 octobre 1949.)

M. Tanzi (Jean-Paul), né le 22 octobre 1888.

Les lieutenants-colonels:

(A compter du 3 septembre 1949.)

M. Blanc (Edmond-Guy-Charles-Léonard), né le 3 septembre 1889.

(A compter du 17 novembre 1949.)

M. Brunet de la Charie (Maurice-Edouard-Louis-Gabriel), né le 17 novembre 1889.

(A compter du 16 septembre 1949.)

M. Cottias (René-Eugène), né le 16 septembre 1889.

(A compter du 21 juillet 1949.)

M. Durlaux (Albert-Charles-Eugène), né le 21 juillet 1889.

(A compter du 7 août 1949.)

M. Etienne (Raoul-Louis-Jules), né le 7 août 1889.

(A compter du 19 mars 1949.)

M. Gautier (Joseph-Fernand), né le 19 mars 1889.

(A compter du 25 juin 1949.)

M. Guyard (René-Jean-Robert), né le 25 juin 1889.

(A compter du 20 novembre 1949.)

M. Hiéronimus (Pol-Edmond), né le 20 novembre 1889.

(A compter du 31 août 1949.)

M. Ingelbach (Gaston), né le 31 août 1889.

(A compter du 18 juillet 1949.)

M. Noël (Georges-Irénée), né le 18 juillet 1889.

(A compter du 28 octobre 1949.)

M. Pruneaux (Just-Maxime-Faustin), né le 28 octobre 1889.

(A compter du 27 juillet 1949.)

M. Roig (Joseph-Jean-Baptiste-Pierre), né le 27 juillet 1889.

Les commandants:

(A compter du 9 novembre 1949.)

M. Auguie (Louis), né le 9 novembre 1892.

(A compter du 31 octobre 1949.)

M. Belamy (Louis-Auguste-Joseph), né le 31 octobre 1892.

(A compter du 11 novembre 1949.)

M. Bourguignon (Louis-Albert-Joseph), né le 11 novembre 1892.

(A compter du 19 août 1949.)

M. Ceccaldi (Paul), né le 19 août 1892.

(A compter du 2 juillet 1949.)

M. Couvert (Victor-Eugène-Marcel), né le 2 juillet 1892.

(A compter du 19 mai 1949.)

M. Crété (Maurice-Jules), né le 19 mai 1892.

(A compter du 26 octobre 1949.)

M. Drelon (Rémi), né le 26 octobre 1892.

(A compter du 30 octobre 1949.)

M. Emrich (Lucien-Jules), né le 30 octobre 1892.

(A compter du 12 octobre 1949.)

M. Etienne (Pierre-Louis-Marie), né le 12 octobre 1892.

(A compter du 21 septembre 1949.)

M. Fournier (Jules-Jean-Marie-Joseph), né le 21 septembre 1892.

(A compter du 20 décembre 1949.)

M. Heuzeel (Charles-Cornil), né le 30 décembre 1892.

(A compter du 23 octobre 1949.)

M. Jon (Georges), né le 23 octobre 1892.

(A compter du 20 mai 1949.)

M. Lafargue (Charles-Jean), né le 20 mai 1892.

(A compter du 5 octobre 1949.)

M. Leshermes (Maurice-Ernest), né le 5 octobre 1892.

(A compter du 15 septembre 1949.)

M. Leschi (Baptiste-Nestor), né le 15 septembre 1892.

(A compter du 20 août 1949.)

M. Letourneau (Emile-Charles), né le 20 août 1892.

(A compter du 15 décembre 1949.)

M. Leveque (Joseph-Marcel), né le 15 décembre 1892.

(A compter du 1er mai 1949.)

M. Petit (Jean-Marie-Pierre), né le 1er mai 1892.

(A compter du 13 août 1949.)

M. Plaisance (Jean-Baptiste), né le 13 août 1892.

(A compter du 28 mai 1949.)

M. Plumejeaud (Edouard-Louis-Eugène), né le 28 mai 1892.

(A compter du 30 décembre 1949.)

M. Ribault (André-Charles-Eugène), né le 30 décembre 1892.

(A compter du 15 août 1949.)

M. Seigneurie (André-Maurice-Robert), né le 15 août 1892.

(A compter du 20 novembre 1949.)

M. Thabault (Léon-François-André), né le 20 novembre 1892.

(A compter du 11 juin 1949.)

M. Vaille (Etienne-François), né le 11 juin 1892.

Les capitaines:

(A compter du 13 juin 1949.)

M. Alquier (Antoine-Robert-Gabriel), né le 13 juin 1895.

(A compter du 20 décembre 1949.)

M. de Baillardel de Lareinty Tholozan (Foulques-Louis-Ernest-Marcel), né le 20 décembre 1895.

(A compter du 3 décembre 1949.)

M. Barny de Romanet (Pierre-Louis-Henri), né le 3 décembre 1895.

(A compter du 21 novembre 1949.)

M. de Belleville (Eric-Jules-Joseph-Marie), né le 21 novembre 1895.

(A compter du 19 septembre 1949.)

M. Bouchilloux (Jean-Roger), né le 19 septembre 1895.

(A compter du 25 septembre 1949.)

M. Bretidon (Roger-Albert-Alexandre), né le 25 septembre 1895.

(A compter du 1er juin 1949.)

M. Charloire (Louis), né le 1er juin 1895.

(A compter du 10 décembre 1949.)

M. Combret (Etienne), né le 10 décembre 1895.

(A compter du 28 septembre 1949.)

M. Couderc (Charles), né le 28 septembre 1895.

(A compter du 25 septembre 1949.)

M. Cousin (Isidore-Etienne-Alexandre), né le 25 septembre 1895.

(A compter du 2 octobre 1949.)

M. Depoux (Albert-Alfred-Lucien), né le 2 octobre 1895.

(A compter du 8 décembre 1949.)

M. Desgardes (Lucien-Pierre), né le 8 décembre 1895.

(A compter du 31 octobre 1949.)

M. Ferraris (Henri-Léon), né le 31 octobre 1895.

(A compter du 23 décembre 1949.)

M. Franchi (Paul-François), le 23 décembre 1895.

(A compter du 7 octobre 1949.)

M. Frey (Maurice), né le 7 octobre 1895.

(A compter du 1er juillet 1949.)

M. Fricquegnon (Pierre-Camille), né le 1er juillet 1895.

(A compter du 3 octobre 1949.)

M. Froidure (André-Jean), né le 3 octobre 1895.

(A compter du 8 septembre 1949.)

M. Gendreau (Ernest-Hippolyte-Félix), né le 8 septembre 1895.

(A compter du 5 octobre 1949.)

M. Gérard-Varet (François-Henri), né le 5 octobre 1895.

(A compter du 21 mars 1946.)

M. Gura (Lucien-Jaroslav), né le 21 mars 1892.

(A compter du 29 juillet 1949.)

M. Hanriot (Pol-François-Marie), né le 29 juillet 1895.

(A compter du 30 septembre 1949.)

M. Hasselmann (Raymond-Marie), né le 30 septembre 1895.

(A compter du 1er septembre 1949.)

M. Jacob (Emmanuel-Aaron), né le 1er septembre 1895.

(A compter du 24 novembre 1949.)

M. Jaillon (Fernand-Marie-Hippolyte), né le 24 novembre 1895.

(A compter du 18 octobre 1949.)

M. Jobert (Luc-Lucien-Louis), né le 18 octobre 1895.

(A compter du 9 août 1949.)

M. Jourdan (Eugène-Antoine), né le 9 août 1895.

(A compter du 3 septembre 1949.)

M. Jousselin (Louis-Valentin), né le 3 septembre 1895.

(A compter du 14 septembre 1949.)

M. Lavril (Max-Jacques-Ulmar), né le 14 septembre 1895.

(A compter du 23 novembre 1949.)

M. Lebrun (Robert-Auguste), né le 23 novembre 1895.

(A compter du 7 septembre 1949.)

M. Lemaitre (Gustave-Arthur-Jean-Antoine), né le 7 septembre 1895.

(A compter du 22 octobre 1949.)

M. Lheureux (Frédéric-André), né le 22 octobre 1895.

(A compter du 5 septembre 1949.)

M. Maitre (Roger), né le 5 septembre 1895.

(A compter du 20 juin 1949.)

M. Munier (Georges-Henri-Joseph-Abel), né le 20 juin 1895.

(A compter du 3 novembre 1949.)

M. Osiniri (Pierre-Bernard), né le 3 novembre 1895.

(A compter du 21 novembre 1949.)

M. Perrin (Jean-Isaac-Théodore), né le 21 novembre 1895.

(A compter du 10 septembre 1948.)

M. Petitprez (Michel-Edouard-Joseph), né le 10 septembre 1894.

(A compter du 15 octobre 1949.)

M. Picharnaud (Casimir-Maxime), né le 15 octobre 1895.

(A compter du 28 octobre 1949.)

M. Pinat (Jean-André), né le 28 octobre 1895.

(A compter du 12 décembre 1949.)

M. Ponge (Emile-Marcel), né le 12 décembre 1895.

(A compter du 2 novembre 1949.)

M. Robbe (Henri-Léon), né le 2 novembre 1895.

(A compter du 28 janvier 1947.)

M. Rouillac (Félix), né le 28 janvier 1893.

(A compter du 8 mai 1949.)

M. Serazin (Hippolyte-Denis-Marie), né le 8 mai 1895.

(A compter du 12 décembre 1949.)

M. Sonnet (Paul-Justin-Jacques), né le 12 décembre 1895.

(A compter du 12 octobre 1949.)

M. Souffié (Henri-Paul-Jean), né le 12 octobre 1895.

(A compter du 8 décembre 1949.)

M. Trochery (Gaston-Eugène), né le 8 décembre 1895.

Les lieutenants :

(A compter du 17 novembre 1949.)

M. Angibault (Jules-Auguste), né le 17 novembre 1896.

(A compter du 16 août 1949.)

M. Ballouz (Marcel-Lucien), né le 16 août 1896.

(A compter du 12 septembre 1949.)

M. Bardet (Maurice-Eugène), né le 12 septembre 1896.

(A compter du 25 octobre 1949.)

M. Bellonie (Maurice-Alexis-Jacques), né le 25 octobre 1896.

(A compter du 29 septembre 1949.)

M. Berger (Gaston-Michel), né le 29 septembre 1896.

(A compter du 21 mai 1949.)

M. Bidolet (Charles-François), né le 21 mai 1896.

(A compter du 13 mai 1949.)

M. Bigot (Marcel-Pierre), né le 13 mai 1896.

(A compter du 14 septembre 1949.)

M. Blanquet de Combettes (Jean), né le 14 septembre 1896.

(A compter du 8 décembre 1949.)

M. Bosse (Roger-Jules), né le 8 décembre 1896.

(A compter du 24 novembre 1949.)

M. Bothereau (René-Jean-Auguste), né le 24 novembre 1896.

(A compter du 23 octobre 1949.)

M. Bouchaton (Henri-Auguste), née le 23 octobre 1896.

(A compter du 26 juillet 1949.)

M. Bouillanne (Antoine-Louis), né le 26 juillet 1896.

(A compter du 7 novembre 1949.)

M. Boutillier de Saint-André (Henri-Jean-Charles), né le 7 novembre 1896.

(A compter du 19 novembre 1949.)

M. Chabert (Pierre-Louis-Marie), né le 19 novembre 1896.

(A compter du 1er octobre 1949.)

M. Chambon (Jean-Georges), né le 1er octobre 1896.

(A compter du 16 novembre 1949.)

M. Chantereau (Maurice-Frédéric-Alcide), né le 16 novembre 1896.

(A compter du 17 septembre 1949.)

M. Corbel (Eustache-François-Marie), né le 17 septembre 1896.

(A compter du 7 décembre 1949.)

M. Courtheoux (Roger-Paul), né le 7 décembre 1896.

(A compter du 4 décembre 1948.)

M. Coutureau (Marie-Louis-Auguste-André), né le 4 décembre 1895.

(A compter du 23 octobre 1949.)

M. Cytère (Eugène-François-Jean), né le 23 octobre 1896.

(A compter du 3 octobre 1949.)

M. Daniel (Louis-Joseph-Marie-Jean), né le 3 octobre 1896.

(A compter du 22 septembre 1949.)

M. Davanles (Pierre-Emile-Célestin-Marie), né le 22 septembre 1896.

(A compter du 15 novembre 1949.)

M. Delamare (Roger), né le 15 novembre 1896.

(A compter du 28 octobre 1949.)

M. Desbrosse (François-Georges), né le 28 octobre 1896.

(A compter du 17 novembre 1949.)

M. Dolo (Hippolyte-Marcel-André), né le 17 novembre 1896.

(A compter du 6 septembre 1949.)

M. Duvillier (Jean-Charles-Marie-Joseph), né le 6 septembre 1896.

(A compter du 26 décembre 1949.)

M. Fau (Jean-Alexandre-Pierre), né le 26 décembre 1896.

(A compter du 15 novembre 1949.)

M. Feuillastre (Albert-Léon-Etienne), né le 15 novembre 1896.

(A compter du 5 décembre 1949.)

M. Gillon (Fortuné-Louis-François), né le 5 décembre 1896.

(A compter du 13 octobre 1949.)

M. Godart (Jean-Paul-Antoine), né le 13 octobre 1896.

(A compter du 25 décembre 1949.)

M. Groslière (Noël), né le 25 décembre 1896.

(A compter du 1er août 1949.)

M. Guyot (Arthur-Raoul-Léon-Ernest), né le 1er août 1896.

(A compter du 7 novembre 1949.)

M. Hogenbille (Pierre-Charles-Alfred), né le 7 novembre 1896.

(A compter du 4 décembre 1949.)

M. Jannekeyn (Emile-Joseph-Auguste), né le 4 décembre 1896.

(A compter du 14 octobre 1949.)

M. Landais (André-Romain-Benjamin), né le 14 octobre 1896.

(A compter du 14 novembre 1949.)

M. Lebel (Georges-Jean), né le 14 novembre 1896.

(A compter du 19 septembre 1949.)

M. Leralle (Léon-André-Gaston), né le 19 septembre 1896.

(A compter du 24 décembre 1949.)

M. Lesec (Paul-Noël-Joseph), né le 24 décembre 1896.

(A compter du 12 novembre 1949.)

M. Levi (Roger), né le 12 novembre 1896.

(A compter du 28 octobre 1949.)

M. Mariano (René-Alphonse), né le 28 octobre 1896.

(A compter du 11 juin 1949.)

M. Mestrallet (André-Eugène-Claude), né le 11 juin 1896.

(A compter du 16 octobre 1949.)

M. Noirot (René-Simon-Marie), né le 16 octobre 1896.

(A compter du 1er novembre 1949.)

M. Pailloux (Roger-Paul-Denis), né le 1er novembre 1896.

(A compter du 20 septembre 1949.)

M. Patouilliart (Maurice-Nazaire), né le 20 septembre 1896.

(A compter du 17 novembre 1949.)

M. Paucod (Alphonse-Joseph), né le 17 novembre 1896.

(A compter du 3 septembre 1949.)

M. Peage (Georges-Henri), né le 3 septembre 1896.

(A compter du 12 septembre 1949.)

M. Pigaglia (Antoine-Joseph-Marie-Eugène), né le 12 septembre 1896.

(A compter du 5 septembre 1949.)

M. Prouvost (Maurice-Paul-Antoine-Marie), né le 5 septembre 1896.

(A compter du 25 octobre 1949.)

M. Renaut (Henri-Roger), né le 25 octobre 1896.

(A compter du 9 décembre 1949.)

M. Rivière (Paul-Théodore), né le 9 décembre 1896.

(A compter du 4 octobre 1949.)

M. Robiony (Jean-Marcel-François), né le 4 octobre 1896.

(A compter du 28 septembre 1949.)

M. Salmon (Gaston-Joseph), né le 28 septembre 1896.

(A compter du 8 novembre 1949.)

M. Sobek (André-Georges), né le 8 novembre 1896.

(A compter du 10 novembre 1949.)

M. Terseul (Bernard-Marie-Jean), né le 10 novembre 1896.

(A compter du 5 décembre 1949.)

M. Trolain (Jean-Paul), né le 5 décembre 1896.

(A compter du 10 septembre 1949.)

M. Ullard (Pierre-Antoine), né le 10 septembre 1896.

(A compter du 12 mai 1949.)

M. Virouleau (Léon-Lucien-Pierre), né le 12 mai 1896.

(A compter du 10 décembre 1949.)

M. Wright (Maurice-Jules-Emile), né le 10 décembre 1896.

Les sous-lieutenants:

(A compter du 14 décembre 1949.)

M. Clervoy (Gaston-Alphonse), né le 14 décembre 1896.

(A compter du 22 novembre 1949.)

M. Derossis (Jean), né le 22 novembre 1896.

Décret du 3 decembre 1949 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 décembre 1949, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

Au grade de commandeur.

GIARD (Albert-Philippe), ancien sous-lieutenant du 113e régiment d'artillerie lourde, classe 1901, du recrutement de Dunkerque.

Au grade d'officier.

ARMAND (Louis), ancien soldat du 161e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 881 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

ASTRUC (Jean-Baptiste), ancien maréchal des logis du 16e régiment d'artillerie, classe 1912, mle 1809 au recrutement d'Aurillac.

BOUHOURS (Marcel-Louis), ancien soldat du 25e bataillon de chasseurs à pied, classe 1918, mle 1962 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

BOUYGUES (Léon), ancien soldat du 5e régiment du génie, classe 1915, mle 104 au recrutement de Rodez.

CORNU (Michel-Arsène), ancien soldat du 315e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 883 au recrutement de Mayenne.

EUSTACHY (Fernand-Jules-Auguste), ancien soldat du 12e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 980 au recrutement de Gap.

FOUARD (Lucien-Romain), ancien soldat du 1er bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 959 au recrutement de Romans.

BARRAULT (Adolphe-Pierre), ancien soldat du 217e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1137 au recrutement de Tours.

BUMEAU (Constant-Pierre-Emile), ancien soldat du 114e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 500 *bis* au recrutement de Niort.

JAFFRE (Mathurin-Alphonse-Marie), ancien soldat du 3e régiment de dragons, classe 1909, mle 1595 au recrutement de Lorient.

JAUFFRINEAU (Ferdinand-Eugène), ancien soldat du 109e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 89 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

MALAINE (Gaston-Désiré), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1915, mle 217 au recrutement de Dreux.

MALGUID (François), ancien soldat du 51e bataillon de chasseurs à pied, classe 1906, mle 1758 au recrutement d'Aurillac.

MARCHAND (Georges-Henri), ancien soldat du 82e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 871 au recrutement de Tours.

MONTFALCON (Jules-Auguste), ancien caporal du 5e régiment d'infanterie coloniale, classe 1902, mle 1285 au recrutement de Chambéry.

POUSSOT (Victor-Alexandre), ancien soldat du 73e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 3543 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

RAIMONDI (Auguste-Germain-Théodoret), ancien caporal du 3e régiment de zouaves, classe 1914, mle 1083 au recrutement d'Alger.

REVEILLERE (Jean-Joseph), ancien soldat du 133e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 354 au recrutement de Cholet.

REYMOND (Paul-Jules), ancien soldat du 11e bataillon de chasseurs à pied, classe 1907, mle 699 au recrutement de Grenoble.

ROBERT (Valéry-Louis-Félicien), ancien soldat du 55e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1289 au recrutement de Pont-Saint-Esprit.

ROULET (Jean), ancien caporal du 22e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1040 au recrutement de Belley.

ROUSSET (Louis-Henri-Emile), ancien soldat du 59e bataillon de chasseurs à pied, classe 1909, mle 814 au recrutement de Grenoble.

TASSERY (Marcel-Joseph), ancien soldat du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1906, mle 451 au recrutement de Mamers.

TEMPEZ (Georges-Louis), ancien sergent du 48e régiment d'artillerie de campagne, classe 1912, mle 3568 au 6e bureau de recrutement de la Seine.

THOBEL (Joseph), ancien soldat du 7e régiment du génie, classe 1905, mle 3037 au recrutement de Lille.

VACHER (Jean-François), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1909, mle 1054 au recrutement de Constantine.

Décret du 3 décembre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 décembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, sans traitement, les chefs et agents musulmans de l'Afrique du Nord, dont les noms suivent:

Au grade d'officier.

BACHIR BEN AHMED BEN MOHAMED, caïd de la tribu des Arbaoüat et Chellala, annexe de Geryville, territoire militaire d'Aïn-Sefra; 33 ans de services. Chevalier du 2 février 1946.

HASSANI M'HAMED BEN LAKDAR, Iachaga des Ouled Sidi-Salah, annexe de Biskra, territoire militaire de Touggourt; 21 ans de services civils et militaires. Chevalier du 2 février 1940.

BOUBEKRI MAHMOUD BEN DINE, lieutenant en retraite, annexe de Geryville, territoire militaire d'Aïn-Sefra; 28 ans de services, 23 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juillet 1941.

Au grade de chevalier.

AHMED BEN MOHAMED, dit « BOUCHAPEAU », retraité militaire, annexe d'In-Salah, territoire militaire des Oasis; 38 ans de services.

KLILECH HADJ LAREDJ BEN MOHAMED, khalifat de la tribu des Barraga Cheraga et Oulad Maalah, annexe de Geryville, territoire militaire d'Aïn-Sefra; 33 ans de services.

LITMI AG ENEFI, khalifat de l'Aménokal du Hoggar, territoire militaire des Oasis; 31 ans de services.

LAHRECHE HADJ ABDELKADER, khalifat du caïd des Oulad-Allouch, annexe et territoire militaire de Ghardaïa; 31 ans de services.

KHIRANI MOHAMED LALMI BEN HADJ KADDOUR, cadi à la Maakma de Ouargla, territoire militaire des Oasis; 28 ans de services.

ABDELLAOUI MOHAMED BEN HAMZA, caïd en second de la tribu des Abbazis, annexe de Djelfa, territoire militaire de Ghardaïa; 28 ans de services. A été cité.

LAHRECH BELKACEM BEN SI MOHAMED, caïd de la tribu des Oulad Abdelkader, annexe de Djelfa, territoire militaire de Ghardaïa; 27 ans de services.

MOHAMED BEN MOUMEN BEN NEDJIMA, caïd des caïds honoraire, caïd de la tribu des Ouled Assassas et Reddar, annexe de Colomb-Béchar, territoire militaire d'Aïn-Sefra; 23 ans de services.

DJILLAH BENGACEM BEN MOHAMED, caïd des Ouled Djellal, territoire militaire de Touggourt; 21 ans de services.

GLAOUI MILOUD BEN BRAHIM, caïd d'Igli, annexe de Colomb-Béchar, territoire militaire d'Aïn-Sefra; 20 ans de services.

MOKHTAR BEN SEGHIR BEN BELGACEM, retraité militaire, annexe d'In-Salah, territoire militaire des Oasis; 38 ans de services. A été blessé.

Décret du 3 décembre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 décembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (services exceptionnels de guerre en Indochine):

Au grade d'officier.

BERTHON (Jean-Antoine-Marie), chef de bataillon, bataillon des forces côtières à Tien-Yen.

PINSARD (Emile-Raymond-Georges), lieutenant-colonel, 5e régiment de cuirassiers.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 12 août 1949.)

MOTTIN (Albert-Isidore-Joseph), aumônier, troupes françaises en Extrême-Orient.

Au grade de chevalier.

AZORIN (Daniel), capitaine, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

FALLET (Robert-Charles-Gabriel), lieutenant, 2e bataillon colonial de commandos parachutistes.

BELLAN (Jacques-Ernest-Gaston), lieutenant, état-major du groupement léger aéroporté.

COUSTAUX (Henri-Germain-Dieudonné), capitaine, 1er régiment de chasseurs.

ESTRIPEAU (Jean), capitaine, 2e bataillon Thaï.

GOUTAL (Jean-Marie-Ludovic), capitaine, 1er bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains.

GUINAMANT (Edmond), lieutenant, 43e régiment d'infanterie coloniale.

HUYNH VAN NO, lieutenant, assimilé le 15 octobre 1947 du corps autonome des interprètes de langue locale de l'armée de terre.

JUBIN (Constant-Henri-Pierre-Marie), lieutenant, 1er bataillon de marche d'Extrême-Orient.

LAMY (Robert), lieutenant, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

LAVAINE (André-Edmond-Jean-Baptiste), lieutenant, compagnie coloniale de garnison de Hanoï.

LAVAL (Marie-Alphonse-Albain-Régis), capitaine, compagnie de commandement du secteur centre.

LEBLOND (Jacques-Georges-Charles), lieutenant, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

LE REST (René-Guillaume-Marie), capitaine, bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

MARANDET (Jean-Ernest-Alphonse), médecin capitaine, bataillon de marche, 4e régiment de tirailleurs marocains.

PACHANY (Léonidas), capitaine, 2e régiment étranger d'infanterie.

PERE (André-Pierre-Jean), capitaine de réserve, forces terrestres en Extrême-Orient. (Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 145 du 19 mars 1947.

PICHARDIE (Jean), lieutenant de réserve d'infanterie coloniale, inspecteur principal de 3e classe de la garde indochinoise.

RAMBAUD (Louis-Léon-Marie), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie.

SEJALON (Robert-Pierre), lieutenant, groupement léger aéroporté, base aéroportée Nord.

VOISARD (Jacques-Gaston-Roger), lieutenant, compagnie de commandement du secteur centre.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 31 mai 1949.)

LORGEOUX (Georges), capitaine, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

(Pour prendre rang du 26 août 1949.)

PAREL (Jean), lieutenant du 1/22e régiment d'infanterie coloniale.

Ces promotions et nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 3 décembre 1949 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 décembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (services exceptionnels de guerre en Indochine):

Au grade de chevalier.

* A titre posthume.

ASSIERI (Paul-Ferdinand-César-Auguste), capitaine, 3e régiment étranger d'infanterie.

BONFAIT (Pierre), sous-lieutenant, 1er régiment de chasseurs.

CAMBRAY (Georges-Pierre), sous-lieutenant, 1re compagnie de marche des Plateaux.

CAMPAGNOLA (Jean), lieutenant, chef de subdivision des eaux et forêts.

DANIS (Louis-Pierre-Jean), sous-lieutenant, ex-commandant le sous-quartier de Réam.

FIEVET (René-Louis-Edouard), lieutenant, 2e bataillon étranger de parachutistes. (Annule la citation à l'ordre n° 43 en date du 4 juin 1949.)

GENIN (Georges-Guy), lieutenant, 43e régiment d'infanterie coloniale, 3e bataillon.

GUERRIER (Jean-Aimé-Pierre), lieutenant, 13e demi-brigade de légion étrangère.

LABATUT (Henri), lieutenant, 3e bataillon du 6e régiment d'infanterie coloniale.

LASPOUMADERES (Louis-Frédéric), sous-lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie.

LAURENCEAU (Jean-Claude), sous-lieutenant, 2e bataillon Thaï.

MELLOT (Lucien), lieutenant, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

MORER (Paul-Louis-François), médecin capitaine, bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens.

PERE (Jacques-Pierre-Jean), capitaine, 28e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

SALVAT-VENEJAN (Jean-Louis-Alain), sous-lieutenant, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 27, 1re compagnie.

SERIZIER (Henri), médecin lieutenant, détachement autonome des infirmiers coloniaux.

TRAN VAN KINH, capitaine, corps des interprètes de langue locale.

DE WITASSE DE THEZY (François), lieutenant, 1er régiment de parachutistes.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

LUCAS (Jean-Yves), chef de bataillon, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.

MASSAC (Roger), gendarme, détachement de gendarmerie d'Indochine.

ROUANET (Louis-Joseph), lieutenant, compagnie du génie du Tonkin.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Décret du 3 décembre 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 3 décembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétariat d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, sans traitement, aux agents musulmans de l'Afrique du Nord, dont les noms suivent:

GHEZOUL SLIMANE BEN BAHMED, ancien méhariste. Annexe et territoire militaire de Ghardaïa; 59 ans de services.

BOUHAFS BEN AHMED, mokhazeni des affaires sahariennes. Annexe et territoire militaire de Ghardaïa; 40 ans de services.

NOUAR BOUBAKEUR BEN SALEM, deira du bachagha des Ouled Zekri. Annexe des Ouled Djellal. Territoire militaire de Touggourt; 35 ans de services.

MOHAMED BEN REHOUMA, deira au bureau des affaires indigènes d'El-Oued. Territoire militaire de Touggourt; 31 ans de services.

LAMOUDI ABDALLAH, chef de makhzen à l'annexe d'El-Oued. Territoire militaire de Touggourt; 31 ans de services.

BACHIR BEN ABDELKADER BEN MAROUF, deira à l'annexe d'El-Oued. Territoire militaire de Touggourt; 26 ans de services.

Décret du 3 décembre 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 3 décembre 1949, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétariat d'Etat aux forces armées, en application de la loi du 3 août 1936, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux anciens militaires dont les noms suivent:

ABDELLAH BEN AMMAR, classe 1938, mle 19127 au recrutement du Maroc, tirailleur du 1er régiment de tirailleurs marocains. Brave tirailleur. A subi une grave congélation des pieds, le 2 janvier 1940, à son poste de combat.

ABCHO (Roger-René-Pierre), classe 1928, mle 565 au recrutement de Blois, soldat du 131e régiment d'infanterie. Soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 20 juin 1940, dans l'accomplissement de son devoir, à Girmont.

BUONO (Louis-Michel), classe 1926, mle 2468 au recrutement d'Alger, alpin au 140e régiment d'infanterie alpine. Alpin qui a toujours accompli son devoir. A été grièvement blessé, le 8 juin 1940, à son poste de combat.

CARDINAUX (Charles-Henri), classe 1928, mle 980 au recrutement de Vesoul, soldat du 428e régiment de pionniers. Bon soldat, brave et courageux. A été grièvement blessé à son poste de combat, le 18 juin 1940.

DELPY (Alexandre), classe 1942, mle 10105 *bis* au recrutement de Toulouse, soldat du 2e régiment de cuirassiers. Bon soldat, courageux. A été grièvement blessé, le 11 octobre 1944, à Ramonchamp. A été cité.

DESCHAMPS (Louis), classe 1935, mle 569 au recrutement de Dijon, cavalier au 18e régiment de chasseurs à cheval. Le 9 septembre 1939, étant éclaireur d'un détachement chargé de reconnaître un village allemand, s'est courageusement acquitté de sa mission, au cours de laquelle il a été très grièvement blessé par une balle ennemie, a dû être laissé sur le terrain.

DUFOUR (Adrien-Gaston), classe 1938, mle 2057 au recrutement de Rouen, soldat au 91e régiment d'infanterie. Excellent mitrailleur et soldat courageux. Grièvement blessé à son poste de combat, le 21 mai 1940, au bois du Mont-Dieu, au cours des violents bombardements ennemis.

ESCARAIN (Edouard), classe 1933, mle 2288 au recrutement de Pau, brigadier au 23e groupe de reconnaissance divisionnaire. Excellent gradé, a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 11 juin 1940, à Omonville, alors qu'il protégeait le repli de son unité. A été cité.

FANTON (Albert-Emile), classe 1926, mle 146 au recrutement de Gap, soldat aux forces françaises de l'intérieur, 11e bataillon F. T. P. F. Le 23 août 1944, participant l'arme à la main à la prise de Briançon dans le groupe Pouchot, dit « César », a été grièvement blessé à la jambe droite par balle explosive, entraînant l'amputation de la jambe, alors qu'il se portait en renfort à un groupe en difficulté.

FAYE (René), classe 1932, mle 6991 au 2e bureau de recrutement de la Seine, chasseur du 109e bataillon de chasseurs à pied. Bon chasseur. A subi une grave congélation de la main droite, le 18 décembre 1939, alors qu'il se trouvait aux avant-postes du secteur de Climbach (Bas-Rhin).

FERRE (Alphonse-Marie-Joseph), classe 1933, mle 93 au recrutement de Nantes, sergent du 65e régiment d'infanterie. Chef de groupe d'une haute valeur militaire et morale. Blessé grièvement, le 12 septembre 1939, au cours d'un bombardement de nuit, est resté volontairement à son poste de combat pendant plusieurs heures, montrant à ses hommes le plus bel exemple de courage et de ténacité.

FONTAINE (Henri-Joseph), classe 1946, mle 19442 au recrutement de Dijon, soldat au 1er régiment de Bourgogne. Bon soldat. A été très grièvement blessé, le 18 novembre 1944, au combat de Héricourt.

GUILBAUD (Norbert-Pierre-Paul), classe 1945, mle R 1633 au recrutement du Maroc, tirailleur au 4e régiment de tirailleurs marocains. Jeune soldat plein de cran. Le 11 décembre 1944, a été volontaire pour fouiller un sous-bois vers la côte 561, au Nord de Willer-sur-Thur, a eu le pied arraché par une mine.

HENRICH (Michel-Auguste), classe 1938, mle 1639 au recrutement d'Alger, soldat au 39e régiment d'infanterie. A été grièvement blessé, le 14 mai 1940, en Belgique.

HENRY (André-Arthur), classe 1930, mle 1101 au recrutement de Blois, sergent du 13e régiment d'infanterie. Brave sous-officier. A été grièvement blessé, le 18 mai 1940, à Etreux, en faisant face à une attaque par chars ennemis. Atteint d'ankylose du coude gauche.

JULHES (Ernest-Jean-François), classe 1935, mle 519 au recrutement d'Aurillac, soldat du 209e régiment d'infanterie. A été grièvement blessé, le 12 juin 1940, à son poste de combat.

KADRI EL MAHRI, classe 1940, mle 20518 au recrutement de Constantine, sapeur de la 3e section de la compagnie du génie 96/2 du C. C. H. 5e D. B. A fait preuve de beaucoup de cran et de courage lors des déminages et dégagements d'abatis. En particulier, le 13 avril 1945, entre Nevbourg-sur-l'Enz et Waldrennach (Wurtemberg), a contribué avec ténacité à élever trois barrages de route par abatis, malgré les tirs violents de 88 automoteurs ennemis. A été sérieusement blessé par éclats d'obus en fin de mission.

LAPLACE (Jean-André), classe 1938, mle 3673 au recrutement de Bordeaux, soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale. A été grièvement blessé, le 18 mai 1940, à Beaumont-en-Argonne.

LARTIGUE (Armand), classe 1934, mle 2871 au recrutement de Bordeaux, soldat de 1re classe du 32e régiment d'infanterie. Soldat courageux et dévoué. A toujours rempli avec fidélité les fonctions qui lui revenaient dans son groupe. A été grièvement blessé à son poste de combat le 5 juin 1940.

LECLER (Maurice-Joseph), classe 1921, mle 747 au recrutement de Mézières, soldat du 136e régiment d'infanterie de forteresse. Bon soldat, courageux. A été grièvement blessé, le 17 juin 1940, à Jouy-sous-les-Côtes.

LEGAL (Marcel-Edouard-Louis), classe 1929, mle 4603 au 3e bureau de recrutement de la Seine, soldat du 23e régiment d'infanterie coloniale. Soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé, le 13 juin 1940, dans l'accomplissement de sa mission à la côte 304.

LE VACON (Joseph-Pierre), classe 1929, mle 935 au recrutement de Saint-Brieuc, soldat du 47e régiment d'infanterie. Sous-officier brave et dévoué. A été grièvement blessé, le 13 juin 1940, au feu, à son poste de combat, dans la région d'Epernay.

LEVERRIER (André-Victor), classe 1931, mle 1958 au recrutement d'Alençon, soldat du 102e régiment d'infanterie. Soldat brave et courageux. Les 4, 5 et 6 juin 1940, s'est particulièrement distingué au cours des combats sur le canal de l'Ailette du Nord de Vauxaillon. Le 9 juin, sa section étant chargée de défendre le pont de l'Ourcq en avant de Marizi-Saint-Marc, a été blessé gravement par l'explosion du pont voisin.

MARTINEZ (Joseph), classe 1932, mle 328 au recrutement du Maroc, tirailleur de 1re classe du 8e régiment de tirailleurs marocains. Bon tirailleur, d'une belle tenue au feu. A subi une grave congélation des pieds, le 30 décembre 1943, à la Mainarde (Italie).

MILLIARD (Henri-Paul), classe 1934, mle 569 au recrutement de Nevers, soldat du 150e régiment d'infanterie, Bon soldat, dévoué et consciencieux, blessé gravement à son poste de combat, par bombe d'avion, le 17 mai 1940.

MOHAMED BEN TAIEB BEN EL HADJ, classe 1943, mle A 7709/43 au recrutement du Maroc, soldat de 1re classe du 31e régiment du génie. Sapeur mineur, modèle de courage et de dévouement. Au cours de la campagne d'Allemagne, le 29 avril 1945, alors qu'il participait à l'avance de nos troupes, a été blessé par balle à la cheville.

MOHAMED BEN SELLOUM, classe 1939, mle A 1536/39 au recrutement du Maroc, soldat de 1re classe du 4e régiment de tirailleurs marocains. Artificier d'une pièce de mortier de 81 mm, courageux et infatigable, qui a participé à la campagne d'Italie. A été grièvement blessé, le 25 février 1945, à Arzenheim, alors qu'il servait sa pièce.

MOCHEL (Jacques), classe 1931, mle 750 au recrutement de Sélestat, maréchal des logis du 39e régiment d'artillerie. Chef de pièce dans une batterie de 75. Toujours volontaire pour les missions dangereuses. S'est particulièrement distingué, le 18 juin 1940, au village de Laronxe, où il a commandé avec initiative et autorité et en dépit d'un feu violent d'armes automatiques un tir rapproché de sa pièce, qui a permis de paralyser à moins de 300 mètres une dangereuse attaque ennemie. Blessé grièvement à son poste de combat, le 19 juin 1940, devant Fontenay-la-Joute.

NEAU (Benjamin-Louis), classe 1931, mle 8120 au recrutement de la Roche-sur-Yon, caporal du 101e régiment d'infanterie. Chef de groupe de mortier, lors de l'attaque de Torcy (Aisne) par d'importants éléments d'infanterie allemande, a contribué par l'action de son groupe et par le tir de son arme à interdire l'accès de ce village pendant tout un après-midi et à infliger à l'ennemi de lourdes pertes. A tenu jusqu'à ce que son mortier ait été détruit par l'artillerie ennemie, lui-même ayant été grièvement blessé.

PHILIBERT (Maurice-Jean-François), classe 1943, mle 23256 au recrutement de Lyon, soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale. Téléphoniste du bataillon, jeune soldat plein d'allant et de courage, s'est brillamment conduit pendant les combats de la boucle du Doubs. A été un exemple constant pour ses camarades les 20, 21 et 22 janvier 1945 dans le village de Lingenheim. N'a jamais cessé de travailler sur les lignes malgré les bombardements meurtriers de l'ennemi. Blessé grièvement par éclats d'obus le 22 janvier 1945 en réparant une ligne.

PICARD (Maurice-Henri), classe 1926, mle 494 au recrutement d'Epinal, soldat du 321e régiment d'artillerie de campagne portée. A été grièvement blessé, le 26 mai 1940, dans l'Oise.

POIRIER (Louis-Georges), classe 1936, mle 328 au recrutement de Bordeaux, soldat du 18e régiment d'infanterie. Bon soldat, agent de liaison de premier ordre, a eu une excellente attitude au feu en mai et juin 1940. A été grièvement blessé le 13 juin 1940.

PORTEJOIE (Pierre), classe 1931, mle 833 au recrutement d'Angoulême, sergent du 126e régiment d'infanterie. Excellent sous-officier. A été grièvement blessé, le 10 juin 1940, en forêt de Compiègne.

PANHELEUX (Séraphin-Ambroise-Marie), classe 1929, mle 1671 au recrutement de Nantes, sergent du 248e régiment d'infanterie. Excellent sous-officier. A fait preuve d'un grand courage au cours de son évasion du camp de prisonniers d'où il se trouvait, en décembre 1943, en Allemagne. A subi une grave congélation des pieds lors de cette évasion.

PUEL (Louis-Jean-Georges), classe 1940, recrutement de Toulouse, caporal du 8e régiment d'infanterie. Chef de groupe F. V., courageux et dévoué, toujours volontaire pour les missions dangereuses. A été grièvement blessé par l'explosion d'une mine au cours d'une patrouille dans les marais de Vendays (Gironde) le 29 décembre 1944.

RABY (Jean-Emile-Joseph), classe 1944, mle 15315 au recrutement de Dijon, soldat du 23e régiment d'infanterie coloniale. Jeune engagé volontaire pour la durée de la guerre. Parti à l'assaut des puissantes résistances de la cité Arma, le 23 janvier 1945, après avoir traversé un glacis battu par des feux denses, s'est trouvé seul avec son chef de section et quatre de ses camarades à pouvoir atteindre l'objectif. Retranché dans une maison, a magnifiquement résisté toute la journée aux assauts répétés de l'ennemi. Ne s'est replié que sur ordre et a été blessé grièvement au cours du décrochage.

RENOUD (Marcel-Emile), classe 1927, mle 280 au recrutement de Bourg, cavalier de 1re classe du 15e régiment de dragons portés. Bon chargeur de fusil-mitrailleur, ayant fait tout son devoir du 10 au 15 mai 1940, grièvement blessé le 15 mai 1940 au cours des combats de Bouvellement (Ardennes).

RICHERT (Georges-Emile), classe 1935, E. V., mle 849 au recrutement de Saverne, chasseur du 3e bataillon de chasseurs portés. Bon chasseur. A été très grièvement blessé, le 19 juin 1940, à son poste de combat.

SAHUS (Jean-Marcel), classe 1928, mle 3501 au recrutement de Bordeaux, soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale. Bon soldat. A été grièvement blessé, le 8 février 1940, en Moselle.

SUSINI (Joseph), classe 1931, mle L. M. 1613 au recrutement de Marseille, chasseur de 1re classe du 1er bataillon de choc. Infirmier dévoué. A été grièvement blessé par éclat de mortier, le 12 avril 1945, à Dobel (Allemagne).

VILLARD (Gabriel), classe 1944, mle 15727 au recrutement de Marseille, soldat du bataillon de marche 24. Chauffeur d'un véhicule de mitrailleuse portée. Le 10 janvier 1945, à Obenheim, chargé sous un bombardement violent d'évacuer les blessés vers un poste de secours, a rempli sa mission quoique atteint d'une blessure grave qui a nécessité son amputation.

VINCENT (Jean-Louis), classe 1938, mle 1696 au recrutement du Havre, soldat du 51e régiment d'infanterie. A été gravement blessé par balles, le 17 juin 1940, au cours d'une attaque dans la Côte-d'Or.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être accordées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 3 décembre 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 3 décembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée au titre de l'armée active, aux militaires désignés ci-après:

MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

EUROPÉENS

SOUS-OFFICIERS

BERRETEROT (Jacques), adjudant-chef; 22 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

LIVORAIN (Jean), adjudant-chef; 26 ans de services, 3 campagnes.

BEVIER (Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang du 30 juillet 1946.)

ODON (Jean), adjudant; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

CAILLET (Frédéric), adjudant-chef; 23 ans de services, 7 campagnes.

PATAINE (Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. (Pour prendre rang du 12 août 1946.)

ROLAND (Bernard), adjudant; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

PETIT (Marcel), adjudant; 23 ans de services, 6 campagnes.

LARCHE (Raymond), sergent; 18 ans de services, 11 campagnes.

MULLER (Joseph), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

BERNADAC (Eugène), adjudant-chef; 22 ans de services, 8 campagnes.

DELOFFRE (Albert), adjudant-chef; 21 ans de services, 7 campagnes.

DAYDE (Adolphe), adjudant-chef; 18 ans de services, 11 campagnes.

EDUS (Lucien), adjudant-chef; 24 ans de services, 7 campagnes.

HEY (Charles), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.

LEGROS (Lucien), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.

HAUPTFLEISCH (Félix), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.

PICAUD (René), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

CHAMPLON (Lucien), adjudant-chef; 23 ans de services, 5 campagnes.

DAUPHIN (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 13 campagnes.

LACOSTE (Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.

HULOT (Maurice), adjudant-chef; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang du 5 août 1946.)

TERRIEUX (Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

GIUSTI (Antoine), adjudant-chef; 18 ans de services, 12 campagnes.

QUIE (Roger), adjudant-chef; 24 ans de services, 6 campagnes.

GUILLEMIN (Georges), adjudant-chef; 26 ans de services, 4 campagnes.

LANGEVIN (Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.

DETAIS (René), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes.

DE PEMBROKE MONTGOMERY (Paul), adjudant-chef; 21 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

MOILLIET (Robert), adjudant-chef; 18 ans de services, 11 campagnes.

DUPRE (Lucien), adjudant-chef; 20 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

PEBREL (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 10 campagnes.

MIGHELOTTI (Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 13 campagnes.

BIBARD (Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

MERVILLE (Maurice), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.

HIRLET (Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang du 14 avril 1946.)

JANVIER (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.

SPARFEL (Francis), adjudant; 21 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

THURNHERR (Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.

RIVIERE (Aristide-André-René), adjudant-chef; 23 ans de services, 6 campagnes. (Pour prendre rang du 1er octobre 1946.)

MEN (Jean), adjudant-chef; 23 ans de services, 6 campagnes. (Pour prendre rang du 1er mai 1946.)

ACQUATELLA (Michel), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang du 31 juillet 1946.)

HILLAIRE (Eugène), adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang du 24 septembre 1946.)

HUMBLOT (Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.

DAGREGORIO (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

PAUTOT (Marcel), adjudant-chef; 24 ans de services, 4 campagnes.

REVELLI (Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

TERDIEU (Marcel), adjudant-chef; 22 ans de services, 6 campagnes.

SAIVE (Louis), adjudant-chef; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

BONDUE (Michel), adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes.

KESSLER (François), adjudant; 12 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

RICHARD (Henri), adjudant-chef; 22 ans de services, 6 campagnes. (Pour prendre rang du 30 septembre 1946.)

RUSTON (René), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.

COMBALIER (Eugène), aspirant; 21 ans de services, 7 campagnes.

BIZEL (René), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes. (Pour prendre rang du 15 mai 1946.)

ALIBERT (Hervé), adjudant-chef; 23 ans de services, 4 campagnes.

BIDAN (Ange), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

FESSLER (Léon), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes.

GIRAUD (Henri), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang du 31 décembre 1946.)

MARCHAL (Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. (Pour prendre rang du 29 décembre 1946.)

SALARDENNE (Henri), adjudant-chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

GARNIER (René), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

MARTEAU (Marcel), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.

CULLMANN (Armand), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

BENICOURT (Robert), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.

GETE (Marcel), adjudant-chef; 23 ans de services, 4 campagnes.

GILLETTE (Michel), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.

FERNANDEZ (Manuel), adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

DEGAUGUE (Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. (Pour prendre rang du 31 juillet 1946.)

COINTOT (Lazare), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes.

TAFANI (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.

LALA (Roger), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes. (Pour prendre rang du 7 août 1946.)

GRIMALDI (Fabrice), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes.

FORGE (Camille), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

BAEHR (Frédéric), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.

PAGE (André), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

JACQUOT (Ernest), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.

CREUSOT (Gaston), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.

DELANNOY (Daniel), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.

PINAULT (Marcel), adjudant-chef; 24 ans de services, 3 campagnes.

(Supplément.)

GIDOIN (Georges), sergent-major; 16 ans de services, 11 campagnes.
CARBONNIER (Henri), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
PARTY (Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
GUYS (Gérard), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
BARNY (Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
DUPRE (Marcel), adjudant-chef; 25 ans de services, 1 campagne.
PEZET (Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
MICHEL (Louis), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
COLOT (Gilbert), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
GOULARD (Eugène), aspirant; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
AUBERTIN (Raymond), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
EMLINGER (Emile), aspirant; 21 ans de services, 6 campagnes.
SAUZE (Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
ROUVELIN (Roger), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
VIGUIER (Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
MORISOT (Jean), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
DUBUS (Raymond), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
PERINI (André), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. (Pour prendre rang du 1er novembre 1946.)
DAUPHIN (Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
BOURRAT (Joseph), adjudant-chef; 24 ans de services, 2 campagnes
HIVIN (Henri), adjudant-chef; 23 ans de services, 3 campagnes.
GOUEXTHIEU (François), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
PULOU (Marius), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
TOUSSAINT (Louis), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
COMBEAU (Georges), adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes.
MULLER (Louis) adjudant-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
ANDREOLETTI (Georges), adjudant-chef; 24 ans de services, 2 campagnes.
ANDRE (Julien), adjudant-chef; 23 ans de services, 3 campagnes.
COBAC (Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
CLAMOU (Etienne), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang du 31 décembre 1946.)
BILAND (Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
DELVILLE (Marcel), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
LEBE (Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
CASSAGNE (Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes
DURAN (Albert), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes
BASBAYON (Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
VOINOT (Marcel), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
PIERRAT (Charles), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.
ESSARTIER (Alexandre), adjudant-chef, 18 ans de services, 6 campagnes.
ANDREI (Ignace), sergent-chef, 18 ans de services, 8 campagnes.
MARCHAL (Pierre), adjudant, 17 ans de services, 9 campagnes.
STAUB (Jules), adjudant-chef, 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
HAMON (Alexandre), sergent-chef, 19 ans de services, 6 campagnes.
CADESAUDES (Lucien), adjudant, 19 ans de services, 7 campagnes.
ALBOUCHI (Benoit), sergent-chef, 18 ans de services, 7 campagnes.
BEAULIEU (François), adjudant-chef 18 ans de services, 8 campagnes.
GROSS (René), adjudant, 18 ans de services, 8 campagnes.
ROY (René), adjudant-chef, 24 ans de services, 2 campagnes.
BORIES (Irénée), adjudant, 22 ans de services, 4 campagnes.
WAUQUIER (Raymond), adjudant-chef, 19 ans de services, 6 campagnes.
BRION (Robert), adjudant-chef, 16 ans de services, 6 campagnes.
LADURELLI (Jacques), adjudant-chef, 17 ans de services, 9 campagnes.
PIFFETEAU (René), adjudant-chef, 18 ans de services, 6 campagnes.
DIEULLE (Gilbert), adjudant, 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
BUREL (Fernand), adjudant-chef, 18 ans de services, 6 campagnes.
DELHOM (Marcel), adjudant-chef, 17 ans de services, 8 campagnes.
BRASSELET (Louis), adjudant, 17 ans de services, 8 campagnes.
ROGER (Louis), adjudant-chef, 18 ans de services, 8 campagnes.
BERNARD (Jean), adjudant-chef, 18 ans de services, 6 campagnes.
CHARPIAT (Gaston), adjudant, 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
SIMON (Silvère), adjudant-chef, 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
VIALA (Joseph), adjudant-chef, 20 ans de services, 6 campagnes.
STROBBE (Robert), adjudant-chef, 17 ans de services, 9 campagnes.
CHIPOT (Antoine), adjudant-chef, 16 ans de services, 6 campagnes.
MONNOT (Gédéon), adjudant-chef, 20 ans de services, 6 campagnes.
PICHON (Jean), adjudant-chef, 17 ans de services, 8 campagnes.
LARCHER (Jean), adjudant-chef, 20 ans de services, 6 campagnes.
ROUX (Roger), 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
WITTMANN (Camille), adjudant, 20 ans de services, 5 campagnes.
CHANEL (Henri), adjudant-chef, 16 ans de services, 7 campagnes.
VIDAL (Camille), adjudant, 20 ans de services, 6 campagnes.
BROCHAND (Maurice), maréchal des logis chef, 15 ans de services, 10 campagnes.
GARIN (Jean), adjudant-chef, 23 ans de services, 3 campagnes.
HERVE (Georges), adjudant-chef, 20 ans de services, 6 campagnes.
GAUDRY (Roger), adjudant-chef, 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
DUPERRIER (Georges), adjudant-chef, 23 ans de services, 2 campagnes.
CASTELAIN (Guy), adjudant-chef, 18 ans de services, 6 campagnes.
BEAUDEUX (Sylvère), adjudant, 18 ans de services, 6 campagnes.
BRUNAT (Emile), adjudant-chef, 24 ans de services, 2 campagnes.
CIRULLI (Roger), adjudant-chef, 22 ans de services, 3 campagnes.
LICOIS (Pierre), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
LESY (Joseph), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
ISNARD (Jean), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
DALIDET (Michel), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
GAUTHIER (Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
WARIN (Clément), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
VALLET (Ernest), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
PHILIPPE (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
COURBARON (Max), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
COPPIN (François), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
DEREGNANCOURT (René), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
ATTARD (René), adjudant-chef; 22 ans de services, 3 campagnes.
POUSSET (Yvon), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes
PHILIPPE (Abel), sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
HENNEQUIN (Louis), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
LE GAC (Gaston), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
JACQUELIN (Jean), sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes
BERTHIER (Gabriel), adjudant-chef; 24 ans de services, 1 campagne.
ROUGEOT (Roger), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes
PIAU (Gustave), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
CLOAREC (Yves), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
COLSON (René), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
BECKER (Charles), adjudant; 22 ans de services, 3 campagnes.
TOULAN (Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
SANTONI (Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
CHAMOULAUD (André), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
SAULNIER (Georges), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
GIRARD (Régis), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
HOLWECK (Fernand), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
LAROCHE (Rolland), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
JACQ (François), sergent; 17 ans de services, 8 campagnes.
L'HOTE (Robert), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes
LABAS (Jacques), sergent; 18 ans de services, 7 campagnes.
MERCURI (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
FLAMAND (René), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
ROUCAYROL (Yvon), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
PETIT (François), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
RUELLAN (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
VOISIN (Maurice), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes A été blessé.
SPITZ (Auguste), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
POUVREAU (Léandre), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
SCHRUOFFENEGER (Lucien), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
SANSON (Pierre), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
PEZET (Gaston), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
CRAVAGEOT (Marcel), adjudant; 22 ans de services, 3 campagnes.
JOST (Georges), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes. (Pour prendre rang du 1er août 1946.)
PIHEL (André), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.
GROMAND (Martial), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
KIRY (Prosper), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.

(Supplément. — Fin.)

GILLET (Henri), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
FRAYARD (Jules), adjudant-chef; 22 ans de services, 3 campagnes.
LEGOEUIL (Georges), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
BORDELONGUE (Roger), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
VALLADE (Raymond), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
BOURON (André), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
BOURVEN (Yves), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
POUPARD (Georges), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
MAC FARLANE (André), adjudant-chef; 21 ans de services, 1 campagne
TICHADOU (Désiré), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
SENE (Alfred), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
REMAURY (Jean), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
BERTHEUX (Charles), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
GARNIER (Marius), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
SANDOULY (Célestin), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
GABARRET (Alexandre), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
GROSSIER (Hilaire), sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
RIVIERE (Paul), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
SURMELY (Léon), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
MONTALIBET (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes
DOUMERG (Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
GEIRNAERT (Jules), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
PRIGNON (Marcel), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
RICHER (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
ROUX (Roger), sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
BAUDURET (René), sergent-major; 17 ans de services, 7 campagnes.
PRIGENT (Alexandre), adjudant; 22 ans de services, 3 campagnes.
CUIGNEZ (Auguste), adjudant-chef; 24 ans de services, 1 campagne.
BANNIER (Philippe), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
DE STOFFLET (Max), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
GLATIGNY (Kléber), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
GUICHETEAU (Marcel), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
GERARDIN (André), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
BARON (Alexandre), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
BILLERACH (Michel), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.
BOUQUET (Fernand), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
CUVILLIER (Célestin), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
MICHEL (Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
GUYOT (Jules), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
LE GALL (Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
BATHERET (Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
BOURGET (Charles), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
PHALIPPOU (René), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
CARPENTIER (Voltaire), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
GRIFFART (Jules), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
FRANÇOIS (Georges), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
NEVOT (Ernest), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
PORTE (Lucien), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
LEVY (René), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
LETORET (Henri), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
ROUSSEAU (Fernand), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.
DAVADANT (Michel), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
DUTRILLOUX (Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
QUEUTIER (Robert), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
DEFAY (Auguste), adjudant, 19 ans de services, 6 campagnes.
SACHE (Louis), sergent, 16 ans de services, 8 campagnes.
LAFAILLE (Hubert), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
SORNETTE (Xavier), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
RAVRY (Eugène), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
LUXEMBOURGER (Jean), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
ROLLAND (Roger), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
BLITTE (Maurice), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
MATHIAS (Alphonse), sergent-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
LAMOUREC (Gilbert), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
LENVEC (Paul), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
COURET (Louis), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
NAUDIN (Joseph), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
VOIRIN (Lucien), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
LACHMANN (Victor), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité
COLIN (Camille), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
LEANDRI (Ours), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
HOUSSEMAND (Fernand), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
MORCRETTE (Paul), adjudant-chef; 23 ans de services, 1 campagne.
KOMONDY (Robert), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
CASTERAN (Marius), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
JALABERT (François), adjudant-chef; 21 ans de services, 7 campagnes.
MARY (Antoine), adjudant-chef; 22 ans de services, 3 campagnes.
DESBORDES (Marie), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
NEUNLIST (Frédéric), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
LAFOREST (Marcel), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
PIERNE (Fernand), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
SULPICE (François), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
MERLEY (Constant), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
LAVERGNE (Jean), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.
DENAMPS (Roland), adjudant-chef; 23 ans de services, 1 campagne.
ROUFFINEAU (Julien), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
HUSSENET (Laurent), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
BOUCHE (Jean), adjudant-chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
LECLAIRE (René), adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
GUICHON (Etienne), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
DELANOEYE (Robert), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
MASSIMI (Pasquin), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
DREUMONT (Maurice), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
BLAZY (Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang au 1er mai 1946.)
FLOERCHINGER (Jacques), adjudant-chef; 21 ans de services, 1 campagne.

HOMMES DE TROUPE

GENAUD (Raymond), caporal; 17 ans de services, 11 campagnes.
BONNET (Elie), caporal-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.

NORD-AFRICAINS

SOUS-OFFICIERS

HASSAN BEN BENACEUR, A. 503/34, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

HOMMES DE TROUPE

ZELASSI OUNAS, 1968 G., caporal; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
BELJOUDI MADANI, 453 L.M., 2e classe; 17 ans de services, 5 campagnes.
BARCK BEN BOUDJMA, A. 827/34, brigadier; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Arme blindée et cavalerie.

EUROPÉENS

SOUS-OFFICIERS

BATT (Jean-Baptiste); adjudant-chef; 23 ans de services, 16 campagnes.
BAEHR (André), adjudant-chef; 16 ans de services 14 campagnes.
HANSS (Charles-Robert), adjudant; 23 ans de services, 16 campagnes.
MARSEILLE (Edmond-Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 13 campagnes.
MARTIN (Camille), adjudant-chef; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang du 30 septembre 1946.)
COURTOT (René-Louis), adjudant-chef; 22 ans de services, 11 campagnes.
PONS (Jean-Claude-Marius), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang du 30 septembre 1946.)
SENDOU (Maurice-Emile-Jean), adjudant-chef; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
BRUCHER (Albert-Auguste), adjudant-chef; 22 ans de services, 10 campagnes.
CHARRE (Gaston-César), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
PERILLOUX (Henri), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
RICHARDOT (Léon), maréchal des logis chef, 17 ans de services, 14 campagnes.
VAGNOT (Jean), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes.
COLONNA D'ISTRIA (Jean-Sébastien), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

BRUNELLE (Léonce-Théodore), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
ICHER (André-Honoré), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
PENTIADOU (Roger-Paul-Denis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 7 campagnes.
ADAM (Jean-Valentin), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang du 10 août 1946.)
BUVIGNIER (Jules-Victor), adjudant-chef; 24 ans de services, 4 campagnes.
VINCENT (Marcel-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
MARTINEAU (Gaston-Léon-Georges), adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
CHAMBON (Emile-Albert), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
VESSERON (Albin-Jules), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
BULTEZ (Paul-Louis), adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes.
CELESTIN (Jean-Michel), maréchal des logis major; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
BETBEDER (André-Jean), maréchal des logis; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
THOMASSIN (André-Edmond), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
FROISSANT (André-Louis), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
CANTIN (André-Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
NIVERT (André-Robert), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
GIRAULT (Roger-Gustave), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
VIRTZ (Paul), adjudant-chef; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
ATLAN (Charles), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
CHARLEY (Albert), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
TABONI (Antoine-Fortuné), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
NOMMAY (Etienne-Pierre), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
SAINT-LOUP (Régis-Louis), adjudant-chef; 23 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
JAVELOT (Abel-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
RŒDIGER (Raymond-Nicolas), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
MUSARD (Robert-Narcisse), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
SERE (Amédée-Auguste), adjudant; 21 ans de services, 4 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

GRAIGNIC (Pierre), cavalier de manège; 26 ans de services, 6 campagnes.
LERUYET (Julien-Marie), cavalier de manège; 25 ans de services, 6 campagnes.
MOIRIN (René), palefrenier militaire; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

NORD-AFRICAINS

SOUS-OFFICIERS

AHMED BEN MOHAMED, A. 275/32, adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
MOHAMED BEN SALAH, A. 307/32, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
MOHAMED BEN L'HAIMEUR, A. 281/32, maréchal des logis; 17 ans de services, 7 campagnes.
DRISS BEN HAMOU, A. 302/32, maréchal des logis; 17 ans de services, 6 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

ALLAL BEN MAATI, A 556/32, 1re classe; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
ABDELHADI BEL HADJ, A 298/32, brigadier-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
BELAID BEN ABDALLAH, A 283/32, brigadier; 17 ans de services, 7 campagnes.
MOHAMED BEN HOUAKIRINE, A 287/32, brigadier-chef; 17 ans de services, 6 campagnes

Artillerie.

EUROPÉENS

SOUS-OFFICIERS

BOIVIN (Jean-Robert), adjudant-chef; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
PIAULT (Etienne-Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
RUYER (Jean-Albert), adjudant-chef; 20 ans de services, 11 campagnes.
SAUVEY (Bienaimé-Alphonse), adjudant-chef; 24 ans de services, 6 campagnes.
AUZÉMERY (Henri-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang du 30 novembre 1947.)
GUERIN (Auguste-Jean), adjudant-chef, 25 ans de services, 5 campagnes.
RICHARD (Albert-Henri), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
DUPUY (Maxime-Robert), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
CHATON (Marcel-Victor), adjudant-chef, 21 ans de services, 2 campagnes.
TISSERAND (Léon-Marie), adjudant-chef, 22 ans de services, 6 campagnes.
MAIRE (Gustave), adjudant-chef, 19 ans de services, 8 campagnes.
ASTIER (André-Arsène), adjudant-chef; 22 ans de services, 6 campagnes.
CAUCHY (Henri-Raoul), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
DEMANGE (Georges), adjudant-chef; 25 ans de services, 2 campagnes.
MEHR (Auguste), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes. (Pour prendre rang du 31 juillet 1946.)
QUIFFET (Louis-Marie), maréchal des logis-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
BLANC (Robert-Jean), adjudant-chef; 25 ans de services, 2 campagnes.
MICHON (Louis-Emile), maréchal des logis-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
ROBERT (Léandre), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
GARNIER (Maurice), adjudant-chef; 23 ans de services, 4 campagnes.
POIROT (Maurice-René), adjudant-chef, 21 ans de services, 6 campagnes.
DAULIAC (Moïse-Raymond), adjudant-chef; 26 ans de services, 4 campagne. A été cité.
REVERCHON (Francis-Camille), adjudant-chef; 22 ans de services, 5 campagnes.
JUBIN (Joseph-Marie), adjudant; 23 ans de services, 4 campagnes.
ROUX (Charles-Raymond), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
GIRAUDON (Pierre), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
BOURASSEAU (Alexandre-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
HUE (Auguste-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
MUNIER (Henri), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
TERSEUL (Joseph), adjudant-chef; 22 ans de services, 6 campagnes.
VIGNER (André), adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
DENIS (Gustave-Henri), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes.
CHATRY (Georges-Emile), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
MARTELLI (René-Alexandre), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
PONT (François-Joseph), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
ANCEL (Raymond-Joseph), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
SOUMOULOU (Armand), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang du 30 décembre 1946.)
GEILLON (Maurice-Emile), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
KERSALE (Eugène-Louis), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
SAINT-DIZIER (Marcel-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
OLIVE (Joseph-Joachin), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
LAMARQUE (Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.
HULOT (Pierre-Paul), adjudant-chef; 20 ans de services, 6 campagnes.
DRAPEAU (Henri-Arthur), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
RIBAUT (Jean), adjudant-chef; 24 ans de services, 1 campagne.
GUILHEM (Henri), adjudant; 21 ans de services, 4 campagnes.
PALLOT (Raymond-Michel), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
LEVRAT (Roger-Marcel), maréchal des logis; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
PIROLLO (Abel-Arthur), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
TOUPOT (Pierre-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. (Pour prendre rang du 29 décembre 1946.)
WIANNY (Charles-Eugène), adjudant-chef; 22 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
HOCQUET (Gaston-Tiburce), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
COURTEMANCHE (Louis-René), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
KAEMMERLE (Robert-Victor), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
GRENIER (Renaud-Etienne), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
JORY (Henri-Julien), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
LEBLANC (Pierre-Alexis), adjudant-chef; 22 ans de services, 3 campagnes.
MEAUDE (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 22 ans de services, 3 campagnes.
BOLLONI (Oswald), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
LACHASSINE (Jean-Georges), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
PREVOT (Paul-Ferdinand), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
FAULLE (Lucien), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
COLAS (René-Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
CERBET (Roger-Paul), adjudant-chef; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
ROUBAUD (René-Antonin), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
DEGRET (Raymond-Valentin), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
GRARD (Armand-Joseph), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.
VILLEFRANCHE (Léon-Emilien), adjudant-chef; 24 ans de services, 1 campagne.
BOUJON (Martin-Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
RAISSIGUIER (Raymond-Louis), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
POIX (Georges-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. (Pour prendre rang du 22 novembre 1946.)
CHRETIEN (Edmond), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
GROSBOIS (Paul-Julien), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
COURBERAND (Albert), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

VOISIN (Louis-Lucien), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang du 26 juillet 1946.)
MEYER (Alphonse), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
VATANT (Auguste-Eugène), adjudant-chef ; 20 ans de services, 4 campagnes.
VERRIERE (Louis), adjudant-chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
ROLLAND (Théophile-Victor), adjudant-chef ; 19 ans de services, 5 campagnes.
GINDRE (Robert), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
VAYNE (Pierre-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
POUPONNOT (Gaston-Henri), adjudant-chef ; 18 ans de services, 6 campagnes.
ANCEL (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
ROUSSEY (Albert), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
DERRIERE (André-Ernest), adjudant-chef ; 18 ans de services, 6 campagnes.
LACOMBE (Raymond), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
GRESSIN (Albert-Daniel), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
AVISSE (Robert-Eugène), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
BRISSON (Roland-Pierre), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
NOIREAUD (James-Raymond), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
BEISBARDT (Henri-Louis), adjudant-chef ; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
MARTINET (René-Louis), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
GROSJEAN (Emile-Marcel), adjudant-chef ; 20 ans de services, 4 campagnes.
BIDEAUD (René-Jules), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
PICHOT (Pierre-Hubert), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
RIVIE (Jean-Fernand), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
CHOTEAU (Georges-Jules), adjudant-chef ; 20 ans de services, 4 campagnes.
GILLOT (Georges-Emile), adjudant-chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

NORD-AFRICAINS

HOMMES DE TROUPE

SALAH BEN CHADI, mle A 550/34, brigadier-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Train.

EUROPÉENS

SOUS-OFFICIERS

PERAULT (Eugène), adjudant; 23 ans de services, 9 campagnes.
RIGAL (Antoine), adjudant-chef; 23 ans de services, 12 campagnes.
PILLARD (Alexis-Joseph), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
LE HUEROU (Marcel-Alexandre), adjudant-chef; 22 ans de services, 7 campagnes.
FATIN (André), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
BERNARD (André), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
DE THOLOMESE DE PRINSAC (Pierre-Stanislas), adjudant-chef; 22 ans de services, 4 campagnes.
ADNIN (Robert), maréchal des logis; 17 ans de services, 9 campagnes.
POUMEYRAC (Raymond), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
FUSADE (Pierre-Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité. (Pour prendre rang du 6 octobre 1946.)
BEROUD (Jean-Edouard), adjudant-chef; 25 ans de services, 1 campagne.
MAILLARD (André-Léon), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

NORD-AFRICAINS

SOUS-OFFICIERS

MOHAMED BEN ADDI, mle A 332/32, maréchal des logis; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
MOHAMED OU HAMOU M INIZIN, mle 341/32, maréchal des logis; 17 ans de services, 6 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

OULAID BEN BRAHIM, mle 304/32, 2e classe; 16 ans de services, 9 campagnes.
SAID BEN HAMADI BEN SAFIL, mle A 5/19, brigadier-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
AMAR BEN AHMED, mle A 596/32, 1re classe; 16 ans de services, 8 campagnes.

Transmissions.

SOUS-OFFICIERS

VAN RENSBERGEN (Albert), adjudant-chef; 20 ans de services, 10 campagnes.
COUDROY (Fernand), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
LOPEZ (Gaston), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
MENARD (Marcel), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
SETTI (Félix-Stanislas), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
PALLIX (Pierre-Claude), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
GABRIERE (Jean-Jacques), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
GAUDET (André-Emile), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
MATUCHET (Lucien-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.

Cadre des agents de chancellerie.

SOUS-OFFICIERS

PEREZ-BAQUER (Robert), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
FAVIER (Marie-Georges), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes. (Pour prendre rang du 29 décembre 1946.)
VERDU (Vicent), sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
CANTRELLE (André-Victor-Julien), adjudant-chef; 22 ans de services, 5 campagnes. (Pour prendre rang du 22 février 1947.)
LARRUE (Raoul-Fernand), adjudant-chef; 24 ans de services, 3 campagnes.
HERENS (Gabriel-Albert), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
MENETRIER (Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
JAILLET (Emile), sergent-major; 17 ans de services, 7 campagnes.
GIACOBBI (Toussaint), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
JOURDES (Ernest), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
BAQUIER (René-Marcel), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
DUPRAT (René), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
CAUSSAIN (Pierre-Jean-Marie), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
VIDELAINE (Achille-Simon), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
AMEN (Louis-Flavien), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes. (Pour prendre rang du 30 novembre 1947.)
MERCIER (Octave-Guislain), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
VANNIERRE (André-René), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
PRADAL (Jean-Robert), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
HUBERT (Marcel-Henri), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes. (Pour prendre rang du 2 juillet 1946.)
GAILLARD (Maurice-Louis), sergent-major; 17 ans de services, 7 campagnes.

Cadre des agents des corps de troupe.

FRECHET (Albert), adjudant-chef; 23 ans de services, 9 campagnes. (Pour prendre rang du 20 août 1946.)
BRIAND (Jean-Guillaume), adjudant-chef; 19 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
MOULIN (Jean-François), adjudant-chef; 27 ans de services, 4 campagnes.
DONA (Henri-Pierre), adjudant-chef; 21 ans de services, 10 campagnes.
BOURGEOIS (Louis-Albert), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
REYNAUD (Albert), adjudant-chef; 27 ans de services, 2 campagnes.
MAGALLON (Roger-Auguste), adjudant-chef; 26 ans de services, 2 campagnes.
CUSSAC (Pierre-Jean), adjudant-chef; 24 ans de services, 4 campagnes.
PY (Fernand-Jean), adjudant-chef; 23 ans de services, 4 campagnes.
PREVOST (Léon-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. (Pour prendre rang du 20 septembre 1946.)
BATAILLE (Albert-Pierre), adjudant-chef; 22 ans de services, 4 campagnes. (Pour prendre rang du 29 décembre 1946.)
MILLARD (Henri), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
BUGUEL (Louis-Auguste), adjudant-chef; 23 ans de services, 4 campagnes. (Pour prendre rang du 31 août 1946.)
BEAUCOURT (Maurice-Auguste), adjudant-chef; 22 ans de services, 2 campagnes. (Pour prendre rang du 29 décembre 1946.)
ECHAUBARD (René), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
BEAUMONT (Raymond-Charles), adjudant-chef; 24 ans de services, 1 campagne.
SCHIRMER (Edouard-Louis), adjudant-chef; 22 ans de services, 1 campagne. (Pour prendre rang du 9 novembre 1946.)
DORMIGNIE (Alcide-Lucien), adjudant-chef; 24 ans de services, 2 campagnes.
POPELIN (Paul-Auguste), adjudant-chef; 24 ans de services, 1 campagne.
PRAT (Louis-Jean), adjudant-chef; 22 ans de services, 3 campagnes.
GAUTHIER (Julien-Gabriel), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
MONDOT (Maurice-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
VALDENAIRE (Jean-Hippolyte), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 campagne.
CLEUDIC (Joseph-Marie), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
MICHEL (Camille-Victor), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
ALQUIER (Marius-Joseph), adjudant-chef; 23 ans de services, 1 campagne.

Recrutement et statistique.

VOIRIN (Robert-Maurice), adjudant; 21 ans de services, 10 campagnes.
ESPRIT (Maurice-Edouard), sergent-chef; 23 ans de services, 3 campagnes.
ROCHE (Fernand-Olympe), adjudant-chef; 27 ans de services, 1 campagne.
CARBONNE (Antoine-Michel), adjudant-chef; 27 ans de services, 1 campagne.
DISY (Marcel-Marie), adjudant; 25 ans de services, 1 campagne.
MASSON (Jean-Marie), adjudant; 25 ans de services, 1 campagne.
MATHIEU (Jules-Germain), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

CHAMBRAGNE (Roger-Gilbert), adjudant-chef; 24 ans de services, 1 campagne. (Pour prendre rang du 7 août 1916.)
CLEVENOT (René-Charles), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes. (Pour prendre rang du 29 août 1916.)

Génie.

EUROPÉENS

SOUS-OFFICIERS

BECKER (Victor-Noël), adjudant-chef; 23 ans de services, 7 campagnes.
MUTET (Paul-Alfred), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
RAVEL (Max-Séraphin), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
IZORET (Jean-Henri), adjudant-chef; 25 ans de services, 1 campagne.
PLUMEJEAU (Jean), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.
HENRIOT (Albert), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
REGNER (Paul-Louis), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.

NORD-AFRICAINS

HOMMES DE TROUPE

MOHAMED BEN ABDELKADER, mle K 383, 2e sapeur; 17 ans de services, 10 campagnes.
HASSAIN BEN HAMADI, mle A 562/32, 1er sapeur; 17 ans de services, 8 campagnes.

Matériel.

PELLETIER (Jean), adjudant-chef; 26 ans de services, 6 campagnes.
MEMETEAU (Louis-Marie-Clément-Arthur), adjudant-chef; 26 ans de services, 6 campagnes.
COSTE (Roger-Paul), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
MADEC (Pierre-Georges-Jules), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
GONZALEZ (Pierre-Charles), adjudant-chef; 23 ans de services, 6 campagnes.
PINSART (Georges-Gaston-Julien), adjudant-chef; 23 ans de services, 6 campagnes.
BACHELIER (Camille-François), maréchal des logis-chef; 21 ans de services, 7 campagnes.
BRISSET (Eugène-Jean-Louis), adjudant-chef; 21 ans de services, 7 campagnes.
ROUSSEAU (Louis-Jules), aspirant; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
HOORNAERT (Alfred), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
LAGALLE (Pierre-Marc-Louis), adjudant-chef; 22 ans de services, 6 campagnes. (Pour prendre rang du 30 novembre 1916.)
LEGRAND (Georges-Marcel), adjudant; 22 ans de services, 6 campagnes.
DELFAU (Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
POTTIER (Lucien-Louis-Edmond), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
VOINOT (Henri-Jules), adjudant-chef; 22 ans de services, 5 campagnes.
BLANQUART (Harry), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
ESPARGILIE (Yvon-Pierre-Fernand), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
RAOUX (Gaston-Edouard-Louis), adjudant-chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
BARBE (Henri-Auguste), adjudant-chef; 22 ans de services, 4 campagnes.
PELLEGRINI (Albert-Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
TALMOT (Azari-Albert-Charles), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes. (Pour prendre rang du 29 décembre 1916.)
PLUMENSI (Paul-Jean-Louis), adjudant-chef; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
BRISSON (Robert-Jean-Rodolphe), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes. (Pour prendre rang du 18 août 1916.)
CHOCHARD (Gaston-Adolphe), adjudant; 24 ans de services, 2 campagnes.
OLIGER (Paul), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
BOIGUINIE (René), maréchal des logis-major; 17 ans de services, 8 campagnes.
BLANCHET (René-Pierre), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
CELLIER (Pierre-Armand-Germain), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
MOREAU (Pierre-Antoine-Louis-Marie), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
ROYER (Joseph-Gervais), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
POIROT (Emile-Georges), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
BOUILHAC (Maurice), aspirant; 23 ans de services, 2 campagnes.
DEBORD (René), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
LABORDE (Louis), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
CARBONNEILL (Maurice-Barthélémy), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
JOLY (Raymond), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
BABASSUD (Aimé-Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
LEBLANC (Emile-Albert), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
OUDOT (René-Henri), adjudant-chef; 23 ans de services, 1 campagne. (Pour prendre rang du 30 août 1916.)
ARNAUD (Marcel-Léon), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. (Pour prendre rang du 15 octobre 1916.)
HOTTON (Louis-François), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
BENOIST (Adrien-Léonce-Théophile), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
BRANCHEREAU (Eugène-André-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
CHAUSSERIE (Pierre-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
MARECHAL (Gabriel-Alexandre-Marie), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
LEGUILLOU (Marceau-Ambroise), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
LEGER (René-Simon-Raphaël), adjudant-chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
GAIGNARD (Gaston-Léon-Albert), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
LUCAS (Guy-Daniel), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
GIRARDCLOS (Charles-Gaston), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
DUMAZER (Michel), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.
CLAY (Casimir), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
BROUZET (Gabriel-Marie), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
MOLINIER (Emile-Philibert-Marius), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
SIEPER (Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
CHARPAIL (Louis-Paul-Joiny), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
BOULARD (Michel-Jean-Gustave), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
DURAND (Georges-Henri-André), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
AUBRY (Abel-Aristide-Constant), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
BAGARD (Jean-Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
GUERRE (Charles-Louis-Léon), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
DIGUET (André-Auguste), adjudant-chef; 22 ans de services, 1 campagne.

Intendance.

EUROPÉENS

SOUS-OFFICIERS

LECA (Jean), sergent-major; 20 ans de services, 9 campagnes.
GIANORSI (Jean-Baptiste), sergent-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
VANDRAND (Roger), sergent; 18 ans de services, 9 campagnes.
SALOMON (Pierre), sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
MARCHAND (Gabriel), sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
DULOS (Jean), sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
PLOYETTE (Bonamy), sergent; 18 ans de services, 7 campagnes.
FERRIER (Georges), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
BAUDOIN (Louis), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
BREGENT (Robert), sergent-major; 19 ans de services, 7 campagnes.
SCHNEIDER (Paul), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
MERMET (Denis), sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
CAYOT (Jean), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.
BLANC (Roger), sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
TRICOT (Paul), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
CHANDES (Claude), sergent-major; 18 ans de services, 6 campagnes.
HUBLER (René), sergent; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
CARNIER (Auguste), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
VILLERET (Jean), sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
POTIER (André), sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
BAUCHET (Raymond), sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
DECLERCQ (Charles), sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
PEROCHEAU (Roger), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
FAUJANET (Arthur), sergent-major; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

NORD-AFRICAINS

SOUS-OFFICIER.

ASSOUANE ALI BEN CHERIF, mle 1669, sergent-chef; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

EUROPÉENS

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

MORIN (Gustave-Albert), adjudant; 20 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
MALBREIL (Maurice-Joseph), adjudant-chef; 21 ans de services, 9 campagnes.
COLIN (Martial-Marie-Raymond), sergent-chef; 19 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
TECHER (Léon-Joseph), sergent-chef; 18 ans de services, 9 campagnes.
BRISSON (Raymond), adjudant; 18 ans de services, 13 campagnes.
APPERE (François-Marie), adjudant-chef; 22 ans de services, 9 campagnes.
LE MOAL (Louis), adjudant-chef; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
BUISINE (Arthur-François), adjudant-chef; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

OTTOMANI (François-Marie), adjudant-chef; 19 ans de services, 11 campagnes.
RABUT (François-Alcide-Jean-Baptiste), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes.
PEVILLER (Charles-Emile), adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes.
PENDUFF (Edouard), adjudant-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
RICHARD (Paul-Antoine), adjudant; 21 ans de services, 8 campagnes.
GODARD (Louis-Léon-Arthur), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
ZARDEE (Roger), caporal; 17 ans de services, 12 campagnes.
MANTES (Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
VOIRET (Paul-Ernest), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
MARPILLAT (Armand), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
THUAULT (Guy), 1re classe; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
CLAIN (Paul-Henri), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
BOLARD (Raymond-Adrien), sergent; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
PEDINIELLI (Jules-Antoine), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes.
DEGUERNE (René-Lucien-Edmond), adjudant; 16 ans de services, 10 campagneg. A été blessé.
ROQUES (Edmond-Jean), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
DROVIN (Aimé-Henri), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
AVELINE (Louis), sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
GAVARY (Fernand), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
PIERRE-AMBROISE, adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
BOURNAT (Raymond-Frédéric), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
BERNARDOT (César), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
CAMBON (Pierre), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
LAGIER (Jean-Marcel-Hoche), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
EHRENGARTH (Emile), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
VIGNE (Etienne), sergent major; 16 ans de services, 10 campagnes.
MARMIESSE (Yvan), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
TOUBA (Daniel-Augustin), caporal-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
GIROTTI (Gualtiero), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
VERNE (Max-Gustave), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
LAILY (Aristide-Narcisse), caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
HENRY (Paul), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.

AUTOCHTONES

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

RANDRIATSILEFA, mle 6486, soldat; 22 ans de services, 9 campagnes.
MODOROSY, mle 14694, soldat de 1re classe; 19 ans de services, 10 campagnes.
RAFARALAHY, mle 9832, adjudant-chef; 21 ans de services, 9 campagnes.
IDAMY, mle 5820, sergent; 22 ans de services, 8 campagnes.
FITSARANA, mle 10826, caporal; 20 ans de services, 9 campagnes.
RALAISOAMBOLA, mle 15571, caporal; 18 ans de services, 9 campagnes.
RA PIERRE, mle 9853, sergent-chef; 21 ans de services, 7 campagnes.
ALIDIOU ABBA, mle 9094, caporal; 15 ans de services, 10 campagnes.
RAMITSIRY, mle 9595, soldat de 1re classe; 21 ans de services, 7 campagnes.
MANAMILA, mle 12377, sergent-chef; 20 ans de services, 8 campagnes.
RAMPELA, mle 9765, soldat de 1re classe; 21 ans de services, 7 campagnes.
TOUGALANGA, mle 18213, soldat; 17 ans de services, 11 campagnes.
FRANÇOIS, mle 11368, adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes.
NOBANGAR, mle 3757, sergent; 15 ans de services, 12 campagnes.
ABDOU BIKIENGA, mle 83618, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
MASSOKO ANGOULOU (Alphonse), mle 366; 17 ans de services, 10 campagnes.
BARI MAMADOU, mle 2890, adjudant-chef; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
NIAZEBO KORE, mle 65273, caporal-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
RANDRIAMANGAFATSY, mle 10676, caporal; 20 ans de services, 7 campagnes.
RAMBAO, mle 9809, adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
NEBILA DAO, mle 10659, adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
DIOUME DIAKITE, mle 42893, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
GANGAFIO, mle 3350, sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
N'TLIE DIARRA, mle 7976, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
NADIOUBANG, mle 3529, sergent; 16 ans de services, 10 campagnes.
MANSERI KONATE, mle 42062, caporal; 15 ans de services, 11 campagnes.
TIGUEM ONGOIBA, mle 8184, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
RAKOTO (Michel), mle 11858, sergent; 20 ans de services, 6 campagnes.
SERIBA SIDIBE, mle 8472, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
RAVELOSON (Marcel), mle 13743, sergent; 19 ans de services, 7 campagnes.
KONARE SOMA, mle 83044, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
MAMADOU KEITA, mle 41312, caporal; 15 ans de services, 11 campagnes.
KINGUEGO, mle 3326, sergent-chef; 17 ans de services, 10 campagnes.

Artillerie.

EUROPÉENS

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

MARTIN (Rémy), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 11 campagnes.
MEYER (Henri), adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
EVEN (Mathurin), adjudant-chef; 23 ans de services, 9 campagnes.
KAUFFMANN (Jean-Paul-Emile), 1er canonnier, 21 ans de services, 10 campagnes.
D'ANGELO (Gaston-Léon), adjudant-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
LELOURDY (André), 1er canonnier; 17 ans de services, 11 campagnes.
EDERLE (Henri), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
GRUNDRICH (Edouard), maréchal des logis; 17 ans de services, 12 campagnes.
MILLIERE (Marcel), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
JANOT (Albert-René-Victor), maréchal des logis; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
NEGRONI (Dominique), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
OCUSIN (Joseph), maréchal des logis armurier; 21 ans de services, 6 campagnes.
ROUFFIGNAT (Emile), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
CRIACHI (Rome-Marius), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
CALLENS (Raymond), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

AUTOCHTONES

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

RATELOLAHY, mle 9134, adjudant; 21 ans de services, 11 campagnes.
RAKOTOZANDRY, mle 20835, 2e canonnier; 15 ans de services, 11 campagnes.
YEMBILA SAVADOGO, mle 82615, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
RALAIVAO, mle 20747, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
AMADOU BA, mle 41618, brigadier; 15 ans de services, 11 campagnes.

Intendance.

EUROPÉENS

SOUS-OFFICIERS

MORVILLEZ (Albert-Clément), adjudant; 19 ans de services, 12 campagnes.

MAITRE OUVRIER

DELDICQUE (Marius), sergent-chef; maître ouvrier, 24 ans de services, 5 campagnes.

AUTOCHTONES

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

JAONERA, mle 2075, sergent; 20 ans de services, 9 campagnes.

Transmissions.

EUROPÉENS

SOUS-OFFICIERS

BOYANIQUE (Francis-Abel), adjudant-chef; 22 ans de services, 10 campagnes.
MENANTEAU (Ernest-Auguste-Joseph), adjudant, 17 ans de services, 8 campagnes.

Service de santé.

EUROPÉENS

SOUS-OFFICIERS

DEFAUX (Alphonse), adjudant; 20 ans de services, 11 campagnes.

AUTOCHTONES

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

LELAKA (Georges), mle 2544, adjudant; 19 ans de services, 13 campagnes.
RAKOTOSON (Albert), mle 4323, sergent; 23 ans de services, 10 campagnes.
RAKOTOMANGA, mle 9731, caporal; 21 ans de services, 9 campagnes.
REANABOAY (Joseph), mle 13176, adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

EUROPÉENS

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

KERGUELEN (Jean-Louis), brigadier chef, 17 ans de services, 10 campagnes.

Services administratifs des corps de troupe.

EUROPÉENS

SOUS-OFFICIERS

DE SANTOS DE BIANCHI (Carlos), adjudant; 23 ans de services, 10 campagnes.
GIMONET (René-Jules), sergent-major; 17 ans de services, 9 campagnes.

Décret n° 49-1556 du 4 décembre 1949 modifiant le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, des secrétaires d'Etat aux forces armées, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu l'article 8 de l'ordonnance n° 45-1380 du 23 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires et assimilés des armées de terre, de mer de l'air;

Vu le décret n° 45-1386 du 23 juin 1945 fixant le régime de solde des militaires de l'armée de terre;

Vu le décret n° 45-1637 du 17 juillet 1945 fixant le régime de solde des militaires de l'armée de l'air;

Vu le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air, et notamment les articles 8 et 11 dudit décret;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le tableau VI annexé au décret n° 48-1366 du 27 août 1948 est modifié comme suit, à compter du 1er juillet 1949:

A l'alinéa 1er de l'annotation faisant suite au paragraphe 1er du tableau:

Au lieu de: « ...(neuf ou en cours de durée)... », mettre: « ...(neuf ou en très bon état ou en cours de durée) ».

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, les secrétaires d'Etat aux forces armées, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JEAN RAYMOND-LAURENT.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
ANDRÉ MAROSELLI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Décret n° 49-1557 du 4 décembre 1949 autorisant le recrutement d'attachés d'administration de la marine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949;

Vu le décret n° 49-193 du 9 février 1949 portant fixation, pour l'année 1948, des effectifs du personnel civil des services extérieurs du ministère de la défense nationale;

Vu les décrets nos 48-1835 et 49-50 des 3 décembre 1948 et 11 janvier 1949 relatifs aux fonctionnaires dégagés des cadres en exécution de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948;

Vu le décret n° 46-1001 du 10 mai 1946 portant réorganisation du personnel civil administratif de gestion et d'exécution de la marine,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisé en 1949 un recrutement pour trente et un emplois d'attachés d'administration de la marine:

1° Cinq au plus de ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires dégagés des cadres en exécution de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948.

Les fonctionnaires dégagés des cadres devront être âgés de trente-cinq ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et remplir par ailleurs les autres conditions fixées par l'article 5 (§ 5) de l'arrêté ministériel du 12 février 1947.

Ils devront satisfaire également à un examen professionnel qui comportera les épreuves exigées par l'arrêté ministériel précité et suivront avant leur intégration définitive dans les cadres des fonctionnaires civils administratifs de gestion et d'exécution de la marine, les cours et stages prévus par l'arrêté ministériel du 28 août 1947;

2° Les autres emplois seront pourvus par des élèves attachés d'administration recrutés au concours dans les conditions prévues par l'article 5 du décret du 10 mai 1946, parmi:

a) Les ouvriers de la marine des professions de bureaux et les commis de l'administration centrale;

b) Les officiers mariniers et les quartiers-maîtres des équipages de la flotte et des autres corps de l'armée de mer;

c) Les titulaires de certains diplômes ou certificats énumérés à l'article 5 du décret du 10 mai 1946, ayant leur service militaire dans la marine.

Les trois quarts des places mises au concours sont, en principe, réservées aux personnels des catégories *a* et *b*.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
JEAN RAYMOND-LAURENT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Délégation de signature.

Le ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 28 octobre 1949 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 16 septembre 1948 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 47-223 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — M. le commissaire en chef de 1re classe de la marine Mares, directeur du service de l'action sociale des forces armées, reçoit délégation permanente de signature du ministre de la défense nationale dans le cadre des directives données par le ministre pour les affaires ressortissant à son service et relatives:

1° Aux questions concernant l'administration des personnels civils qui relèvent en propre du service de l'action sociale des forces armées;

2° Aux questions intéressant l'organisation et le fonctionnement du service et notamment:

a) Les décisions relatives aux imputations lorsque ces décisions ont reçu l'accord du contrôle dans les conditions suivantes:

Pour les imputations à la charge de l'Etat jusqu'à un million de francs ou sans limitation s'il s'agit de pertes consécutives à des circonstances de guerre;

Pour les imputations à la charge des contribuables, sans limitation;

b) Les circulaires et décisions relatives aux règlements à l'amiable ou selon les procédures prévues, des réquisitions de toute nature pour les besoins des armées françaises ou alliées sous réserve du rôle de coordination dévolu à l'intérieur de chaque armée par l'article 29 de la loi du 11 juillet 1938 modifié par l'acte dit loi du 30 août 1940.

Toutefois, le ministre de la défense nationale se réserve:

Toutes les mesures individuelles devant faire l'objet d'arrêté ou de décret;

La signature des ordres de mission pour les territoires situés en dehors de la France métropolitaine;

Les correspondances échangées avec les autres départements ministériels et se rapportant à des questions de principe;

Les décisions à prendre en cas d'observations maintenues par la direction du contrôle, ou le contrôleur des dépenses engagées.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le commissaire en chef de 1re classe de la marine Mares, la délégation de signature visée à l'article 1er ci-dessus est dévolue à M. Rampant, adjoint au directeur du service central de l'action sociale des forces armées.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 novembre 1949.

R. PLEVEN.

Cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 29 octobre 1949 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1949 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine):

Chef du cabinet.

M. Pierre Panard, administrateur civil de 3e classe à l'administration centrale des finances, en remplacement de M. François Pilliard.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er décembre 1949, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er décembre 1949.

JEAN RAYMOND-LAURENT.

Constructions et armes navales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine en date du 30 novembre 1949, M. Peran (Fernand), agent technique de 1re classe des constructions navales, port matriculaire Brest, détaché auprès du ministère des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes), remis à la disposition du secrétariat d'Etat chargé de la marine à compter du 1er janvier 1950 par lettre n° 9762 PBM/GP/2 du 19 octobre 1949 du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, est réintégré dans son cadre d'origine, à compter de la même date.

Ecole polytechnique.

Par arrêté en date du 23 novembre 1949, M. Jarrige (Julien), agent secondaire à l'école polytechnique est, sur sa demande, mis en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 15 octobre 1949 pour une durée de trois mois non renouvelable.

Ecole spéciale interarmes (Saint-Cyr).

Par décision du 1er décembre 1949, M. Dorelon (Guy-Henri-Fernand), admis à l'école spéciale militaire interarmes au titre Saint-Cyr (promotion 1949) est rayé des contrôles de sa promotion pour inaptitude physique, à compter du 16 novembre 1949.

Tableau de départ colonial du 1er décembre 1949.

Additif au tableau inséré au *Journal officiel* du 1er décembre 1949:

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

a) **Infanterie coloniale.**

Lieutenants-coloniels.

Sicardon (Henri), état-major particulier de l'infanterie coloniale, état-major de la 5e région. — 7 juillet 1947.

Eveillard (René), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 17 octobre 1947.

b) **Artillerie coloniale.**

Lieutenants-colonels.

Monguilan (Louis-Robert), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — 30 septembre 1948.

Johnson (Henri), état-major de la 1re région maritime. — 11 octobre 1948.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Retrait d'approbation des statuts de sociétés d'habitations à bon marché.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 5 novembre 1949, l'approbation conférée aux statuts de la société coopérative d'habitations à bon marché L'Auscitaine-Habitation, à Auch (Gers) a été retirée.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 5 octobre 1949, l'approbation conférée aux statuts de la Société anonyme d'habitations à bon marché du bassin de Saint-Etienne, à Saint-Etienne (Loire) a été retirée.

Revision d'un projet d'aménagement de commune.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 21 novembre 1949, pris en application de l'article 78 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943, il a été ordonné la revision du projet d'aménagement de la commune de l'Ile-Saint-Denis (Seine) et la remise en vigueur sur le territoire de ladite commune des mesures de sauvegarde prévues aux articles 23 à 28, de la loi susvisée.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 22 novembre 1949, prenant effet à compter du 1er novembre 1949, M. Bodenan est nommé régisseur d'avances, auprès de la délégation départementale du Finistère, pour le payement des dépenses de salaires et indemnités dus aux ouvriers travaillant en régie directe, employés à des travaux d'entretien et d'amélioration des constructions provisoires.

Le montant maximum des avances pouvant être consenties à M. Bodenan est fixé à 200.000 francs. Ce régisseur est astreint à constituer un cautionnement de 20.000 F et percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 1.800 francs.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 49-1558 du 4 décembre 1949 portant annulation de crédits sur l'exercice 1949. (Finances et affaires économiques. I. — Finances.)

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles);

Vu la loi n° 48-1994 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement);

Vu la loi n° 49-874 du 5 juillet 1949 relative à diverses dispositions d'ordre économique et financier,

Vu les décrets n° 49-960 du 12 juillet 1949 et n° 49-1241 du 14 septembre 1949 portant répartition de la somme globale bloquée par l'article 2 de la loi susvisée sur les crédits du budget général pour l'exercice 1949 (dépenses civiles) et dépenses des budgets annexes civils;

Vu le décret n° 49-1248 du 16 septembre 1949 portant suppression d'emplois vacants et annulation de crédits;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances et des affaires économiques, au titre du budget des finances pour l'exercice 1949, par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 et par des textes spéciaux, une somme totale de 2.492.529.000 F est définitivement annulée conformément à l'état annexé au présent décret.

Art. 2. — Sur les crédits de payement ouverts au ministre des finances et des affaires économiques, au titre du budget des finances pour l'exercice 1949 par la loi n° 48-1994 du 31 décembre 1948, une somme de 621.960.000 F est définitivement annulée sur le chapitre 903: « Couverture des avances consenties par le Trésor pour le financement de la deuxième section du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones ».

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

EDGAR FAURE.

Etat des crédits annulés sur l'exercice 1949 en exécution de l'article 2 de la loi du 5 juillet 1949.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés
		francs.
	Finances et affaires économiques.	
	I. — FINANCES	
	TITRE Ier. — Dépenses ordinaires.	
	1re partie. — Dette publique.	
	A. — Dette perpétuelle et amortissable.	
001	Services des rentes perpétuelles et amortissables ainsi que des bons et obligations du Trésor à moyen terme	723.998.000
015	Bonifications d'intérêts allouées en application des décrets des 25 août 1937, 2 mai 1938 et 17 juin 1938	125.000.000
035	Annuités pour le payement des subventions de l'Etat attribuées aux collectivités locales pour l'exécution de travaux d'équipement rural	40.000.000
039	Service de l'emprunt libératoire 3 p. 100 1948 (loi du 7 janvier 1948)	319.338.000
	D. — Dette flottante.	
053	Intérêts des bons du Trésor à court terme et valeurs assimilées	655.000.000
054	Services des avances des instituts d'émission.	217.500.000
	Total pour la 1re partie	2.080.836.000
	4e partie. — Personnel.	
100	Traitement du ministre. — Personnel de l'administration centrale	8.063.000
107	Conseil national des assurances. — Indemnités aux membres	400.000
113	Service des importations et des exportations. — Rémunération du personnel sur contrat	411.000
114	Service des importations et des exportations. — Salaires des personnels auxiliaires	235.000
124	Traitement du personnel central des administrations financières	6.500.000
127	Commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Traitement du personnel du secrétariat	500.000
138	Traitements des comptables du Trésor et du personnel d'encadrement	35.000.000
139	Traitement du personnel titulaire des bureaux des comptables directs du Trésor	10.000.000
140	Cadre complémentaire des services extérieurs du Trésor. — Traitements	10.000.000
144	Traitement et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration des contributions directes	28.000.000
146	Rémunération des agents contractuels de l'administration des contributions directes	12.600.000
148	Frais d'auxiliaires de l'administration des contributions directes	8.000.000
150	Traitements du personnel du cadastre	3.000.000
155	Travaux à la tâche du service du cadastre	1.000.000
156	Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	11.000.000
157	Traitements et salaires du personnel secondaire de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	2.000.000
160	Frais d'auxiliaires de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	6.000.000
162	Traitements et salaires du personnel de l'atelier général du timbre	2.000.000
165	Traitements du personnel des bureaux de l'administration des douanes	10.000.000
166	Traitements du personnel du cadre de constatation, de recherches et de surveillance des douanes	10.000.000
170	Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration des contributions indirectes	4.000.000
171	Traitements des agents de constatation, commis des contributions indirectes et receveurs buralistes fonctionnaires	1.000.000
172	Emoluments des receveurs buralistes non fonctionnaires	9.600.000
174	Indemnités du personnel de l'administration des contributions indirectes	500.000
180	Indemnité de résidence	3.500.000
181	Supplément familial de traitement	500.000
186	Rappels de rémunération aux fonctionnaires réintégrés	400.000
	Total pour la 4e partie	204.209.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
300	Remboursement de frais de divers services	100.000
303	Loyers et indemnités de réquisitions de l'administration centrale	1.500.000
306	Administration centrale. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.650.000
308	Dépenses diverses du service des impressions	1.500.000
317	Remboursement de frais du service des laboratoires	300.000
318	Matériel et frais divers du service des laboratoires	234.000
324	Remboursement de frais des services extérieurs du Trésor	9.500.000
326	Frais de matériel des services comptables directs du Trésor	15.000.000
333	Achat de matériel automobile de l'administration des contributions directes et du cadastre	900.000
336	Remboursement de frais du personnel du cadastre	16.000.000
339	Remboursement de frais d'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	2.000.000
340	Matériel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	7.200.000
341	Entretien et fonctionnement du matériel automobile de l'enregistrement, des domaines et du timbre	800.000
344	Matériel de l'atelier général du timbre	7.000.000
345	Dépenses domaniales	8.000.000
347	Cités administratives. — Travaux d'entretien	1.000.000
348	Remboursement de frais de l'administration des douanes	28.000.000
349	Matériel et frais divers de l'administration des douanes	2.000.000
351	Achat d'embarcations et de matériel de l'administration des douanes	5.000.000
353	Remboursement de frais de l'administration des contributions indirectes	15.000.000
355	Matériel de l'administration des contributions indirectes	3.000.000
360	Frais de fonctionnement des services mécanographiques	10.000.000
	Total pour la 5e partie	135.684.000
	6e partie. — Charges sociales.	
400	Allocations familiales	2.500.000
401	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	500.000
402	Réalisations sociales	300.000
	Total pour la 6e partie	3.300.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
602	Contrôle financier des missions à l'étranger	2.000.000
605	Règlement de la part incombant à l'Etat dans des opérations d'assurances des risques de guerre en liquidation	50.000.000
613	Remboursement sur produits indirects et divers	10.000.000
619	Indemnisation des porteurs de faux bons du crédit municipal de Bayonne	6.500.000
	Total pour la 8e partie	68.500.000
	RECAPITULATION	
	1re partie. — Dette publique	2.080.836.000
	4e partie. — Personnel	204.209.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	135.684.000
	6e partie. — Charges sociales	3.300.000
	8e partie. — Dépenses diverses	68.500.000
	Total pour les finances	2.492.529.000

Décret du 4 décembre 1949 portant nomination de receveurs particuliers des finances.

Par décret en date du 4 décembre 1949:

M. Coeffic (Eugène-Henri-Valentin), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement d'Arles (2e catégorie), en remplacement de M. Risson, qui a reçu une autre affectation.

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.110.000 F.

M. Garrigues (Charles), administrateur civil de 3e classe à l'administration centrale des finances, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Briey (3e catégorie), en remplacement de M. Portal, qui a été placé en service détaché.

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.045.000 F.

Décret du 4 décembre 1949 portant nomination d'un receveur particulier des finances.

Par décret en date du 4 décembre 1949, M. Robion (André-Pierre-Raymond-Eugène), inspecteur principal du Trésor de 1re classe, chef des bureaux de la trésorerie générale du Finistère, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Pontarlier (3e catégorie), en remplacement de M. Coquin, qui a reçu une autre affectation.

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.045.000 F.

Décret du 4 décembre 1949 portant mutation de receveurs particuliers des finances.

Par décret du 4 décembre 1949:

M. Deniau (Auguste-Maxime), receveur particulier des finances à Cambrai, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Reims (1re catégorie), en remplacement de M. Mourceau, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.675.000 F.

M. Risson (Jacques-Louis), receveur particulier des finances à Arles, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Cambrai (1re catégorie), en remplacement de M. Deniau, qui reçoit une autre affectation.

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.675.000 F.

M. Habemont (Henri-René), receveur particulier des finances à Saint-Claude, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement d'Autun (2e catégorie), en remplacement de M. Zaffreya, décédé.

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.110.000 F.

Décret du 4 décembre 1949 portant admission à la retraite d'un receveur particulier des finances.

Par décret en date du 4 décembre 1949, M. Mourceau (Jean-Guillaume-Albert), receveur particulier des finances à Reims (Marne), est admis à faire valoir ses droits à la retraite par application des dispositions de l'article 6 de la loi du 20 septembre 1948.

Décret n° 49-1520 modifiant et complétant le décret n° 49-85 du 21 janvier 1949 fixant les modalités d'application de l'article 206 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 novembre 1949: page 11547, 3e colonne, 5e ligne du décret, au lieu de: « Vu l'article 6 », lire: « Vu l'article 5 ».

Décret n° 49-1550 relatif à l'achat et à la vente sans titre de répartition des essences de pétrole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 décembre 1949, page 11692, 2e colonne:

Article 2, 1re ligne et suivantes, au lieu de: « les pompistes et détaillants en carburant visés à l'article 1er... », lire: « les pompistes et détaillants en carburant visé à l'article 1er... ».

(Le reste sans changement.)

Même page, 3e colonne, article 3, 6e ligne et suivantes, au lieu de: « ... entre le stock en litres de carburant déclaré au 4 juin 1949 à zéro heure et le stock déclaré au 5 décembre 1949 à zéro heure », lire: « ... entre le stock en litres de carburant déclaré au 4 juin 1949 à zéro heure et majoré, s'il y a lieu, des quantités attribuées depuis cette date au titre de l'augmentation du stock de départ et le stock déclaré au 5 décembre 1949 à zéro heure ».

(Le reste sans changement.)

Rémunération des commis et aides-commis auxiliaires du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) régis par le décret du 11 mai 1907.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat, au titre de la deuxième tranche du reclassement de la fonction publique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouvelles rémunérations résultant, pour les commis administratifs principaux, les commis addministratifs et les aides-commis administratifs auxiliaires régis par le décret du 11 mai 1907 relevant du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), de l'application des articles 1er et 5 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 et de l'article 3 du décret n° 49-42 du 12 janvier 1949 sont fixées ainsi qu'il suit, respectivement à compter du 1er janvier 1948 et du 1er janvier 1949:

EMPLOIS	GRADES ET ÉCHELONS	RÉMUNÉRATIONS de base 1945.	NOUVELLES rémunérations 1948.	NOUVELLES rémunérations 1949.
		francs.	francs.	francs.
Commis administratif principal	1re classe	66.000	182.500	194.000
	2e classe	63.000	175.500	186.000
Commis administratif	1re classe	60.000	172.000	182.000
	2e classe:			
	1er échelon	57.000	164.000	173.000
	2e échelon	54.000	159.000	167.000
	3e classe:			
	1er échelon	51.000	153.000	159.000
	2e échelon	48.000	147.000	152.000
	4e classe	43.500	133.000	137.000
	Stagiaires	39.000	120.000	123.000
Aide-commis administratif	1re classe:			
	1er échelon	60.000	172.500	182.000
	2e échelon	57.000	164.500	175.000
	2e classe:			
	1er échelon	54.000	160.500	170.000
	2e échelon	51.000	155.000	163.000
	3e classe:			
	1er échelon	48.000	148.000	154.000
	2e échelon	45.000	141.000	146.000
	4e classe:			
	1er échelon	42.000	131.000	134.000
	2e échelon	39.000	120.000	123.000

Art. 2. — Les nouvelles rémunérations fixées par le présent arrêté sont exclusives de toutes gratifications.

Aucune indemnité ou avantage accessoire de quelque nature que ce soit ne peut être accordé aux agents énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Les nouvelles rémunérations sont attribuées aux agents suivant leurs classe et échelon respectifs.

L'attribution des nouvelles rémunérations ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des agents dans leurs classe et échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 1949.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ANDRÉ CHAGNEAU.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MATTEO CONNET.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par autorisation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT BLOT.

Suppression, dans le département de la Seine, de cinq comités de confiscation des profits illicites.

Le ministre des finances,

Vu l'ordonnance du 18 octobre 1944 tendant à confisquer les profits illicites;

Vu les arrêtés des 26 octobre 1944, 31 janvier 1945 et 21 décembre 1946 portant création, dans le département de la Seine, des comités de confiscation des profits illicites,

Arrête:

Art. 1er. — Le nombre des comités de confiscation des profits illicites pour le département de la Seine est ramené de douze à sept.

Art. 2. — Les troisième, cinquième, septième, neuvième et onzième comités, supprimés en vertu de l'article 1er du présent arrêté, se dessaisiront de leurs dossiers, en application des dispositions de l'article 8 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, au profit du premier comité.

Fait à Paris, le 5 décembre 1949.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur adjoint du cabinet,

PHILIPPE DE MONTRÉMY.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 49-1559 du 1er décembre 1949 modifiant et complétant le décret n° 48-2028 du 27 décembre 1948 portant réglementation des concessions domaniales en Guyane française.

Le président du conseil des ministres,

Décrète:

Art. 1er. — Le présent décret a pour objet de modifier et de compléter la réglementation des concessions domaniales en Guyane française, telle qu'elle a été établie par le décret n° 48-2028 du 27 décembre 1948.

Art. 2. — Les articles 2, 5, 6, 12, 14 et 16 du décret du 27 décembre 1948 susvisé, sont modifiés comme suit:

« *Art.* 2. — En vertu des dispositions du décret visé à l'article précédent, l'Etat est présumé propriétaire de tous les terrains qui, au 1er janvier 1948, n'appartenaient pas à des tiers, en vertu de titres antérieurement transcrits à la conservation des hypothèques de Cayenne ou de titres réguliers de concessions définitives.

« Toutefois, un délai qui prendra fin le 1er avril 1950 sera laissé pour faire transcrire les titres antérieurs au 7 février 1946. »

« *Art.* 5. — Est supprimé le paragraphe suivant:

« Etre âgé de quarante-cinq ans au plus au moment de la demande ou avoir des enfants qui devront résider sur place. »

« *Art.* 6. — A partir du 1er janvier 1948 les savanes situées à l'Ouest de la rivière Cayenne sont réservées en principe aux concessions d'élevage sauf en ce qui concerne les terrains situés à proximité des villages, nécessaires pour la culture maraîchère et l'élevage des animaux appartenant aux habitants de ces villages à la date du présent décret.

« Toutefois, les superficies boisées présentant un intérêt climatique ou hydrologique ou nécessaire au ravitaillement en bois de feu des agglomérations voisines, pourront être mises en réserve par le service des eaux et forêts, après avis des services agricoles et ne seront pas susceptibles d'appropriation. »

« *Art.* 12. — Le second paragraphe est modifié comme suit:

« 1° Par bail d'une durée de vingt ans renouvelable par périodes de quinze ans sans que la durée totale de location puisse dépasser cinquante ans. Le prix de location sera fixé dans les conditions prévues à l'article 14 ci-après. »

(Le reste sans changement.)

« *Art.* 14. — Le chef du service des domaines fixera sur avis d'une commission comprenant, sous la présidence du préfet, le directeur des services agricoles, le directeur départemental des domaines, l'ingénieur en chef du génie rural, l'ingénieur des travaux publics, le directeur de la caisse du crédit agricole, le président de la chambre d'agriculture et deux agriculteurs désignés par le préfet, les prix de location et de vente des concessions dans les conditions fixées par l'article 14 *bis* ci-après. »

(Le reste de l'article sans changement.)

« *Art.* 16. — Cet article est complété comme suit:

« La demande de concession, accompagnée du plan fait l'objet d'un affichage de quinze jours francs à la mairie de chacune des communes dans les limites desquelles se trouvera le terrain demandé. Pendant ce délai, les ayants droit éventuels sur tout ou partie du terrain devront se faire connaître et s'inscrire à la mairie: les réclamations non formulées dans ce délai ne pourront faire obstacle à l'octroi de la concession

« Les conditions générales d'octroi des concessions seront fixées par des cahiers des charges approuvés par le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture. »

Art. 3. — Le décret du 27 décembre 1948 est complété par les articles 13 *bis* et 14 *bis* suivants:

« *Art.* 13 *bis.* — Par dérogation aux dispositions des articles 11, 12 et 13, la faculté est laissée au concessionnaire de se libérer du prix d'achat de la concession tel qu'il a été fixé dans les conditions prévues à l'article 14 sous l'une des deux conditions suivantes à son choix:

« 1° Versement unique exigible au plus tard à la fin de l'année qui suivra la date de l'octroi de la concession par le service des domaines;

« 2° Versement échelonné sous forme d'annuités en nombre égal à celles prévues aux articles 12 et 13.

« Le concessionnaire qui voudra bénéficier de ces dispositions devra en faire la déclaration écrite au moment de sa demande et versera une caution égale au dixième des sommes dues.

« Toutefois ce paiement n'entraînera transfert définitif de propriété à l'égard du concessionnaire que pour autant qu'il aura exécuté les clauses du cahier des charges afférent à la concession dans les délais prévus. Jusqu'à exécution complète de ces clauses il ne recevra qu'un titre provisoire. En cas de non exécution de ces clauses, la sanction prévue à l'article 15 lui sera appliquée et les sommes perçues par l'Etat au titre de l'achat ne lui seront pas remboursées ».

« *Art.* 14 *bis.* — Les prix de vente des concessions seront fixés à l'hectare dans les conditions prévues à l'article 14, d'après le barème suivant:

Catégorie	Nature des terrains	Indice
1	Marécages permanents (pris-pris; savanes tremblantes; savane à euterpe ou pinotière	0,1
2	Marécages temporaires de saison des pluies.....	0,2
3	Terres pauvres à végétation herbacée ou buissonnante: à usage d'élevage.....	0,5
	à usage de culture annuelle ou pérenne.....	1
4	Terres assez riches.....	3
5	Terres riches.....	6
6	Terres très riches ou d'alluvions; anciens marais....	10

« Les prix de location seront fixés d'après la valeur vénale de la terre à:

1 p. 100 de cette valeur pour les concessions d'élevage.

5 p. 100 de cette valeur pour les autres concessions, pourcentage pouvant aller jusqu'à 20 p. 100 pour les concessions maraîchères.

« Pendant les dix années suivant l'entrée en vigueur du présent décret, l'indice 1 de base correspondra à la somme de la moyenne des prix à la production du kilogramme de viande de bœuf de couac et de banane pendant l'année civile antérieure à celle où sera accordée la concession.

« Chaque année, cet indice de base sera fixé dans la première quinzaine de janvier par la commission prévue à l'article 14 et vaudra pour toutes les concessions accordées jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

« Les prix de location seront déterminés sur cet indice, ainsi qu'il précède, et vaudront pour toute la durée du bail sans pouvoir être révisés au cours de cette période. Il en sera de même pour les prix de vente qui ne pourront être sujets à révision au cours de la période de versement.

« Le classement des terres dans les différentes catégories sera effectué par la commission précitée après avis des techniciens, les terres d'une même concession pouvant être partagées en plusieurs catégories ».

Art. 4. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.
Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.
Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret portant déclaration d'utilité publique des travaux d'adduction d'eau à entreprendre par le syndicat intercommunal du Bas-Languedoc (Hérault) (dérivation par pompage d'eaux souterraines).

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 décembre 1949: page 11705, 3e colonne, 30e ligne, au lieu de: « Décret du 3 décembre 1949 portant... », lire: « Décret du 30 novembre 1949 portant... »; 37e ligne, au lieu de: « Par décret en date du 3 décembre 1949... », lire: « Par décret en date du 30 novembre 1949... ».

Génie rural.

Par arrêtés en date du 27 octobre 1949, ont été nommés ingénieurs adjoints du génie rural à compter du 1er octobre 1949:

MM. Ganteil, Rochette, Vuillecard, Perol, Jolivet, Clément (François), Decroix, Garon, Jouin, Michon, Bonnet, Monnot, appartenant à la promotion sortante de l'école nationale du génie rural.

Par les mêmes arrêtés, ont été confirmés définitivement dans le grade d'ingénieur adjoint du génie rural:

MM. Maurel, Pelissier, Paloque, Ollier, Bournas, Guittard, Gaillet, Gilly, Rolland, de Meredieu, Andrieu, ingénieurs adjoints du génie rural à titre provisoire appartenant à la promotion sortante de l'école nationale du génie rural.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 2 décembre 1949 portant relèvement en Indochine du taux d'intérêt pour crédit de droits de douane.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 15 octobre 1940 accordant l'autonomie douanière à l'Indochine;

Vu l'arrêté interministériel du 31 décembre 1940 fixant les détails d'application de la loi du 15 octobre 1940;

Vu l'article 76 du code des douanes de l'Indochine relatif au payement des droits et taxes de douane par obligations cautionnées;

Vu l'ordonnance fédérale du 18 juillet 1946 modifiant le taux d'intérêt pour crédit de droits et taxes de douane;

Vu la délibération du conseil de Gouvernement de l'Indochine en date du 24 octobre 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé la délibération du conseil de Gouvernement de l'Indochine en date du 24 octobre 1949.

Art. 2. — En conséquence, l'intérêt de retard perçu au profit du Trésor sur les obligations cautionnées souscrites en payement de droits et taxes de douane est fixé à 4,5 p. 100 l'an.

Art. 3. — L'article 76, paragraphe 3, du code des douanes de l'Indochine est modifié conformément au présent décret.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Indochine et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 2 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres,
Le ministre de la France d'outre-mer,
JEAN LETOURNEAU.

Décret du 2 décembre 1949 portant reclassement d'un administrateur des colonies.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Coudert (Pierre-Léonard-Alphonse), administrateur de 2e classe des colonies, à compter du 1er juillet 1941, est reclassé administrateur de 1re classe, à compter du 1er janvier 1948, du point de vue de l'ancienneté seulement.

Décret du 2 décembre 1949 portant régularisation de la situation administrative d'un administrateur des colonies et l'admettant à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Par décret en date du 2 décembre 1949, est rapporté l'arrêté du 8 décembre 1944 acceptant la démission de son emploi d'administrateur de 1re classe des colonies (ancienne formation) offerte par M. Vigier.

M. Vigier (Bernard) est reclassé administrateur de 2e classe des colonies (nouvelle formation) pour compter du 1er juillet 1941 et conserve dans ce grade un rappel d'ancienneté pour services militaires de 1 an 5 mois et 11 jours.

M. Vigier (Bernard), administrateur de 2e classe des colonies, est placé dans la position de congé hors cadres pour compter du 25 septembre 1944.

M. Vigier (Bernard) est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services pour compter du 5 septembre 1947.

Décret du 2 décembre 1949 déterminant l'ancienneté d'un gouverneur des colonies.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer;

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 2 juin 1948 élevant à la deuxième classe de son grade M. Petitbon, préfet de Constantine;

Vu le décret du 2 août 1949 nommant M. Petitbon (René-Jean-Albert), gouverneur de 2e classe des colonies par permutation avec M. Boissier (Jacques-Alphonse), gouverneur des colonies;

Vu la lettre n° 13.112 PER/CP/3 du 13 octobre 1949 du ministre de l'intérieur;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'ancienneté de M. Petitbon (René-Jean-Albert) dans le grade de gouverneur de 2e classe des colonies remonte au 2 juin 1948, date à laquelle il a été nommé préfet de 2e classe.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 décembre 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT.
Le ministre de la France d'outre-mer,
JEAN LETOURNEAU.

Décret du 2 décembre 1949 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 2 décembre 1949:

M. Cugnet (Jean-Gérard), breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé, sur sa demande et à titre provisoire, substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Bobo-Dioulasso, poste créé.

M. Briand (Jean-Yves), breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé, sur sa demande et à titre provisoire, substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Ziguinchor, poste créé.

Décret du 2 décembre 1949 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 2 décembre 1949, M. Frévol (Gabriel), ancien avocat à la cour d'appel de Nîmes, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Saint-Louis, poste créé.

Décret du 2 décembre 1949 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 2 décembre 1949:

M. Thuillier (Michel), breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé, sur sa demande et à titre provisoire, substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Cotonou, poste créé.

M. Cornet (Louis), breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé, sur sa demande et à titre provisoire, substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Niamey, poste créé.

Décret du 2 décembre 1949 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 2 décembre 1949:

M. Magry, procureur de la République près le tribunal de première instance de Tourane, magistrat du 5e degré à titre personnel, est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Saïgon en remplacement de M. Schmit appelé à d'autres fonctions.

M. Guenard, procureur de la République près le tribunal de première instance de Cantho, est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Hanoï en remplacement de M. Morice appelé à d'autres fonctions.

M. Dupont, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Hanoï est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Pnom-Penh en remplacement de M. Clermont appelé à d'autres fonctions.

M. Ozoux, procureur de la République près le tribunal de première instance de Soc-Trang est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Vinh-Long, poste vacant.

M. Girard, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Haïphong est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Cantho, en remplacement de M. Guenard appelé à d'autres fonctions.

Décret du 2 décembre 1949 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 2 décembre 1949:

M. Jean, substitut du procureur général près la cour d'appel de la Martinique est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, poste créé.

M. Cadore procureur de la République près le tribunal de Bamako, procureur de 2e classe à titre personnel est titularisé dans les fonctions de procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Bamako, poste transformé.

M. Duplan, procureur de la République près le tribunal de Libreville est nommé procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Brazzaville, en remplacement de M. Dutamby appelé à d'autres fonctions.

M. Barnicaud, procureur de la République près le tribunal de Fianarantsoa est nommé procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Conakry, poste transformé.

M. Savidan, procureur de la République de 3e classe près le tribunal de Conakry, poste transformé est nommé procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Bobo-Dioulasso, poste créé.

M. Boni, juge de paix à compétence étendue de Ziguinchor est nommé sur sa demande, procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Ziguinchor, poste transformé.

M. Bourgarel, juge de paix à compétence étendue d'Antalaha est nommé, sur sa demande, procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Tuléar, poste transformé.

M. Drouhet (Rougeuil), juge d'instruction au tribunal de Saint-Denis est nommé, sur sa demande, procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Fianarantsoa, en remplacement de M. Barnicaud appelé à d'autres fonctions.

M. Morel, substitut de 2e classe du procureur de la République près le tribunal de Dakar, poste transformé, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Grand-Dassam, poste créé.

M. Macherez, substitut de 2e classe à la suite au tribunal de Dakar est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Bamako, poste créé.

M. Robert, substitut de 2e classe à la suite dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique occidentale française est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Conakry, poste créé.

M. Franchet, substitut de 2e classe à la suite dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Brazzaville, en remplacement de M. Petre, appelé à d'autres fonctions.

M. Etienne, Substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe à Saint-Louis, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Conakry, poste créé.

M. Combes, substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Bamako, poste transformé, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Douala, poste vacant.

M. Mannent, substitut de 3e classe du procureur de la République près le tribunal de Conakry, poste transformé, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Kaolack, poste créé.

M. Guesdon, juge suppléant au tribunal de Papeete est nommé, sur sa demande, substitut du procureur de la République près le tribunal de 3e classe de Papeete, poste vacant.

Décret portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 novembre 1949, page 11312, 1re colonne, 48e ligne, au lieu de: « M. Ramine », lire: « M. Ramin »; 2e colonne, 72e ligne, au lieu de: « Ziguinchar », lire: « Ziguinchor »; 3e colonne, 12e ligne, au lieu de: « M. Marfez », lire: « M. Narfez »; page 11313, 1re colonne, 8e ligne, au lieu de: « Mouilla », lire « Mouila »; 2e colonne, 13e ligne au lieu de: « M. Sarraz-Bourrot », lire: « M. Sarraz-Bournet »; 41e ligne, au lieu de: « M. Chapellain », lire : « M. Chapelain ».

Fixation de l'indemnité de responsabilité de caisse attribuée au secrétaire économe de l'école nationale de la France d'outre-mer.

Par arrêté interministériel en date du 25 novembre 1949, l'indemnité de responsabilité de caisse attribuée au secrétaire économe de l'école nationale de la France d'outre-mer, est fixée à 4.800 F par an.

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er janvier 1950.

Fixation du cautionnement de l'agent comptable du ministère de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 29 novembre 1949, le montant du cautionnement à constituer par l'agent comptable de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer a été fixé à un million et l'agent comptable a été autorisé à adhérer à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Augmentation du montant de l'indemnité de responsabilité de l'agent comptable du ministère de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 29 novembre 1949, le montant de l'indemnité annuelle de responsabilité allouée à l'agent comptable du ministère de la France d'outre-mer a été fixé à compter du 1er janvier 1948, à 25.000 F.

Mise en position de mission d'un professeur de la faculté de droit de Lille.

Par arrêté du 25 octobre 1949, M. Timbal Duclaux de Martin, professeur à la faculté de droit de Lille est mis à la disposition de M. le ministre de la France d'outre-mer et chargé de mission auprès du haut commissaire de France en Indochine en vue d'assurer des cours à la faculté de droit de l'Indochine.

La durée maximum de cette mission est fixée à trois mois.

Agence économique.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 novembre 1949, l'arrêté du 30 avril 1949 portant nomination de M. Berard (Jean-Pierre), à l'emploi de chargé d'études économiques à l'agence économique des colonies, est rapporté.

Inspecteurs du travail.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 24 novembre 1949, sont promus dans le personnel des inspecteurs du travail aux colonies:

Au grade d'inspecteur principal de 1re classe.

Pour compter du 25 avril 1949: M. Desbordes (Jean).

Pour compter du 1er juillet 1949: M. Raynaud (Edgar).

A la 2e classe du grade d'inspecteur.

Pour compter du 1er janvier 1949: M. Brun (Charles).

Pour compter du 1er juillet 1949: M. Mouric (René).

Pour compter du 1er août 1949: M. Revel (Jean).

Les inspecteurs du travail ci-dessous désignés conservent dans leur grade un rappel d'ancienneté pour services militaires de:

M. Raynaud (Edgar), 6 mois.

M. Brun (Charles), 3 mois.

M. Mouric (René), 3 ans 5 mois 6 jours.

Inspection des chasses et de la protection de la faune.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 30 novembre 1949, M. Anna (Michel), instituteur principal de 2e classe du cadre commun de l'enseignement en Afrique équatoriale française, a été intégré dans le cadre général de l'inspection des chasses et de la protection de la faune aux colonies suivant les modalités ci-après:

Inspecteur adjoint de 3e classe le 1er janvier 1946.

Inspecteur adjoint de 2e classe le 1er janvier 1948 (R. S. M. conservés: un an).

Ces nominations portent effet du seul point de vue de l'ancienneté.

M. Anna conserve, à titre personnel, le bénéfice de la solde de son cadre d'origine jusqu'à ce qu'il atteigne une solde supérieure par le jeu de l'avancement normal, dans le cadre général de l'inspection des chasses.

Personnel des bureaux des secrétariats généraux.

Par arrêté du 30 novembre 1949, sont inscrits au tableau d'avancement du personnel des bureaux des secrétariats généraux des colonies, pour compter du 1er juillet 1949:

Pour le grade de chef de bureau hors classe.

Néant.

Pour la première classe du grade de chef de bureau.

M. Perianayassamy (Lourdes-Roch-Pierre).

Pour le grade de chef de bureau de 2e classe.

MM. Pere (Pierre-Emile).
Tamby (Bachiam-Robert-Antoine).
Bros (Jean-Etienne).
Robin (Joseph-René-Victor).
Pech (Fernand).

Pour la 1re classe du grade de sous-chef de bureau.

M. Cassier (Raymond-Georges Frédéric-Albert).

Personnel du cadre d'administration générale.

Par arrêté du 30 novembre 1949, sont inscrits au tableau d'avancement du personnel du cadre d'administration générale des colonies autres que l'Indochine, pour compter du 1er juillet 1949.

I. — *Pour le grade de chef de bureau hors classe.*

MM. Giordani (Jean).
Garat (Pierre-Paul-Henri).
Agostini (Joseph).
Dupeux Jean de Dieu (André).
Vilmin (Maurice).
Laborie-Fulchic (Arthur-Joseph).
Montlivet (Gaston-Henri-Edouard).
Maennel (Georges-Julien-Charles).

II. — *Pour le grade de chef de bureau de classe exceptionnelle.*

MM. Gaziniol (Camille-Marius).
Cocheteux (André-Georges).
Bègue (Albert-Léonce).
Rupin (Louis-Alfred).
Saunal (Guillaume-François).
Pasquiou (Louis).
Joffroy (Ludger).

III. — *Pour la 1re classe du grade de chef de bureau.*

MM. Camara (Abdoul-Hamid).
Livrelli (Paulin).
Maigniez (Eugène).
Bessac (Lucien-René-Henry).

IV. — *Pour le grade de chef de bureau de 2e classe.*

Néant.

V. — *Pour la 1re classe du grade de sous-chef de bureau.*

MM. Schmitt (Jean-Louis).
Gouges (Louis-Jean-Paul).
Blanchard (Joanny-Marcellin-Joseph).
Appia (Yves-Paul-Louis).
Desserre (Daniel-Etienne).
Idrac (Georges-René).
Gauthier (Emile).
Benard (René-Raymond).
Groussolles (Louis-Raymond).
Cantau (Edgard-Auguste-Julien-Blaise).
Vercier (Pierre-Arsène-Paul-Félicien).
Dorwling-Carter (Joachim-Raymond).
Bourhis (André-Pierre-Eugène).

VI. — *Pour le grade de sous-chef de bureau de 2e classe.*

MM. Tamby (Ambroise-Victorien).
Catelan (Louis).
Moser (Ernest).
Brule (Georges-Emile-Marie).
Pagesy (Marie-Ferdinand-Guy).
Ewstifeieff (Georges).
Chapeyrou (Jean-Emile).
Detrait (René-Léon).
Frier (Pierre-Louis-Marius).
Regnault (Louis-Jean-Eugène).
Demarbre (Raymond-Elie-Yves).

VII. — *Pour la 1re classe du grade de rédacteur*

M. Halie (Jean).

VIII. — *Pour le grade de rédacteur de 2e classe.*

MM. Moignard (Daniel-Alfred).
David (Jean-Pierre-Albert-François).

Par arrêté du 30 novembre 1949, sont promus dans le cadre d'administration générale des colonies autres que l'Indochine, pour compter du 1er juillet 1949:

I — *Chefs de bureau hors classe.*

MM.
Giordani (Jean), rappels conservés pour services militaires: 5 ans 5 mois 13 jours.
Garat (Pierre-Paul-Henri), rappels conservés pour services militaires: 4 ans 7 mois 16 jours.
Agostini (Joseph), rappels conservés pour services militaires: 2 ans 1 mois 28 jours.
Dupeux Jean de Dieu (André), rappels conservés pour services militaires: 1 an 6 mois 14 jours.
Vilmin (Maurice), rappels conservés pour services militaires: 3 ans 6 mois 3 jours.
Laborie-Fulchic (Arthur-Joseph), rappels conservés pour services militaires: 1 an 6 mois 2 jours.
Montlivet (Gaston-Henri-Edouard), rappels conservés pour services militaires: 1 an 1 mois 9 jours.
Maennel (Georges-Julien-Charles), rappels conservés pour services militaires: 28 jours.

II. — *Chefs de bureau de classe exceptionnelle.*

Gaziniol (Camille-Marius), rappels conservés pour services militaires: 5 ans 1 mois 19 jours
Cocheteux (André-Georges), rappels conservés pour services militaires: 1 mois 16 jours.
Begue (Albert-Léonce), rappels conservés pour services militaires: 2 ans 9 mois 22 jours.
Rupin (Louis-Alfred), rappels conservés pour services militaires: 2 ans 4 mois.
Saunal (Guillaume-François), rappels conservés pour services militaires: 1 an 7 mois 12 jours.
Pasquiou (Louis), rappels conservés pour services militaires: 8 mois 2 jours.
Joffroy (Ludger), rappels conservés pour services militaires: 3 mois 15 jours.

III. — *Chefs de bureau de 1re classe.*

MM.
Camara (Abdoul-Hamid), rappels conservés pour services militaires: néant.
Livrelli (Paulin), rappels conservés pour services militaires: 25 jours.
Maigniez (Eugène), rappels conservés pour services militaires: 4 mois 12 jours.
Bessac (Lucien-René-Henry), rappels conservés pour services militaires: néant.

IV. — *Chefs de bureau de 2e classe.*

Néant.

V. — *Sous-chefs de bureau de 1re classe.*

MM.
Schmitt (Jean-Louis), rappels conservés pour services militaires: 1 an 6 mois.
Gouges (Louis-Jean-Paul), rappels conservés pour services militaires: 4 mois 16 jours.
Blanchard (Joanny-Marcellin-Joseph), rappels conservés pour services militaires: 5 mois 5 jours.
Appia (Yves-Paul-Louis), rappels conservés pour services militaires: néant.
Besserre (Daniel-Etienne), rappels conservés pour services militaires: 5 mois 12 jours.
Idrac (Georges-René), rappels conservés pour services militaires: 4 mois 25 jours.
Gauthier (Emile), rappels conservés pour services militaires: 4 mois.
Benard (René-Raymond), rappels conservés pour services militaires: 3 mois 18 jours.
Groussolles (Louis-Raymond), rappels conservés pour services militaires: 1 mois 23 jours.
Cantau (Edgard-Auguste-Julien-Blaise), rappels conservés pour services militaires: 1 mois 18 jours.
Vercier (Pierre-Arsène-Paul-Félicien), rappels conservés pour services militaires: 23 jours.
Dorwling-Carter (Joachin-Raymond), rappels conservés pour services militaires: 6 jours.
Bourhis (André-Pierre-Eugène), rappels conservés pour services militaires: néant.

VI. — *Sous-chefs de bureau de 2e classe.*

MM.
Tamby (Ambroise-Victorien), rappels conservés pour services militaires: néant.
Catelan (Louis), rappels conservés pour services militaires: 1 an.
Moser (Ernest), rappels conservés pour services militaires: néant.
Brule (Georges-Emile-Marie), rappels conservés pour services militaires: 1 an 5 mois.
Pagesy (Marie-Ferdinand-Guy), rappels services militaires conservés : 1 an 4 mois 14 jours.
Ewstifeieff (Georges), rappels services militaires conservés: 7 mois 13 jours.
Chapeyrou (Jean-Emile), rappels services militaires conservés: 6 mois.
Detrait (René-Léon), rappels services militaires conservés: néant.
Frier (Pierre-Louis-Marius), rappels services militaires conservés: 24 jours.
Regnault (Louis-Jean-Eugène), rappels services militaires conservés: 28 jours.
Demarbre (Raymond-Elie-Yves), rappels services militaires conservés: 4 mois 17 jours.

VII. — *Rédacteur de 1re classe.*

M. Halie (Jean), rappels services militaires conservés: néant.

VIII. — *Rédacteurs de 2e classe.*

MM.
Moignard (Daniel-Alfred), rappels services militaires conservés: néant.
David (Jean-Pierre-Albert-François), rappels services militaires conservés: néant.

Sages-femmes et infirmières.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer du 8 novembre 1949, Mlle Maillet (Arlette-Marie-Simone) est nommée sage-femme coloniale stagiaire, pour compter de la veille de son embarquement.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer du 9 novembre 1949, Mlle Schmidt (Jeanne) est nommée infirmière coloniale stagiaire, pour compter de la veille de son embarquement.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret portant attribution de la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 novembre 1949, décret du 10 novembre 1949:

Page 11061, 2e ligne, au lieu de: « Cocheteux (Pierre-Louis) », lire: « Cocheteux (Oscar-Pierre-Louis) »; 57e ligne, au lieu de: « Founel (Pierre) », lire: « Fournel (Pierre) »; 61e ligne, au lieu de: « Canicq (Auguste) », lire: « Canioncq (Auguste) ».

Page 11062, 10e ligne, au lieu de: « Liber (Emile) », lire: « Libeer (Emile) »; 28e ligne, au lieu de: « Meunier (Albert-Joseph-Albert) », lire: « Meunier (Alfred-Joseph-Albert) »; 67e ligne, au lieu de: « Turbe (Julien) », lire: « Turbe (Julien-Augustin) »; 73e ligne, au lieu de: « Vilai (Léon) », lire: « Vilain (Léon) ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 2 décembre 1949 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie nationale de médecine.

Par décret en date du 2 décembre 1949, est approuvée l'élection par l'académie nationale de médecine de M. Basset à la place devenue vacante dans la deuxième section (chirurgie, accouchements et spécialités chirurgicales) par suite du décès de M. Veau.

Nomination d'élèves de première année dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers.

Par arrêté en date du 22 novembre 1949, sont nommés élèves de première année dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers à compter du 1er octobre 1949, en remplacement d'élèves démissionnaires, les candidats au concours d'entrée classés sur la liste complémentaire dont les noms suivent:

Cottin (René).	Forsans (Jean).
Morizur (Yves).	Colombier (Jean).
Chapuzet (Gaston).	Paret (Pierre).
Turc-Baron (Pierre).	Dalbera (Jacques).
Tauzin (Francis).	Guidoin (Robert).

Liste d'architectes étrangers autorisés à exercer leur profession en France.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères et du ministre de l'éducation nationale, les architectes étrangers dont les noms suivent ont été autorisés à exercer leur profession en France sous réserves et conditions fixées par la loi du 31 décembre 1940 instituant l'ordre des architectes:

MM.

Venzo, de nationalité italienne (arrêté du 8 septembre 1949).

Chollet, de nationalité suisse (arrêté du 26 septembre 1949).

Vedres, de nationalité italienne (arrêté du 26 septembre 1949).

Condier, de nationalité belge (arrêté du 3 novembre 1949).

Voituron, de nationalité belge (arrêté du 3 novembre 1949).

Winders, de nationalité belge (arrêté du 14 novembre 1949).

Tallichet, de nationalité suisse (arrêté du 16 novembre 1949).

Listes d'architectes étrangers dont l'arrêté d'autorisation d'exercer a été rapporté.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères et du ministre de l'éducation nationale, l'autorisation d'exercer leur profession en France a été retirée aux architectes étrangers dont les noms suivent:

MM.

Elmer, de nationalité belge (arrêté du 2 août 1949).

Preiser, de nationalité hongroise (arrêté du 10 septembre 1949).

Par arrêté du ministre des affaires étrangères et du ministre de l'éducation nationale, l'autorisation d'exercer leur profession en France a été retirée, sur leur demande, aux architectes étrangers dont les noms suivent:

MM.

Morandi, de nationalité italienne (arrêté du 2 août 1949).

Kaplanian, de nationalité palestinienne (arrêté du 17 septembre 1949).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 49-1560 du 2 décembre 1949 étendant les dispositions du décret du 22 mars 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans les établissements hospitaliers publics ou privés, aux établissements similaires relevant des syndicats professionnels, des sociétés civiles et des associations de quelque nature que ce soit, visées par l'acte dit loi du 21 mars 1941.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de la santé publique et de la population et du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 6 et 7 du livre II du code du travail modifiés par la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures et par le décret du 14 juin 1938;

Vu le décret du 22 mars 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans les hôpitaux, hospices, cliniques, dispensaires, maisons de santé, asiles d'aliénés et tous établissements hospitaliers;

Vu l'acte dit loi du 21 mars 1941 relatif à la situation, au regard de la législation du travail, de certaines catégories de travailleurs;

Vu l'avis publié au *Journal officiel* du 20 octobre 1948 et relatif à la consultation des organisations patronales et ouvrières;

Vu les observations présentées par les organisations patronales et ouvrières intéressées;

Le conseil des ministres entendu,

Décide:

Art. 1er. — Sont ajoutées à l'article 1er du décret du 22 mars 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans les hôpitaux, hospices, cliniques, dispensaires, maisons de santé, asiles d'aliénés et tous établissements hospitaliers, et après le deuxième alinéa dudit article, les dispositions ci-après:

« Ces dispositions s'appliquent, en outre, aux ouvriers et employés occupés dans les établissements à caractère hospitalier relevant des syndicats professionnels, des sociétés civiles et des associations de quelque nature que ce soit, visés par l'acte dit loi du 21 mars 1941.

Art. 2. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la santé publique et de la population et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PIERRE SÉGELLE.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Le ministre de la santé publique et de la population,

PIERRE SCHNEITER.

Décret n° 49-1499 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières d'hygiène applicables dans les établissements dont le personnel est exposé aux poussières arsenicales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 novembre 1949: page 11314, 2e colonne, article 1er, 13e ligne, au lieu de: « des arsénites et des arséniates », lire: « des arsénites ou des arséniates »; article 4, 4e ligne, au lieu de: « le dégagement des poussières », lire: « le dégagement de poussières ».

Termes de l'avis indiquant les dangers des affections arsenicales ainsi que les précautions à prendre pour les éviter.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 novembre 1949: page 11315, 2e colonne, article 1er, au paragraphe intitulé Avis, Les affections arsenicales, Dangers, 1re ligne, au lieu de: « des poursières », lire: « des poussières ».

Termes des recommandations prévues pour les visites médicales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 novembre 1949: page 11315, 3e colonne, article 1er, au paragraphe I des recommandations, 1re ligne, au lieu de: « à l'examen d'embauche », lire: « à l'examen d'embauchage ».

Fusion et scission de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 30 novembre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite L'Aide, n° 67-112, à Bischeim, avec la société mutualiste dite L'Impartiale, n° 67-147, à Bischeim.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 30 novembre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Des Employés communaux titulaires et retraités de la ville de Beaune, n° 21-543, à Beaune, avec la société mutualiste dite Association amicale et mutuelle des anciens employés de la ville de Beaune, n° 21-182, à Beaune.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 30 novembre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Fraternelle, n° 33-371 à Cubzac-les-Ponts, avec la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Saint-Julien-de-Cubzac, n° 33-271, à Cubzac-les-Ponts.

DÉPARTEMENTS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET DES VOSGES

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 30 novembre 1949, a été approuvée la scission de la société mutualiste dite Société de secours mutuels du personnel de la Compagnie continentale du gaz, n° 54-562, à Nancy, en trois sociétés mutualistes, ainsi que la fusion de celles-ci avec les sociétés mutualistes dites 1° Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.)

du centre de Nancy, n° 54-612, à Nancy; 2° Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre de Toul, n° 54-640, à Toul; 3° Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.) du centre d'Epinal, n° 88 517, à Remiremont.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 30 novembre 1949, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: 1° Société de secours mutuels des anciens combattants de Vandenesse, n° 58-153, à Vandenesse; 2° Caisse de secours de la section des poilus nivernais d'Imphy et environs, n° 58-154, à Imphy, avec la société mutualiste dite Société de secours mutuels des poilus nivernais, n° 58-150, à Nevers.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 30 novembre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite De la ville de Saint-Omer, n° 62-11, à Saint-Omer, avec la société mutualiste dite Société mutualiste - interprofessionnelle d'entr'aide sociale de l'arrondissement de Saint-Omer, n° 62-1335, à Saint-Omer.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 1er décembre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Mutuelle des garçons bouchers et charcutiers, n° 17-173, à la Rochelle, avec la société mutualiste dite Les Arts et métiers, n° 17-6, à la Rochelle.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 1er décembre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Caisse départementale de secours mutuels d'Eure-et-Loir, n° 28-158, à Chartres, avec la société mutualiste dite La Familiale d'Eure-et-Loir, n° 28-10, à Chartres.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 1er décembre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société mutualiste des sapeurs-pompiers, n° 45-65, à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, avec la société mutualiste dite Société de secours mutuels des sapeurs-pompiers, n° 45-21, à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 1er décembre 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Mutualité scolaire de Cluny, n° 75-1157, à Paris, avec la société mutualiste dite Mutualité scolaire du 5e arrondissement, n° 75-1122, à Paris.

Administration centrale.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT D'ÉCHELON DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1948

Secrétaire d'administration de 2e classe.
2e échelon.

M. Depommier (Jean-François), à compter du 7 mars 1948.

PROMOTION

Par arrêté du 23 novembre 1949, M. Depommier, secrétaire d'administration de 2e classe, a été promu au 2e échelon de sa classe à compter du 7 mars 1948 (B. A. S. M.: 6 mois 24 jours).

Circulaire n° 243 S. S. du 26 novembre 1949 relative à l'attribution à certaines catégories de travailleurs de la majoration familiale de la prime unique exceptionnelle prévue par l'arrêté du 3 novembre 1949.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale à Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale, les inspecteurs divisionnaires du travail et de la main-d'œuvre, les directeurs départementaux du travail et de la main-d'œuvre, les ingénieurs en chef des ponts et chaussées, les ingénieurs en chef des mines, les ingénieurs en chef des circonscriptions électriques (pour exécution); Messieurs les présidents des conseils d'administration des caisses d'allocations familiales, les directeurs des régimes spéciaux d'allocations familiales (pour exécution); Messieurs les préfets (pour information).

La question se pose de savoir si la majoration familiale de la prime unique et exceptionnelle prévue par l'arrêté du 3 novembre 1949 est due aux catégories suivantes de travailleurs:

1° Ouvriers italiens travaillant en France, et dont la famille réside en Italie;

2° Ouvriers frontaliers belges travaillant en France, et dont la famille réside en Belgique.

Les travailleurs relevant de ces catégories reçoivent les allocations familiales, à savoir:

Les Italiens, des caisses françaises, qui les transfèrent en Italie;

Les Belges, des caisses françaises, qui leur payent directement les prestations.

Par conséquent, les travailleurs appartenant à ces catégories et qui bénéficient de la prime proprement dite, ont droit également à la majoration familiale calculée, ainsi que le prévoit l'article 6 de l'arrêté du 3 novembre 1949, à raison de 20 p. 100 des allocations familiales qu'ils ont perçues au titre du mois d'octobre 1949.

Les intéressés devront fournir à leurs employeurs les justifications nécessaires:

I. — *Travailleurs italiens.*

Les caisses françaises chargées de l'établissement des droits des chefs de famille italiens occupés en France, et du transfert des allocations familiales en Italie, ont la possibilité de délivrer les attestations nécessaires pour le versement de la majoration familiale aux ouvriers italiens, sur la base des allocations familiales du mois d'octobre.

II. — *Travailleurs frontaliers belges.*

Les caisses françaises peuvent justifier, comme pour les travailleurs français, du montant des allocations familiales perçues au titre du mois d'octobre 1949 pour les ouvriers frontaliers belges ayant travaillé au cours de ce mois.

PIERRE SÉGELLE.

Circulaire n° 241 S. S. relative à l'attribution de la majoration familiale de la prime unique et exceptionnelle prévue par l'arrêté du 3 novembre 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 novembre 1949: page 11529, 2e colonne, II, Montant de la majoration, 18e et 19e ligne, au lieu de: « ...c'est-à-dire dont le contrat de travail a été conclu ou interrompu... », lire: « ...c'est-à-dire dont le contrat de travail a été conclu ou rompu... ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 26 novembre 1949 portant nomination, à titre posthume, dans l'ordre de la Santé publique.

Par décret en date du 26 novembre 1949, sur la proposition du ministre de la santé publique et de la population, est nommée dans l'ordre de la Santé publique, à titre posthume:

Au grade de chevalier.

Mme Culell (Hélène), sage-femme à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Décret du 26 novembre 1949 portant nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Par décret en date du 26 novembre 1949, sur la proposition du ministre de la santé publique et de la population, sont nommés dans l'ordre de la Santé publique:

Au grade de chevalier.

Mme Bruce (Madeleine), directeur adjoint du préventorium héliomarin de Banyuls (Pyrénées-Orientales).

Mme Joulie (en religion mère Francis-Xavier), supérieure des religieuses du centre hospitalier de Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Toubert, docteur en médecine, rue Lazare-Escarguel, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 novembre 1949: page 11319, 3e colonne, 84e ligne, au lieu de: « Karkel (Henri) », lire: « Karquel (Henri) ».

Inscription sur la liste des laboratoires d'analyses médicales.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 18 mars 1946 portant statut des laboratoires d'analyses médicales, notamment l'article 1er;

Vu le décret du 18 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 mars 1946 et spécialement les articles 3 et 5;

Vu l'avis du conseil supérieur des laboratoires d'analyses médicales,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits avec les numéros ci-dessous, sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population:

1756 Le laboratoire de M. de Séguin des Hons, docteur en médecine, 5, rue René-Brément, à Drancy (Seine).

1757 Le laboratoire de M. Pech (Henri), pharmacien, place de l'Hôtel-de-Ville, à Narbonne (Aude).

1758 Le laboratoire de M. Faure (Raymond), pharmacien au Bugue (Dordogne).
1759 Le laboratoire de M. Duboy (Joseph), pharmacien, 6, rue Saint-Roch, à Mont-de-Marsan (Landes).
1760 Le laboratoire de MM. Leroy (Gustave) et Brémond (Louis), docteurs en médecine, 56, boulevard de Strasbourg, à Toulon (Var).
1761 Le laboratoire du centre hospitalier, à Rouen (Seine-Inférieure) (directeur : M. Robin, docteur en médecine).
1762 Le laboratoire de M. Bouchon (Jean), pharmacien à Bourg-d'Oisans (Isère).
1763 Le laboratoire de l'hôpital de Vienne (Isère) (directeur: M. Massia, docteur en médecine).
1764 Le laboratoire de M. Gourdon (Edouard), docteur en médecine, 2, rue Guétal, à Grenoble (Isère).
1765 Le laboratoire de l'hôpital départemental du Vinatier, à Bron (Rhône) (directeur: M. le professeur Revol).
1766 Le laboratoire de la Maison de Saint-Lazare, à Paris (Seine) (directeur : M. Lévy-Bing, docteur en médecine).
1767 Le laboratoire de M. Gobinet (René), pharmacien, 12, rue Pierre-Curie, à Rethel (Ardennes).
1768 Le laboratoire de M. Dauly (Roger), pharmacien, 1, place du Bourg, à Rodez (Aveyron).
1769 Le laboratoire de M. Collomb (Julien), pharmacien, place Eugène-Barthelon, à Embrun (Hautes-Alpes).
1770 Le laboratoire de la pharmacie Buisson, 30, rue Bobillot, à Paris (directeur provisoire: M. Tresal, pharmacien).
1771 Le laboratoire de l'hôpital psychiatrique de Ville-Evrard, à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise) (directeur: M. Truhaut (René), pharmacien).
1772 Le laboratoire de Mme Ethevenard, docteur en médecine, 41, rue Charles-Floquet, à Paris (Seine).
1773 Le laboratoire de M. Rochedix, docteur en médecine, 31, cours Jean-Jaurès, à Grenoble (Isère) (activité limitée au métabolisme basal).
1774 Le laboratoire de la fondation franco-américaine, à Berck (Pas-de-Calais) directeur: Mme Froyez-Roderer, docteur en médecine).
1775 Le laboratoire de M. Deribeux (Jacques), docteur en médecine, 21, avenue de la République, à Paris (activité limitée au métabolisme basal).
1776 Le laboratoire de M. Bernard (Marcel), pharmacien, 61, rue du Président-Jeanneney, à Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône).
1777 Le laboratoire de Mme Merveille, pharmacien, 21, rue du Général-Patton, à Granville (Manche).
1778 Le laboratoire de M. Lestra, pharmacien, 18, rue du Docteur-Mazet, à Grenoble (Isère).
1779 Le laboratoire de M. Peillod, pharmacien, à la Cluse (Ain).
1780 Le laboratoire de la clinique Saint-Damien, 23, rue de Folgensbourg, à Mulhouse (Haut-Rhin) (directeur : M. Kueny, docteur en médecine).
1781 Le laboratoire de M. Gérardin (Ernest), pharmacien, à Montrevel (Ain).
1782 Le laboratoire de M. Perrot, docteur en médecine, 76, rue des Malassis, Vitry-sur-Seine (Seine) (activité limitée à l'anatomo-pathologie).
1783 Le laboratoire de M. Hordoir (Roger), pharmacien, 30, avenue Charles-de-Gaulle, à Houilles (Seine-et-Oise).
1784 Le laboratoire de M. Massuelle (Jean), pharmacien, 6, rue du Martroi, à Ballancourt (Seine-et-Oise).
1785 Le laboratoire de M. Folliet (J.), pharmacien, place de la Mairie, à Pontcharra-Breda (Isère).
1786 Le laboratoire de M. Valour (Jean), pharmacien à Langeac (Haute-Loire).
1787 Le laboratoire de la faculté de médecine, 21, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris (directeur: M. Tourneur (Rodolph), docteur en médecine) (activité limitée à l'anatomo-pathologie).
1788 Le laboratoire de M. Pierrart (Georges), pharmacien, à Englefontaine (Nord).
1789 Le laboratoire de M. Chambreuil (Paul), pharmacien, place du Centre, à Digoin (Saône-et-Loire).
1790 Le laboratoire de M. Frouin (André), pharmacien, à Rocheservière (Vendée).
1791 Le laboratoire du centre médico-social de l'Association paritaire d'action sociale du bâtiment et des travaux publics de la région parisienne, 50, rue Balard, à Paris (directeur: M. Cros-Decam (Jean), docteur en médecine).
1792 Le laboratoire du dispensaire de la cité de l'Air, 4, rue de la Porte-d'Issy, à Paris directeur: M. Biget (Pierre), pharmacien).
1793 Le laboratoire de l'hôpital-hospice de Meaux, à Meaux (Seine-et-Marne) (directeur: M. Bours (René), pharmacien).
1794 Le laboratoire de M. Bailly (Roland), pharmacien, à Gerlis (Côte-d'Or).
1795 Le laboratoire de M. Mathio (Jacques), pharmacien, à Morcenx (Landes).
1796 Le laboratoire de M. Grelier (Félix), pharmacien, 21, cours La Fayette, à Cusset (Allier).
1797 Le laboratoire de M. Camhi (Robert), docteur en médecine, 12, rue de la Glacière, à Paris.
1798 Le laboratoire de l'hôpital psychiatrique de Maison-Blanche, à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise) (directeur: M. Cavier, pharmacien).
1799 Le laboratoire de M. Berger (Louis), pharmacien, 46, cours Bournissac, à Cavaillon (Vaucluse).
1800 Le laboratoire de M. Pribat, pharmacien, avenue de Draveil, à Vigneux (Seine-et-Oise).
1801 Le laboratoire départemental de bactériologie de l'hôpital Saint-Jean, à Arras (Pas-de-Calais) (directeur: M. Vaillant, docteur en médecine).
1802 Le laboratoire de M. Hedou (Henri), pharmacien, 101, rue Jean-Jaurès, à Montereau (Seine-et-Marne).
1803 Le laboratoire de M. Bouveret (Pierre), pharmacien, 76, avenue de la République, à Champagnole (Jura).
1804 Le laboratoire du bureau d'hygiène, 60, rue de Séze, à Lyon (Rhône), (directeurs: MM. Violet et Couture, docteurs en médecine).
1805 Le laboratoire de M. Durand (Georges), pharmacien, 66, rue Audry, à Surgères (Charente-Maritime).
1806 Le laboratoire de la société mutualiste des établissements Solvay et Cie, à Tavaux-Gilés (Jura) (directeur: M. Redel, docteur en médecine).
1807 Le laboratoire de MM. Louis et Georges Camo, docteurs en médecine, 23, quai Vauban, à Perpignan (Pyrénées-Orientales) (activité limitée à l'anatomo-pathologie).

Art. 2. — L'article 1er de l'arrêté du 8 juillet 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

265 Le laboratoire de M. Morelon (Francis), pharmacien à Panissières (Loire).

Art. 3. — L'article 1er de l'arrêté du 4 mai 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1096 Le laboratoire de bactériologie et de biologie médicale de l'hospice civil de Belfort (directeur: M. Revel (Paul), pharmacien).

Art. 4. — L'article 1er de l'arrêté du 30 octobre 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1521 Le laboratoire de Mlle Liliane Pougnault, pharmacien, 78, boulevard Mortier, Paris (20e).

Art. 5. — L'article 1er de l'arrêté du 2 juin 1948 est modifié ainsi qu'il suit.

1290 Le laboratoire d'analyses médicales de la Régie autonome des transports parisiens, 118, rue du Mont-Cenis, Paris (18e) (directeur : M. Lebedel (André), bénéficiaire de l'article 5).

Art. 6. — L'article 1er de l'arrêté du 9 avril 1948 est modifié ainsi qu'il suit.

1077 Le laboratoire de M. François Morand, pharmacien, 42, rue du Président-Wilson, Levallois-Perret (Seine).

Art. 7. — L'article 4 de l'arrêté du 22 juillet 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

1372 Le laboratoire de l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) (directeur: M. Lecocq, pharmacien).

Art. 8. — L'article 1er de l'arrêté du 21 août 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1163 Le laboratoire départemental de bactériologie et de l'hôpital de Purpan (directeur: Mme Enjalbert, docteur en médecine), à Toulouse (Haute-Garonne).

Art. 9. — Le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 2 décembre 1949.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT WIRTH.

Composition du jury de l'examen d'aptitude à l'emploi de mécanicien au centre de désinfection de Marseille.

Par arrêté en date du 1er décembre 1949, le jury de l'examen d'aptitude à l'emploi de mécanicien au centre de désinfection de Marseille et dont les épreuves auront lieu le 9 décembre, à Marseille, est composé comme suit:

M. le docteur Olieu, inspecteur général de la santé et de la population, président.

M. Bontz, administrateur civil de 1re classe, chargé des fonctions de sous-directeur de l'administration générale, représentant M. le directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget;

Mme le docteur Valensi, médecin inspecteur principal de la santé des Bouches-du-Rhône, représentant M. le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux;

M. le docteur Petit-Maire, secrétaire général de l'école nationale de la santé publique, représentant M. le directeur de l'école nationale de la santé publique;

M. le docteur Lembrez, médecin inspecteur divisionnaire de la santé, directeur de la circonscription sanitaire de Marseille;

M. Pellegrin, capitaine de police sanitaire de Marseille;

Un professeur d'école professionnelle;

Un fonctionnaire du 2e bureau de l'administration générale du personnel et du budget assurera les fonctions de secrétaire.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Remise de débet.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre des postes, télégraphes et téléphones en date du 29 novembre 1949, il a été fait remise à M. Roy, ex-receveur à Corneilles (Eure), sous réserve du payement d'un somme de trois mille deux cents francs, du reliquat du débet constaté à sa charge par décision du 5 avril 1946.

Administration centrale.

Par arrêtés du 29 novembre 1949, ont été mises en disponibilité pour une durée de deux ans à compter du 1er novembre 1949:

Mme Paris, contrôleur;
Mme Bechet, agent d'exploitation.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 29 novembre 1949, ont été mutés:

A Paris-87: M. Lacaze, receveur de 2e classe à Feurs;

A Paris, services ambulants: M. Nogaret, inspecteur principal à Paris, ligne de l'Ouest.

Par arrêté en date du 30 novembre 1949, est détaché au conseil central des œuvres sociales du Gaz et de l'Electricité de France, à titre de régularisation et pour la période du 8 mars 1948 au 30 septembre 1949, dans les conditions prévues à l'article 99 (§ 3) de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, M. Maurice Pressouyre, inspecteur adjoint des postes, télégraphes et téléphones, à Paris-poste.

Par arrêté en date du 30 novembre 1949, Mme Verderosa, agent d'exploitation à Paris-chèques postaux, est détachée, pour une durée d'un an, auprès du ministre de l'industrie et du commerce, en qualité de secrétaire d'administration stagiaire, à compter du 15 juillet 1949.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 6 décembre 1949.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion: I. du projet de loi prononçant la dissolution de la société en commandite par actions Automobiles M. Berliet et Cie et de la Société civile Berliet, et portant statut de l'entreprise Berliet; II. des propositions de loi: *a*) de M. Airoldi et plusieurs de ses collègues tendant à la nationalisation des usines Berliet; *b*) de M. André Denis et plusieurs de ses collègues tendant à l'adoption d'un statut définitif des usines automobiles Berliet, *c*) de M. Airoldi et plusieurs de ses collègues ayant pour objet de régler définitivement le statut juridique des usines automobiles Berliet; III. de la proposition de résolution de M. Degoutte et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour obtenir la transformation de l'entreprise Berliet en une société d'économie mixte Berliet et Cie. (Nos 6703-265-1455-3395-2966-2284-2690-6408-1834-5575-7332. — M. André Denis, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de loi de M. Viatte et plusieurs de ses collègues tendant à préciser le statut des ministres du culte catholique au regard de la législation sociale. (Nos 6146-6145. — M. Viatte, rapporteur.)

3 — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier l'article 2 du décret-loi du 17 juin 1938 relatif à l'organisation et à l'unification du régime d'assurance des marins. (Nos 7374-7815. — M. Fayet, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi portant modification à l'article 111 et aux articles 113 à 117 du code du travail maritime. (Nos 5699-6676. — M. Cayol, rapporteur.)

5. — Discussion des conclusions du rapport de la commission de la justice et de législation sur la codification des textes relatifs aux pouvoirs publics. (No 6336. — M. Minjoz, rapporteur.)

6. — Discussion des propositions de loi portant modification et codification de la législation relative aux rapports entre bailleurs et locataires d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal. (Nos 42-128-129-130-131-132-217-309-384-637-761-922-1095-2617-2993-3418-3449-3450-3451-3908-4461-4998-5068-5229-5695 [rectifié]-5791-7069-7071-1255-3481-8412. — M. Chautard, rapporteur.)

7. — Discussion: I. — Des propositions de loi: 1° de M. André Marty et plusieurs de ses collègues tendant à l'enseignement de la langue catalane dans les universités de Montpellier et de Toulouse et dans certains établissements d'enseignement; 2° de M. Vourc'h et plusieurs de ses collègues, sénateurs, sur l'enseignement de la langue bretonne. — II. — De la proposition de résolution de M. Pierre Hervé et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les arrêtés et mesures nécessaires à la conservation de la langue et de la culture bretonnes, à l'abrogation des dispositions qui proscrivent l'usage de la langue bretonne dans l'enseignement public et à l'organisation d'un enseignement de la langue bretonne dans les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. (Nos 1326-5071-5028-7777. — M. Deixonne, rapporteur.)

8. — Discussion: 1° du projet de loi portant création de bureaux d'aide sociale; 2° de la proposition de loi de M. Ségelle et plusieurs de ses collègues tendant à fusionner les bureaux de bienfaisance et les bureaux d'assistance en bureaux d'aide sociale. (Nos 6349-4952-7610. — M. Bouxom, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote des conclusions du rapport de la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions tendant à modifier l'article 50 du règlement relatif à la motion de censure. (No 7473. — Mme Germaine Peyroles, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Fixation de la date de discussion des interpellations:

1° De M. Degoutte, sur les enseignements que le Gouvernement a tirés des grands incendies du mois d'août dans les Landes, sur les mesures qu'il compte prendre pour éviter le retour de telles catastrophes et sur celles qu'il a mises en application pour limiter, dans la mesure du possible, les pertes de richesses occasionnées par le sinistre;

2° De M. Ramarony, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour porter secours aux malheureuses victimes des incendies de forêts et à leur famille et pour assurer la protection et le reboisement des landes de Gascogne;

3° De M. Félix Garcia, sur l'origine et les causes des incendies qui ont ravagé la forêt de Gascogne, l'insuffisance des mesures qui, au début, furent prises pour les combattre, les mesures à prendre pour en éviter la répétition, le châtiment des incendiaires arrêtés, la tenteur apportée par le Gouvernement pour secourir les sinistrés et victimes civiles et militaires, l'insuffisance de la participation du Gouvernement à l'aide aux sinistrés et victimes, l'utilisation des fonds provenant de la solidarité publique détenus par l'Etat, les mesures à prendre pour que l'écoulement des stocks de bois soit enfin assuré de façon satisfaisante, la nécessité d'entreprendre immédiatement les travaux nécessaires pour reconstituer la forêt détruite et rendre à la région sa prospérité;

4° De M. Marc Dupuy, sur: *a*) les causes du catastrophique incendie qui a ravagé, en août dernier, le département de la Gironde, semant la ruine, la mort et la désolation; *b*) l'insuffisance des moyens mis par le Gouvernement à la disposition des populations pour faire face à l'incendie qui, faisant suite à l'absence totale de vigilance et de surveillance, met en cause ses responsabilités; *c*) les mesures qu'a prises ou compte prendre le Gouvernement pour arrêter et prévenir les incendies, ainsi que pour les secours aux populations si durement éprouvées; *d*) les moyens qu'il entend mettre à la disposition des populations pour l'exploitation des bois brûlés et la reconstitution de la forêt;

5° De M. Lamarque-Cando, sur les causes et les conséquences des incendies de forêts du Sud-Ouest et sur l'application des dispositions de l'ordonnance du 28 avril 1945 pour la remise en valeur de la région de la forêt de Gascogne;

6° De M. Defos du Rau, sur les causes des incendies de forêts dans les Landes et sur les mesures prises pour en réparer les conséquences, ainsi que sur les moyens qui seront mis en œuvre dans l'avenir pour empêcher le retour de sinistres aussi graves;

7° De M. Max Brusset, sur les causes et les conséquences de l'explosion du camp de Bussac qui, le 18 août 1949, a causé dans la région un incendie mettant les habitants des villages environnants dans une situation critique.

3. — Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du mardi 6 décembre 1949.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Lecœur, jusques et y compris M. de Lepervanche.

Tribunes. — Depuis M. David (J.-P.), jusques et y compris M. Denis (André).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 6 décembre 1949.

No 8358. — Proposition de loi de M. Palewski tendant à modifier le régime d'imposition de certaines exploitations de polyculture (renvoyée à la commission des finances).

No 8126. — Rapport, par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950.

No 8415. — Proposition de résolution de M. Caron tendant à inviter le Gouvernement à accorder au crédit agricole mutuel les moyens nécessaires pour élever le plafond des prêts à long et moyen terme aux agriculteurs (renvoyée à la commission de l'agriculture).

No 8416. — Proposition de loi de M. Gabelle tendant à faire considérer comme des salaires, pour l'établissement de l'impôt, les gains réalisés dans l'exercice de leur profession par les gérants des maisons d'alimentation à succursales multiples et des coopératives de consommation (renvoyée à la commission des finances).

No 8488. — Proposition de loi de M. Duforest modifiant les articles 8, 9 et 10 de la loi du 11 octobre 1940 sur la lutte contre le travail noir (renvoyée à la commission du travail).

No 8499. — Proposition de résolution de M. Hénault tendant à inviter le Gouvernement à permettre aux étudiants ayant résilié leur sursis d'être incorporés immédiatement (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

No 8501. — Proposition de loi de M. Mahaingerie tendant à modifier la loi n° 49-787 du 15 juin 1949 relative au cumul des exploitations agricoles (renvoyée à la commission de l'agriculture).

No 8505. — Proposition de loi de M. Bouxom tendant à accorder les avantages de la loi du 15 avril 1949 à certaines catégories d'appelés appartenant à des familles nombreuses (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 8506. — Proposition de loi de M. Coudray tendant à modifier l'article 2 de la loi du 31 décembre 1918 modifiant certaines dispositions du statut du fermage et du métayage (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8514. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David tendant à reconduire l'allocation temporaire aux vieux pour le quatrième trimestre 1949, à porter le taux de ladite allocation à 30.000 F par an et à relever le plafond des ressources à 100.000 francs pour une personne seule et à 150.000 F pour un ménage (renvoyée à la commission du travail).

N° 8515. — Proposition de résolution de M. Anxionnaz tendant à inviter le Gouvernement à augmenter l'avance sur pension versée aux fonctionnaires dont le droit à pension a été admis avant 1915 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8519. — Proposition de résolution de M. Mondon tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 1er du décret n° 48-1830 du 1er décembre 1948 relatif au transfert à titre gratuit et à la restitution aux familles des corps des anciens combattants et victimes de guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8523. — Proposition de loi de M. Berger tendant à surseoir à l'application de la majoration des loyers tant que n'est pas effectuée la revalorisation des traitements, salaires, pensions et retraites (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8531. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David tendant à rétablir les dispositions particulières du décret du 26 janvier 1939 relatif à la réglementation du cumul (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8542. — Projet de loi tendant à autoriser l'octroi d'avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension aux personnels du service actif des égouts (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 8548. — Proposition de loi de Mme Rabaté portant institution d'un statut du personnel hospitalier (renvoyée à la commission de la famille).

N° 8549. — Proposition de résolution de M. Tourtaud tendant à inviter le Gouvernement à payer sans délai le reliquat de la prime à l'hectare prévue par la loi du 8 juillet 1947 visant à encourager la culture du blé et du seigle (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8550. — Projet de loi tendant à compléter le livre II du code pénal et modifiant les articles 61, 62, 268 et 365 dudit code (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8551. — Projet de loi relatif à la composition de la justice de paix de Colomb-Béchar (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 8552. — Projet de loi modifiant la loi du 30 juillet 1947 relative à l'organisation des justices de paix (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8553. — Projet de loi portant création de postes de magistrats et de greffiers dans certains tribunaux de première instance du ressort de la cour d'appel d'Alger (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 8554. — Projet de loi abrogeant l'article 4 de la loi du 5 juin 1875 (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8555. — Projet de loi relatif aux tribunaux de commerce en Algérie (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 8556. — Projet de loi modifiant et complétant les articles 139, 140, 142, 143, 144 et 260 du code pénal (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8557. — Projet de loi tendant à modifier l'article 5 de la loi du 25 ventôse an XI, modifié par la loi du 12 août 1902 (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8558. — Projet de loi abrogeant la loi du 25 décembre 1880 sur la répression des crimes commis dans l'intérieur des prisons (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8559. — Projet de loi tendant à instituer un article 320 *bis* et modifiant l'article 434 du code pénal (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8560. — Projet de loi tendant à l'institution d'une caisse de retraite et de prévoyance pour les membres des mahakmas et des adouls de justices de paix d'Algérie (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 8561. — Projet de loi modifiant l'article 218 du code pénal (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8562. — Projet de loi portant modification de l'article 1er de la loi du 2 septembre 1941 sur la protection de la naissance, et constatation de nullité de la loi du 18 décembre 1941 (renvoyé à la commission de la famille).

N° 8563. — Projet de loi relatif à l'organisation des services médicaux du travail dans les mines (renvoyé à la commission de la production industrielle).

N° 8565. — Projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide signée à Paris le 11 décembre 1948 (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8573. — Proposition de loi de M. Berger tendant à accorder le bénéfice du maintien dans les lieux à certains bénéficiaires de réquisition et à proroger la durée des autres réquisitions (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8581. — Projet de loi relatif au développement des dépenses civiles d'investissement (réparation des dommages de guerre) (renvoyé à la commission des finances).

N° 8582. — Projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissement (prêts et garanties pour l'exercice 1950) (renvoyé à la commission des finances).

N° 8590 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8592. — Avis transmis par M. le président du Conseil économique sur le projet de loi relatif à la création de zones franches dans les ports.

N° 8593. — Rapport, par M. Blanchet, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à attribuer des avances remboursables au Crédit mutuel agricole pour financer les prêts à long terme et les prêts aux jeunes agriculteurs.

N° 8597. — Proposition de loi de M. Patinaud tendant au rétablissement de la liberté des salaires dans le cadre des conventions collectives et à la détermination d'un salaire minimum garanti (renvoyée à la commission du travail).

N° 8605. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à modifier la loi du 29 juillet 1949 relative à la répression des faits de collaboration (renvoyée à la commission de la justice).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 7 décembre 1949, à quatorze heures trente (local de la commission n° 263):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Les projets de loi:

(N° 8420) Tendant à ratifier une décision douanière concernant Madagascar;

(N° 8460) Tendant à ratifier le décret du 4 novembre 1949 modifiant les droits de douane d'exportation;

(N° 8516) Tendant à ratifier une décision douanière concernant les établissements français de l'Océanie;

(N° 8517) Relatif à l'indemnisation des ressortissants français touchés par les nationalisations polonaises;

Les propositions de loi:

(N° 8379) De MM. Brusset et Bardoux tendant à modifier la composition du Conseil économique;

(N° 8423) De MM. Schauffler, Tinaud et Louis Rollin relative à l'interdiction des timbres primes ou primes en nature.

II. — Discussion du rapport de M. Duforest sur la proposition de loi (n° 1117) de M. Minjoz réglementant l'accès à la profession de charcutier.

III. — Discussion du rapport de M. Gazier sur la proposition de loi (n° 2395) de M. Badiou tendant à modifier la loi régularisant la situation des entreprises réquisitionnées.

IV. — Discussion des rapports de M. Villard sur les projets de loi (nos 5866, 6105, 6272) tendant à ratifier des décisions douanières intéressant Saint-Pierre et Miquelon, Madagascar, le Cameroun et l'Afrique équatoriale française.

V. — Discussion du rapport de M. Duforest sur la proposition de loi (n° 6991) de M. Liquard réglementant l'emploi des dénominations « tailleur » et « sur mesures ».

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 7 décembre 1949, à dix heures (local du 7e bureau):

I. — Rapport d'information de M. Jacques Bardoux sur les ex-colonies italiennes.

II. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 7 décembre 1949 (local de la commission, n° 232):

A neuf heures trente.

Suite de la revision du statut du fermage et du métayage. (Titre IV de l'ordonnance du 17 octobre 1945. — Conversion des baux à colonat partiaire en baux à ferme).

A quatorze heures trente.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 8439) de M. Garcia (pâtes à papier importées);

La proposition de résolution (n° 8466) de M. Tanguy-Prigent (crédit agricole mutuel);

La proposition de loi (n° 8575) de M. Moussu (commissions consultatives des baux ruraux);

La proposition de loi (n° 8576) de M. Moussu (assesseurs des tribunaux paritaires).

II. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 8424) (remplacement de la taxe sur les céréales).

III. — Examen des rapports:

De M. Baurens sur l'avis du Conseil de la République (n° 8497) (courtiers de campagne);

De M. Montagnier sur sa proposition de loi (n° 8015) (statut de la chasse);

De M. Pirot sur la proposition de loi (n° 7127) de M. Juge (allocations familiales agricoles);

De M. Pirot sur la proposition de loi (n° 7991) de Mme Marie Lambert (importations de chevaux);

De M. Ruffe sur la proposition de loi (n° 8392) de M. Garcia (forêt de Gascogne);

De M. Lucas sur la proposition de loi (n° 8398) de M. Dulin, sénateur (sociétés coopératives agricoles).

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 7 décembre 1949, à dix heures (local de la commission n° 213).

I. — Nomination de rapporteurs pour avis pour le projet de loi de finances (n° 8336) et le projet concernant les dépenses militaires (section commune, guerre, marine, air, territoires d'outre-mer).

II. — Rapport de M. Girardot sur la proposition de résolution (n° 8181) de M. Michelet concernant le tour de départ aux T.O.E.

III. — Suite de la discussion du rapport de M. le Troquer sur le projet (n° 2922) et les propositions de loi (n°s 1532, 4130, 5272) relatifs à l'organisation des forces armées.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 7 décembre 1949 (local de la commission n° 262):

A quatorze heures trente.

I. — Suite de l'examen du second rapport supplémentaire de Mme Lempereur sur la proposition de loi de M. Garaudy portant statut du personnel auxiliaire de l'enseignement primaire (n°s 688, 2464, 5710).

II. — Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 8475) de M. Barthélemy: reconnaissance du groupe spéléologique jurassien;

La proposition de résolution (n° 8450) de M. Hamon: modification au décret créant le cadre unique.

IV. — Questions diverses.

A quinze heures trente.

Audition de M. André Morice, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 7 décembre 1949, à quatorze heures (local de la commission n° 249):

I. — Suite du rapport supplémentaire de M. Jean Cayeux sur les propositions de loi: 1° de Mme Poinso-Chapuis tendant à organiser la coordination des services sociaux; 2° de M. Auban tendant à organiser la liaison et la coordination des services sociaux (n°s 1991, 7020, rapp. n° 5950).

II. — Rapport de Mme Denise Bastide sur: 1° la proposition de loi de M. Patinaud tendant à l'application de la Constitution de la République française qui garantit aux économiquement faibles des moyens convenables d'existence; 2° la proposition de résolution de M. Midol tendant à inviter le Gouvernement à donner à la carte sociale des économiquement faibles un caractère de priorité afin de faciliter l'accès des divers transports publics aux titulaires de ladite carte (n°s 7419, 8373).

III. — Rapport de M. Vuillaume sur la proposition de loi (n° 7590) de M. Penoy tendant à compléter la liste des établissements insalubres ou dangereux.

IV. — Rapport de M. Cordonnier sur la deuxième lecture du projet de loi, tendant à rendre obligatoire pour certaines catégories de la population la vaccination par le vaccin antituberculeux B. C. G. (n° 7872).

V. — Rapport de Mme Poinso-Chapuis sur la proposition de loi (n° 7068) de M. Ségelle tendant à compléter et à modifier la loi du 18 août 1948 relative à l'organisation et au fonctionnement de la lutte contre les maladies vénériennes.

VI. — Questions diverses.

VII. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 8029) de M. Baylet concernant les stations uvales;

La proposition de résolution (n° 8326) de M. Gros tendant à interdire l'importation du « coca-cola »;

La proposition de loi (n° 8187) de M. Bouxom relative à l'aide à domicile;

Eventuellement, la proposition de loi (n° 8548) de Mme Rabaté concernant le statut des personnels hospitaliers.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 7 décembre 1949, à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 8549) relatif à l'application en Algérie de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre;

La proposition de loi (n° 8433) de M. Delachenal sur la répartition des dépenses relatives à l'entretien des groupes scolaires;

La proposition de résolution (n° 8377) de M. Benchennouf relative à l'immigration des Nord-Africains dans la métropole.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

Le projet de loi (n° 8059) relatif au F. I. D. E. S. et au F. I. D. O. M.;

La proposition de loi (n° 4360) de M. Arthaud portant institution d'un statut des personnels hospitaliers.

III. — Examen des rapports:

De M. Lefèvre-Pontalis sur la proposition de loi (n° 109) de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier la loi du 15 mai 1930 relative au reclassement des voies privées de Paris;

De M. Servin sur la proposition de loi (n° 1205) de M. Gresa tendant à faire bénéficier les fonctionnaires mobilisés au cours de la guerre 1939-1945 des dispositions de l'article 23 de la loi du 9 décembre 1927;

De Mme Sportisse sur la proposition de loi (n° 6631) tendant à la suppression du régime spécial des territoires du Sud en Algérie.

IV. — Suite de l'avis de M. Badiou sur le projet de loi (n° 6349) portant création des bureaux d'aide sociale, et la proposition de loi (n° 4952) de M. Ségelle tendant à fusionner les bureaux de bienfaisance et les bureaux d'assistance en bureaux d'aide sociale. (Rapport n° 7610 de M. Bouxom.)

V.— Examen des rapports:

De M. Funlupt-Esperaber sur la proposition de loi (n° 7126) dont il est l'auteur, relative aux syndicats de communes et aux syndicats mixtes;

De M. Wagner sur le projet de loi et les propositions de loi de MM. Denais, Bruyneel, Segelle, Biondi, Max Lejeune, André Denis, Cherrier et Médecin (n°s 6706, 264, 376, 412, 570, 1183, 1184, 2152, 4192 et 4528), relatifs aux majorations d'ancienneté en faveur des fonctionnaires justifiant de services militaires et assimilés;

De M. Kuehn sur le projet de loi (n° 8197) autorisant la passation d'un bail pour une durée de trente ans par l'Etat à la ville de Châteauroux.

VI. — Examen d'une motion présentée par les inspecteurs de police.

VII. — Echange de vues sur le rapport de M. Borra sur la demande de nouvelles délibérations sur la proposition de loi relative à la réfection du réseau routier de l'Algérie. (N°s 6319, 7903.)

VIII. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 7 décembre 1949 (local de la commission n° 250):

A dix heures.

Rapport de M. Garet sur: 1° le projet de loi (n° 6895) tendant à mettre fin au régime des réquisitions de logement; 2° les propositions de loi de MM. Minjoz, Pflimlin, René Coty, Angeletti, Mme Péri, MM. Mondon, Frédéric-Dupont (n°s 997, 1186, 1703, 2876, 3721, 4516, 8080, 8395) tendant à modifier l'ordonnance du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles en vue de remédier à la crise du logement; 3° les propositions de résolution de MM. Burlot et Delachenal (n°s 3694, 4988) tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret instituant une taxe sur les locaux insuffisamment occupés.

A quinze heures.

I. — Audition de M. Dery, rapporteur pour avis du Conseil économique, sur la proposition de loi de M. Joseph Denais tendant à réprimer la vente spéculative des immeubles à usage d'habitation.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 8434) de M. Delachenal: droit de passage pour adduction d'eau potable;

La proposition de loi (n° 8391) de M. Ramarony modifiant l'article 20 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 8405) de M. Berger modifiant l'article 33 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 8476) de M. Péron modifiant l'article 69 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 8539) de M. Chautard assurant une meilleure utilisation familiale des immeubles d'habitation;

La proposition de loi (n° 8411) de M. Minjoz invitant le Gouvernement à surseoir à l'augmentation du prix des meublés;

La proposition de loi (n° 8525) de M. Bardoux sur les donations et fondations des associations, sociétés et académies reconnues d'utilité publique;

La proposition de loi (n° 8456) de M. Geoffroy, sénateur, instituant le règlement amiable homologué en faveur des débiteurs commerçants;

La proposition de loi (n° 8461) de M. Olmi modifiant l'article 401 du code pénal;

La proposition de résolution (n° 8364) de M. Deshors: renforcement des pénalités pour émission de chèques sans provision;

La proposition de loi (n° 5614) de M. Benoist abrogeant le décret du 4 décembre 1930.

III. — Communication du président.

IV. — Suite du rapport de M. Minjoz sur les propositions de loi de M. Joseph Denais, de M. Citerne et de M. Pleven (nos 5619, 5762, 6060, 6167, 6350) et la proposition de résolution (no 5765) de M. Citerne tendant à réprimer les ventes spéculatives d'immeubles par appartements et sur les propositions de loi (no 8297) de Mme Lefebvre et (no 8310) de M. Louis Rollin tendant à modifier la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers.

V. — Rapport de M. Delahoutre sur la proposition de loi de M. Eugène Rigal (no 8535) tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 7 mars 1925 sur les sociétés à responsabilité limitée en vue de réserver cette forme de société aux petites et moyennes entreprises et aux associations à caractère familial.

VI. — Rapport de M. Tinaud sur le projet de loi (no 7022) portant création et suppression de postes de magistrats.

VII. — Rapport de M. Silvandre sur la proposition de loi (no 1413) de M. de Moro-Giafferri tendant à accorder un droit de représentation aux enfants naturels reconnus dans la succession de leurs grands-parents morts *ab intestat*.

VIII. — Rapport de M. Wasmer sur le projet de loi (no 4587) tendant à faciliter l'équipement des entreprises par le recours au crédit.

IX. — Rapport de M. Berger sur: 1o la proposition de loi de M. Albert Petit tendant à modifier le décret du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique (no 5052); 2o la proposition de loi de M. Solinhac tendant à modifier l'article 43 du décret du 8 août 1935 relatif à l'expropriation (no 6357); 3o la proposition de loi de M. Barel tendant à l'indemnisation rapide et équitable des expropriés du nouvel aéroport de Nice (no 7972); 4o la proposition de loi de MM. Bacon et Bour tendant à modifier l'article 45 du décret du 8 août 1935 relatif à l'expropriation; 5o la poposition de résolution (no 5731) de M. Bardoux invitant le Gouvernement à modifier l'article 45 du décret du 8 août 1935 relatif à l'expropriation.

X. — Rapport de M. Delahoutre sur les propositions de loi et de résolution relatives à la revision des rentes viagères (3e partie).

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 7 décembre 1949, à seize heures (local de la commission no 241):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (no 8465) de M. Reeb tendant à inviter le Gouvernement à étudier d'urgence la modification de la législation française sur la sécurité de la navigation aérienne et maritime afin de rendre obligatoire la présence de pommades spéciales contre les brûlures provoquées par les incendies à bord des avions, des bateaux-citernes, des paquebots à chauffe au mazout, aussi bien que dans les stations aériennes et installations portuaires.

II. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi (no 8337) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'année 1950.

III. — Examen en deuxième lecture des articles 16 et 20 du rapport de M. Bouret sur le projet de loi (no 4512) portant organisation de l'aéronautique marchande.

IV. — Rapport de M. Barthélemy sur la proposition de résolution (no 5247), dont il est l'auteur, tendant à étendre au personnel de l'ex-compagnie générale des automobiles postales intégré dans les cadres de l'administration des postes, télégraphes et téléphones en vertu de la loi no 47-431 du 12 mars 1947, le bénéfice de l'article 1er de la loi du 14 avril 1924 permettant d'effectuer des versements rétroactifs, basés sur le temps d'auxiliariat, pour constitution de pension de retraite.

V. — Avis de M. Verneyras sur la proposition de résolution (no 6101) de M. Triboulet tendant à obtenir pour les étudiants à l'université de Paris une réduction de 50 p. 100 sur les transports de la région parisienne.

VI. — Avis de M. Verneyras sur la proposition de résolution (no 6165) de M. Cayol tendant à faire bénéficier les élèves de l'enseignement supérieur de l'université de Paris d'une réduction de 50 p. 100 sur les transports en commun de la région parisienne.

VII. — Rapport de M. Dufour sur la proposition de résolution (no 7970) de M. Modry tendant à prendre toutes dispositions utiles pour favoriser la percée d'un tunnel routier sous le Fréjus afin d'assurer une liaison routière rapide France-Italie.

VIII. — Rapport de M. Dufour sur la proposition de loi (no 8356) de M. Mora tendant à accorder aux tuberculeux en traitement dans les établissements de cure, à leurs familles et aux personnes désignées par les malades: 1o la réduction de 50 p. 100 sur les tarifs de chemin de fer; 2o la franchise postale.

IX. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 7 décembre 1949, à quinze heures (local de la commission no 206):

I. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi:

(No 8427) De Mme Lempereur tendant à modifier la loi du 20 septembre 1948;

(No 8454) De M. Darou tendant à modifier le décret du 20 janvier 1940 relatif aux pensions militaires;

(No 8455) De M. Draveny relative aux délais pendant lesquels les anciens militaires peuvent demander une pension d'invalidité;

(No 8526) De M. Forcinal relative à l'attribution de la carte du combattant.

II. — Examen de l'urgence pour le rapport de M. Tourné sur la proposition de loi (no 8056) de M. de Tinguy relative au droit à la carte du combattant des anciens prisonniers de guerre.

III. — Examen des rapports:

De M. Le Coutaller sur les propositions de loi: 1o de M. Gresa tendant à préciser le droit à pension des fonctionnaires entrés tardivement dans les cadres; 2o de M. Jean Masson relative aux bénéficiaires du décret-loi du 17 juin 1938 (nos 6633 et 7460);

De M. Le Coutaller sur la proposition de loi (no 7904) dont il est l'auteur, tendant à compléter ou à modifier les articles 36, 58 et 61 de la loi du 20 septembre 1948;

De M. Mouchet sur la proposition de loi (no 8201) de M. Siefridt tendant à fixer le taux minimum des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

De M. Mouchet sur la proposition de résolution (no 8227) de MM. Farinez et Poimbœuf tendant à accorder annuellement aux anciens combattants de la guerre 1914-1918 un déplacement gratuit sur les chemins de fer;

De M. Maillocheau sur la proposition de loi (no 7317) de M. Chassaing ayant pour but d'étendre aux fonctionnaires retraités le bénéfice de l'article 20 de la loi du 27 février 1948;

De M. Maillocheau sur la proposition de résolution (no 8277) de M. Arthaud tendant à accorder à certains invalides de guerre, possesseurs d'un vélomoteur, un contingent prioritaire de carburant.

IV. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 7 décembre 1949, à onze heures (local de la commission no 261).

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (no 8408) de M. Sion tendant à accorder une indemnité unique aux prestataires de la caisse autonome nationale des mineurs.

II. — Suite du rapport de M. Degoutte sur le projet de loi (no 7257) portant suppression du haut commissariat au ravitaillement.

III. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 7 décembre 1949 (local de la commission no 208):

A quinze heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi:

(No 8204) de M. Meck tendant à faire bénéficier les Français sinistrés à l'étranger de la législation actuelle des dommages de guerre;

(No 8418) de M. Penoy tendant à modifier l'article 4 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

II. — Rapport de M. Thiriet sur le projet de loi (no 8121) relatif au financement de la construction de logements à Strasbourg.

III. — Rapport de M. Pierre Chevallier sur l'avis (no 7951) du Conseil de la République relatif à la réparation des dommages de guerre intéressant les betteraves industrielles, sucres et alcools de betteraves.

IV. — Rapport de M. Thiriet sur la proposition de loi (no 7990) de M. Midol tendant à modifier les dispositions de l'article 4, paragraphe 1er de la loi du 28 octobre 1946 et de l'article 21, paragraphe 3 de la même loi, portant élévation du plafond de payement des dommages immobiliers et élévation du taux forfaitaire des réparations mobilières.

V. — Questions diverses.

A seize heures.

Audition de M. Claudius Petit, ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, sur le projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (no 8336).

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 7 décembre 1949, à quinze heures (local de la commission no 254):

I. — Rapport de M. Silvandre et communication de M. Saravane Lambert sur le projet de loi (no 7653) autorisant le Gouvernement à organiser par décret un referendum dans les établissements français de Pondichéry, de Karikal, de Yanaon et de Mahé et à engager les dépenses afférentes aux frais de déplacement et de séjour des observateurs neutres appelés à assister à cette consultation.

II. — Communication de M. Castellani relative à certains travaux exécutés au titre du F. I. D. E. S.

III. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (no 8190) de M. Boganda réprimant les abus d'exploitation en T. O. M. et déterminant la notion de propriété des domaines constituant le patrimoine des individus, des familles, des clans et des tribus.

IV. — Questions diverses.

Réunion de commissions du mardi 6 décembre 1949.

Validation des pouvoirs de M. Pouvanaa OOpa, élu député des établissements français de l'Océanie, à 17 heures 30. — Local du 6e bureau.

Commission des finances, à 16 heures 30 et 21 heures. — Local de la commission.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à 16 heures. — Local no 208.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à 15 heures 30. — Local no 261.

Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte, à 15 heures. — Local du 9e bureau.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 6 décembre 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre du comité consultatif pour la protection sociale des aveugles.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes.

I. — Mme Devaud demande à M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports quelles dispositions il envisage pour faciliter la pratique des sports et de l'athlétisme dans les Antilles françaises et en Guyane, et pour rendre possible la participation des champions antillais et guyanais aux compétitions nationales et internationales. (N° 84.)

II. — M. Bertaud demande à M. le ministre de l'intérieur dans quelles conditions s'est déroulée, le 3 septembre dernier, la manifestation des anciens prisonniers de guerre; et s'il est exact que les organisateurs se sont vu refuser une première fois l'autorisation d'organiser cette manifestation et que, cette autorisation ayant été enfin accordée, les dispositions prises par le Gouvernement ont été telles que l'on puisse considérer que tout a été fait pour créer des incidents fâcheux et donner à ce rassemblement pacifique une allure incompatible avec les intentions de ces organisateurs. (N° 87.)

III. — M. Léger demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale quelles sont les raisons qui ont motivé le transfert du Havre à Rouen de la caisse de vieillesse de Normandie et quels avantages en résultent pour les bénéficiaires. (N° 88.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à étendre le contrôle de la cour des comptes aux organismes de sécurité sociale. (Nos 638 et 843, année 1949. — M. Bolifraud, rapporteur: et n° 847, année 1949. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — M. Abel-Durand, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, renforçant le contrôle de l'Etat sur les organismes de sécurité sociale. (Nos 641 et 824, année 1949. — M. Abel-Durand, rapporteur; et n° 844, année 1949. — Avis de la commission des finances. — M. Bolifraud, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Dutoit, jusques et y compris M. Gatuing.

Tribunes. — Depuis M. Pierre de Gaulle, jusques et y compris M. Landry.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 6 décembre 1949.

N° 824 (1). — Rapport de M. Abel-Durand sur la proposition de loi renforçant le contrôle de l'Etat sur les organismes de sécurité sociale.

N° 830. — Proposition de résolution de M. Yves Jaouen tendant à exempter de l'impôt sur les salaires les employeurs de gens de maison ayant à charge trois enfants.

N° 831. — Proposition de résolution de M. Durand-Réville tendant à modifier les programmes d'histoire et de géographie de l'enseignement.

N° 832. — Proposition de résolution de M. Mostefaï El Hadi tendant à l'envoi d'une commission parlementaire d'enquête au douar Sidi-Ali-Bounab.

N° 833. — Proposition de résolution de M. Landry concernant l'aide à apporter, en matière de logement, aux économiquement faibles.

N° 836. — Proposition de résolution de M. Gaston Charlet tendant à verser aux internés et déportés un acompte provisionnel sur le pécule.

N° 41. — Rapport de M. Saller sur le projet de loi relatif à l'organisation d'une mission d'études aux îles Kerguelen et Crozet.

N° 842. — Rapport de M. Bolifraud sur le projet de loi portant ouverture de crédits pour le fonctionnement de la sixième session du conseil des ministres des affaires étrangères.

N° 843 (1). — Rapport de M. Bolifraud sur le projet de loi tendant à étendre le contrôle de la cour des comptes aux organismes de sécurité sociale.

N° 844 (1). — Avis de M. Bolifraud sur la proposition de loi renforçant le contrôle de l'Etat sur les organismes de sécurité sociale.

N° 845. — Proposition de résolution de M. Le Digabel tendant à allouer un complément d'indemnisation aux victimes de la tempête du Morbihan.

N° 847 (1). — Avis de M. Abel-Durand sur le projet de loi tendant à étendre le contrôle de la cour des comptes aux organismes de sécurité sociale.

N° 849. — Rapport de M. Charles-Cros sur le projet de loi tendant à ratifier le décret approuvant une délibération prise par le conseil d'administration du Cameroun relatif au service des douanes.

N° 852. — Projet de loi portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 5 décembre 1949

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 7 décembre 1949, à quinze heures trente (local n° 214), salle Jules-Méline:

I. — Compte rendu du voyage d'enquête de la délégation de la commission dans les landes de Gascogne.

II. — Rapport de M. Restat sur la proposition de résolution (n° 763, année 1949) de M. Monichon relative aux incendies des landes de Gascogne.

III. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 7 décembre 1949:

1° A neuf heures trente (local de la commission).

Projet d'arrêté interministériel portant fixation des recettes et des dépenses à effectuer en marks en 1949 (M. Maroger, rapporteur).

Projet de loi portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés (M. le rapporteur général) (n° 8396-8468 A. N.).

Audition de M. Jean Monnet, commissaire général au plan de modernisation et d'équipement.

2° A dix-sept heures (local n° 213).

Réunion commune avec la commission des affaires étrangères pour l'audition de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 7 décembre 1949 (local n° 215):

1° A quatorze heures trente.

Désignation de quatre délégués de la commission pour participer à l'audition, par la commission des affaires étrangères, du ministre des affaires étrangères, sur certains problèmes internationaux intéressant la France d'outre-mer.

2° A dix-sept heures.

Compte rendu de l'audition du ministre des affaires étrangères.

Eventuellement, nomination de rapporteurs pour un ou plusieurs textes législatifs transmis par l'Assemblée nationale.

Questions diverses.

La commission de la marine et des pêches se réunira le mercredi 7 décembre 1949, à neuf heures trente (local n° 215):

I. — Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 834, année 1949) modifiant l'article 121 de la loi du 13 décembre 1926, portant code du travail maritime.

II. — Echange de vues sur le projet de budget de la marine marchande.

III. — Questions diverses.

La commission des pensions (pensions civiles et militaires, victimes de la guerre et de l'oppression) se réunira le mercredi 7 décembre 1949, à seize heures trente (local n° 217):

Audition de M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre sur la situation actuelle des victimes de la guerre.

Réunion du mardi 6 décembre 1949.

Commission de la défense nationale, à quatorze heures quarante-cinq. — Local n° 217.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 6 décembre 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion: 1° de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi habilitant les chefs des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine, l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, le Cameroun et le Togo, à imposer un contingent d'importations des boissons alcooliques et à prohiber l'importation des boissons jugées nocives; 2° de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à la fabrication, à l'importation, à la vente et à la consommation des boissons alcooliques en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo; 3° de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi ayant pour objet, dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine, la répression de l'ivresse publique, la police des débits

de boissons et l'aggravation des peines encourues par certains délinquants en état d'ivresse. (Nos 25, 26, 27 et 155, année 1949. — M. La Gravière, rapporteur; et n° 276, année 1949. — Avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales. — M. Antonini, rapporteur; et nos 277, 289 et 295, année 1949. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Meyer, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 6 décembre 1949.

N° 282. — Rapport, de M. Voca, sur la proposition (n° 66, année 1949) de M. Lapart, tendant à inviter le Gouvernement à organiser d'urgence la lutte contre la tuberculose à Madagascar.

N° 284. — Proposition de résolution de M. Juge tendant à inviter l'Assemblée de l'Union française à décider de constituer un organisme destiné à centraliser, coordonner et utiliser les informations relatives aux pays d'outre-mer, en s'intéressant plus spécialement aux déplacements qu'y effectuent ses membres.

N° 287. — Demande d'avis de M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo.

N° 288. — Proposition de M. Paul Catrice tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes les mesures utiles pour que les pays et territoires de l'Union française soient représentés à l'exposition internationale textile de Lille en 1951.

N° 295. — Avis supplémentaire de M. Meyer sur: 1° la demande d'avis (n° 25, année 1949) de M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi habilitant les chefs des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine, l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, le Cameroun et le Togo, à imposer un contingent d'importations des boissons alcooliques et à prohiber l'importation des boissons jugées nocives; 2° la demande d'avis (n° 26, année 1949) de M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif à la fabrication, à l'importation, à la vente et à la consommation des boissons alcooliques en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo.

N° 298. — Rapport, de M. Paul Simon, sur la proposition de résolution (n° 268, année 1949) de MM. Alfred Bour et Paul Simon, conseillers de l'Union française, tendant à modifier l'article 7 de la proposition de résolution n° 1 portant règlement de l'Assemblée de l'Union française.

N° 299. — Avis de M. Monnet sur la vérification des pouvoirs des membres de l'Assemblée de l'Union française élus par les assemblées provinciales de Madagascar.

Commission de comptabilité.

Séance du mercredi 30 novembre 1949.

Présents. — MM. Cazelles, Antonini, Boussenot, Juge, Schmitt, Lautissier, Coquart, Mme Caffot.

Excusés. — MM. Cianfarani, Saidou Djermakoye, Nignan.

Suppléant. — M. Boluix-Basset (de M. Cianfarani).

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

PREMIÈRE SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1949

Séance du mardi 6 décembre 1949 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Projet de loi portant aménagement du prélèvement sur les loyers.
2. — Problème de l'essence.
3. — Problème de l'alcool carburant.

L'ordre dans lequel les questions sont inscrites à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'ordre de la discussion en séance.

Durée probable de la session: trois jours.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de sous-produits de semoulerie.

Les exportateurs sont informés qu'il peut être procédé à l'exportation des produits et sous-produits de semoulerie désignés ci-après:

1° Gruaux D en l'état;

2° Mélanges de gruaux D et d'issues de semoulerie (recoupettes, sons):

Les exportateurs devront présenter leurs demandes de licence d'exportation établies dans les formes habituelles à l'office national interprofessionnel des céréales (6e bureau), 21, avenue Bosquet, à Paris (7e).

Les demandes de licence devront être accompagnées:

1° D'un certificat d'origine délivré par la semoulerie, précisant la raison sociale et l'adresse de cette dernière, ainsi que la nature des produits à exporter;

2° Un certificat d'analyse délivré par un laboratoire agréé par l'office national interprofessionnel des céréales, le comité professionnel de la semoulerie ou le syndicat des semouliers de Marseille, précisant le taux de cendres du produit à exporter;

3° D'une copie de facture si le contrat est conclu avec l'importateur étranger ou d'une facture *pro forma* en deux exemplaires dans le cas contraire.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits en provenance de Suède.

Par entente entre les Gouvernements français et suédois, la délivrance des licences d'importation de produits suédois prévus par l'accord commercial du 3 mars 1949 par la commission mixte des 17-27 juin 1949 et par l'arrangement complémentaire du 11 juillet 1949 s'effectuera jusqu'au 31 décembre 1949 sur les crédits encore disponibles.

En conséquence, des demandes d'autorisation d'importation à imputer sur ces crédits peuvent être déposées à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (8e), dès la publication du présent avis au *Journal officiel*. Ces demandes seront examinées au fur et à mesure de leur présentation et seront délivrées dans la limite des contingents disponibles.

Les importateurs ont intérêt à se rapprocher des ministères techniques en vue de connaître s'il existe encore des crédits pour les produits qu'ils désirent importer.

Avis concernant le résultat du tirage des obligations 4 p. 100 amortissable 1934.
(Décret du 11 juillet 1934.)

Le 5 décembre 1949, à dix heures, il a été procédé publiquement, dans l'une des salles du ministère des finances, au tirage au sort des quatre séries des obligations 4 p. 100 amortissable 1934 (décret du 11 juillet 1934) qui devront être remboursées à partir du 16 janvier 1950.

Le sort a désigné les séries 576, 88, 240 et 357.

Les porteurs de titres sont, en conséquence, prévenus que le remboursement des inscriptions appartenant à ces séries aura lieu à partir de la date précitée du 16 janvier 1950, savoir: pour Paris, à la paierie générale de la Seine, à la recette centrale des finances de la Seine et aux recettes-perceptions et, pour les départements, aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

Avis relatif à la mise en vente par l'Imprimerie nationale de l' « Inventaire de la situation financière au 1er novembre 1949 ».

L'Imprimerie nationale met en vente dans ses bureaux, 39, rue de la Convention, Paris (15e), 19, rue Scribe, à Paris (9e), et 91, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e), l' « Inventaire de la situation financière au 1er novembre 1949 »:

L'exemplaire pris au magasin..... 800 F.
Frais de port, le cas échéant..... 100

Ce document comprend les statistiques et les documents nécessaires pour la mise à jour de l'inventaire de la situation financière, publié en 1946, et dont quelques exemplaires sont encore disponibles au prix de ..... 500 F.
Port pour les deux volumes..... 160

C/c postal de l'Imprimerie nationale, n° 139.71, Paris.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances The Royal Scottish Insurance Cy Ltd, ayant son siège à Glasgow, a cessé, à partir du 27 février 1949, d'avoir auprès du service de l'enregistrement un représentant responsable du payement des taxes et pénalités exigibles à raison de l'agence établie à Paris, 2, rue du 4-Septembre, pour les assurances contre les risques d'incendie et dont les opérations sont limitées à la métropole.

La société étrangère d'assurances The Royal Scottish Insurance Cy Ltd, ayant son siège à Glasgow, a cessé, à partir du 14 août 1949, d'avoir auprès du service de l'enregistrement un représentant responsable du payement des taxes et pénalités exigibles à raison de l'agence établie à Alger, 17, rue Charras, pour les assurances contre les risques d'incendie et dont les opérations sont limitées à l'Algérie.

La société étrangère d'assurances Europa, ayant son siège à Gênes (Italie), cessera, à partir du 26 janvier 1950, d'avoir auprès du service de l'enregistrement un représentant responsable du payement des taxes et pénalités pouvant être exigibles à raison de l'agence établie à Rouen, 2, quai du Havre, pour les assurances contre les risques de transports et dont les opérations sont limitées à cette place, agence qui, en fait, a suspendu son activité.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

SITUATION RESUMEE DES OPERATIONS DU TRESOR EFFECTUEES ENTRE LE 1er JANVIER ET LE 30 SEPTEMBRE 1949

(En millions de francs.)

Au 1er janvier 1949, les encaisses du Trésor s'élevaient à 105.869 millions (A). Pendant les neuf premiers mois de l'année, les recettes et les dépenses ont été les suivantes:

	OPÉRATIONS du mois de septembre 1949.		OPÉRATIONS du 1er janvier au 30 septembre 1949.	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
I. — *Budget général.*				
Exercice précédent	10	48.441	65.905	169.104
Exercice courant (1)	112.816	91.773	936.150	810.801
Total	112.826	140.214	1.002.055	979.904
II. — *Opérations du Trésor.*				
Investissements de l'Etat	21.561	49.273	240.639	462.894
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectations spéciales, en liquidation et divers	72.818	78.762	607.697	532.301
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers	37.880	38.725	362.050	437.135
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables	5.082	17.583	134.699	211.154
Total	137.341	184.343	1.345.085	1.643.484
III. — *Emprunts.*				
A. — Dette intérieure:				
Perpétuels	8.445	28.841	285.714	136.768
Amortissables	194	93.770	2.879	143.418
Remboursables par annuités	132.763	»	163.199	»
A moyen terme et à court terme	98.050	84.384	582.912	573.291
Auprès des banques d'émission	68.335	73.728	712.159	693.519
B. — Dette extérieure:				
Remboursables par annuités	3	»	38.940	»
A moyen terme et à court terme	»	75	6.636	16.547
A vue (2)	»	»	»	2.189
Total	307.790	280.798	1.792.739	1.565.936
IV. — *Opérations des correspondants.*				
Opérations effectuées pour le compte des services d'Etat dotés d'un budget annexe	151.222	124.008	1.123.291	1.115.561
Opérations effectuées pour le compte des services d'Etat dotés d'un budget autonome	277.122	277.187	2.165.233	2.162.680
Opérations des collectivités administratives	302.353	305.085	2.554.563	2.532.551
Opérations effectuées sur l'ordre et pour le compte de tiers	105.172	109.707	858.289	852.871
Total	835.869	815.987	6.701.376	6.663.009
V. — *Opérations faites en marks et en schillings dans les territoires occupés*	15.295	14.954	102.138	96.123
Total général	1.409.121	1.406.296	10.943.393	10.948.516
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente			»	5.153
			»	2.994
Excédent de dépenses			»	8.117

NOTA. — Au 30 septembre 1949, les encaisses du Trésor, diminuées de cet excédent, s'élevaient à 97.722 millions (A).

(1) Y compris les recettes et les dépenses de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente.

(2) Bons du Trésor à vue remis au fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (dette exigible en francs mais assortie d'une garantie de change (lois des 26 décembre 1945 et 27 février 1947 relatives aux accords de Bretton-Woods)).

(A) Décomposition des encaisses:	Au 1er janvier 1949.	Au 30 septembre 1949.
Numéraire conservé par les comptables	20.252	18.120
Compte courant du Trésor à la Banque de France	10.941	(a) (—) 5.941
Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	16.154	5.306
Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	10.000	5.363
Compte courant du Trésor à la Banque de l'Algérie et dans les banques coloniales	3.537	20.101
Devises et francs à l'étranger	18.424	18.120
Marks et schillings	5.838	11.853
Traites et valeurs mobilisables	20.723	21.800
Total	105.869	97.722

(a) Ce solde créditeur correspond à l'excédent des prélèvements sur les versements effectués par les comptables du Trésor au cours des derniers jours du mois de septembre et centralisés par la Banque de France au début du mois d'octobre.

SITUATION RESUMEE DE LA DETTE DE L'ETAT ET DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT A LA DATE DU 30 SEPTEMBRE 1949

(En millions de francs.)

CATÉGORIE DE DETTE	SITUATION au 1er janvier 1949.	SITUATION au 30 septembre 1949.
I. — *Dette intérieure.*		
Dette perpétuelle	181.854	319.181
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	451.579	305.126
Dette remboursable par annuités	121.201	281.550
Dette à moyen et à court terme	951.694	962.889
Dette envers les banques d'émission	744.553	763.193
Total de la dette intérieure	2.150.881	2.662.939
II. — *Dette extérieure.*		
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	13.976	16.606
Dette remboursable par annuités	755.520	981.136
Dette à moyen et à court terme	(A) 33.372	28.579
Dette à vue envers le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (*a*)	158.060	155.580
Total de la dette extérieure	(A) 960.928	1.181.901
Total de la dette	(A) 3.111.809	(t) 3.844.840

(A) L'augmentation de 26.360 millions résulte de la prise en charge en 1948 de l'emprunt contracté auprès de la Federal Reserve Bank par la Banque de France pour le compte du fonds de stabilisation des changes (application de la convention passée le 27 juin 1949 avec la Banque de France).

(*a*) Dette exigible en francs mais assortie d'une garantie de change (lois des 26 décembre 1945 et 27 février 1947 relatives aux accords de Bretton-Woods).

(t) Les augmentations ou diminutions du montant des diverses catégories de dette ne se traduisent pas toutes par des recettes ou des dépenses pour le Trésor. Entre le 1er janvier et le 30 septembre 1949, les opérations sans effet sur la trésorerie ont déterminé une augmentation de 206.228 millions, qui se décompose comme suit:

I. — *Dette intérieure.*	DIMINUTIONS	AUGMENTATIONS
a) Dette perpétuelle :		
Opérations en instance de régularisation	»	18.361
b) Dette amortissable :		
Amortissements	4.907	»
Remboursements pris en charge par la caisse autonome d'amortissement	7	»
	4.914	»
c) Dette remboursable par annuités :		
Amortissements	4.218	»
Variation de la dette contractée par la S. N. C. F.	»	4.068
	4.218	4.068
d) Dette à moyen terme et à court terme :		
Amortissements	120	»
Prime de remboursement	»	3
Variation des valeurs échues restant à rembourser	»	829
Opérations en instance de régularisation	»	775
	120	1.607

II — *Dette extérieure.*	DIMINUTIONS	AUGMENTATIONS
a) Dette amortissable :		
Amortissements	695	»
Perte de change	»	3.325
	695	3.325
b) Dette remboursable par annuités :		
Amortissements	5.157	»
Perte de change	»	191.833
	5.157	191.833
c) Dette à moyen terme et à court terme :		
Amortissements	25	»
Variation des valeurs échues restant à rembourser	»	25
Perte de change	»	5.310
Réduction de dette à la suite de nouveaux accords	192	»
	217	5.335
Total général	15.321	221.549
Augmentation nette	»	206.228

Il faut déduire cette somme de l'augmentation totale qui apparaît à la situation de la dette ci-dessus pour retrouver le montant des ressources d'emprunt tel qu'il figure à la situation résumée des opérations du Trésor publiée d'autre part.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT

SUR LES

CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer à partir du 11 décembre 1949, dans le chapitre 103 du tarif n° 12, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

CHAPITRE 103

Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ . . — **Feldspath** (352).

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1950.)

En provenance d'un établissement producteur situé sur le territoire français et desservi directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français, expédié par cet établissement de la gare la desservant à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière et exporté par ce point frontière.

Par wagon chargé de 20 tonnes: barème 265.

. . . . . .

Conditions d'application communes aux chapitres 3, 7, ... 103 et 111.

Les prix de chacun de ces chapitres ne peuvent être combinés, ni entre eux, ni avec aucun autre prix, soit par soudure, soit en vertu d'un ordre de réexpédition.

(*Paris, le 1er décembre* 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Société anonyme des voies ferrées des Landes, la Société générale des chemins de fer économiques et la Compagnie du chemin de fer de Luxey à Mont-de-Marsan, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, dans le tarif n° 8, à partir du 11 décembre 1949, les nouvelles dispositions reproduites ci-dessous:

CHAPITRE 101

Société nationale des chemins de fer français.

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1950.)

§ 1er. — **Bois à brûler** (260).

. . . . . .

§ II. — **Bois destinés à la trituration ou au défibrage.** (250).

D'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière et exportés par ce point frontière, sous condition d'un parcours d'au moins 250 km ou payant pour cette distance.

Par wagon chargé de 10 t.

Lorsque le tonnage des envois remis par un même expéditeur dans les conditions indiquées ci-dessus atteindra annuellement 5.000 tonnes, il sera accordé à cet expéditeur, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix du chapitre 1er (à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre), une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages remis par ledit expéditeur et transportés aux conditions du présent chapitre:

« ...d'une réduction de 20 p. 100 sur le tonnage en excédent de 5.000 t, sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 15 p. 100 ».

CHAPITRE 102

Société nationale des chemins de fer français.

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1950.)

Bois bruts de sciage ou de fente non dénommés (254). — **Bois en grume non dénommés** (258).

En provenance des chantiers d'exploitation de forêts incendiées des Pyrénées-Orientales, expédiés d'une gare de la région Sud-Ouest située dans le département des Pyrénées-Orientales ou de la Pradelle, à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière et exportés par ce point frontière, sous condition d'un parcours d'au moins 800 km ou payant pour cette distance:

Par wagon chargé de 15 t: barème 249.

Lorsque le tonnage des envois remis par un même expéditeur, dans les conditions indiquées ci-dessus, atteindra annuellement 5.000 tonnes, il sera accordé à cet expéditeur, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application du présent chapitre (à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre) une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages remis par ledit expéditeur et transportés aux conditions du présent chapitre, d'une réduction de 25 p. 100 sur le tonnage en excédent de 5.000 t, sans que la réduction puisse être supérieure à 20 p. 100.

NOTA. — Les prix du présent chapitre sont exclusivement applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103.

CHAPITRE 111

Régions Nord et Sud-Ouest.

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1950.)

Bois destinés à des travaux de soutènement (252) (1).

D'une gare de la région Sud-Ouest située dans les départements de la Gironde, des Landes ou de Lot-et-Garonne à une gare de la région Nord desservant un point frontière et exportés par ce point frontière:

Par wagon chargé de 7 t: jusqu'à 99 km, barème 59; au delà, barème 251.

Par wagon chargé de 10 t: jusqu'à 99 km, barème 63; au delà, barème 255.

Conditions d'application. — Les prix ci-dessus ne sont applicables que par voie de détaxe accordés à l'expéditeur et sous condition d'une remise annuelle de 10.000 t.

NOTA. — Voir également les dispositions d'abonnement du chapitre 161.

CHAPITRE 161.

Régions Nord, Sud-Ouest, Société anonyme des voies ferrées des Landes (voie normale), Société générale des chemins de fer économiques (lignes des Landes, de la Gironde, du Blayais, de Nizan à Luxey et ligne de Lacanau à Lacanau-Océan) (voie normale) et Compagnie du chemin de fer de Luxey à Mont-de-Marsan (voie normale).

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1950.)

Bois destinés à des travaux de soutènement (252 (1).

D'une gare de la région Sud-Ouest située dans les départements de la Gironde, des Landes ou de Lot-et-Garonne, ou d'une gare des chemins de fer secondaires participants, à une gare de la région Nord desservant un point frontière et exportés par ce point frontière, par wagon chargé de 7 ou 10 t.

Lorsque le tonnage des envois expédiés par un même expéditeur, dans les conditions indiquées ci-dessus, dépassera annuellement 10.000 t, il sera accordé à cet expéditeur, par voie de détaxe, sur les taxes moyennes annuelles par tonne (droit d'enregistrement et de timbre non compris) payées respectivement pour les transports en provenance des gares des réseaux secondaires, d'une part, et pour ceux en provenance des gares désignées de la région Sud-Ouest, d'autre part, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages expédiés par ledit expéditeur, des réductions suivantes:

POUR LA FRACTION DE TONNAGE TOTAL (a)	POUR LES TRANSPORTS EN PROVENANCE	
	Des réseaux secondaires.	Des lignes désignées de la région Sud-Ouest.
	p. 100.	p. 100.
Comprise entre 10.000 et 12.000 tonnes.....	30	20
Comprise entre 12.000 et 14.000 tonnes.....	35	25
Comprise entre 14.000 et 20.000 tonnes.....	40	30
Comprise entre 20.000 et 32.000 tonnes.....	45	35
Dépassant 32.000 tonnes.....	50	40

(*a*) On admettra que le tonnage de chaque coupure est réparti entre les provenances des réseaux secondaires et celles des lignes désignées de la région Sud-Ouest dans la même proportion que le tonnage total pour l'année considérée.

sans que la réduction appliquée (*b*) puisse être supérieure aux trente-deux centièmes de la taxe moyenne annuelle correspondante pour les envois en provenance des gares des réseaux secondaires par wagon chargé de 10 t, et aux vingt-cinquièmes de la taxe moyenne annuelle correspondante pour les envois en provenance des gares désignées de la région Sud-Ouest et pour les envois en provenance des gares des réseaux secondaires, par wagon chargé de 7 t.

Ces dispositions ne sont applicables qu'aux transports en provenance effective des chemins de fer expéditeurs participants. Elles ne sont pas applicables aux transports en provenance des chemins de fer non participants, réexpédiés au départ de gares des chemins de fer participants.

(*b*) A titre provisoire, pour les envois en provenance de la compagnie du chemin de fer de Luxey à Mont-de-Marsan, les taxes afférentes au parcours sur ce chemin de fer secondaire sont passibles d'une majoration de 33 p. 100 avant l'application des réductions.

Conditions d'application communes aux chapitres 3, 7, 8, 57 (§§ III et V), 58-B, 62 (§ 1) et 102.

Les prix de chacun de ces chapitres ne peuvent être combinés, ni entre eux, ni avec aucun autre prix, soit par soudure, soit en vertu d'un ordre de réexpédition.

(*Paris, le 3 décembre* 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur le 1er décembre 1949:

Un cinquième supplément à la partie I (édition du 1er juillet 1948);

Une nouvelle édition de la partie II du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre les Pays-Bas (trafic local) d'une part, la Suisse, d'autre part;

Un premier supplément à la partie I (édition du 15 juin 1949);

Une nouvelle édition de la partie II du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre la Belgique, la Flandre zélandaise (trafic local) d'une part, la Suisse, d'autre part.

Etant donné l'importance des dispositions proposées, les suppléments et nouvelles éditions sont déposés dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance. (*Paris, le 29 novembre* 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 15 janvier 1950, les dispositions du chapitre 3, paragraphe III, du tarif n° 8:

TARIF N° 8

Bois de construction, combustibles, végétaux, etc.

. . . . . .

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ III. — Marchandises désignées ci-après: d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un port de mer à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

A. — Bois exotiques bruts de sciage ou de fente (250) (2), bois exotiques en frises, en lames ou en lattes (253) (2):

Par wagon chargé de 5 t: jusqu'à 399 km, barème 56; au delà, barème 236.

Par wagon chargé de 10 t: jusqu'à 399 km, barème 64; au delà, barème 244.

Par wagon chargé de 15 t: jusqu'à 399 km, barème 67; au delà, barème 247.

B. — Bois exotiques en grume (258) (2):

Par wagon chargé de 5 t: jusqu'à 399 km, barème 56; au delà, barème 236.

Par wagon chargé de 8 t: jusqu'à 399 km, barème 62; au delà, barème 242.

Par wagon chargé de 10 t: jusqu'à 399 km, barème 64; au delà, barème 244.

(*Paris, le 1er décembre* 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 15 janvier 1950, dans le chapitre 14 du tarif n° 12, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

CHAPITRE 14

Régions Est et Nord.

§ I. — **Dolomie crue** (347).
Dolomie frittée (368).

. . . . . .

§ II. — **Dolomie frittée** (368).

En provenance d'une usine située dans les départements du Nord ou du Pas-de-Calais desservie directement par une gare de la région Nord, expédiée par cette usine de la gare la desservant à une gare des régions Est ou Nord desservant directement une usine sidérurgique (hauts fourneaux, aciéries, laminoirs) située dans les départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, du Nord ou du Pas-de-Calais et adressée à cette usine.

Lorsque le tonnage des envois remis par un même expéditeur dans les conditions indiquées ci-dessus dépassera annuellement 6.000 t, il sera accordé à cet expéditeur, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix des chapitres 1er et 3, paragraphe III du présent tarif (à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre) une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant pour l'ensemble des tonnages remis par ledit expéditeur et transportés aux conditions du présent paragraphe, des réductions suivantes:

15 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 6.000 et 15.000 t;

20 p. 100 pour le tonnage en excédent de 15.000 t,

sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 15 p. 100.

Conditions d'application communes aux chapitres 3, 7, 8, 11, 12, 14.

Les prix de chacun de ces chapitres ne peuvent être combinés, ni entre eux, ni avec aucun autre prix, soit par soudure, soit en vertu d'un ordre de réexpédition.

Paris, le 1er décembre 1949.

La Société nationale des chemins de fer français à soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à la création au tarif spécial des abonnements de l'annexe II ci-après:

ANNEXE II

ABONNEMENTS SPÉCIAUX POUR TRAINS RAPIDES DÉSIGNÉS

Les abonnés titulaires de cartes de 1re ou de 2e classe du titre Ier, chapitre 1er, du tarif spécial des abonnements (cartes de zones et cartes valables sur des parcours déterminés) peuvent souscrire un abonnement supplémentaire spécial les dispensant du payement à chaque voyage du supplément spécial perçu par application du titre II du tarif des dispositions diverses pour l'emprunt de certains trains rapides désignés.

L'abonnement supplémentaire spécial peut être demandé pour un nombre quelconque de mois de la validité de l'abonnement principal, les mois de validité des deux contrats devant coïncider date pour date.

Prix. — Il est perçu, tant en 1re qu'en 2e classe, pour chaque mois de validité de l'abonnement spécial, la taxe ci-après:

TAXES	PARCOURS (OU ZONES) pour lequel a été souscrit l'abonnement principal.
francs.	
1.000	Abonnement de 5 à 16 zones.
1.250	Abonnement de 1 à 4 zones et abonnement valable sur des parcours déterminés de 400 km et au-dessus.
1.500	Abonnement valable sur des parcours déterminés inférieurs à 400 km.

Cette taxe est tout à fait distincte du prix de l'abonnement principal.

Elle est perçue intégralement de tous les abonnés, quelle que soit la réduction applicable au prix de l'abonnement principal.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Art. 1er. — *Demande.* — La demande doit être faite par écrit.

Art. 2. — *Payement.* — Le prix peut être réglé en une seule fois ou par versements mensuels. (*Paris, le 30 novembre* 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 15 janvier 1950, comme il est indiqué ci-après, les dispositions du tarif n° 5, chapitre 1er.

TARIF N° 5

CHAPITRE Ier

Société nationale des chemins de fer français.

TARIF général. — Séries.	MARCHANDISES	BAREMES APPLICABLES D'UNE GARE QUELCONQUE A UNE GARE QUELCONQUE de la Société nationale des chemins de fer français. Par wagon chargé de: 5 tonnes.	10 tonnes.	20 tonnes.
		Sauf indication contraire.		
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	Mélasse:			
3	En wagons-réservoirs (192)		Jusqu'à 399 km 50 Au delà 235	Jusqu'à 399 km 64 Au delà 240
2	Autrement conditionnée (193)	Jusqu'à 399 km 52 Au delà 228	Jusqu'à 399 km 59 Au delà 235	Jusqu'à 399 km 62 Au delà 238 (15 tonnes).

(*Paris, le 1er décembre* 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 11 décembre 1949, dans le chapitre 103 du tarif n° 12, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

CHAPITRE 103

Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ . . — **Sulfate de baryte naturel en roche (354)**

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1950.)

En provenance d'une carrière située sur le territoire français et desservie directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français, expédié par cette carrière de la gare la desservant à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière ou un port de mer et exporté par ce point frontière.

Par wagon chargé de 20 tonnes: barème 265.

Conditions d'application communes aux chapitres 3, 7, 8, ... 103 et 111.

Les prix de chacun de ces chapitres ne peuvent être combinés, ni entre eux, ni avec aucun autre prix, soit par soudure, soit en vertu d'un ordre de réexpédition.

(*Paris, le 1er décembre 1949.*)

2° *Prorogation de conventions tarifaires.*

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger à partir du 1er décembre 1949 et jusqu'au 31 juin 1950, les conventions tarifaires pour le transport de « gaz comprimés » passées avec les trois sociétés désignées ci-après:

Gaz des Pyrénées,
Carburants du Sud-Ouest,
Autobus du Centre.

(*Paris, le 28 novembre 1949.*)

Conformément à l'article 14 du cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français a fait connaître son intention de proroger pour un an, à dater du 1er janvier 1950, les conventions tarifaires pour le transport de « propane et butane liquéfiés en bouteilles métalliques » passées avec les sociétés désignées ci-après:

Société pour l'utilisation rationnelle des gaz « Butagaz ».
Société des gaz de pétrole « Primagaz ».
Société des gaz liquides de pétrole « Samogaz ».
Société d'exploitation des gaz liquéfiés « Monagaz ».
Société d'importation et de transports de pétrole.
Société Rhin et Rhône.
Société Raffinerie de pétrole du Nord.
Société « l'Allobroge », à Chambéry.
Comptoir des gaz industriels.
Société Union des gaz liquides modernes.
Compagnie française de raffinage.
Société Martin-Rondeau, Noël et Mesnard, à Angers.

(*Paris, le 28 novembre 1949.*)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.

A. — **Autorisation provisoire.**

29 *novembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à mettre en vigueur un tarif international pour le transport des colis express entre la France, la Belgique, le Luxembourg et la Sarre, d'une part, l'Allemagne (zones d'occupation américaine, britannique et française), d'autre part.

Ce tarif annule et remplace le tarif international pour le transport des colis express entre la France et l'Allemagne (zone française d'occupation) mis en vigueur le 1er juillet 1948, ainsi que ses suppléments. (*Journal officiel* du 15 novembre 1949.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire des dispositions proposées à partir du 1er décembre 1949, sous réserve de la décision définitive à intervenir après l'achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — **Homologations.**

28 *novembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à l'inscription de la gare de Beuvry dans la liste des gares expéditrices figurant au chapitre 7 (§ 1 B) du tarif n° 11. (*Journal officiel* du 25 octobre 1949.

28 *novembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français et chemin de fer des courriers normands.** — Proposition tendant à la création, au chapitre 52, paragraphe II, du tarif n° 11, de dispositions prévoyant l'application des prix et conditions fixés par le chapitre 13 de ce tarif, aux transports de plâtre en provenance de certaines gares de la Société nationale des chemins de fer français, et à destination des gares du chemin de fer des courriers normands (ligne de Caen à Courseulles). (*Journal officiel* du 25 octobre 1949.)

28 *novembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant: 1° à l'extension aux terres à couleurs non dénommées de la tarification prévue au chapitre 1er du tarif n° 17 pour les ocres; 2° à la création, au chapitre 103 du tarif n° 17, d'une tarification d'exportation pour les ocres et les terres à couleurs. (*Journal officiel* du 25 octobre 1949.)

Homologation accordée à titre provisoire, sous la réserve suivante, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français:

La tarification du chapitre 103 sera la suivante:

Par wagon de 20 t: jusqu'à 99 km, barème 67; au delà, barème 259.

Par wagon de 10 t: jusqu'à 99 km, barème 62; au delà, barème 254.

29 *novembre* 1949. — **Chemin de fer d'Enghien à Montmorency.** — Proposition tendant à porter de 44,20 F à 80,70 F par tonne le prix actuellement prévu au tarif spécial P. V. n° 1 du chemin de fer d'Enghien-les-Bains à Montmorency, pour le transport des briques, cailloux, meulières, sables, terres réfractaires, pavés, moellons, scories ou machefers, ciments et chaux d'Enghien-les-Bains à Montmorency et réciproquement. (*Journal officiel* du 1er novembre 1949.)

28 *novembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à aménager au tarif n° 3, chapitre 103, pour les dattes expédiées en régime accéléré d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un port méditerranéen ou une usine de conditionnement de dattes, à destination d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un port de mer situé entre Bray-Dunes et Brest et exportées par ce port de mer, une tarification réduite par wagon chargé de 15 t (barème 61) et par wagon chargé de 10 t (barème 58). (*Journal officiel* du 1er novembre 1949.)

Homologation accordée à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que les prix du barème 61 seront appliqués par wagon de 10 t.

28 *novembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à l'insertion, au renvoi (1) du tarif n° 10, de dispositions autorisant la taxation comme « matériel d'entrepreneur » des marchandises de l'espèce à destination ou en provenance des chantiers situés hors de France. (*Journal officiel* du 1er novembre 1949.)

28 *novembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant: 1° à étendre les dispositions du chapitre 3 du tarif n° 1 aux transports des bœufs, veaux et porcs transhumants à destination des gares situées sur la section de ligne de Laqueuille au Mont-Dore; 2° à abaisser à 0,25 m² la superficie forfaitaire prévue aux conditions d'application dudit tarif pour les porcs ne pesant pas plus de 50 kg. (*Journal officiel* du 1er novembre 1949.)

29 *novembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français et chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain.** — Proposition tendant à étendre audit chemin de fer les dispositions du chapitre 3, paragraphe II, du tarif n° 22. (*Journal officiel* du 1er novembre 1949.)

4° *Erratum.*

Erratum au *Journal officiel* n° 281 des 28 et 29 novembre 1949:

TARIFS DE TRANSPORT SUR LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

1° *Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.*

I. — Page 11490, 1re colonne:

Il y a:

Tarif n° 129.

Chapitre 5, ensemble du tarif. — Société nationale des chemins de fer français;
Chapitre 1er (§ I), renvoi (*b*), page 2. — Société nationale des chemins de fer français.

Tarif n° 3.

Conditions d'application particulières aux envois acheminés en régime accéléré, titre III D) renvoi (*a*), page 13. Société nationale des chemins de fer français.

Il faut:

Tarif n° 129.

Chapitre 5, ensemble du tarif. — Société nationale des chemins de fer français.

Tarif n° 3.

Chapitre 1er (§ I), renvoi (*b*), page 2. — Société nationale des chemins de fer français.

Conditions d'application particulières aux envois acheminés en régime accéléré. Titre III D), renvoi (*a*), page 13, Société nationale des chemins de fer français.

II. — Page 11490, 2e colonne:

Chapitre 61. — Régions Est, Nord, Ouest, et chemins de fer secondaires divers.
§ IV. — Chemins de fer secondaires du Nord-Est (ligne de Soissons à Guignicourt [voie normale]).

Il y a: « Marchandises désignées au chapitre 1er d'une gare des régions Est ou Nord, de Petit-Quevilly ou de Rouen (toutes gares) à une gare de la ligne de Bettrechies à Hon et Bavay ou inversement (le reste sans changement) ».

Il faut: « Marchandises désignées au chapitre 1er d'une gare des régions Est ou Nord, de Petit-Quevilly ou de Rouen (toutes gares) à une gare de la ligne de Soissons à Guignicourt ou inversement », (Le reste sans changement.)

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

SERVICE DES TITRES:

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 5 0/0 1940

DE LA

société L'Electricité de Marseille.

Les porteurs d'obligations 5 0/0 de 2.000 F (émission 1940) de la société L'Electricité de Marseille, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés qu'il a été usé de la faculté réservée lors de l'émission de procéder par voie de rachats en Bourse à l'amortissement au 15 décembre 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

Les deux chiffres entre parenthèses placés à la suite du numéro indiquent l'année d'échéance du remboursement.

501 à 504	(46)	12.071 à 077	(47)
507 à 510	(46)	12.214 à 216	(46)
724 à 730	(47)	12.249	(46)
2.160	(46)	12.251 à 254	(47)
2.206 à 210	(47)	12.274	(46)
2.401 à 407	(47)	12.391	(46)
2.730	(46)	12.811 à 816	(47)
2.980	(44)	13.383	(47)
3.058 et 059	(46)	13.389 et 390	(47)
3.416 et 417	(46)	13.611 et 612	(46)
3.809	(47)	14.032	(47)
3.823 et 824	(46)	14.035	(47)
3.911 à 916	(47)	14.200	(45)
3.981 à 987	(46)	14.310	(46)
4.720	(46)	14.652 et 654	(45)
4.885 à 888	(45)	14.784 à 790	(46)
5.081 à 082	(47)	14.891 à 894	(46)
5.371 à 380	(45)	14.901	(46)
6.927 et 928	(45)	15.261 à 265	(46)
6.961 à 963	(46)	15.423 à 429	(47)
6.966 à 969	(46)	16.316 à 320	(47)
6.981 et 982	(46)	16.641	(47)
7.406 à 408	(46)	17.121 à 130	(47)
7.691 à 700	(46)	17.338 et 339	(44)
8.215	(41)	17.343 à 345	(47)
9.036 à 038	(46)	17.413	(47)
9.561 à 567	(47)	17.420	(47)
9.769 et 770	(43)	18.021 et 022	(47)
10.402	(45)	18.026 à 028	(47)
10.511 à 520	(47)	18.061	(46)
11.061 à 064	(47)	18.081 à 084	(46)
11.067	(47)	18.088 et 089	(46)
11.069 et 070	(47)	18.283 à 288	(47)
11.491 à 495	(46)	18.290	(47)
11.502 à 510	(46)	18.736 à 738	(47)
11.681 à 690	(46)	18.740	
11.781 à 783	(47)	18.869 et 870	(46)
11.786 à 790	(47)	18.871 à 879	(47)
11.956 à 958	(47)	18.943 à 950	(47)
19.181 et 182	(46)	25.883 à 886	(47)
19.190	(46)	26.021 à 030	(47)
19.201 à 210	(47)	26.031 et 032	(47)
19.309 et 310	(46)	26.036	(47)
19.771 à 780	(47)	26.481	(45)
19.831 à 840	(47)	27.021 à 024	(47)
20.843 à 847	(47)	27.073 à 080	(47)
20.850	(47)	27.331 à 333	(46)
20.943 à 950	(47)	27.436	(47)
21.229 et 230	(44)	27.931 à 940	(47)
21.441 à 443	(47)	28.243 à 250	(46)
21.981 à 988	(46)	28.351 à 353	(44)
22.142 à 146	(45)	28.601 à 609	(47)
22.850	(44)	29.081 à 089	(47)
23.261	(45)	30.091	(45)
23.551 à 560	(46)	30.871 et 872	(45)
23.892 à 895	(47)	31.801 à 810	(47)
23.897 à 900	(47)	32.246	(46)
23.968	(47)	32.248	(46)
24.477 et 478	(47)	32.250	(46)
25.653 à 660	(46)	32.418 et 419	(44)
25.881	(47)		

L'Industrielle Foncière

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 122.109.000 F

SIÈGE SOCIAL:

129, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Registre du commerce: Seine 37311.

Obligations 4 1/2 0/0 (ancien 4 0/0) de 500 F (émission 1911).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au contrat d'émission, la société ayant procédé au rachat en Bourse d'un nombre d'obligations supérieur au total des titres à amortir jusqu'à ce jour suivant le tableau d'amortissement, et compte tenu des décisions de report de l'amortissement, approuvées par les assemblées générales des porteurs des 26 janvier 1937 et 23 juillet 1942, et homologuées conformément à la loi, il n'y a pas lieu de procéder au tirage de 792 obligations, dont le remboursement devait avoir lieu le 1er février 1950, suivant le tableau d'amortissement modifié comme dit ci-dessus.

Les titres sortis aux tirages antérieurs ont été remboursés et ceux rachetés en Bourse ont été annulés.

Obligations 4 1/2 0/0 (ancien 5 1/2 0/0) de 1.000 F (émission 1930).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au contrat d'émission, la société ayant procédé au rachat en Bourse d'un nombre d'obligations supérieur au total des titres à amortir jusqu'à ce jour suivant le tableau d'amortissement et compte tenu des décisions de report de l'amortissement, approuvées par les assemblées générales des porteurs des 26 janvier 1937 et 23 juillet 1942, et homologuées conformément à la loi, il n'y a pas lieu de procéder au tirage de 635 obligations dont le remboursement devait avoir lieu le 15 février 1950, suivant le tableau d'amortissement modifié comme dit ci-dessus.

Les titres sortis aux tirages antérieurs ont été remboursés et ceux rachetés en Bourse ont été annulés.

ETABLISSEMENTS HENRY LEPAUTE

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 29 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE DESNOUETTES, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 53069.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 6 3/4 0/0 1949 de 20 millions de francs nominal, représenté par 4.000 obligations de 5.000 F nominal amortissables en vingt ans.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des amortissements.	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er octobre 1950.....	100
2	— 1951.....	107
3	— 1952.....	114
4	— 1953.....	122
5	— 1954.....	130
6	— 1955.....	139
7	— 1956.....	149
8	— 1957.....	158
9	— 1958.....	169
10	— 1959.....	181
11	— 1960.....	193
12	— 1961.....	206
13	— 1962.....	220
14	— 1963.....	234
15	— 1964.....	250
16	— 1965.....	267
17	— 1966.....	285
18	— 1967.....	304
19	— 1968.....	325
20	— 1969.....	347
Total.....		4.000

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PATES ALIMENTAIRES DE FRANCE

(Anciens établissements Brun et Marge.)

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 5, RUE DUQUESNE, A LYON

Registre du commerce: Lyon B 2191.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 de 5.000 F.

Suivant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de quatre-vingt-trois obligations (émission 5 1/2 0/0 1948) formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu pour le 15 janvier 1950.

En conséquence, il n'a été effectué aucun tirage au sort.

(Le tableau d'amortissement a été publié au **Journal officiel** *du 5 février 1948.)*

Lyon, le 25 novembre 1949.

Société Générale des Tuileries de Marseille

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: SAINT-HENRI, MARSEILLE

TIRAGE D'OBLIGATIONS DU 25 NOVEMBRE 1949

Obligations de 1.000 F 5 0/0 (émission 1932).

Sont sortis remboursables au pair à partir du 31 décembre 1949.

300 obligations portant les nos 1.101 à 1.200, 3.401 à 3.500 et 4.901 à 5.000.

Numéros des titres de cette tranche d'obligations sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement à la date du 25 novembre 1949.

3.136 à 3.138 — 3.148 — 3.149 — 3.175 à 3.179 — 3.511 — 3.514 — 3.515 — 3.701 à 3.800 — 4.401 à 4.500 — 5.651 — 5.654 à 5.658 — 5.679.

Numéros des titres des tranches d'obligations actuellement entièrement amorties, sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement au 25 novembre 1949.

Obligations 5 0/0 1922.

3.735 et 3.736.

Obligations 6 0/0 1929.

2.282 — 2.283 — 8.093 à 8.097 — 9.919 à 9.921 — 9.932 à 10.000 — 10.316 — 10.751 à 10.800 — 13.518 à 13.528 — 14.605.

Société Industrielle de Produits Céramiques

AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS
ECUELLES, PAR MORET-SUR-LOING
(SEINE-ET-MARNE)
Registre du commerce: Montereau 992 B.

Obligations 4,25 0/0 1946.

Amortissement 1949.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée dans ses conditions d'émission, la société a racheté vingt obligations; il n'y aura donc pas de tirage au sort en 1949.

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

Néant.

ATELIERS ET FORGE DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 28.800.000 F
SIÈGE SOCIAL:
QUAI DES FRÉGATES, SAINT-NAZAIRE

Bons décennaux 5 0/0 1947.

Tirage du 17 novembre 1949 des bons décennaux Ateliers et forge de l'Ouest de 5.000 F 5 0/0 1947.

Les 200 bons portant les numéros suivants sont sortis au tirage.

321 à 330 — 351 à 360 — 361 à 370 — 681 à 690 — 691 à 700 — 781 à 790 — 901 à 910 — 1.001 à 1.010 — 1.061 à 1.070 — 1.121 à 1.130 — 1.131 à 1.140 — 1.231 à 1.240 — 1.301 à 1.310 — 1.401 à 1.410 — 1.421 à 1.430 — 1.571 à 1.580 — 1.681 à 1.690 — 1.701 à 1.710 — 1.851 à 1.860 — 1.861 à 1.870.

Remboursement au pair le 1er janvier 1950.

Les bons sortis au premier tirage sont tous remboursés.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Foyer Nantais de la Jeune Fille

(Association reconnue d'utilité publique.)
1, RUE DE GIGANT, NANTES

Obligations 4 0/0 1931.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 novembre 1949, a décidé, conformément à l'article 5 de l'acte créant les obligations, que toutes les obligations restant en circulation seront appelées au remboursement général à partir du 15 janvier 1950.

Le remboursement sera effectué par la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 6, rue Boileau, à Nantes; les titres seront à présenter le coupon n° 20 attaché. Le coupon n° 19 sera payable en même temps. La valeur nette de ce coupon est de 20 F.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

DIRECTION RÉGIONALE DES SERVICES POSTAUX DE MONTPELLIER

APPEL D'OFFRES

L'avis d'adjudication paru au *Journal officiel* du 19 octobre 1949, page 10556, concernant l'attribution des travaux de gros œuvre, terrassements, maçonnerie, béton armé, plâtrerie, couverture, canalisations, carrelages, etc., concernant la construction d'un hôtel des postes à Decazeville (Aveyron), 1er lot, est complété comme suit:

La date d'ouverture des soumissions recueillies est fixée au 21 décembre 1949, à quinze heures dans la salle des commissions de la direction régionale des services postaux, 27 *bis*, cours Gambetta, à Montpellier.

Les soumissions devront parvenir à la direction régionale des services postaux, service des bâtiments, pour le 20 décembre 1949, à dix-huit heures au plus tard.

Montpellier, le 28 novembre 1949.

Le directeur régional des services postaux,
Signé: BENISTAND.

Administration de l'assistance publique.

AVIS DE TRAVAUX

Le jeudi 19 janvier 1950, à quatorze heures, il sera procédé au palais du tribunal de commerce à l'adjudication des travaux de diverses natures à exécuter pour l'entretien des bâtiments des établissements dépendant de l'administration générale de l'assistance publique à Paris, du 1er janvier 1950 au 31 décembre 1950, savoir:

Maçonnerie 3 lots, charpente 4 lots, couverture-plomberie, eau et gaz 4 lots, menuiserie et parquetage 4 lots, serrurerie, ferronnerie et quincaillerie 4 lots, peinture-vitrerie 7 lots, fumisterie 4 lots, pavage-égouts et canalisations 3 lots, carrelage grès cérame et revêtements en faïence 4 lots.

S'adresser pour prendre connaissance des cahiers des charges à l'administration de l'assistance publique, 3, avenue Victoria (service des travaux, bureau 339), tous les jours, les samedi après-midi, dimanche et fêtes exceptés, de dix heures à midi et de quatorze heures à dix-sept heures.

Les demandes d'autorisation à soumissionner devront parvenir au service ci-dessus indiqué au plus tard le samedi 10 décembre 1949, avant douze heures. Joindre extrait du casier judiciaire et certificat de non-faillite (ces deux pièces devant avoir moins de trois mois de date).

Préfecture du Nord.

PONTS ET CHAUSSÉES

RIVIERE DE L'ESCAUT

Reconstruction du pont Saint-Waast, avenue Villars, à Valenciennes. — 3e lot: tablier en béton précontraint.

ADJUDICATION

A LILLE, en l'hôtel de la préfecture, le 22 décembre 1949, à quatorze heures.

Le jeudi 22 décembre 1949, à quatorze heures, il sera procédé en séance publique, par le préfet du Nord, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, dans les formes réglementaires, à l'adjudication sur offres de prix des travaux ci-après désignés:

Reconstruction du pont Saint-Waast, à Valenciennes. — 3e lot: tablier en béton précontraint. — Cautionnement définitif: 1/30 du montant de la soumission.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION
(Art. 10 du décret du 6 avril 1942.)

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant contre décharge cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

A l'appui de la pièce indiquant son intention de soumissionner, l'entrepreneur joindra la preuve qu'il est régulièrement inscrit au comité professionnel de la profession à laquelle il appartient et qu'il est en règle avec lui. Cette preuve consistera dans la production d'une attestation du comité professionnel.

II. — *Communication des pièces des projets aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours excepté les samedis, dimanches et jours fériés, de neuf heures à onze heures trente et de quatorze heures à dix-sept heures:

1° Dans les bureaux de la préfecture (1re division, travaux publics) annexe de la préfecture, 171, boulevard de la Liberté, à Lille;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur du service des voies navigables (arrondissement de Valenciennes), 10, boulevard des Carpeaux, à Valenciennes.

III. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettres recommandées, à l'une des adresses suivantes:

1° A M. le préfet du Nord, à Lille;

2° A M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Lille, le 19 novembre 1949.

Le préfet du Nord,
Pour le préfet du Nord et par délégation:
Le secrétaire général,
SECOND.

Préfecture du Nord.

PONTS ET CHAUSSÉES

CANAL DE LA DEULE

Reconstruction du pont de l'Hippodrome, à Lille. — 2e lot: tablier en beton de précontraint.

ADJUDICATION

A LILLE, en l'hôtel de la préfecture, le 22 décembre 1949, à quatorze heures.

Le jeudi 22 décembre 1949, à quatorze heures, il sera procédé en séance publique, par le préfet du Nord, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service des voies navigables, dans les formes réglementaires, à l'adjudication sur offres de prix des travaux ci-après désignés:

Reconstruction du pont de l'Hippodrome. — 2e lot: tablier en béton précontraint. — Cautionnement définitif: 500.000 F.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

(Art. 10 du décret du 6 avril 1942.)

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant contre décharge cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

A l'appui de la pièce indiquant son intention de soumissionner, l'entrepreneur joindra la preuve qu'il est régulièrement inscrit au comité professionnel de la profession à laquelle il appartient et qu'il est en règle avec lui. Cette preuve consistera dans la production d'une attestation du comité professionnel.

II. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les samedis, dimanches et jours fériés, de neuf heures à onze heures trente et de quatorze heures à dix-sept heures:

1° Dans les bureaux de la préfecture (1re division, travaux publics) annexe de la préfecture, 171, boulevard de la Liberté, à Lille;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur du service des voies navigables, 171, boulevard de la Liberté, à Lille (3e étage).

III. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettres recommandées, à l'une des adresses suivantes:

1° A M. le préfet du Nord, à Lille;

2° A M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Lille, le 19 novembre 1949.

Le préfet du Nord,
Pour le préfet du Nord et par délégation:
Le secrétaire général,
SECOND.

Préfecture du Nord.

PONTS ET CHAUSSÉES

CANAL DE LA DEULE

Reconstruction de la passerelle pour piétons, dite « Des Bois-Blancs », à Lille.

ADJUDICATION

A LILLE, en l'hôtel de la préfecture, le 22 décembre 1949, à quatorze heures.

Le jeudi 22 décembre 1949, à quatorze heures, il sera procédé en séance publique, par le préfet du Nord, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, dans les formes réglementaires, à l'adjudication sur offres de prix des travaux ci-après désignés:

Reconstruction de la passerelle pour piétons, dite « Des Bois-Blancs », à Lille. — Cautionnement définitif: 500.000 F.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

(Art. 10 du décret du 6 avril 1942.)

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant contre décharge cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

A l'appui de la pièce indiquant son intention de soumissionner, l'entrepreneur joindra la preuve qu'il est régulièrement inscrit au comité professionnel de la profession à laquelle il appartient et qu'il est en règle avec lui. Cette preuve consistera dans la production d'une attestation du comité professionnel.

II. — *Communication des pièces des projets aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les samedis, dimanches et jours fériés, de neuf heures à onze heures trente et de quatorze heures à dix-sept heures:

1° Dans les bureaux de la préfecture (1re division, travaux publics) annexe de la préfecture, 171, boulevard de la Liberté, à Lille;

2° Dans les bureaux de l'ingénieur du service des voies navigables (arrondissement de Lille), annexe de la préfecture, 3e étage.

III. — *Envoi des soumissions*

Les concurrents adresseront leurs soumissions avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettres recommandées, à l'une des adresses suivantes:

1° A M. le préfet du Nord, à Lille;

2° A M. Dumas, ingénieur en chef du service des voies navigables, 171, boulevard de la Liberté, à Lille.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Lille, le 19 novembre 1949.

Le préfet du Nord,
Pour le préfet du Nord et par délégation:
Le secrétaire général,
SECOND.

AVIS DIVERS

Société anonyme des Charbonnages de la Chapelle

CAPITAL: 3 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 9, RUE DE PHALSBOURG, PARIS (17e)

R. C.: Seine 115193.

Avis de convocation.

Deuxième insertion.

L'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 1949 n'ayant pas obtenu le quorum, MM. les actionnaires de la Société anonyme des charbonnages de la Chapelle sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 13 décembre 1949, à onze heures, au siège social, 9, rue de Phalsbourg, à Paris (17e), à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour que précédemment, c'est-à-dire:

ORDRE DU JOUR

1° Lecture du rapport du conseil d'administration sur la situation actuelle de la société;

2° Examen de l'éventualité de l'application des dispositions de l'article 17 des statuts.

Les propriétaires d'actions nominatives seront admis sur justification de leur identité.

Les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister à cette assemblée doivent déposer leurs titres au siège social, cinq jours au moins avant la réunion.

Le conseil d'administration.

Compagnie française des Pétroles

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.703.333.000 F

11, RUE DU DOCTEUR-LANCEREAUX, PARIS (8e)

R. C.: Seine 214539 B.

Avis aux porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1939 émises aux Pays-Bas.

La Compagnie française des pétroles avise les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1939 que le payement du coupon n° 21 à l'échéance du 15 décembre 1949 sera effectué dans les conditions fixées par la loi du 2 février 1948.

Toutefois, les porteurs de ces titres étant assujettis à l'ordonnance du 7 octobre 1944, relative au dépôt obligatoire des valeurs étrangères ou assimilées, ne pourront obtenir le payement de leurs coupons que par l'intermédiaire de l'établissement dépositaire qui devra attester que les titres correspondants sont déposés dans ses caisses.

Sous ces réserves, les coupons n° 21 pourront être payés à dater du 15 décembre 1949 par la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, en francs français, à la contre-valeur du franc suisse au marché libre le 15 décembre 1949 et sous déduction de la taxe proportionnelle au taux de 18 p. 100.

BRAZIL RAILWAY COMPANY

(INCORPORÉE DANS L'ÉTAT DU MAINE (E. U. A.)

Aux porteurs d'une émission de Secured Debentures garantie par un acte de trust en date du 6 juin 1919, entre la compagnie et Metropolitan Trust Company Limited et autres.

Avis est donné par les présentes qu'en conformité des dispositions de la clause 17 (A) de l'arrangement en date du 18 juillet 1917 et de la clause 10 de l'acte de trust ci-dessus mentionné, une assemblée des porteurs des Debentures (ci-après dénommées « les Debentures ») sera tenue à River Plate House, 12/13 South Place, dans la ville de Londres, le 8 décembre 1949, à quinze heures, avec l'objet suivant:

Elire, pour une période de cinq ans commençant le 1er janvier 1950, le représentant des Debentures dans le comité conjoint.

26 novembre 1949.

Par ordre du conseil d'administration:
Brazil Railway Company,
par E. C. VAN NAME,
secrétaire.

Les détenteurs de Debentures au porteur doivent soit produire leurs Debentures à l'assemblée, soit les déposer chez une banque ou une compagnie de trust et retirer un certificat de dépôt pour vote dans la forme prescrite leur donnant droit d'assister soit personnellement, soit par procuration, à l'assemblée. Les porteurs de titres nominatifs peuvent assister à l'assemblée personnellement sans produire leurs Debentures, mais s'ils désirent se faire représenter par procuration, ils doivent déposer leurs Debentures de la manière ci-dessus indiquée. Des copies de formule de certificat de dépôt pour vote et des procurations peuvent être obtenues à l'un quelconque des établissements indiqués ci-dessous

New-York:

The Chase National Bank of the City of New York, 11, Broad Street.

Londres:

MM. Binder, Hamlyn and Co., River Plate House, 12/13, South Place, E. C. 2.

Paris:

Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann;

Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Bruxelles:

Banque de reports et de dépôts, 11, rue des Colonies.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

5 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Oise. GROUPEMENT DES MAITRES ARTISANS PEINTRES, VITRIERS ET DÉCORATEURS DE BEAUVAIS ET SA RÉGION. But: traités, passation de marchés avec l'Etat, les communes. Siège social: mairie de Beauvais.

10 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. LES PISSONS DU FAUBOURG. Transfert du siège social du 32, rue du Faubourg-du-Temple, au 3, cour des Petites-Ecuries, Paris.

15 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'UNION DES FABRICANTS D'APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CUISINE DOMESTIQUES (U. F. A. C. D.) transfère son siège social du 66, rue Boissière, au 2, rue de Bassano, Paris.

15 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DES CENTRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE PRÉPARATION MILITAIRE. But: diffusion de l'instruction prémilitaire parmi les élèves des établissements d'enseignement des 2e et 3e degrés. Siège social: à l'A. O. R. P., 31, rue Caumartin, Paris.

16 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. SOCIÉTÉ DES ARTISTES PEINTRES, SCULPTEURS ET GRAVEURS PROFESSIONNELS. But: protéger les intérêts moraux, artistiques, matériels et spirituels de ses membres et faire valoir leurs droits auprès des pouvoirs publics et des juridictions compétentes. Siège social: 11, rue Berryer, Paris.

17 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Seine. UNION LOCALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES D'ISSY-LES-MOULINEAUX. But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: 88, rue du Général-Leclerc, à Issy-les-Moulineaux.

18 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. FOYER RURAL D'ANGIENS. But: achat d'immeubles, de terrains, de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres Siège social: mairie d'Angiens.

19 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. ASSOCIATION AMICALE DE GERMIGNY-L'ÉVÊQUE. But: aider la municipalité lors de l'organisation de ses fêtes et venir en aide aux enfants fréquentant l'école et aux vieillards de la commune. Siège social: chez M. Pial, président, à Germigny-l'Evêque.

19 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. FIORI MUSICALI. But: développer la culture musicale en France. Siège social: 20, rue de la Paix, Paris.

22 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. AMICALE DES DÉPORTÉS DU TRAVAIL D'EXINCOURT. But: assistance en cas de maladie. Siège social: café Meslières, 74, rue des Mines, à Exincourt.

22 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE DE RIVIÈRES. But: protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: mairie de Rivières.

22 novembre 1949. Déclaration à la préfecture du Gard. SPORTING-CLUB BACHALAS. But: club omnisports. Siège social: bar Michel, plan Bachalas, à Nîmes.

23 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aube. UNION DES SYNDICATS D'INITIATIVES DE L'AUBE. But: coordination des efforts pour favoriser le tourisme dans l'Aube. Siège social: hôtel de ville de Troyes.

23 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. ASSOCIATION LOCALE DES AIDES FAMILIALES RURALES. But: aide aux mères de famille dans leur tâche au foyer. Siège social: chez le président, aux Fins.

23 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. UNION AÉRIENNE SAMBRE-ET-HELPE. But: développement des sports aériens sous toutes leurs formes (enseignement technique, modèles réduits, vol à voile, aviation légère, parachutisme, préparation militaire, etc.). Siège social: 7, rue Gambetta, Hautmont.

24 novembre 1949. Déclaration à la préfecture d'Orléans. CANTINE SCOLAIRE DE LIGNY-LE-RIBAULT. But: donner un repas chaud aux enfants habitant loin de l'école. Siège social: école de filles, à Ligny-le-Ribault.

24 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DU TENNIS ET DES SPORTS DANS LA BRANCHE TEXTILE. But: pratique du tennis. Siège social: 37, boulevard de Strasbourg, à Paris.

24 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. La Maison du professeur français de l'étranger change de titre et devient Le FOYER DU PROFESSEUR FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER. Siège social: à la Sorbonne, Paris.

24 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. ASSOCIATION DE GESTION DE L'ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER AGRICOLE DE SEINE-ET-OISE. But: pratiquer la gestion de l'internat et de l'exploitation dans les conditions les plus économiques. Siège social: 23, rue du Refuge, à Versailles.

25 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. CANTINE SCOLAIRE DE VERDELAIS. But: organiser le service des repas pris en commun par les élèves de l'école communale. Siège social: mairie de Verdelais.

25 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. CANTINE SCOLAIRE DE SAINT-MAIXANT. But: organiser le service des repas pris en commun par les élèves de l'école communale. Siège social: mairie de Saint-Maixant.

25 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. L'OMNISPORTS BRÉVIÉRES. But: développement des activités sportives parmi le personnel travaillant au barrage de Tignes. Siège social: entreprise industrielle, les Brévières.

28 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aube. ASSOCIATION DES AMIS DES MUSÉES DE TROYES. But: aider à l'entretien et au développement des musées de Troyes et les enrichir. Siège social: 21, rue Chrestien, à Troyes.

28 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. UNION GYMNIQUE VICHYSSOISE. But: pratiquer la gymnastique et l'éducation physique. Siège social: 52, rue de Paris, à Vichy.

28 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. LES « KOMIK » BOULOMANES. But: pratique du jeu de boules. Siège social: cabaret Philip, 2, rue Brochier, à Marseille.

29 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. LES TURCOS, amicale des anciens du 15e régiment de tirailleurs algériens. But: conserver et resserrer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent les anciens de l'armée d'Afrique et maintenir entre eux l'excellent esprit qui régnait au 15e tirailleurs; soutenir moralement et matériellement les camarades que l'adversité risquerait de décourager et ceux qui se trouveraient momentanément dans la gêne. Siège social: café de la Bourse, 1, place Bugeaud, Périgueux.

29 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Vendée. ASSOCIATION DES CORRESPONDANTS DE CHEMIN DE FER DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE. But: étude des questions se rattachant aux décrets de coordination dans le cadre du département de la Vendée. Siège social: 8, boulevard Aristide-Briand, la Roche-sur-Yon.

29 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION SPORTIVE SIDNEY-MERLIN (A. S. S. M.). But: société sportive; football corporatif. Siège social: 20, rue de la Victoire, Paris.

30 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. ASSOCIATION DES AMPUTÉS DE GUERRE. But: grouper les amputés bénéficiaires d'une pension militaire d'invalidité en vue de l'amélioration de leur situation et de la défense de leurs intérêts. Siège social: rue Paul-Doumer, à Rosendaël.

1er décembre 1949. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Aéro-Club LES AILES NIÇOISES. But: développer l'aviation dans la région niçoise. Siège social: 27, avenue Notre-Dame, à Nice.

1er décembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire. ASSOCIATION AMICALE SECOURS AU DÉCÈS DES CHEMINOTS RETRAITÉS DE SAINT-ÉTIENNE. But: secours au décès. Siège social: 13, rue Cugnot, Saint-Etienne.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.